

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET ÉDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH
UNIT FOR HUMAN AND SOCIAL
SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**LE CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT (C2D) ET SA CONTRIBUTION AU
DEVELOPPEMENT RURAL DU CAMEROUN : LE CAS
DE LA REGION DE L'OUEST (1987-2017).**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire

Spécialisation : Histoire économique et sociale

Par :

Noëlle Carole Zanfack Awaugnin

licenciée en Histoire



Jury :

Président : DONG MOUGNOL (Professeur)

Rapporteur : Raymond Anselme EBALE (Professeur)

Examineur : MENGUE ME NDONGO (Chargé de Cours)

Juillet 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DÉDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS	v
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	vii
RESUME	xii
ABSTRACT	xiii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : APERÇU DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU C2D ET TRAJECTOIRE HISTORIQUE DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN	18
I- LES FONDEMENTS DU CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	19
A- LES FONDEMENTS LOINTAINS : L'ECHEC DES PREMIERES THERAPIES À LA CRISE DE LA DETTE DES ANNEES 80	20
B- L'INITIATIVE PPTE : POINT D'ANCRAGE DU CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	30
C- LE CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN	36
II- LES STRATEGIES DU SECTEUR RURAL CAMEROUNAIS	41
A- RETROSPECTIVE HISTORIQUE DES POLITIQUES RURALES CAMEROUNAISES	42
B- LE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN	45
CHAPITRE II : CATALOGUE DES PROGRAMMES RURAUX FINANCES PAR LE CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DANS LA REGION DE L'OUEST	51
I- LE PROGRAMME D'APPUI À LA RENOVATION ET AU DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES PECHEES	52
A- FONDEMENTS ET OBJECTIFS	53
B- ORGANISATION STRATEGIQUE ET ADMINISTRATIVE	57
II- LE PROGRAMME D'APPUI À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES ADMINISTRATIONS DU SECTEUR RURAL	63
A- CONTEXTE HISTORIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	63
B- ORGANISATION DU PROGRAMME AMO	66

III-	LE PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF	70
A-	CONTEXTE DE CREATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	70
B-	STRUCTURE ORGANISATIONELLE ET FONCTIONNELLE	74
CHAPITRE III : LE PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES : UN CAS D'ETUDE DE L'ACTION DU C2D À L'OUEST CAMEROUN		
I-	PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME ACEFA	80
A-	CONTEXTE DE CREATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME	81
B-	ORGANISATION STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNELLE DU PROGRAMME	85
II-	LES INITIATIVES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN	89
A-	LE CONSEIL AGRICOLE, UN SERVICE PARMI L'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERT PAR ACEFA	90
B-	LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PRODUCTIFS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS	100
CHAPITRE IV : EVALUATION CRITIQUE DE L'ACTION DU PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES DANS LA REGION DE L'OUEST		
I-	BILAN GLOBAL DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST	113
A-	BILAN FINANCIER ET GEOGRAPHIQUE	113
B-	LES APPORTS DES SERVICES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN	119
II-	LES FORCES ET FAIBLESSES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN	124
A-	LES FORCES DU PROGRAMME ACEFA	125
B-	LES FAIBLESSES DU PROGRAMME ACEFA	129
III-	LE PCP-ACEFA : UNE VOLONTE DE PRESERVATION ET DE RENFORCEMENT DES ACQUIS D'ACEFA	133
A-	OBJECTIFS ET COÛT DU PCP-ACEFA	133
B-	LES AXES D'INTERVENTION DU PCP-ACEFA	135
CONCLUSION GENERALE		138
ANNEXES		142
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		184
TABLE DES MATIERES		198

À

Mes parents, Pierre Mesmer Azanfack et Albertine Sylvie Gumezi.

REMERCIEMENTS

Accepter d'emprunter le chemin de la recherche revient à accepter d'emprunter un chemin sinueux parsemé de difficultés. Ainsi, arriver à les vaincre est source de joie. Aussi serait il faire preuve d'ingratitude si une fois le bout d'un de ses multiples tunnels atteint nous ne reconnaissons pas la valeur de l'aide apportée par tous ceux qui de près ou de loin ont eu à nous accompagner tout au long de ce tunnel. Nos remerciements vont ainsi à l'endroit de notre encadreur, le Pr Raymond Anselme Ebalé, pour sa disponibilité, son apport scientifique et ses conseils. Aussi, nous remercions :

- Les enseignants du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I et de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé, ainsi que ceux du Département de Science Economique de l'Université de Yaoundé II pour leurs apports scientifiques ;

- Tous nos informateurs qui nous ont accordé de leurs temps et aussi toutes les institutions qui nous ont permis d'obtenir des données notamment : le Secrétariat Technique d'Appui dédié à l'Exécution du C2D (STADE-C2D), les Programmes de Consolidations et de Pérennisations de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (PCP-AMO), du Conseil agropastoral (PCP-ACEFA) et celui du dispositif de Formation et d'insertion Professionnelle (PCP-AFOP), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;

- Martin Démosthène Tsimi Nanga, Walter Kenou, Rodrigue Tsague pour leurs secourables conseils et documents qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition, au cours de la réalisation de ce travail ;

- Tous mes camarades qui ont fait montre d'une sympathie et d'une fidélité remarquables, tout au long de ces mémorables années ;

- Arsène Kevin Fotsing pour son soutien, ses encouragements et conseils ;

- Nos frères et sœurs : Laurene Dongmo, Arnold Djoffo, Gervais Azanfack, Eden Kemene, Ymelle Tchinda, Princesse Kemene, Cédric Ngoumgang pour leurs multiples encouragements ;

- Nos mamans, Pauline Dongmo, Anne Tankeu, Aimérance Fouedjio, Marie Pokem, Françoise Kemene, Otilie Jiomenek, Armelle Zefack, Colette Ninzeko, Louise Nguefack pour leurs multiples appuis surtout moraux ;

- Nos oncles Albert Temkeng, Joseph Bougue, Arnaud Nguimdo, Gervais Kaze, Franck Tsague, Gildas Dongmo, Rodrigue Kenhale, Yvan Djoumessi pour leurs encouragements constants ;

- Nos grands-parents Daniel Ymellé et Odile Tonlio pour leurs conseils.

LISTES DES ILLUSTRATIONS

A. Tableaux

1: Les rééchelonnements de la dette officielle du Cameroun entre 1989 et 2001 (en millions de dollars)	28
2: Répartition des coûts de l'allègement de la dette du Cameroun dans le cadre de l'IPPTE renforcée et de l'IADM (en millions de Dollar).....	33
3: Répartition des montants des trois C2D par contrat.....	39
4: Répartition budgétaire du premier et deuxième C2D (en milliards de FCFA)	40
5: Financement globale de la CCCE au Cameroun dans le secteur agricole entre 1960 et 1992 (en millions de FCFA).....	49
6: Répartition des financements du PNDP I et II par bailleurs de fonds (en millions de FCFA).....	73
7: Les Subventions accordées au PNVRA par les différents partenaires entre 1999 et 2004 (en milliards de FCFA).....	82
8: Répartition budgétaire ACEFA I et II (en milliards de FCFA).....	84
9: Répartition des conseillers du programme ACEFA à l'Ouest Cameroun	93
10: Récapitulatif des OP accompagnées dans la région de l'Ouest entre 2010 et 2017	98
11: Répartition des demandes enregistrées et retenues des OP par domaine	103
12: Répartition des projets retenus par catégorie d'investissement.....	108
13: Récapitulatif des projets financés dans la région de l'Ouest de 2010 à 2017	109
14: Répartition budgétaire du programme ACEFA dans la région de l'Ouest entre 2009 et 2017 (en milliards de FCFA).....	114

B. Graphiques

1: Répartition sectorielle du premier et deuxième C2D au Cameroun.....	40
2: Répartition financière de la phase I et II du PNDP par bailleurs de fonds (en millions de FCFA) ..	73
3: Répartition financière octroyée au PNVRA par les différents partenaires entre 1999 et 2004.....	83
4: Répartition financière ACEFA I et II.....	Erreur ! Signet non défini.
5: Récapitulatif des OP accompagnées à l'Ouest Cameroun entre 2010 et 2017	98
6: Répartition des coûts des projets par département.....	110
7: Répartition du budget d'ACEFA dans la région de l'Ouest entre 2009 et 2017.	114

C. Photos

1: Equipement de production offert par ACEFA au GIC DEAFAM.....	105
2: Bâtiment moderne de production offert par ACEFA au GIC Solidarité.....	106
3: Infrastructure de production offerte par ACEFA au GIC de prestation de service en Formation, Education et Information des Jeunes Désœuvrés de Bamendjinda	107
4: Ancien bâtiment de production du GIC solidarité	121
5: Les ouvriers agricoles travaillant dans l'exploitation agricole du GIC DEAFAM.....	123
6: Bâtiment de production du GIC Tah-Tchouo	130
7: Exemple de bâtiment de production cofinancé par ACEFA abandonné.....	132

D. Carte

1: Evolution du dispositif d'appui conseil du programme ACEFA dans la région de l'Ouest	119
--	-----

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

- ACEFA** : Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
- ADOP** : Assemblée Départementale des Organisations de Producteurs
- AFD** : Agence Française de Développement
- AFDCR** : Appui Financier au Développement des Communautés Rurales
- AFOP** : Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle
- AMO** : Appui à la Maîtrise d’Ouvrage
- APD** : Aide Publique au Développement
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BCD** : Banque Camerounaise de Développement
- BM** : Banque Mondiale
- C2D** : Contrat de Désendettement et de Développement
- CAA** : Caisse Autonome d’Amortissement
- CAC** : Crédit Agricole du Cameroun
- CCCE** : Caisse Centrale de Coopération Economique
- CDWF** : *Colonial Development Welfare Fund*
- CEF** : Conseil à l’Exploitation Familiale
- CEFORCOBA** : Centre de Formation Rurale Communautaire de Bafou
- CELLUCAM** : Cellulose du Cameroun
- CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
- CEZVH** : Cellule de l’Enseignement Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique
- CFD** : Caisse Française de Développement
- CFJA** : Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs
- CFR** : Centre de Formation Rural
- CGE** : Conseiller en Gestion des Exploitation
- CGO** : Conseiller en Gestion et Organisation
- CGP** : Conseiller des Groupements de Producteurs
- CICC** : Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao
- CNEARC** : Centre National d’Etudes Agronomiques des Régions Chaudes
- CNOP** : Comité National d’Orientation et de Pilotage
- CODAC** : Comités Départementaux d’Appui Conseil
- COFTRAKOL** : Coopérative des Femmes pour la Transformation du Karité et autres Oléagineux

COS : Comité d'Orientation et de Suivi

CRPA : Centre Régional de Professionnalisation Agropastorale

CTB : Comité Technique Bilatéral

CTD : Cellule Technique Départementale

CTSPA : Conseiller Technique de Suivi en Production Animale

CTSPV : Conseiller Technique de Suivi en Production Végétale

DAG : Direction des Affaires Générales

DCP : Document Cadre de Partenariat

DDA : Direction du Développement de l'Agriculture

DDPIA : Direction du Développement des Productions et des Industries Animales

DEA : Direction de l'Enseignement Agricole

DEFACC : Division de l'Enseignement, de la Formation Agricole Communautaire et Coopérative

DEP : Direction des Etudes et des Projets

DEPC : Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération

DESC : Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération

DGM : Direction Générale de la Mondialisation

DGT : Direction Générale du Trésor

DOPA : Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui aux Exploitations Agricoles

DPA : Direction de la pêche et de l'Aquaculture

DRFP : Direction des Ressources Financières et du Patrimoine

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

DSDSR : Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural

DSRP : Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté

ECAM : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages

FAD : Fonds Africain de Développement

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

FEICOM : Fonds d'Équipement et d'Intervention Intercommunal

FF : Franc Français

FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social

FMI : Fonds Monétaire International

FONADER : Fonds National de Développement Rural

FTC : Fiche Technique Contractualisée

G7 : Groupe des sept

GAR : Gestion Axées sur les Résultats

GIC : Groupe d'Initiative Commune

GP : Groupement de Producteurs

IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale

IDA : Association Internationale de Développement

IFI : Institution Financière Internationale

IPPTE : Initiative Pays Pauvre et Très Endettés

IRAD : Institut de Recherche Agronomique et de Développement

KFW : *Kreditanstalt Für Wiederaufbau*

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture

MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINEPAT : Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEPIA : Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales

MINFI : Ministère des Finances

NPA : Nouvelle Politique Agricole

ODD : Objectifs du Développement Durable

OMD : Objectifs pour le Millénaire et le Développement

ONCC : Office National du Cacao et du Café

ONCPB : Office National de la Commercialisation des Produits de Bases

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OP : Organisation des Producteurs

OPA : Organisation Professionnelle Agropastorale

OSC : Organisation de la Société Civile

PAD : *Project Appraisal Document*

PADER : Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux

PAIJA : Programme d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agriculteurs

PAJER-U : Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine

PAPMAV-Q : Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité

PARI : Professionnalisation Agricole et Renforcement Institutionnel

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PASA : Plan d'Ajustement du Secteur Agricole

PASGIRAP : Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales

PCRD : Projet Crédit Rural Décentralisé

PDC : Plan de Développement Communal

PDL : Plan de Développement Local

PDPGT : Projet de Développement Paysannat et de Gestion des Terroirs

PDRPO : Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest

PLANOPAC : Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-Sylvo-Pastorales du Cameroun

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PNS : Programme National de Statistiques

PNSAA : Programme National de Statistiques Agricoles et Alimentaires

PNVA : Programme National de Vulgarisation Agricole

PNVFA : Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole

PNVRA : Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole

PNVRS : Projet National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire

PPBS : Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi

PRI : Pays à Revenu Intermédiaire

PCP-ACEFA : Programme de Consolidation et de Pérennisation du Conseil agropastoral

PCP-AFOP : Programme de Consolidation et de Pérennisation du dispositif de Formation et d'insertion Professionnelle

PCP-AMO : Programme de Consolidation et de Pérennisation de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage

PTAB : Programme Technique Annuel Budgétisé

RAF : Responsable Administratif et Financier

RC : Responsable du Conseil

REFI : Responsable du Financement

RFE : Régime Financier de l'Etat

REHFO : Responsable des Ressources Humaines et de la Formation

RSEI : Responsable du Suivi Evaluation Interne

RST : Responsable de Suivi Technique

SCAC : Service de Coopération d'Action Culturelle

SDRADT : Schéma Directeur Régional d'Aménagement Durable du Territoire

SODECAO : Société de Développement du Cacao

STADE-C2D : Secrétariat Technique d'Appui dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et de Développement

UCCAO : Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest

UE : Union Européenne

RESUME

En raison d'un niveau d'endettement élevé devenu insoutenable à la fin des années 80, le Cameroun a eu à appliquer sous la recommandation des institutions de *Bretton Woods* plusieurs politiques d'ajustement structurel qui l'ont conduit à l'atteinte, en avril 2006, du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvre et Très Endettés (IPPTE) renforcé. L'atteinte de ce point d'achèvement lui a permis de bénéficier par la suite d'un mécanisme spécial Français de traitement de dette bilatérale appelé Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Les fonds issus de cet allègement ont été orientés vers le financement de plusieurs projets et programmes de développement dans divers secteurs comme celui de l'agropastoral. C'est dans ce sillage que la présente étude, à partir du cas de la région de l'Ouest, fait une évaluation de l'action des programmes ruraux notamment celui de l'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA) subventionné par le C2D. En effet, au travers du programme ACEFA, le C2D entendait améliorer la compétitivité et accroître les revenus des exploitants familiaux agropastoraux en vue de répondre aux problèmes de sécurité alimentaire et d'emploi rural. Pour parvenir à la réalisation de cette étude, il a été judicieux de faire recours aux différents outils conventionnels de la recherche en histoire, principalement les sources orales et écrites. Pour rendre compte de la dimension factuelle de cette étude, une démarche à la fois diachronique et synchronique a été privilégiée. Il en ressort globalement que malgré quelques imperfections observées, ACEFA constitue un programme innovant qui a permis aux producteurs Camerounais notamment ceux de la région de l'Ouest d'améliorer leurs performances technico-économiques.

ABSTRACT

Due to a high level of indebtedness which became unsustainable at the end of the 1980's, Cameroon had to apply under the recommendation of Bretton Woods institutions several structural adjustment policies which made it to achieve in April 2006 the completion point of the Highly Indebted Poor Countries (HIPC) initiative. Reaching this completion point enabled it to subsequently benefit from a special French bilateral debt treatment mechanism called Debt Relief and Development Contract (C2D). The funds issued from this relief were directed towards the financing of several development projects and programs in various sectors such as agropastoralism. It is in this light that the present study from the case of the western region makes an evaluation of the actions of rural programs notably in that of program for Improvement of Competitiveness of Family Agropastoral Farms (ACEFA) subsidized by the C2D. Indeed, through the ACEFA program, the C2D intended to improve the competitiveness and increase the incomes of agropastoral family farmers in order to respond to the problems of food security and rural employment. To achieve this study, it was judicious to make use of various conventional tools of research in history, mainly oral and written sources. To account for the factual dimension of this study, an approach that is both diachronic and synchronic was favoured. Overall, it emerges that despite some imperfections observed, ACEFA is an innovative program that has enabled Cameroonian producers, particularly those in the West region to improve their technical and economic performance.

INTRODUCTION GENERALE

I - CONTEXTE ET PRESENTATION DE L'ETUDE

Le début de la décennie 80 avait été marqué par une chute des recettes publiques et un accroissement excessif de la dette extérieure¹ de l'ensemble des pays du tiers monde. En effet, juste après leurs indépendances, la plupart de ces pays notamment le Cameroun avaient mis en place de multiples projets ruraux, sociaux et même infrastructurels pour assurer leurs développements. La concrétisation de ses projets de développement nécessitait de ce fait d'énormes capitaux. Ne possédant pas une épargne intérieure suffisante pour financer ces projets de développement, les pouvoirs publics de ces pays se retournèrent vers leurs anciens colons et même des bailleurs de fonds multilatéraux pour obtenir une Aide Publique au Développement (APD)². Assortie de plusieurs conditionnalités³, cette APD était constituée des dons et surtout des prêts.

Cependant, ces prêts qui ne cessaient d'accroître au fil des années étaient devenus très problématique pour les pays emprunteurs comme le Cameroun et les créanciers internationaux à la suite de la crise de 1987. Cette crise économique et financière aux causes multiples avait rapidement prise une dimension internationale. Cette incidence avait dès lors amené la communauté internationale précisément les principaux créditeurs à prendre des initiatives (multilatérale et bilatérale) en vue de sortir ces pays de la crise et de relever par la suite leurs économies.

Ainsi, du côté multilatéral on assista à la fin des années 80 à la mise sur pied des politiques d'ajustement structurel puis monétaire par les institutions de *Bretton Woods*. À côté de ces politiques, de nombreuses restructurations et rééchelonnements de dettes avaient été effectués par les banques commerciales réunies au sein du Club de Londres et les membres du Club de Paris. De même, de nombreux créanciers bilatéraux hors du Club de Paris à l'exemple de la France, la Grande Bretagne, les Etats-Unis et même le Canada avaient mis sur pied de

¹ L'endettement extérieur se définit comme l'ensemble des financements extérieurs, hors dons, que reçoit un pays au cours d'une période donnée pour financer ses multiples actions de développement qui n'ont pas pu être prises en charge par le budget national. Elle peut être multilatérale lorsqu'elle provient d'une Institution Financière Internationale (IFI), bilatérale lorsqu'elle est obtenue d'un pays tiers. Aussi, elle peut être bancaire ou tout simplement privée.

² Nations Unies, Analyse critique de l'origine de la dette publique extérieure des pays africains : cas du Cameroun, Addis Abeba, 1998, p. 12.

³ Généralement, les créanciers accompagnent leurs aides au pays en développement voire même au pays en transition de certaines modalités de remboursement ou conditions spécifiques, modulées selon des critères variables et même géopolitiques : c'est ce qu'on nomme la conditionnalité. Celle-ci peut prendre multiples formes donc : la privatisation de certaines entreprises, le respect des droits de l'homme etc. Le déblocage des fonds est ainsi lié au respect et à l'application de ces conditions. Par ailleurs, toute la problématique de l'APD des pays occidentaux est fondée sur ce principe.

nombreuses mesures de réductions de la dette extérieure bilatérale vis-à-vis des pays Africains. Toutes ces mesures appliquées par les créanciers multilatéraux et bilatéraux pour atténuer à court et à long terme les problèmes de liquidités liés au service de la dette⁴ avaient connu dans leur ensemble des résultats mitigés. Ceux-ci avaient par la suite incité les créanciers internationaux à formuler d'autres solutions devant résoudre le même problème d'endettement qui devenait non seulement chronique mais aussi insoutenable et compromettait de ce fait les perspectives de développement et de croissance de ces pays.

À cet effet, lors du Sommet d'Halifax de 1995 et de la réunion d'avril 1995 du Comité de développement de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), un consensus s'était dégagé pour appeler les institutions de *Bretton Woods* à mettre au point une autre approche globale pour traiter ce problème de dette⁵. Par conséquent, la BM et le FMI, en concertation avec les donateurs bilatéraux avait défini un programme devant permettre aux pays concernés de retrouver un niveau d'endettement supportable. L'IPTE qui avait été adoptée en septembre 1996 lors de l'assemblée annuelle de la BM et du FMI, consistait à prendre des mesures coordonnées d'allègement global de la dette de ces pays. Il est nécessaire de rappeler, que ces Etats devaient faire preuve de détermination à mener des réformes structurelles et une saine politique socio-économique. L'objectif principal étant de veiller à ce que les ressources ainsi dégagées soient utilisées avec efficacité à des fins de développement.

Par ailleurs, cette mesure avait été accompagné par plusieurs autres initiatives de réduction et d'annulation de la dette faisant appel à diverses formules à l'instar de la conversion de créance. En effet, la conversion d'une créance s'entend comme étant l'échange d'un titre de créance contre un autre élément de passif. Elle consiste habituellement à convertir une obligation en devises, en monnaie locale (à des conditions de rachat fixées par la banque centrale), puis à l'utiliser ensuite pour financer un programme ayant un objectif précis (soit en acquérant une participation dans une entreprise locale, soit en constituant un fonds ayant vocation à financer des projets de développement)⁶. Ainsi, au nombre de ces initiatives, l'on a : l'initiative de conversion de créances en vue du développement durable lancée par le Canada,

⁴Le service de la dette désigne l'ensemble des ressources qu'un agent économique consacre annuellement au remboursement d'un emprunt qu'il a contracté. Autrement dit, il s'agit du paiement des intérêts et l'annuité de remboursements du principal de la dette. Pour un pays endetté auprès du reste du monde, le service de la dette est en général rapporté aux exportations. Il s'exprime par le rapport : intérêts + remboursement du capital/exportations x 100.

⁵Anonyme, *Dette et coopération pour le développement : Initiatives des membres du CAD concernant la dette bilatérale*, Paris, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 1997, p. 10.

⁶*Ibid.*, p. 16.

l'initiative d'annulation des dettes prônée par l'Italie et enfin l'initiative de Désendettement et de Développement mis en place par la France. Dans le cadre de cette recherche, l'intérêt fut porté sur l'initiative Française de désendettement et de développement.

Comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne notamment les PPTE, le Cameroun bénéficie du nouveau mécanisme d'allègement de dette bilatérale Française visant à réduire la dette extérieure bilatérale vis-à-vis de la France depuis 2006⁷. À ce jour, trois contrats de partenariat ont déjà été signés par les deux parties pour un montant global de 967 milliards de FCFA. Les fonds issus de ces contrats ont été destinés à la lutte contre la pauvreté ceci à travers le financement de plusieurs domaines de développement. Il serait en effet prétentieux dans le cadre de ce travail d'en faire une analyse exhaustive, raison pour laquelle une attention particulière sera portée à un seul domaine et une région précise. Ce souci de "dégrossissage" et de "débroussaillage"⁸ comme l'affirme Michel Beaud a permis de focaliser cette étude sur le volet rural de l'action du C2D à l'Ouest Cameroun. D'où le thème : " Le Contrat de Désendettement et de Développement et sa contribution au développement rural du Cameroun : le cas de la région de l'Ouest (1987-2017)." Cette étude consiste à scruter et évaluer les actions du C2D de première et deuxième génération en vue de promouvoir le développement rural du Cameroun notamment celui de la région de l'Ouest.

II - RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Tout chercheur, peu importe son domaine dans l'heuristique devrait avoir des motivations légitimant le choix minutieux et soigné⁹ du sujet sur lequel il se propose de travailler, pour paraphraser quelque peu Michel Beaud. Ainsi, tout chercheur qui mène une recherche sans véritable motif, court le risque de plonger facilement dans le découragement et la stagnation. Dans le même ordre d'idée, Marc Bloch en faisant référence au choix de l'historien, affirmait : "(...) Face à l'immense et confuse réalité, l'historien, est nécessairement amené à y découper le point d'application particulier de ses outils ; par la suite, à faire en elle

⁷ Il est important de spécifier que le Cameroun est le neuvième pays à signer le C2D et le tout premier pays de l'Afrique Centrale. Le premier pays à avoir signé ce contrat fut le Mozambique le 30 novembre 2001. Par la suite, plusieurs autres pays de l'Afrique Centrale, Australe, de l'Est, de l'Ouest et même de l'Amérique du Sud et Centrale à l'instar de la Bolivie, le Nicaragua et les Honduras ont bénéficié de cette assistance Française.

⁸M. Beaud, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou tout autre travail universitaire*, Paris, la Découverte, 2003, p. 39.

⁹*Ibid.*, p. 22.

un choix qui, de toute évidence, ne sera pas le même que celui du biologiste par exemple ; qui sera proprement un choix d'historien¹⁰’.

Ainsi, le choix de la thématique traitée dans le cadre de cette recherche, loin d’être fortuit tient de deux considérations. La toute première raison est liée à une actualité, pour corroborer l’affirmation de M. Grawitz qui déclare que : “toute recherche commence par des faits observés¹¹”. Il s’agit ici de l’actualité relative aux réalisations des différents projets et programmes subventionnés par la France à travers le C2D au Cameroun depuis 2006. En effet, nous avons assisté le 18 décembre 2019 à la journée porte ouverte du C2D tenue au Cercle Municipal de Yaoundé. Présidé par le représentant du Gouverneur de la Région du Centre en présence du Directeur adjoint de l’AFD et de la Coordinatrice du STADE-C2D, l’évènement avait connu la participation de plusieurs programmes financés dans le cadre du C2D. Cet évènement, a fait l’objet d’une découverte des réalisations du C2D dans divers domaines tels que l’agriculture, la santé, l’éducation et les infrastructures etc. Cette participation à la journée porte ouverte du C2D a aiguisé notre curiosité à vouloir en savoir plus sur la nature du C2D, ses financements et l’impact réel de son action dans le secteur rural Camerounais. La dernière raison du choix de ce sujet, est liée au souci de faire connaître à toute la communauté scientifique en générale et aux historiens en particuliers le nouveau mécanisme de traitement de la dette bilatérale Française et son impact dans le développement rural au Cameroun notamment dans la région de l’Ouest.

III - INTERET DE L’ETUDE

Depuis l’avènement de l’Ecole des Annales, les sciences historiques sont devenues un instrument au service du développement. Dans le même sillage, elles peuvent entrevoir comme le pense Steele Commager de “donner de nouvelles dimensions à la vie même, de même qu’elle élargit considérablement notre perspective et enrichit notre expérience¹²”. Il est donc clair que l’histoire revêt une certaine utilité. C’est ce qui donne alors sans doute à cette science, tout son intérêt.

Ainsi, la présente étude permet d’examiner une forme tout à fait nouvelle de coopération entre le Cameroun et la France. Ceci en tentant de comprendre le nouveau mécanisme de traitement de la dette bilatérale Française mise en place dans le but de réduire les créances

¹⁰M. Bloch, *Apologie pour l’histoire ou le métier d’historien*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 14.

¹¹M. Grawitz, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, p. 37.

¹²H. Steele Commager, *L’historien et l’histoire*, Paris, éditions Seghers, 1967, p. 165.

bilatérales du Cameroun mais aussi d'aider le gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté. De ce fait, elle constitue un apport notable dans l'historiographie de la coopération au développement du Cameroun et constitue une contribution pour toute personne désireuse de connaître où alors d'approfondir ses connaissances sur le C2D et ses différentes actions dans le développement spécifiquement celui du secteur rural au Cameroun.

IV - DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE DU CHAMP D'ETUDE

L'objectif d'une problématique dans la discipline historique de façon générale s'inscrit conjointement dans une perspective géographique et temporelle. Toutefois, délimiter un sujet de recherche consiste donc à le situer de façon correcte dans sa sphère géographique et aussi chronologique afin de mieux rendre compte de sa trajectoire évolutive dans l'histoire.

A - Délimitation spatiale

Géographiquement, cette étude couvre une aire bien précise : la région de l'Ouest Cameroun. Située dans le centre ouest du triangle Camerounais, elle se présente comme la région la moins vaste du pays avec une superficie estimée à 13891 km²¹³. En effet, ladite région est constituée de huit départements qui sont : Bamboutos, Haut-Nkam, Hauts-Plateaux, Koung-Khi, Menoua, Mifi, Ndé et le Noun. Elle est limitée au Nord par les régions du Nord-ouest et de l'Adamaoua, au Sud par la région du Littoral ; à l'Est par celle du Centre et à l'Ouest par celle du Sud-ouest¹⁴. L'environnement économique dans cette région laisse entrevoir clairement que cette dernière a toujours fondé sa richesse sur la production agropastorale.

B - Délimitation chronologique

Deux dates 1987 et 2017 constituent les jalons essentiels de cette étude couvrant ainsi une période de trente ans. Le choix d'une telle chronologie n'est pas hasardeuse, il s'inscrit dans le cadre du respect de la méthodologie dans le domaine de la science historique. En effet, il n'existe pas de véritable étude historique qui se définisse sans repères temporels. C'est à ce titre que Charles Samaran affirme que “ c'est à travers le temps que se déroule la vie de l'homme, c'est dans le temps que se succèdent les événements et les modes de pensées dont l'ensemble constitue l'histoire du monde, c'est à travers le temps que l'homme écrit l'histoire¹⁵”. André Nouschi renchérit en disant que : “l'histoire n'existe que par le temps¹⁶”.

¹³[https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_de_l'Ouest_\(Cameroun\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_de_l'Ouest_(Cameroun)), consulté le 10 janvier 2021 à 14h.

¹⁴*Ibid.*

¹⁵C. Samaran, *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 37.

¹⁶A. Nouschi, *Initiation aux sciences historiques*, Paris, Nathan, 1993, p. 4.

Ainsi donc, l'année 1987 choisie comme première borne marque le début officiel de la crise économique au Cameroun.¹⁷ Cette date importante, pour le gouvernement Camerounais, symbolise le commencement d'une période pleine de rebondissements marquée par une économie en trouble. Toutefois, le rôle des institutions multilatérales et bilatérales dans la résolution de cette crise qui était de permettre une relance économique n'a porté aucun fruit. Elle a plutôt conduit à une croissance de la dette du pays ce qui l'a maintenu et le maintient d'ailleurs jusqu'à nos jours dans le cercle vicieux de l'endettement d'où son entrée dans la liste des pays pauvres et sévèrement endettés mis en place par le FMI et la BM. La mise en place en 1996 de l'IPTE a donné naissance à plusieurs autres initiatives bilatérales à l'exemple du C2D Français. En 2006, le tout premier C2D fut signé. Ce contrat avait été conclu entre le gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Premier Ministre Ephraïm Inoni et le gouvernement de la République Française représenté par la Ministre déléguée à la coopération, au Développement et à la Francophonie appelé Brigitte Girardin¹⁸.

L'année 2017 quant à elle marque la fin des activités de la plupart des programmes ruraux subventionnés grâce au fond des premier et second C2D. Nonobstant, l'on doit noter que l'année 2016 marque la fin du C2D de deuxième génération¹⁹ et le début d'un nouveau contrat signé le 30 juin 2016 entre André Vallini, Secrétaire d'Etat Français chargé du Développement et de la Francophonie et Louis Paul Motaze, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Administration territoriale²⁰. Aussi, durant la même année, précisément le 9 février, s'est tenue dans la salle des Actes du Ministère des finances la dixième session du Comité d'Orientation et de Suivie (COS) du C2D²¹. Cette rencontre consacrée à la revue de l'exécution du premier et du second C2D a établi ainsi un bilan de la mise en œuvre des projets et programmes financés par ce mécanisme. Il est tout de même important de spécifier que la plupart des programmes subventionnés à l'instar du programme ACEFA (qui a bouclé sa phase II en 2017), n'avaient pas pu achever leurs deuxièmes phases dans les délais prévus donc en 2016. On observe donc de ce fait un décalage de quelques mois entre la fin du second C2D et la fin des activités de certains programmes financés par ce dernier.

¹⁷Touna Mama, *crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Paris, Harmattan, 1996, p.13.

¹⁸A/STADE-C2D, Contrat de Désendettement de Développement entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement de la République du Cameroun, 2006, p. 7.

¹⁹S'inscrivant dans la continuité du contrat de première génération qui a été signé le 22 juin 2006, le deuxième C2D qui a été signé le 1^{er} juillet 2011 couvre une période de cinq ans allant de 2011 à 2016.

²⁰A/STADE –C2D, Contrat de Désendettement et de Développement entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République de France, 2016, p. 12.

²¹A/STADE-C2D, La Newsletter du C2D, Edition spéciale, juillet 2016, p. 5.

V - REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Lawrence Olivier, Julie Ferron ainsi que Guy Bedard définissent la revue critique de la littérature comme étant le “repérage des auteurs et des ouvrages importants ayant traité un sujet donné²²”. C’est-à-dire que la revue de la littérature se rapporte à la recension des productions scientifiques tel que les : ouvrages, articles scientifiques, thèses et mémoires de Master ayant un rapport direct avec le sujet traité. Ainsi, le domaine de la recherche n’est pas statique. Il appelle inconditionnellement à revenir sur ce que d’autres ont eu à évoquer d’une manière superficielle ou succincte. C’est d’ailleurs ce que Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt affirment : “lorsqu’un chercheur entame une recherche, il est peu probable que le sujet traité n’ait jamais été abordé par quelqu’un d’autre auparavant au moins en partie ²³”. Autrement dit, c’est admettre qu’avant cette étude, de nombreux chercheurs se sont penchés sur les questions relatives à l’APD notamment Française en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Il serait donc intéressant de présenter d’une manière thématique quelques travaux qui abordent cette question afin de mieux situer l’originalité de cette recherche.

Pamphile Akplogan dans son ouvrage intitulé *L’effacement de la dette des pays africains : l’approche de la doctrine sociale de l’église catholique*²⁴, analyse non seulement la question de la dette des pays Africains et son effacement, mais aussi la posture de l’église catholique face à la gestion de ladite dette. En effet, après avoir présenté les origines de la crise de la dette des années 80, l’auteur fait un catalogue des différentes solutions formulés et proposés aux Etats Africains par les créanciers multilatéraux et bilatéraux pour résoudre cette crise. Toutefois, l’auteur met uniquement en exergue les stratégies initiées depuis la fin des années 80 jusqu’en 1999, année du renforcement de l’IPPTE. Les traitements de la dette bilatérale (à l’exemple du C2D) additionnelle à cette initiative ne sont pas ressortis.

L’article de Samuel Fambon²⁵, rentre comme l’étude précédemment évoqué dans le cadre général des stratégies de gestions de la dette des pays Africains notamment celui du Cameroun. En effet, cet auteur, dans une perspective synthétique examine les problèmes et les solutions de l’endettement extérieur du Cameroun en analysant son évolution globale. Cette

²² O. Lawrence et al, *L’élaboration d’une problématique de recherche. Sources, outils et méthode*, Paris, L’Harmattan, 2005, p. 31.

²³ R. Quivy et L. V. Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995, p. 42.

²⁴ P. Akplogan, *L’effacement de la dette des pays africains : l’approche de la doctrine sociale de l’église catholique*, Paris, L’Harmattan, 2015.

²⁵ S. Fambon, “Endettement du Cameroun : problèmes et solutions”, *United Nations University, Discussion Paper* n°2002/49, 2002.

analyse est de ce fait complétée par un examen de la dette intérieure compte tenu de son poids dans la dette globale du pays. Ainsi, après avoir retracé les origines de la crise d'endettement, l'auteur aborde les différentes solutions appliquées à la dette extérieure Camerounaise, les perspectives d'avenir de la dette, les politiques de minimisation des crises d'endettement et enfin les stratégies susceptibles d'alléger considérablement la dette intérieure publique du pays. Cependant, son étude est limitée dans le temps et n'aborde que les stratégies de résorption de la crise mise en place avant l'an 2000.

Touna Mama²⁶, économiste Camerounais dans son ouvrage sur l'économie du Cameroun s'attèle non seulement à faire un inventaire des potentialités économiques du pays mais aussi à indiquer les conditions de son développement socio-économique. Aussi, ce dernier effectue un diagnostic sans complaisance de l'impasse de deux décennies d'ajustement structurel au Cameroun. L'auteur considère le post ajustement mieux encore l'IPPTE comme une opportunité aux problèmes liés à la crise d'endettement des pays sous-développés en l'occurrence du problème d'identification de la nature exacte de la crise et celui de la négociabilité de la dette multilatérale. Aussi, l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE constitue aux yeux de Touna Mama un nouveau départ, une occasion unique qui permet à l'état d'envisager sa voie nouvelle susceptible de conduire vers une politique économique plus autonome. Cet ouvrage a ouvert une brèche sur l'histoire des politiques de développement au Cameroun et a aidé à comprendre les contours du post ajustement. Néanmoins, il reste limité dans la mesure où il met uniquement en avant les mécanismes de traitement de la dette multilatérale or plusieurs instruments de traitement de la dette bilatérale à l'instar du C2D Français ont été mis en place par les créanciers bilatéraux.

Yverine Mingang Ngani²⁷, dans son mémoire intitulé "Les plans d'ajustement structurel et la réduction de la pauvreté au Cameroun" présente de façon substantielle l'impact des politiques d'ajustement structurel dans la lutte contre la pauvreté au Cameroun. Ce dernier après avoir présenté les fondements théoriques de la relation Plan d'ajustement structurel et pauvreté, l'auteur fait un bilan des PAS dans la réduction de la pauvreté au Cameroun. Pour lui, les PAS ne saurait être un instrument apte à faire reculer la pauvreté en Afrique et au Cameroun en particulier. Ce travail malgré toutes les informations qu'il fournit reste limité dans le temps.

²⁶Touna Mama, *L'économie camerounaise pour un nouveau départ*, Yaoundé, Editions Afredit, 2008.

²⁷ Y. Mingang Ngani, "Les plans d'ajustement structurel et la réduction de la pauvreté au Cameroun", Mémoire de DIPSS II en Sciences Economiques, ENS de Yaoundé I, 1999.

Bruno Atangana²⁸, dans son étude sur les enjeux géostratégiques de l'IPPTE au Cameroun analyse à partir d'une méthode géopolitique, l'agenda caché d'un programme dont on dit receler les vertus paupéricides. Ce dernier présente de ce fait l'IPPTE comme un programme qui mérite d'être perçu sous le prisme de la coopération au sens traditionnel, à savoir qu'il s'agit en théorie d'un partenariat donnant-donnant. Pour lui, cette logique de gagnant-gagnant traduit le caractère onéreux de l'IPPTE aux dépend des pays pauvres dont l'avenir doit s'inscrire au-delà du seul point d'achèvement. Ce travail est intéressant dans le sens où il permet de mieux comprendre les intérêts de l'IPPTE pour les principales puissances créancières en activités au Cameroun notamment les Etats-Unis et la France à travers son mécanisme d'allègement de la dette additionnelle à l'IPPTE. Toutefois, l'étude ne présente que l'enjeu géostratégique du C2D pour la France. Or, l'impact de cet instrument dans le développement du Cameroun suscite quelques interrogations.

Notin Etouke Dibo²⁹ dans son mémoire de DIPES II fait une analyse socio-économique du Cameroun après son indépendance en se focalisant davantage sur la gestion de la dette Camerounaise à travers l'IPPTE sur la période allant de 1996 à 2009. Plus spécifiquement, ce dernier analyse les changements survenus au Cameroun sur les plans macroéconomiques, institutionnelles et sociaux suite à son admission à l'IPPTE. Pour ce faire, l'auteur a divisé son travail en cinq chapitres. Les deux premiers chapitres font une présentation substantielle de l'économie Camerounaise avant 1996 d'une part et de l'IPPTE d'autre part. Dans le troisième et le quatrième chapitre, l'auteur met en relief le cheminement long et ardu qu'a fait le Cameroun pour être admis à l'IPPTE, son parcours au sein de cette initiative jusqu'en 2009 ainsi que les différents projets de développement ayant bénéficié des fonds PPTE. Le dernier chapitre quant à lui fait un bilan à court de l'IPPTE au Cameroun. Ce travail est intéressant dans la mesure où il renseigne sur l'état de la dette multilatérale Camerounaise d'une part et d'autre part sur sa balance de paiement extérieure et tous les autres indicateurs économiques qui permettent de statuer sur l'état d'avancement de l'économie d'un pays. Aussi, il informe sur l'initiative d'allègement de la dette multilatérale Camerounaise négligeant les différentes initiatives bilatérales mis en place par les créanciers bilatéraux à l'instar du C2D.

²⁸ B. Atangana, "Les enjeux géostratégiques de l'Initiative PPTE : le cas du Cameroun", Mémoire de DEA en Sciences politiques, Université de Yaoundé II, 2008.

²⁹ N. Etouke Dibo, "Le Cameroun sous l'initiative PPTE, 1996-2009 : approche historique", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 2014.

Olivier Blamangin et Pierre Goiraud³⁰, font une présentation générale du Contrat de Désendettement et de Développement mis en place par la France dans la plupart des pays Africains (notamment les PPTE) à la suite de leurs atteintes au point d'achèvement de l'IPPTE. Plus spécifiquement, ces derniers examinent le processus d'instauration des C2D en Afrique et leurs impacts dans la réduction de la dette de ces pays. Cependant, cet article reste général en ce qui concerne la présentation du C2D. Il n'entre pas en profondeur, parce qu'il est difficile voire impossible de donner les détails et les réalités du C2D dans chaque pays.

Faisant une analyse synthétique et critique de cinquante ans d'intervention Française en Afrique notamment au Cameroun, Hubert Dieudonné Mevoula Lessomo³¹ dans son mémoire de DIPES II présente les réalisations de la France dans le domaine agricole après avoir examiné le cadre historique et institutionnel des différents instruments d'interventions Française. L'auteur conclue en disant que l'impact de ces réalisations reste très mitigé. Bien qu'apportant de précieuses informations et données sur les réalisations de la France au Cameroun entre 1960 et 2011, ce travail reste une synthèse des réalisations de tous les instruments techniques et financiers de la France à l'instar de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le C2D. C'est donc un travail globalisant et superficiel. Toutefois, il mène une étude sommaire des réalisations du C2D dans le secteur rural Camerounais. Aussi, il est fort de souligner que ce travail est limité dans le temps. L'auteur examine uniquement le C2D sous une période allant de 2006 à 2011 et donc le C2D de première génération.

Guy Mvele Minfenda³², dans son ouvrage intitulé *L'aide française en Afrique. Les mutations via les contrats de désendettement et de développement (C2D)*, explique et interprète les politiques d'aide de la France en général, et le C2D en particulier à partir de la structure et de la distribution du pouvoir entre les institutions gouvernementales et du jeu des acteurs dans leurs interactions. Aussi, ce dernier examine la participation du C2D dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement en observant le travail du Programme National de Développement Participatif (PNDP). Bien qu'examinant l'action du C2D au Cameroun, l'auteur ne s'est focalisé que sur un seul programme d'intervention à savoir le PNDP. Il ne présente pas les autres programmes ayant bénéficié de l'enveloppe du C2D. Par conséquent,

³⁰O. Blamangin et P. Goiraud, "L'enlisement des C2D : annulations bilatérales françaises additionnelles à l'Initiative PPTE", in J. Merckaert (dir.), *La loi des créanciers contre les droits des citoyens*, Rapport 2005/2006 de la plateforme d'information et d'action sur la dette des pays du Sud, Juin 2006.

³¹H. D. Mevoula Lessomo, "L'Agence Française de Développement et le Développement de l'agriculture au Cameroun (1960-2011), Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2013.

³²G. Mvele Minfenda, *L'aide française en Afrique. Les mutations via les contrats de désendettement et de développement (C2D)*, Paris, L'Harmattan, 2006.

son travail est limité dans le temps et ne touche pas tous les programmes ruraux financés par le C2D étudié.

Dans le même sillage des travaux traitant de l'impact de l'aide Française au développement du Cameroun un autre auteur en l'occurrence d'Aimé Norbert Melingui Ayissi³³, analyse l'apport de la France dans le développement du Cameroun de 1960 à 2006. En adoptant une approche chronologique, ce dernier soulève la problématique de l'impact réel de l'appui de la France dans le développement du Cameroun. Ce travail illustre les relations privilégiées que la France entretient depuis les indépendances avec le Cameroun à travers le soutien au développement du tissu économique. L'auteur dans une infime partie d'un chapitre met en exergue les actions du C2D dans le secteur rural au Cameroun. Pour un instrument comme le C2D, une étude en moins d'un chapitre ne saurait en réalité suffisamment rendre compte de ce qui a été entrepris.

Mathieu Jérémie Abena Etoundi³⁴, dans sa thèse de doctorat en Histoire analyse les méthodes utilisées par les décideurs Camerounais dans l'optique de promouvoir ou garantir son indépendance économique et sortir le pays du sous-développement ceci depuis son indépendance jusqu'à son éligibilité à l'IPPTE. Ce dernier retrace ainsi l'historique des stratégies de développement mise en place dans divers secteurs à l'instar du secteur rural. Ceci a permis de mieux comprendre l'enjeu du secteur agropastoral pour les décideurs publics et les populations, dans l'économie Camerounaise. Par ailleurs, Ce dernier c'est juste limité a présenté les différentes politiques mis en place par l'Etat sans toutefois présenter les stratégies de financement interne et externe dudit secteur.

Arsène Guy Davy Meba³⁵, dans son mémoire de DIPES II s'interroge sur l'évolution et l'efficacité les politiques du gouvernement Camerounais misent en place entre 1960 et 2014 sur l'économie et le développement rural. Ce dernier fait un rappel historique des différentes stratégies adoptées par l'Etat pour promouvoir le secteur agropastoral du Cameroun. Par ailleurs, il démontre que depuis l'accession du pays à l'indépendance, la stratégie de développement agricole change en fonction de l'évolution globale de l'économie nationale et même internationale. Aussi, ce dernier retrace la situation de l'agriculteur Camerounais dans

³³ A. N. Melingui Ayissi, "La relation de coopération économique pour le développement entre la France et le Cameroun, 1960-2006 : Analyses et perspectives, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014.

³⁴M. J. Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun : aperçu historique (1960-2000), Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

³⁵A. G. D. Meba, "L'évolution des politiques agricoles et leur incidence sur l'économie et le développement rural au Cameroun (1960-2014)", DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 2014.

les différentes phases de l'évolution des politiques agricoles. Tout comme les travaux de Mathieu Jérémie Abena, cette étude c'est juste limité a présenté les différentes politiques misent en place au Cameroun entre 1960 et 2014.

VI - PROBLEMATIQUE

La problématique peut être perçue comme l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter la question initiale. En effet, elle est l'angle sous lequel les phénomènes vont être étudiés, la manière dont on va les interroger ³⁶.

Depuis les années 60, période marquée majoritairement par les indépendances, les pays d'Afrique Subsaharienne en général et le Cameroun en particulier avaient opté pour l'aide extérieure ou l'endettement comme levier de développement. Ces jeunes Etats avaient de ce fait besoins d'importantes ressources financières et techniques pour assurer leur décollage socio-économique. Cependant, à partir du milieu des années 70, les besoins en ressources financières de ces Etats avaient accru et ces derniers avaient dès lors multiplié leurs emprunts auprès des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Cet endettement était devenu premièrement insoutenable ce qui avait conduit au surendettement et donc à la crise de la dette. Deuxièmement, il était devenu un véritable problème pour les pays Africains, les bailleurs de fonds internationaux et même les organismes de développement.

Ainsi, au niveau bilatéral comme multilatéral, plusieurs mesures avaient été imposées à ces pays notamment au Cameroun pour résoudre ce problème d'endettement chronique. On assista d'entrée de jeu à une mise en place des politiques d'ajustement structurel puis monétaires impulsées par les institutions de *Bretton Woods*. Ensuite les rééchelonnements de dettes bilatérales orchestrés par le Club de Paris et enfin les réaménagements de dettes privées organisés par le Club de Londres. Ces premières mesures n'avaient malheureusement pas pu stopper l'hémorragie des déficits extérieurs des pays Africains. Face à cet échec, à la question de développement qui faisait écho dans la plupart des médias et au problème d'endettement qui devenait de plus en plus insoutenable, les créanciers avaient décidé de mettre en place d'autres initiatives. Le but majeur de ces initiatives était celui d'annuler la dette en vue de permettre à ces pays de se développer.

³⁶V. L. Campendhoudt et J. Marquet, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^e Edition, Paris, Dunod, 2011, p. 81.

Ainsi, dans un cadre restreint et bilatéral la France décida d'implémenter son propre mécanisme dénommé Contrat de Désendettement et de Développement dans tous les pays qualifiés de PPTE et ayant atteint leurs points d'achèvements à l'exemple du Cameroun. Par ailleurs, les fonds issus de cet allègement étaient destinés à assurer le financement des programmes de développement à caractère infrastructurel, social, culturel et même rural. Cette thématique pose ainsi de façon sous-jacente le problème de l'efficacité des fonds du C2D destinés spécifiquement au développement rural du Cameroun. Elle vise donc à faire une évaluation de l'action du premier et du second C2D-rural dans la région de l'Ouest notamment à travers le programme ACEFA. En d'autres termes, elle interroge la nature, la somme, l'évolution ainsi que l'efficacité des actions de ce programme dans ladite région. Dès lors, quelle évaluation peut-on faire de l'action du programme ACEFA dans la région de l'Ouest ? Cette préoccupation principale se décline en trois questions subsidiaires à savoir : quelles sont les actions qui ont été entreprises par le programme ACEFA pour impulser le développement rural à l'Ouest Cameroun ? Le résultat obtenu a-t-il reflété l'objectif principal ? Si non, quelles en sont les limites des actions dudit programme dans la région de l'Ouest ? Les réponses à ces questions nécessiteront une documentation riche et variée ainsi qu'une méthode définie.

VII - DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie peut être perçue comme l'étude du bon usage des méthodes et des techniques car, il ne suffit pas de les connaître, mais de pouvoir bien les utiliser dans une étude précise. La méthode quant à elle renvoie à "l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquels une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie"³⁷". Pour arriver à des résultats concluants, il a été impératif de faire recours à de multiples sources écrites et même orales car: "pas de documents pas d'histoire"³⁸". La réalisation de ce travail a donc nécessité une démarche en trois étapes : une étape de recherche documentaire et d'entretien avec des personnes ressources, une étape de traitement des données et une étape de restitution de ces données.

S'agissant de la recherche documentaire, il a fallu faire le tour des centres documentaires et d'archives où la disponibilité de plusieurs sources ayant un lien avec cette problématique a permis de savoir ce qui avait déjà été fait et de mieux cerner cette contribution

³⁷ Grawitz, *Méthodes de recherche en sciences sociales*, p. 35.

³⁸ C. Langlois, et C. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1992, p. 2.

sur la question. Pour cela, les fiches et les grilles de lectures ont été d'une utilité majeure dans la phase d'exploration documentaire.

Le recensement de ses sources a permis d'avoir celles de première main et celles de seconde main. La première catégorie est constituée d'archives consultées dans plusieurs structures notamment au sein du : STADE-C2D, PCP-AMO, PCP-ACEFA Ouest, du PCP-AFOP Ouest et du MINADER. La seconde catégorie constituée de la littérature grise (thèses et mémoires), d'ouvrages et d'articles ont été consulté dans des centres de documentations à l'instar des bibliothèques de l'Université de Yaoundé I et II, de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), de la Fondation Paul Ango Ella (FPAE) et de l'Institut Français du Cameroun (IFC). A cela, s'ajoute la bibliothèque numérique qui a permis d'obtenir des ouvrages et autres documents scientifiques.

Par ailleurs, l'étape d'enquête sur le terrain portait essentiellement sur des entretiens (privé et semi-privé) sur rendez-vous avec des personnes ressources. Les personnes ressources ciblées furent : les responsables des projets au niveau régional et départemental ainsi que le personnel de terrain ayant des connaissances précises sur les activités des programmes ruraux financés par le C2D à l'Ouest Cameroun. Aussi, les bénéficiaires du programme ACEFA furent interrogés dans le but d'avoir leurs opinions. L'instrument principal utilisé ici pour enregistrer les informations était le téléphone portable. Ces entretiens ont aidé à confirmer et compléter les informations écrites d'une part et mieux connaître les actions menées sur le terrain d'autre part.

Après cette étape de recherche documentaire et d'enquête sur le terrain, une analyse et une confrontation des données recueillies fut effectué. Parlant de la restitution des résultats de la recherche, un cocktail méthodologique fut utilisé associant à la fois la méthode descriptive, analytique, énumérative, statistique, chronologique et dans une moindre mesure thématique, pour l'élaboration de ce plan de travail. Pour ce faire, l'utilisation du guide méthodologique du département d'histoire³⁹ et des ouvrages de référence en matière de méthodologie comme ceux de Raymond Ebalé⁴⁰, Michel Beaud⁴¹ et même Claude Morin⁴² ont marqué leurs importances.

³⁹Département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, *Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, 2004.

⁴⁰ R. Ebalé, *Initiation aux méthodes et techniques de l'histoire économique*, Yaoundé, Clé, 2011.

⁴¹ Beaud, *L'art de la thèse*, 2003.

⁴² C. Morin, *Guide de préparation du mémoire de maîtrise*, Université de Montréal, 2003.

VIII - DIFFICULTES RENCONTREES

La réalisation de ce travail de recherche a été parsemée d'embûches qui ont entraîné le ralentissement des travaux. La rareté des ouvrages a fait l'objet d'une difficulté majeure dans cette étude car il existe en effet très peu d'ouvrage qui traite du contexte de naissance des C2D en général et celui du Cameroun en particulier. La deuxième difficulté s'est fait ressentir sur l'indisponibilité récurrente des autorités administratives en service au STADE-C2D qui auraient donné encore un plus à cette recherche s'ils avaient été tous consultés. La troisième difficulté se trouve au niveau de l'inaccessibilité de certains bénéficiaires du programme qui se méfiait en donnant de nombreux faux rendez-vous et au-delà soupçonnait être en contact avec une commission de constat délégué par l'Etat. La quatrième et dernière difficulté s'est fait ressentir sur le plan de la lenteur administrative du MINADER, de ses services spécialisés et des différents programmes tel que le PCP-ACEFA et le PCP-AMO placés sous sa tutelle. Toutes ces défaillances justifient à juste titre les faiblesses qui pourront certainement être observées dans ce travail.

IX - PLAN DU TRAVAIL

Pour mener à bien ce travail de recherche, il a été primordial de le subdiviser en quatre grands chapitres qui permettent de mieux comprendre l'action du C2D-rural au Cameroun notamment dans la région de l'Ouest.

Le chapitre 1 qui s'intitule : "Aperçu du processus de mise en place du C2D et trajectoire historique des stratégies de développement du secteur rural au Cameroun" dresse la toile de fond en détaillant d'une part les fondements historiques du C2D en Afrique en général et au Cameroun en particulier et d'autre part les stratégies de développement du secteur rural Camerounais depuis l'indépendance jusqu'à la mise en place du C2D-rural.

Le chapitre 2 qui a pour titre : "Catalogue des programmes ruraux financés par le Contrat de Désendettement et de Développement à l'Ouest Cameroun" recense les différents programmes ruraux financés par le premier et le deuxième C2D à l'Ouest Cameroun.

Le chapitre 3 intitulé : "le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales : un cas d'étude de l'action du C2D à l'Ouest Cameroun" analyse les activités mieux encore les différents services déployés dans le cadre du Programme ACEFA Ouest entre 2009 et 2017 pour améliorer les performances technico-économiques des producteurs de cette région.

Le chapitre 4 donc le titre est : ‘‘Evaluation critique de l’action du programme d’Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales à l’Ouest Cameroun dresse un bilan critique de l’action du programme ACEFA à l’Ouest Cameroun.

**CHAPITRE I : APERÇU DU PROCESSUS DE MISE EN
PLACE DU C2D ET TRAJECTOIRE HISTORIQUE DES
STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL
AU CAMEROUN**

Plus d'un quart de siècle après le déclenchement de la crise de la dette des années 80, la plupart des pays Africains notamment le Cameroun en subissent toujours les effets et continuent par la même occasion de consacrer une part considérable de leurs budgets au remboursement de leurs différents emprunts. Pour faire face à cette situation, plusieurs mesures, à l'instar des Programmes d'Ajustements Structurels (PAS) orchestrés par les institutions de *Bretton Woods* et le report du remboursement des dettes bilatérales et privés organisé par le Club de Paris, celui de Londres et l'ensemble des membres du Groupe des sept (G7) furent mis en place à partir de 1988⁴³. Ces premières tentatives de solutions s'étaient malheureusement toutes soldées par des échecs. Ses échecs avaient incité les créanciers internationaux à l'exemple de la France, à formuler d'autres stratégies devant résoudre le même problème d'endettement qui devenait de plus en plus insoutenable. Toutefois, la mise en place en 1996 de l'IPPTE s'était accompagnée de plusieurs initiatives bilatérales innovantes dont la plus importante en termes de flux financiers reste le C2D. Comme de nombreux pays de la zone Franc, le Cameroun bénéficie de cette assistance exceptionnelle d'allègement de dette bilatérale Française depuis 2006⁴⁴. Les fonds issus de cet allègement sont ainsi destinés aux financements de plusieurs secteurs de développement à l'exemple du secteur rural qui occupe et a toujours occupé une place incontournable dans la vision du développement socio-économique du gouvernement.

Ce chapitre introductif se propose non seulement de retracer les fondements historiques du C2D mais aussi de dresser un aperçu des stratégies de développement du secteur rural Camerounais depuis l'indépendance jusqu'à la mise en place du C2D-rural.

I - LES FONDEMENTS DU CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Défini comme un système de refinancement par dons des créances d'Aide Publique au Développement (APD)⁴⁵, le C2D est le nouvel instrument de coopération entre les Pays PPTE et la France. Ce nouveau mécanisme de coopération internationale est le résultat d'un long processus historique influencé par deux groupes de facteurs. Ainsi, nombreux sont ceux qui n'ont jamais entendu parler ou alors n'ont qu'une très vague idée de ce nouvel instrument de coopération bilatéral Français. Comment a-t-il été mis en place ? A quoi sert-il ? Comment fonctionne-t-il concrètement ? Voici quelques questions auxquelles cette partie tentera d'apporter des réponses.

⁴³V. Renaud, "L'annulation de la dette du Tiers monde", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2046-2047, 2010, p. 18.

⁴⁴*Cameroon Tribune*, n°12291/8490, 23 février 2021, p. 3.

⁴⁵Blamangin et Goiraud, "L'enlisement des C2D", p. 69.

A - LES FONDEMENTS LOINTAINS : L'ECHEC DES PREMIERES THERAPIES À LA CRISE DE LA DETTE DES ANNEES 80

La crise de la dette des années 80 qui avait secoué l'ensemble des pays du Tiers Monde avait fait l'objet de moult réflexions au sein des gouvernements des pays concernés et même de la communauté internationale. Ces réflexions avaient dès lors conduit à la mise en place de nombreuses mesures qui s'étaient malheureusement toutes soldées par des échecs totaux. Face à cette inefficacité des premières stratégies de gestion de la crise et à la persistance du problème d'endettement, d'autres mesures à l'exemple de l'IPPTE multilatéral et des C2D Français furent formulées par ces mêmes bailleurs de fonds au milieu des années 90. Ainsi, le bilan négatif de la crise de 1986 plus l'échec des mesures instituées par la communauté internationale pour contrecarrer ladite crise sont à l'origine de la mise en place du C2D.

1 - Les causes de la crise de la dette camerounaise

Survenue à la fin des années 80, la crise de la dette qui avait résonné comme un coup de tonnerre sur l'ensemble des pays d'Afrique et particulièrement sur le Cameroun fut le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs accumulés pendant de longues dates. Au nombre de ces facteurs, le plus marquant fut le transfert des dettes coloniales au moment de l'indépendance de ces pays⁴⁶. Toutefois, les raisons ayant conduit à l'éclatement de ladite crise sont de deux ordres.

a - Les causes exogènes

Annoncé officiellement le 19 février 1987 par le Président de la République Paul Biya lors d'une interview accordée à la *Cameroon Radio Télévision*⁴⁷, la crise qui avait atteint tardivement le Cameroun contrairement à d'autres pays d'Afrique avait été provoquée par plusieurs phénomènes exogènes qui s'étaient rapidement succédés. Ces facteurs furent : la chute des coûts des produits d'exportation agricole et pétrolière sur le marché mondial ainsi que la croissance importante des sommes à rembourser due à l'augmentation du taux d'intérêt de la dette.

⁴⁶La revue chronologique des engagements extérieurs du Cameroun indique que le plus vieil emprunt de l'Etat date de 1953, période à laquelle ce dernier était sous la double tutelle de la Grande Bretagne et de la France. Le pays devint dès lors indépendant en 1960 avec un fardeau de dette estimé à 89 millions de Francs Français héritée de la colonisation. Cette dette publique extérieure fut contractée auprès de la France pour la réalisation de nombreux projet parmi lesquels : la construction de la centrale Hydroélectrique d'Edéa II et l'augmentation du capital crédit du Cameroun. Voir : Nations Unies, Analyse critique de l'origine de la dette publique extérieure des pays africains : cas du Cameroun (1998), pp. 25-36.

⁴⁷ Abena Etoundi, "La planification économique", p. 382.

La chute drastique du coût mondial des produits de base qui se présentait comme le poumon économique en matière de retombées financières avait fait basculer négativement la conjoncture économique du pays. En effet, ayant contractée la plupart de ses prêts dans les monnaies fortes (à l'exemple du dollar), le Cameroun comme d'ailleurs la plupart des pays débiteurs avait été contraint de s'acquitter de sa dette avec la même monnaie utilisée lors des emprunts et de se procurer des devises fortes pour rembourser ses différents créanciers⁴⁸. Pour ce faire, il n'avait d'autre choix que de vendre des marchandises à ceux qui possédaient ces monnaies fortes ce qui l'obligea à orienter sa politique économique en fonction des attentes d'acteurs économiques situés dans les pays les plus industrialisés.

Par ailleurs, comme de nombreux Etats du Tiers monde, le Cameroun avait augmenté l'exportation de ses produits agricoles et pétroliers pour pouvoir continuer à rembourser sa dette et entamer son processus d'industrialisation. Ce faisant, il avait mis en même temps que les autres pays exportateurs de matières premières une quantité accrue de produits de base (café, cacao, coton, pétrole etc) sur le marché alors que la demande n'avait pas augmenté dans la même proportion dans les pays importateurs. Cette situation avait dès lors occasionné une véritable concurrence entre ces pays nouvellement indépendants et avait entraîné par la suite une chute libre des prix de ces produits d'exportation. En ce qui concernait les produits agricoles Camerounais, on observait le prix du cacao passé de 895 FCFA entre 1985 et 1986 à 511 FCFA entre 1988 et 1989 soit une dépréciation d'environ 43% et celui du café robusta passé de 1096 FCFA à 395 FCFA en 1989⁴⁹. Le produit pétrole qui avait fortement boosté le taux de croissance économique du pays entre 1977⁵⁰ et 1981 avait lui aussi connu une forte baisse. En effet, il avait dès 1982 amorcé une chute qui l'avait conduit de 38,48\$/baril à la fin de l'année 1982 à 34,10 \$/baril en 1983, puis à 32,84 \$/baril en 1984 et 31,6 \$/baril en 1985 pour tomber à 18,10 \$/baril en 1986⁵¹.

⁴⁸ D. Millet et E. Toussaint, *65 Questions/ 65 Réponses sur la dette, le FMI et la Banque Mondiale*, Liège, CADTM, 2011, p. 53.

⁴⁹N. A. Ndikey Njoya, "Corruption et croissance économique au Cameroun : de l'effet direct et des effets indirects à travers la répartition des dépenses publiques", Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Universités de Rennes I, 2017, p. 100.

⁵⁰ La date 1977 marque une nouvelle opportunité pour le Cameroun, en ce qui concerne son statut d'exportateur-producteur de pétrole. C'est à cette période que le pays devient officiellement grand producteur de pétrole. Ne possédant pas d'industries pétrolières requis pour la mise en exploitation de son or noir, le gouvernement avait laissé l'exploitation de ce brut à des compagnies tel que : Pecten Cameroon Compagny, Philips Petroleum Compagny Cameroon, Mobil Producing Cameroon, Kelt Cameroon et Esso Pipeline Company.

⁵¹Fambon, "Endettement du Cameroun", p. 13.

Ainsi, suite à l'inversion de la tendance des coûts des matières premières au début des années 80, la situation financière du Cameroun était devenue plus difficile. Non seulement accroître la production ne suffisait plus, mais cela aggravait encore le phénomène d'une offre trop importante sur le marché mondial. Ce scénario avait ainsi amené l'Etat à contracter de nouvelles et plus fortes dettes à des conditions peu contraignantes auprès des Institutions Financières Internationales (IFI) ce qui avait davantage enrichi le stock de sa dette extérieure et avait par la suite conduit à une crise de la dette due à la hausse brusque des taux d'intérêts.

Jusqu'à la fin des années 70, le taux d'intérêt réel des différents emprunts extérieurs des pays Africains principalement du Cameroun était faible. Cette faiblesse des taux d'intérêts avait encouragé sous l'œil complice des créanciers internationaux le gouvernement Camerounais à multiplier sans cesse ces emprunts. Ces prêts étaient passés de 260,3 millions de dollars en 1971 à 2674 millions de dollars en 1981 représentant ainsi 10 fois le volume des dettes de l'année 1971⁵². Aussi, durant cette période, les dépenses que représentait le remboursement de cette dette étaient plus ou moins soutenables d'autant plus que les revenus d'exportation étaient élevés et orientés à la hausse. Au virage des années 80, la situation avait radicalement changé et le taux d'intérêt de la dette du Cameroun qui était de 4,7% en 1970 était passé à 6,5% en 1987⁵³. Ainsi, du jour au lendemain, le Cameroun avait dû rembourser près de deux fois plus d'intérêts avec un revenu moindre. Cette augmentation unilatérale des taux d'intérêt avait plongé brutalement le pays dans la crise. Bien qu'ayant été déclenché par les chocs extérieurs, la crise de la dette qui avait durement frappé le Cameroun avait également puisé sa force dans les déséquilibres structurels internes.

b - Les causes endogènes

Affirmer que la crise de la dette qui avait frappé le Cameroun dans les années 80 était uniquement liée à la conjoncture extérieure serait montré que le gouvernement avait juste été victime des mutations survenues sur la scène internationale or que non. Ce dernier avait une part de responsabilité dans l'évolution de ladite crise. Ainsi, les facteurs internes de cette crise reposent sur les choix aberrants des politiques économiques du pays et la mauvaise gouvernance.

⁵²*Ibid.*, p. 2.

⁵³Nations Unies, Analyse critique, p. 45.

Au sortir de la colonisation, le Cameroun comme la plupart des pays du Sud avait opté pour un processus d'industrialisation fondé sur la substitution des importations⁵⁴. L'effet escompté de cette politique était celui de transformer les ressources locales (les produits agropastoraux, miniers, énergétiques et forestiers) d'une part et de réduire la dépendance de l'économie nationale vis-à-vis de l'extérieur d'autre part. Nonobstant, ce vaste secteur industriel qui regroupait en son sein différents types d'industries (l'agro-alimentaire, les boissons et le tabac etc), restait encore très peu développés et tributaires des capitaux étrangers⁵⁵.

En effet, dès son accession à l'indépendance et malgré les faiblesses de ses revenus qui ne lui permettaient pas de mobiliser à partir de l'épargne nationale le capital nécessaire à l'industrialisation, le pays avait opté tout de même pour une "industrialisation systématique"⁵⁶ et la formule de la libre entreprise avait également été choisie⁵⁷. Ce type de développement s'essouffla très rapidement avec l'arrivée de la crise et révélant par la même occasion son inadéquation aux conditions socio-économiques du pays. Aussi, l'on peut relever que la plupart des mégaprojets énergétiques ou d'industries à l'instar de la société Cellulose du Cameroun (CELLUCAM)⁵⁸ avait été conçu selon le modèle occidental et à des coûts très élevés. Ce mimétisme avait non seulement accru la dépendance du Cameroun vis-à-vis des importations des biens d'équipements et des cadres étrangers mais également elle avait conduit à la non rentabilité des investissements réalisés.

Dans ce contexte, il s'en était suivi une utilisation maladroite des capacités de production, pire encore une fermeture de ses entreprises suite à la crise qui menaçait déjà le pays. Par conséquent, ces multiples investissements qui étaient majoritairement constitués des prêts extérieurs étaient tombés à l'eau et avaient ainsi rendu la situation économique du pays plus complexe puisque ces prêts non productifs avaient une fois de plus alourdi la dette. À ce

⁵⁴ Touna Mama, *L'économie camerounaise*, p. 100.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 82.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 84.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Fruit de la coopération technique entre le Cameroun et l'Autriche, la CELLUCAM a été créée en 1981 avec une capacité de 126000 tonnes. Cette usine a été construite sur subvention Autrichienne à partir d'un prêt d'environ 51 milliards de FCFA en complément de l'apport du Cameroun inscrit au budget d'investissement public. L'entreprise Autrichienne BAWA chargée de l'opération de l'usine fera fournir des machines et des équipements de performances douteuses et cela à des prix exorbitants ce qui rendra le coût de la pâte à papier produite très élevé de sorte que le produit ne pourra pas être compétitif sur le marché mondial. L'entreprise verra donc sa part de marché se réduire de manière drastique en très peu d'années. Celle-ci fermera avant 1990 mais la dette issue de son financement bien que plusieurs fois rééchelonnée restera dû.

premier facteur, la mauvaise gouvernance mieux encore la mauvaise gestion des deniers publics peut être relevée.

Considéré comme “une gangrène qui tue un pays dans son corps et dans son âme⁵⁹”, la corruption fut un phénomène très répandu dans l’administration publique Camerounaise. Ce fléau qui avait de lourdes conséquences tant sur le plan socio-économique que politique avait ralenti voire même brisé la croissance économique du pays. Bien qu’elle ait fortement contribué à la méfiance des investisseurs internationaux, cette dernière avait également plongé le pays sur le sentier du sous développement grâce à la réduction des recettes fiscales et parafiscales ainsi que l’alourdissement des dépenses publiques. Les détournements massifs des budgets d’investissements et ceux relevant de l’aide internationale à travers les actes tel que les fausses factures, les fonctionnaires fictifs, les salaires faramineux non justifiés avaient aussi alourdi le coût des dépenses publiques⁶⁰.

Ainsi, dans un contexte de crise généralisée de son économie particulièrement due au fait de l’insuffisance des ressources financières propres afin d’y faire face, le Cameroun était passé sous la coupe du FMI, de la BM et des pays membres du Club de Paris et de Londres.

2 - La gestion internationale de la crise de la dette Camerounaise

Pour faire face à la crise qui était survenu en 1987, l’Etat en toute confiance avait décidé de se lancer dans un véritable plan de lutte interne contre la crise. Ce dernier avait procédé à une stabilisation des finances publiques, une rationalisation de la gestion du secteur public et parapublic et une relance des activités économiques⁶¹. Quelques mois après sa mise en œuvre, cette stratégie se solda malheureusement par un grand échec et contraignit le gouvernement à se retourner vers la communauté internationale. Dès lors, deux sortes de mesures furent adoptées : les ajustements structurels et monétaires ainsi que les rééchelonnements des dettes.

⁵⁹ J. J. R. Okoué Edou, *Pourquoi la dévaluation du Franc CFA était-elle vouée à l’échec au Gabon*, Paris, L’Harmattan, 2006, p. 92.

⁶⁰ A. P. Ze, “Crise économique et gestion étatique de l’insertion professionnelle des jeunes au Cameroun : le cas de la région du Centre (1987-2016)”, Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020, p. 50.

⁶¹ Touna Mama, *L’économie camerounaise*, p. 283.

a - Les ajustements structurels et monétaires

Conçue et mise en œuvre par les institutions de Washington, la politique d'ajustement structurel fut le tout premier plan international de sortie de crise imposé aux pays Africains à la fin des années 80. Cette politique qui avait pour but principal de relever les économies de ces pays se présentait comme “une sorte de médication magique⁶²” voire “la nouvelle magie blanche⁶³” que les gouvernements devaient simplement appliquer pour voir leurs économies se redresser. Cette politique d'ajustement structurel fut accompagnée à partir de 1994 d'un ajustement monétaire.

Défini comme un ensemble de réformes économiques visant à restaurer les équilibres macro-économiques d'un pays et à remédier aux distorsions structurelles de l'économie de manière à retrouver à terme le sentier de la croissance économique⁶⁴, les PAS comportaient un aspect conjoncturel, structurel et sectoriel. Le volet sectoriel pour sa part avait pour objectif d'accroître l'efficacité de l'économie et le retour à une croissance durable. Elle regroupait de ce fait quatre grands secteurs : budgétaire, monétaire, sociale et de la dette⁶⁵. Bien que tous ces secteurs eussent un but commun qui était celui de redresser l'économie Camerounaise affectée par la crise, chaque secteur en revanche avait des objectifs spécifiques et précis.

Pour ce qui était de la politique de la dette, du premier PAS conclu le 19 septembre 1988 au dernier signé le 1^{er} octobre 2000, le FMI avait recommandé au gouvernement à travers de multiples mesures d'appliquer une politique d'endettement saine et modérée⁶⁶. Dès lors, il était suggéré à l'Etat de : éviter de nouveaux emprunts extérieur à court terme excepté les crédits habituels destinés aux importations, rechercher des accords de rééchelonnement le plus large possible avec les créanciers membres du Club de Paris etc⁶⁷. Comme l'on le constate, toutes ces mesures qui s'accrochaient plus sur la progression des indicateurs macro-économiques que sur le traitement de la dette en partie résolu par des annulations bilatérales étaient juste des calmants pour soulager la crise.

⁶²S. Abona Onokono, “Les stratégies de développement dans l'économie camerounaise : 1960-2000. Perspective historique”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009, p. 67.

⁶³Touna Mama, *L'économie camerounaise*, p. 279.

⁶⁴J. Engoya Oyep, “L'agriculture camerounaise à l'heure des négociations multilatérales”, *Cahiers de l'UCAC*, n°6, Yaoundé, PUCAC, 2002, p. 206.

⁶⁵Fonds Monétaire International, “La FARS à dix ans : l'ajustement et la réforme économique dans les pays à faible revenu”, Etude spéciale n°156, section 1 et 4, Washington DC, 1997, p. 13.

⁶⁶Touna Mama, *L'économie camerounaise*, p. 299.

⁶⁷*Ibid.*, p. 312.

Contrairement aux attentes des autorités publiques, ces calmants avaient amplifié la situation socio-économique du pays. Elles avaient également contribué à un accroissement rapide de la dette extérieure dû aux nouveaux emprunts effectués par le gouvernement auprès des partenaires financiers dont le plus important fut la France. Face à cet échec qui fut rapidement attribué à un niveau très élevé du Franc CFA qui avait fait fuir tous les grands investissements, les jumeaux internationaux invoquèrent un ajustement monétaire comme pièce maitresse du redressement financier et socio-économique du Cameroun.

Décidé lors du sommet de Dakar du 12 janvier 1994, la dévaluation du Franc CFA avait été validée par l'ensemble des pays Africains confronté aux effets pervers de la crise⁶⁸. Cette dévaluation qui avait pour but principal d'améliorer la situation des échanges extérieurs était soumise à la condition de rééchelonnement de certaines dettes, qui devait favoriser la réduction de l'encours total de la dette publique extérieure⁶⁹. Cette autre tentative de solution n'avait pas apporté de réponses durables au dysfonctionnement économique et financier du Cameroun. Elle était plutôt venue occasionner un alourdissement de sa dette publique et de sa charge libellée en devises internationales.

En effet, la dette extérieure du Cameroun comme pour la plupart des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) étant libellée en devises internationales, son montant s'était retrouvé multiplié mécaniquement par deux. Ce scénario avait de ce fait concouru à la dégradation des ratios de la dette. Par ailleurs, à la suite de la dévaluation de janvier 1994, il fallait davantage de Francs CFA pour obtenir un dollar américain, un euro, une lire italienne, une livre sterling anglaise⁷⁰. C'est donc cet effet boule de neige qui avait une fois de plus contribué à l'augmentation de la dette et avait par la suite accentué la crise. En outre, la signature d'accords avec le FMI avait ouvert la voie au rééchelonnement de dettes envers les créanciers publics réunis au sein et hors du Club de Paris ainsi qu'à la restructuration de la dette vis-à-vis des banques commerciales réunies au sein du Club de Londres.

⁶⁸ Touna Mama, *La crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 77.

⁶⁹I. P. Okomolo, "L'impact de la dévaluation du Franc CFA sur le commerce extérieur camerounais : cas du port de Douala 1994 - 2008", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2015, p. 13.

⁷⁰Okoué Edou, *Pourquoi la dévaluation*, p. 227.

b - Les rééchelonnements de dettes

À la fin des années 80, dans un contexte financier de forte augmentation des taux d'intérêts, de hausse du cours du dollar Américain contrairement au Franc CFA, les IFI abandonnaient le diagnostic de la simple crise de liquidité pour reconnaître la crise de solvabilité qui frappait la plupart des pays Africains notamment le Cameroun. Tout comme les bailleurs de fonds multilatéraux, les créanciers bilatéraux en l'occurrence du Club de Paris n'avaient pas manqué de proposer des solutions à cette crise qui avaient affecté durement l'économie des pays concernés. Les rééchelonnements furent ainsi l'une des solutions proposées.

Défini comme une procédure par laquelle les créanciers accordent à un pays débiteur le droit d'étaler dans le temps le remboursement de sa dette⁷¹, le rééchelonnement de la dette avait un but principal qui était celui de : "Permettre au débiteur de bénéficier pendant une certaine période, d'une réduction des charges du service de la dette ou de jouir d'un temps de grâce où les remboursements n'ont pas lieu, ce qui facilite le redressement économique"⁷².

Ainsi défini, le rééchelonnement apparaissait dès lors comme un remède efficace pour sortir de la crise les pays Africains qui concentraient des échéances sur certaines périodes et se trouvaient bloqués par le manque de réserves en devises et de ressources financières. Le Club de Paris qui avait opté pour les traitements classiques de dette c'est-à-dire les traitements au cas par cas exclusivement fondés sur la renégociation des dettes⁷³, était devenu un moyen de fournir une aide temporaire aux pays qui rencontraient d'énormes difficultés sur leurs balances de paiements. Cette initiative n'était pas sans condition bien au contraire comme toutes les politiques d'aides extérieures, celle-ci s'était dotée d'une condition tranchante qui fut la signature par le pays débiteur d'un accord de confirmation avec le FMI⁷⁴. Ce conditionnement amène ainsi à conclure que tout pays qui sollicitait un raccourcissement de la durée de paiement de sa dette devrait d'abord passer sous ajustement structurel.

Cependant, il est important de spécifier que cette clause fut difficile pour de nombreux pays comme le Cameroun qui avait opté au début de la crise pour un Programme d'Ajustement Autonome et non un Programme d'Ajustement Structurel préconisé par le FMI. Face à l'échec

⁷¹ A. Beitone et al., *Dictionnaire de science économique*, 6^{ème} édition, Armand Colin, 2019, p. 524.

⁷² Akplogan, *L'effacement de la dette*, p. 151.

⁷³ P. Mouandjo et B. Lewis, *Crise et croissance en Afrique : l'économie politique de l'Afrique au XXI^{ème} siècle*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 151.

⁷⁴ *Bulletin de la Banque de France* n°81, Septembre 2000, p. 71.

de ce programme, et ayant déclaré le 20 juin 1987 devant l'Assemblée Nationale que le Cameroun n'ira pas au FMI, le Président Paul Biya changea de discours 6 mois plus tard en affirmant qu' : “avec ou sans le FMI, le Cameroun se sortira de la crise⁷⁵”. Ce changement de discours amène à comprendre que la situation économique du pays allait de mal en pire et le Président ne voulant toujours pas aller au FMI s'était rendu auprès des créanciers bilatéraux pour demander secours mais ceux-ci restèrent catégorique sur leur condition, contraignant ainsi le Chef de l'Etat à se retourner vers le FMI. Après la signature de son premier accord de confirmation avec le FMI en septembre 1988⁷⁶, la demande de rééchelonnement du Cameroun auprès du Club de Paris avait alors été validée et le pays signa l'année d'après un premier acte de réaménagement qui s'en suivit de cinq autres quelques années plutard.

Tableau 1: Les rééchelonnements de la dette officielle du Cameroun entre 1989 et 2001
(en millions de dollars)

Rééchelonnements	Date de l'accord	Montant consolidé	Période de consolidation	Termes de l'accord	Réduction en Valeur Ajouté Net
Club de Paris n°1	24/05/1989	621	12	Houston	0%
Club de Paris n°2	23/01/1992	935	9	Toronto	33%
Club de Paris n°3	25/03/1994	1343	18	Londres	50%
Club de Paris n°4	16/11/1995	1129	12	Londres	50%
Club de Paris n°5	24/10/1997	1270	36	Naples	50%
Club de Paris n°6	24/01/2001	1300	/	Cologne	/

Source : S. Fambon, “Endettement du Cameroun : problèmes et solutions”, p. 18.

Le tableau ci-dessus et le graphique 1 ci-dessous montre qu'en l'espace de 12 ans, le Cameroun avait bénéficié de six rééchelonnements de sa dette auprès du Club de Paris. Les montants ainsi consolidés avaient accru au fil des ans passant de 621 millions de dollars en 1989 à 1300 millions de dollars en 2001. Aussi, l'on peut relever que les trois premiers actes de rééchelonnements avaient été conclus à la suite de la signature des trois premiers accords de confirmation entre le gouvernement et le FMI. Par ailleurs, les termes de Houston qui avaient été signés le 24 mai 1989 pour un montant global de 621 millions de dollars avaient été suspendus la même année à cause de nombreux dérapages observés lors de l'exécution du premier PAS⁷⁷. Le second accord appelé terme de Toronto se déroula normalement sans interruption et avait été remplacé le 25 mars 1994 par les termes de Londres encore appelés

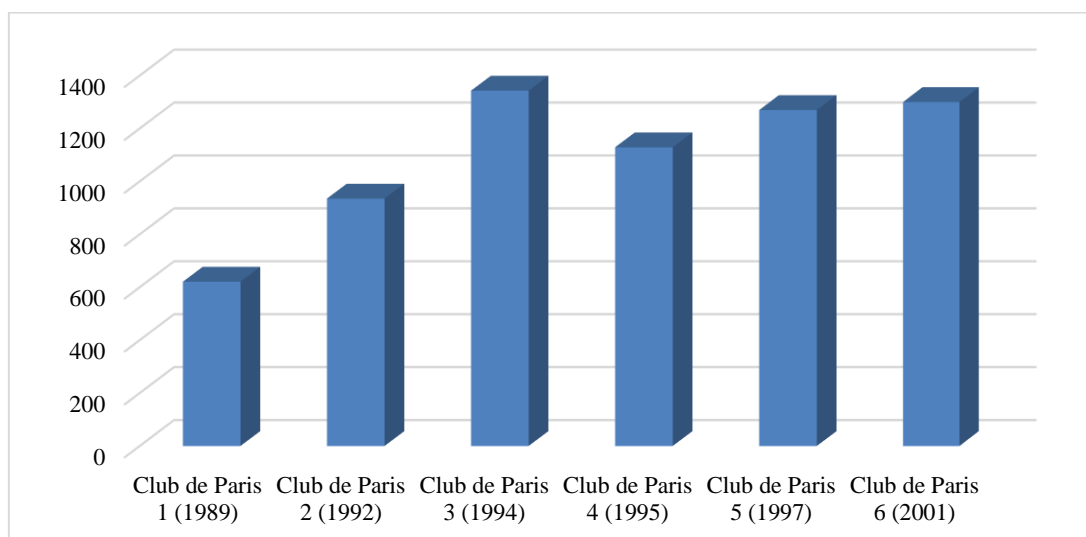
⁷⁵ F. Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, p. 43.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 44.

⁷⁷Fambon, “Endettement du Cameroun”, p. 18.

régime de Toronto amélioré pour un montant global de 1343 millions de dollars. En raison du non-respect des engagements pris lors de la signature du troisième PAS, l'Etat s'était retrouvé dans l'obligation de conclure un quatrième accord de réaménagement de sa dette en septembre 1995 pour un montant de 1129 millions de dollars⁷⁸. Les termes de Londres prirent fin le 24 novembre 1997 avec la signature de l'accord de Naples qui avait conduit le Cameroun quatre ans plutard à la signature de l'accord de Cologne. En outre, au fil des ans, le pourcentage de dette à annuler avait dû être revu à la hausse car il ne permettait pas au Cameroun de quitter la spirale du surendettement. Il avait été porté de 33% en 1992 à 50% en 1994 et était resté stable jusqu'en 1997.

Graphique 1 : Répartition des montants de la dette du Cameroun rééchelonné au sein du Club de Paris entre 1989 et 2001 (en millions de dollars)



Source : S. Fambon, “Endettement du Cameroun”, p. 18.

Outre les réaménagements effectués devant le Club de Paris, le Cameroun avait également poursuivi d'autres négociations de sa dette publique extérieure avec des créanciers privés à l'instar du Club de Londres. Cette institution avait organisé par exemple en janvier 1992 un rééchelonnement de 90 milliards de Francs CFA de son encours de dette extérieure privée⁷⁹.

De même, dans la même lancée, les différents créanciers bilatéraux hors du Club de Paris à l'exemple de la France avaient mis sur pied et de façon successive de nombreuses mesures de

⁷⁸Fambon, “Endettement du Cameroun”, p. 18.

⁷⁹*Ibid.*, p. 19.

réductions de la dette extérieure bilatérale vis-à-vis des pays Africains. À cet effet, entre 1989 et 1994, le Cameroun avait bénéficié de quatre initiatives d'annulations de dette bilatérales Françaises. Il s'agissait : des accords de Dakar I signés en 1989, des accords de la Baule conclus en 1990, de l'initiative de Libreville en faveur de la dette lancée en 1992 et enfin des accords de Dakar II conclus en 1994 à la suite de la modification de la parité du Franc CFA⁸⁰.

Les différentes mesures appliquées par les créanciers multilatéraux et bilatéraux pour stopper l'hémorragie des déficits extérieurs causés par la crise de 1987 n'avaient pas produit les résultats escomptés en termes d'amélioration des principaux indicateurs d'endettement du Cameroun. Les PAS et les rééchelonnements qui n'avaient servi qu'à repousser dans le temps le service de la dette voire même à "retarder la douleur⁸¹" du remboursement avaient non seulement alourdi les intérêts de la dette externe Camerounaise mais aussi réduit le niveau de vie des populations locales ce qui avait par conséquent augmenté la pauvreté. Face à cet échec, de nouveaux mécanismes d'allègement de la dette furent initiés.

B - L'INITIATIVE PPTE : POINT D'ANCRAGE DU CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

Inscrit dans le prolongement des réformes socio-économiques impulsées par les PAS et les rééchelonnements des Clubs des créanciers notamment celui de Paris, l'IPPTE lancée en 1996 au Sommet du G7 de Lyon est une réponse formulée par le FMI et la BM aux problèmes de surendettement des pays les plus pauvres⁸². Cette nouvelle réponse qui établit une corrélation entre la réduction de la dette et la lutte contre la pauvreté est sans doute la toute première à prendre en considération l'allègement des dettes issues de l'APD, du secteur privé, des créanciers multilatéraux et même bilatéraux⁸³. Élément déclencheur des C2D, cette initiative internationale se présente comme une fenêtre ouverte à la compétition entre les différentes puissances engagées dans le programme de désendettement des pays candidat à l'IPPTE. Elle comprend de ce fait deux volets : l'Initiative PPTE proprement dite appelée initiative multilatérale et les initiatives d'annulations supplémentaires de dettes.

⁸⁰<https://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/projets/pl1699-t2-13.pdf> , "Remises de dettes en faveur des pays les moins avancés", consultés le 8 septembre 2021 à 16h.

⁸¹Akplogan, *L'effacement de la dette*, p. 169.

⁸²Touna Mama, *L'économie Camerounaise*, p. 342.

⁸³Anonyme, *Dette et coopération*, p. 7.

1 - L'Initiative PPTE multilatérale : un autre pas vers la gestion de la dette des pays surendettés

Les termes de Lyon de 1996 avaient consacré l'initiative PPTE comme modalité innovante de la participation multilatérale à l'allègement de la dette des pays pauvres et sévèrement endettés. Contrairement aux mesures précédentes, la présente initiative fait intervenir les deux institutions de *Bretton Woods* ainsi que les Banques régionales à l'exemple de la Banque Africaine de Développement (BAD). Cette nouvelle configuration des stratégies de désendettement est assortie d'une gamme variée de conditionnalités suivies d'une mise en exécution exigeante et démesurément longue.

Le nouveau médicament sorti des laboratoires des institutions jumelles internationales et prescrit aux pays souffrant continuellement d'une crise d'endettement chronique a toujours fait l'objet de nombreux débats et critiques au sein des classes dirigeantes, politiques et mêmes intellectuelles. Si pour les uns, elle représente une grande opportunité⁸⁴, pour les autres elle est une prime à la médiocrité⁸⁵. De manière spécifique, cette initiative qui vend du rêve aux pays bénéficiaires ambitionne de sortir définitivement ces derniers du cercle vicieux des rééchelonnements répétitifs pour atteindre un niveau d'endettement qualifié de soutenable.

À sa mise en place, les pays potentiellement PPTE devaient : être éligible pour recevoir une assistance à titre concessionnel du FMI ou de la BM, avoir un PIB/habitant inférieur à 786 dollars. De même, les pays candidats devaient avoir un niveau d'endettement insoutenable et établir des antécédents positifs dans la mise en œuvre de réformes économiques appuyés par les mêmes institutions⁸⁶. Cependant, partant du fait que l'IPPTTE ne progressait pas et faisait surtout l'objet de critiques dont les plus virulentes portaient sur les restrictions des critères d'admissibilités, les dirigeants du G7 lors du sommet tenu du 18 au 20 juin 1999 à Cologne avaient approuvé l'idée du renforcement de la dite initiative⁸⁷. Les différentes modifications ainsi apportées concernaient: l'assouplissement des conditions d'entrées, la simplification du déroulement de l'initiative ainsi que l'institution du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) comme cadre de partenariat entre les pays éligibles et les bailleurs de fonds⁸⁸.

⁸⁴O. Jokung Nguena, *Initiative PPTE (Pays Pauvre Très Endettés). Quels enjeux pour l'Afrique ?* Paris, L'Harmattan, 2005, p. 6.

⁸⁵R. Nyom, *La crise économique du Cameroun. Essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, Atlantic Editions, 2003, p. 121.

⁸⁶A. Joseph, "Résoudre le problème de la dette : de l'initiative PPTE à Cologne", Document de travail n°163, centre de développement de l'OCDE, Août 2000, p. 16.

⁸⁷*Ibid.*

⁸⁸Akplogan, *L'effacement de la dette*, p. 161.

L'IPPTE passa ainsi d'une version initiale restrictive à une version renforcée permettant à un plus grand nombre de pays endettés de répondre aux critères d'éligibilités.

Une fois ces critères d'éligibilités respectés, le pays PPTE devait tout d'abord atteindre son point de décision qui s'accompagnait d'une analyse de soutenabilité et d'une définition d'un objectif de réduction de sa dette. Suite à l'atteinte du point de décision, une phase de transition appelé période intérimaire était engagé. Durant cette phase, le pays éligible mettait en place le DSRP et les créanciers multilatéraux consentaient les premiers allègements sur le service de la dette qui pouvaient donner lieu à la création de fonds de contre partie dénommés fonds PPTE⁸⁹. En outre, sous réserve de l'exécution des reformes décidées lors du point de décision et d'une bonne application des autres programmes soutenus par les prêts des IFI, le pays atteignait alors son point d'achèvement. Ce dernier bénéficiait par la suite d'une réduction intégrale et irrévocable de sa dette extérieure tant multilatérale que bilatérale⁹⁰.

Par ailleurs, en raison de son endettement élevé, le Cameroun grâce à l'intervention de la France avait été déclaré éligible à l'IPPTE renforcée en 2000⁹¹. Le point d'achèvement de l'initiative renforcée avait été atteint le 29 avril 2006⁹² exactement 6 ans après l'atteinte de son point de décision⁹³. Le franchissement de cette dernière phase de l'initiative lui avait permis de bénéficier comme l'avait si bien précisé le Président Biya lors de la visite au Cameroun du Directeur Général du FMI d'une annulation de dette dans le cadre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM)⁹⁴. Aussi, dans le cadre de l'IPPTE renforcée, le Cameroun avait bénéficié d'un allègement de dette d'un montant global de 1267 millions de Dollar⁹⁵. Le tableau ci-dessous donne une lecture chiffrée des allègements de dette multilatérale du Cameroun effectuée dans le cadre de l'IPPTE renforcée et de l'IADM.

⁸⁹J. C. Berthélemy et al., Revue de la politique du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), Rapport d'évaluation n°134, 2016, p. 8.

⁹⁰*Ibid.*

⁹¹ Atangana, "Les enjeux géostratégiques", p. 20.

⁹² Admis au point de décision en octobre 2000, il a fallu six ans au Cameroun au lieu de trois tel que prescrit par les IFI pour atteindre son point d'achèvement. Ce retard de trois années par le Cameroun s'explique par son retrait le 30 août 2004 de la liste des PPTE par les différents conseils d'administrations du FMI et de la BM. Si pour les uns le retrait du Cameroun était lié à l'échec de la mise en œuvre des réformes inscrites dans le DSRP, pour d'autres, cette exclusion était étroitement liée aux différentes tensions entre le Cameroun et Washington à cette période. Toutefois, grâce aux multiples négociations et surtout à l'intervention de certains créanciers bilatéraux comme la France, le pays est déclaré *On track* et réintégré dans le programme en mars 2005 ce qui va le conduire en avril 2006 à l'atteinte de son point d'achèvement.

⁹³*Cameroon Tribune*, n°8763/4962, 9 janvier 2007, p. 4.

⁹⁴*Cameroon Tribune*, n°8765/4964, 11 janvier 2007, p. 3.

⁹⁵ Rapport du Groupe de la Banque Africaine de Développement, Cameroun : Document d'approbation PPTE-point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée, 2006, p. 9.

Tableau 2: Répartition des coûts de l'allègement de la dette extérieure du Cameroun dans le cadre de l'IPPTE renforcée et de l'IADM (en millions de Dollar)

Créanciers	Allègement dans le cadre de l'IPPTE renforcé	Allègement dans le cadre de l'IADM
Créanciers bilatéraux	879	/
Créanciers multilatéraux	323	1341
BM (IDA)	176	859
FMI	37	253
BAD/FAD	79	229
Union Européenne	18	/
Divers multilatéraux	13	/
Créanciers commerciaux	65	/
Allègement total	1267	1341

Sources : Rapport du Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2006, p. 9. Et Atangana, "Les enjeux géostratégiques", p. 23.

Le tableau ci-dessus, ressort les montants décaissés par les bailleurs de fonds internationaux au titre de l'IPPTE renforcée et celui de l'IADM. Dans le cadre de l'IPPTE renforcée, on remarque clairement que tous les créanciers (bilatéraux, multilatéraux et commerciaux) avaient respecté leurs engagements d'alléger la dette des pays PPTE à la suite de l'atteinte de leur point d'achèvement. Toutefois, il est important de relever que la part des créanciers bilatéraux, multilatéraux et commerciaux dans l'allègement total est de 69%, 26% et 5% respectivement. Aussi, pour avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée, le Cameroun avait pu remplir les conditions requises pour bénéficier d'un allègement supplémentaire de la part de la BM, du FMI et de la BAD dans le cadre de l'IADM⁹⁶.

Par ailleurs, il serait aberrant de croire que le but du FMI et de la BM a été celle d'alléger la dette, de lutter contre la pauvreté ou alors de donner les moyens aux populations du Sud de décider de leur propre avenir. Bien au contraire, ces deux institutions mondiales téléguidées par le principal contributeur que sont les Etats-Unis ont cherché avant tout à relégitimer leur position dominante sur la scène mondiale⁹⁷. En outre, l'intérêt des USA vis-à-vis de l'IPPTE n'est pas fortuit. Il relève plutôt de son ambition démesurée de maintenir sa suprématie, garder son contrôle sur l'orientation politico-économique des pays PPTE et par la même occasion

⁹⁶ Né en juin 2005, l'IADM n'est pas tombée du ciel. Cette initiative est intervenue après de longues années de réformes néolibérales imposées par le FMI et la BM. Les pays concernés ont donc chèrement payé par avance le droit d'en bénéficier. Toutefois, la logique de l'initiative PPTE est ainsi poursuivie à travers l'IADM : à cause des lacunes des PPTE, les créanciers ont simplement dû passer à l'échelon supérieur pour en combler les plus béantes. Mais loin de proposer une autre logique, l'IADM a juste prolongé celle de l'IPPTE.

⁹⁷ Millet et Toussaint, *65 Questions/ 65 Réponses*, p. 121.

réduire le monopole des autres créanciers notamment celui de la France⁹⁸. Face à cela comment la France a-t-elle réagi ? Comment s'est-elle servie de l'IPPTE pour se projeter dans l'espace international ?

2 - Le Contrat de Désendettement et de Développement : un engagement bilatéral Français additionnel à l'Initiative PPTE

Le choix de la France d'aller au delà de l'IPPTE et de recourir à un instrument d'allègement complémentaire de dette vis-à-vis des pays pauvres et sévèrement endettés prend sa source dans sa volonté d'accroître la visibilité de son effort additionnel en matière d'annulation de dette⁹⁹. À côté de cela, figure aussi la volonté profonde de l'Etat Français de retrouver son influence qui semble t-il avait été amenuisée par les institutions jumelles internationales sous l'égide des Etats-Unis. C'est sous cette veine que le Président Jacques Chirac souhaitait vivement et semblait soutenir la thèse selon laquelle :

Les Etats-Unis ont cherché à réduire le rôle de la France en Afrique par les institutions de Bretton Woods (BM, FMI), il fallait donc pour la France, reconquérir ses territoires et ses prébendes et de ce fait préserver son hégémonie dans sa zone d'influence¹⁰⁰.

En outre, le retour de la France dans les zones où son influence s'était détériorée est devenu l'une de ses plus grandes priorités comme le reconnaît le Secrétaire d'Etat Français à la Coopération et à la Francophonie Alain Joyandet. En effet, ce dernier eu a déclaré que :

J'ouvre donc aujourd'hui huit chantiers, ces chantiers sont autant d'actions concrètes pour repositionner la France sur l'échiquier africain et encadrer sa coopération. Ces huit chantiers reposent sur deux piliers : le développement économique et le rayonnement culturel (...) avec le premier chantier que je propose, la France fera bouger les lignes en incitant plus encore les entreprises Françaises à investir en Afrique¹⁰¹.

On peut ainsi voir en l'instrument C2D un repositionnement géostratégique de la France dans ses différentes zones d'intervention traditionnelle. Par ailleurs, né des cendres du Fonds de conversion des créances¹⁰², le C2D concrétise les engagements Français pris en juin 1999 à

⁹⁸Atangana, "Les enjeux géostratégiques", p. 61.

⁹⁹J. C. Berthélemy et al., *Revue de la politique*, p. 17.

¹⁰⁰Mouandjo et Lewis, *Crise et croissance*, p. 160.

¹⁰¹*Le jour*, quotidien Camerounais n°0192 du 23 juin 2008, p. 5.

¹⁰²L'historique du C2D est intimement lié au Fonds de conversion des créances mise en œuvre sous l'initiative du président François Mitterrand en octobre 1992 lors du XVII^{ème} Sommet Franco-africain de Libreville. En effet, ce Fonds avait pour mission principal d'annuler partiellement la dette des pays éligibles (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon) en compensation des investissements. À cause de la rigidité de ses conditions, cette initiative n'a malheureusement jamais bien fonctionné. Plutôt que de débloquer un nouveau montant de créances susceptibles d'être transformées en investissements comme l'avait souhaité le président Chirac en 1995, les autorités françaises avaient décidé d'assouplir les modalités de fonctionnement du Fonds de conversion existant et d'aller plus loin dans les allègements de dettes selon des modalités innovantes dans le cadre de Contrats bilatéraux avec chacun des pays Africain appartenant aux PPTE.

Cologne et en janvier 2001 lors du XXI^{ème} sommet franco-africain d'annuler la totalité de ses créances d'APD pour les pays engagés dans l'Initiative PPTE¹⁰³.

Jalonnée de plusieurs étapes clés, le mécanisme C2D prévoit que : le pays bénéficiaire continue d'honorer le service de sa dette et sitôt le remboursement constaté reçoit de la France une subvention d'un montant équivalent pour financer les programmes et projets de lutte contre la pauvreté identifiés et inscrits dans le contrat¹⁰⁴. À cet effet, l'ensemble des versements octroyés aux pays débiteurs dans le cadre d'un C2D sont ensuite réalisés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans un délai maximal de 15 jours après le recouvrement de la créance. Ces derniers prennent la forme de dons versés dans un compte C2D spécifique ouvert dans la banque centrale du pays débiteur¹⁰⁵. Néanmoins, la préparation d'un C2D commence véritablement dès l'approche du point de décision de l'IPPTE et se poursuit lorsque le pays bénéficiaire atteint son point d'achèvement. De façon schématique, le processus de mise en place d'un C2D se décompose en 03 phases essentielles :

- La conception du C2D et l'information du pays bénéficiaire : engagée durant la période intérimaire, cette première phase regroupe à la fois le travail de pré-identification des différents secteurs d'intervention qui pourront être couverts par le C2D et la présentation des principes du mécanisme Français d'allégement de dettes aux autorités du pays concerné ;
- La négociation du C2D : le processus de négociation du C2D débute lorsque le pays bénéficiaire atteint le point d'achèvement. À cet effet, une mission conjointe de négociation conduite par la Direction Générale du Trésor (DGT) et celle de la Mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du MAEDI (DGM) avec l'appui technique de l'AFD est réalisée afin de définir le contenu du C2D ;
- La signature et la mise en œuvre du C2D : une fois le contenu du C2D négocié et arrêté, le contrat C2D est signé entre le gouvernement Français et celui du pays bénéficiaire. Le C2D prend ainsi la forme d'un contrat présentant les montants concernés, l'échéancier, le processus de refinancement et les secteurs d'intervention retenus. Si un pays bénéficie de plusieurs C2D successifs, un contrat est signé pour chaque C2D et le contenu peut varier¹⁰⁶.

¹⁰³Blamangin et Goiraud, "L'enlisement des C2D", p. 69.

¹⁰⁴Mvele Minfenda, *L'aide française en Afrique*, p. 125.

¹⁰⁵Fabio d'Aversa et al., *Revue de la politique du contrat de Désendettement et de Développement (C2D)*, AFD, 2017, p. 23.

¹⁰⁶ Fabio d'Aversa et al., *Revue de la politique*, pp. 21-22.

Ainsi, conditionné par l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE, les modalités de mise en œuvre de la politique du C2D avaient fait l'objet d'une doctrine qui avait évolué au cours du temps. La doctrine de référence initiale de 2001 avait été modifiée en février 2002 puis en 2006 notamment pour faciliter la mise en place des C2D de montants importants dans les pays comme le Cameroun¹⁰⁷.

C - LE CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN

Classé dans la catégorie des C2D-hors norme c'est-à-dire les C2D qui se distingue par le poids des montants concernés et une diversité des points d'applications¹⁰⁸, le Cameroun bénéficie depuis 2006 du mécanisme Français de refinancement par dons des échéances du service de sa dette. Ceci dans le cadre d'un contrat pluriannuel dit de Désendettement et de Développement. La présente partie présente non seulement le cadre institutionnel mais aussi les différents contrats notamment le premier et le deuxième signé entre le Cameroun et la France.

1 - Architecture institutionnelle du C2D

Ayant été institué dans le but primordial de contribuer à l'annulation de la dette, la lutte contre la pauvreté et la modernisation de l'APD Française¹⁰⁹, l'instrument C2D s'appuie sur un dispositif administratif très collaboratif reposant sur deux catégories d'institutions : les institutions conjointes et les institutions nationales.

Les institutions conjointes sont celles-là qui regroupent deux ou plusieurs types d'acteurs. Dans leurs compositions, on y retrouve généralement les représentants du gouvernement Français et Camerounais, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les bailleurs de fonds multilatéraux. Elles sont constituées du :

- Comité d'Orientation et de Suivi : Créé le 30 Mai 2006¹¹⁰ et modifié sept ans plus tard, le COS-C2D se présente comme l'instance suprême du C2D. Ce dernier a pour mission principale d'orienter en fonction des priorités des documents de stratégies pour le

¹⁰⁷*Ibid.*, p. 16.

¹⁰⁸De manière générale, l'on distingue trois types de Contrat de Désendettement et de Développement qui sont : les C2D dit hors-normes, ceux taxés d'intermédiaires et enfin ceux qualifiés d'intégrés et simplifiés. Toutefois, plusieurs éléments tel que : le mode opératoire, les montants à recycler définissent ces typologies de C2D.

¹⁰⁹J. C. Berthélemy et al., Revue de la politique, p. 8.

¹¹⁰Décret n°2006/0487/PM du 30 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un Comité d'Orientation et de Suivi du Contrat de Désendettement et de Développement.

développement économique mis en place par le gouvernement la répartition sectorielle des projets et des programmes qui doivent bénéficier des ressources C2D. Présidé conjointement par les Ministres des Finances (MINFI), de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ainsi que l'Ambassadeur de France au Cameroun¹¹¹, ce comité est considéré comme le principal organe délibérateur et représentatif du C2D. Hormis les représentants des créanciers multilatéraux, les acteurs du gouvernement, ceux des OSC, des collectivités territoriales décentralisées et du secteur privé de la partie Camerounaise comme Française y sont représentés¹¹².

- Comité Technique Bilatéral (CTB) : institué en 2006¹¹³ afin d'assurer l'interface de coordination entre les différentes parties prenantes donc la France et le Cameroun impliqués dans la préparation ainsi que la mise en œuvre du C2D¹¹⁴, le CTB est généralement présenté comme un organe paritaire franco-camerounais à caractère transversal. Présidé par le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)¹¹⁵, ce comité est composé de cinq représentants de chacune des deux parties¹¹⁶.

- Comité Ad Hoc de Suivi des Audits : chargé de suivre et de mettre en œuvre les recommandations issues des audits et l'évaluation des programmes C2D¹¹⁷, le comité Ad Hoc de Suivi des Audits est un organe mixte créé par décision du Président du CTB-C2D¹¹⁸. Ce dernier est constitué des différents coordonateurs des programmes du C2D, les représentants du MINFI et du MINEPAT pour la partie Camerounaise et des représentants de l'AFD et du Service de Coopération d'Action Culturelle (SCAC) pour la partie Française¹¹⁹.

Ainsi les institutions plurielles de pilotages ci-dessus présentées jouent un rôle déterminant dans le suivi, l'exécution ainsi que la bonne marche du C2D. Par ailleurs, pour une efficacité plus optimale de l'instrument C2D, le Cameroun avait décidé en accord avec la France de mettre sur pied des instances complémentaires aux institutions conjointes.

¹¹¹*Ibid.*

¹¹² Décret n°2013/4900/PM du 27 mai 2013, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2006/0487/PM du 30 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un Comité d'Orientation et de Suivi du Contrat de Désendettement et de Développement.

¹¹³ Arrêté n°52/PM du 30 mai 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Comité Technique Bilatéral du C2D.

¹¹⁴ ASTADE-C2D, Cadre général des procédures du C2D, 2019, p. 10.

¹¹⁵ ASTADE-C2D, Contrat de Désendettement et de Développement : dix ans au service du développement du Cameroun, 2016, p. 10.

¹¹⁶ Arrêté n° 050/PM du 27 mai 2013 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°52/PM du 30 mai 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Comité Technique Bilatéral du C2D.

¹¹⁷*Ibid.*

¹¹⁸ ASTADE-C2D, Cadre Général des procédures du C2D, 2019, p. 14.

¹¹⁹*Ibid.*

Encore appelées instances locales de pilotage du C2D, les instances nationales sont essentiellement constituées des agents mis à disposition par l'Etat dans le but d'assurer un meilleur suivi et une bonne exécution des actions du C2D. Elles sont composées du :

- Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D: créé le 21 juin 2006¹²⁰, le STADE-C2D est une structure permanente placée auprès du Ministre des Finances qui travaille en étroite collaboration avec les cellules sectorielles de suivi du C2D. Chargé d'Appuyer le COS et le CTB dans l'exécution de leurs missions et d'informer les citoyens Camerounais sur le déroulement de cette nouvelle forme de coopération Française¹²¹, cette structure est constituée d'une équipe pluridisciplinaire restreinte comprenant une coordonatrice¹²², des cadres, un expert financier et des responsables administratifs, des marchés, du suivi de l'exécution des programmes et des tableaux de bords ainsi que celui de la communication et relation publiques¹²³.

- Cellules de Coordination : encore appelées unités projets, les Cellules de Coordination sont des instances créées au sein de chaque ministère sectoriel bénéficiant du C2D. Ces cellules ont pour but principal de Coordonner et de suivre certains aspects de l'exécution des programmes et projets¹²⁴.

- Comité de Pilotage : c'est une instance mise en place par le maître d'ouvrage dans le but de superviser le travail des unités projets. Il est composé des représentants des ministères concernés, des différents coordonnateurs des programmes et du responsable de suivi de l'exécution des programmes et des tableaux de bord du STADE-C2D¹²⁵.

- Suivi indépendant de la Société Civile : institutionnalisé en 2016 après une longue phase de méfiance des autorités publiques Camerounaises, le suivi indépendant financé sur fond C2D depuis 2006 est un contrôle citoyen initié en 2007 par la Plate Forme d'Information et d'Action sur la dette du Cameroun en partenariat avec la Plate forme Dette et Développement de France. Coordonné par la Centrale Syndicale du Secteur Public et accompagnée sur le plan technique

¹²⁰Arrêté n° 06/181/CAB/MINEFI du 21 juin 2006 précisant les missions, l'organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et de Développement conclu avec la France.

¹²¹Arrêté n° 06/181/CAB/MINEFI du 21 juin 2006 précisant les missions, l'organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et de Développement conclu avec la France.

¹²²De sa création jusqu'à nos jours, le STADE-C2D a connu deux coordonatrices. La toute première qui a exercé de 2006 à 2018 se nomme Justine Dongmo et la seconde qui est en exercice depuis 2018 se nomme Tsafack Berthe Jeanine.

¹²³ASTADE-C2D, Rapport sur l'audit/évaluation des missions et activités du STADE-C2D, 2015, p. 29.

¹²⁴ASTADE-C2D, Le C2D pour Tous, 2019, p. 15.

¹²⁵*Ibid.*, p. 20.

par une Coordination Technique Nationale avec des démembrements régionaux, cette instance a pour missions principales de s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des projets et programmes financés par le C2D¹²⁶.

2 - Présentation générale des Contrats de Désendettement et de Développement

En raison d'un niveau d'endettement extrême devenu insoutenable à la fin des années 80, le Cameroun a eu à nouer avec le FMI plusieurs PAS qui lui ont permis d'atteindre en avril 2006 le point d'achèvement de l'IPPTE renforcé et de bénéficier par la suite du mécanisme spécial Français de traitement de sa dette. Par ailleurs, à ce jour, trois contrats de partenariat ont déjà été signés entre le Cameroun et la France. Le tableau ci-dessous fait une présentation générale de ces trois contrats et met en exergue les différents montants de chacune d'elles.

Tableau 3: Répartition des montants des trois C2D par contrat

	Période	Allocation allouée en Euro	Allocation allouée en FCFA
I ^{er} contrat	22 juin 2006-27 avril 2011	537. 643. 584	352. 655. 141. 834
II ^{ème} contrat	1 ^{er} juillet 2011-27 avril 2016	326. 006. 679	213. 848. 541. 570
III ^{ème} contrat	30 juin 2016-31 décembre 2026	611. 396. 818	400. 876. 686. 564
	Total	1. 475. 047. 081	967. 380. 369. 968

Source : Tableau réalisé par l'auteure à partir des données du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Française.

À l'analyse de ce tableau, il en ressort que le montant global des trois C2D conclu entre le gouvernement Camerounais et Français équivaut à plus de 967 milliards de FCFA. Les allocations allouées aux contrats de première et deuxième génération signés pour une durée de 5 ans chacune représentent respectivement 36% et 23% du montant global. Le troisième et dernier C2D quant à lui est particulier et différent des deux premiers de par sa durée prolongée à 10 ans, son montant élevé représentant 41% des subventions globales et sa structuration¹²⁷.

¹²⁶ASTADE-C2D, 10 ans de réalisation pour le développement du Cameroun : comment le C2D contribue aux objectifs de développement du gouvernement ? La lettre d'information du C2D, Edition spéciale 10 ans, 2016, p. 12.

¹²⁷ Régi par le principe de maturité et de pérennisation d'une part et d'autre part le principe d'attention préférentielle portée aux populations, le 3^{ème} C2D est composé de deux volets : l'un dit normal d'un montant de 236 milliards de FCFA et l'autre appelé effort additionnel de remboursement d'environ 162 milliards de FCFA.

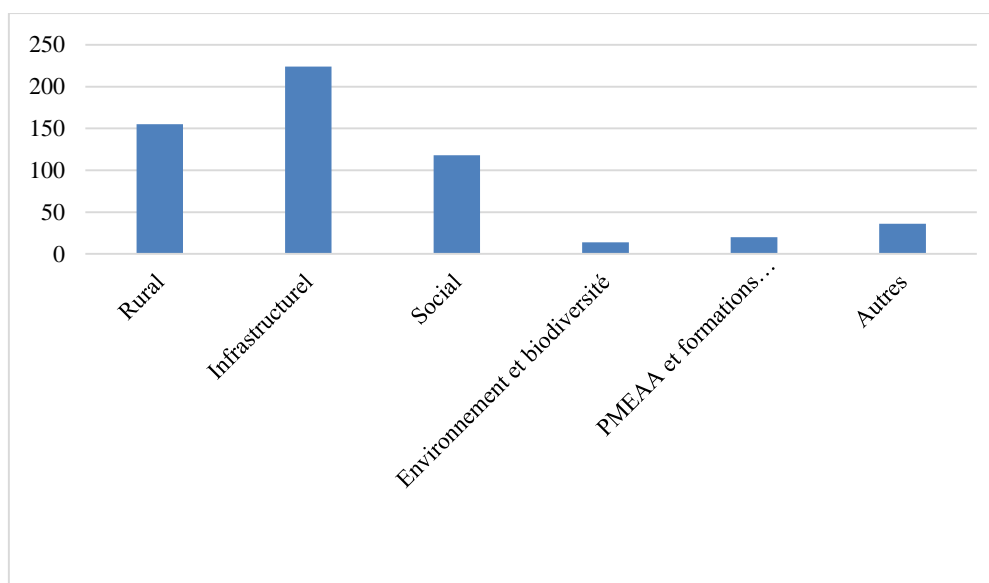
Toutefois, les financements issus de ces trois contrats ont été injectés dans de nombreux projets¹²⁸ à caractère infrastructurel, rural, social et même environnemental.

Tableau 4: Répartition budgétaire du premier et deuxième C2D (en milliards de FCFA)

Secteurs	C2D I	C2D II	Total	Pourcentages
Rural	48	107	155	27
Infrastructurel	151	73	224	40
Social	118	/	118	21
Environnement et biodiversité	14	/	14	2
PMEAA et formations professionnelles	/	20	20	4
Autres	22	14	36	6
Total	353	214	567	100

Source : Tableau réalisé par l'auteur d'après A/STADE-C2D, Cadre Général des procédures du C2D, 2019, pp. 20-21.

Graphique 2 : Répartition sectorielle du premier et deuxième C2D au Cameroun (en milliards de FCFA)



Source : Graphique réalisé par l'auteur d'après A/STADE-C2D, Cadre Général des procédures du C2D, pp. 20-21.

Les données issues du tableau et du diagramme ci-dessus tiennent uniquement compte des financements des deux premiers C2D qui font l'objet de cette étude. Ainsi, l'on constate que la répartition des subventions allouées dans les différents secteurs d'interventions retenus

¹²⁸Le choix des projets devant bénéficier de l'enveloppe du C2D ne s'effectue pas au hasard. Ces derniers sont établis selon les priorités des documents de : Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, Stratégie pour la croissance et l'Emploi et du Document cadre de partenariat mis en place par le gouvernement.

dans les C2D I et II est inégale. Cette inégalité s'explique par le fait que : la répartition budgétaire de l'enveloppe C2D se fait en fonction des domaines définis comme prioritaires par l'Etat¹²⁹. En outre, l'on remarque que le secteur rural (ajouté au secteur infrastructurel et social) figure parmi les domaines prioritaires du gouvernement. Cette place de choix accordé au développement rural n'est d'ailleurs ni nouveau ni étonnant. Ce secteur qui est aujourd'hui au cœur de la nouvelle coopération Franco-camerounaise a toujours et cela depuis l'indépendance bénéficié d'une attention particulière de l'Etat, de la communauté internationale et même des populations. Nonobstant, Il est important, pour la suite de l'analyse, de s'appesantir sur les stratégies de développement de ce secteur clé de l'économie.

II - LES STRATEGIES DU SECTEUR RURAL CAMEROUNAIS

Dès son accession à l'indépendance, les autorités en charge du Cameroun attribuèrent une importance capitale au monde rural¹³⁰. Ce secteur qui était considéré comme une plate forme privilégiée pour le décollage de l'économie nationale semblait alors avoir un prix fort aux yeux du gouvernement. Cela fut d'autant plus le cas qu'à cette époque, le Cameroun était un pays essentiellement agricole ce qui impliquait par voie de conséquence que son décollage socio-économique ne pouvait être envisagé sans une prise en compte du monde rural. A cet effet, la vision du premier dirigeant du Cameroun sous la doctrine du libéralisme planifié y accorda un intérêt particulier¹³¹. Le libéralisme communautaire prôné par son successeur en fit autant¹³². Aussi, la coopération internationale fut mise à contribution. Cette partie se propose de relire brièvement l'historique des stratégies de développement et de financement du secteur rural au Cameroun.

¹²⁹L'instruction des programmes C2D s'effectue comme suit : sur requête du gouvernement camerounais, l'AFD soumet à son conseil d'administration les propositions de financement des programmes. L'affectation de la part de la subvention (qui est indicatif et ajustable) pour chaque programme est formalisée par une convention d'affectation spécifique signée entre l'AFD et le Cameroun et l'AFD.

¹³⁰ Le concept de développement rural est à la fois hétérogène, complexe et donc difficile à définir, mais l'on peut s'accorder sur le fait qu'il : implique une modernisation de la technologie agricole, contribue au processus d'amélioration de la productivité et même des conditions de vie des populations rurales pauvres.

¹³¹A. S. Moboma Ntuala, "L'agriculture camerounaise face à la triple problématique de l'autosuffisance, de l'équilibre et de la sécurité alimentaire : 1960-2008", Mémoire de DIPESS II en Histoire, ENS de Yaoundé, 2013, p. 28.

¹³²*Ibid.*, p. 29.

A - RETROSPECTIVE HISTORIQUE DES POLITIQUES RURALES CAMEROUNAISES

Reposant sur deux activités principales que sont : l'agriculture et l'élevage, le développement du milieu rural jouit et cela depuis fort longtemps d'une position prioritaire¹³³ dans les stratégies de développement économique du Cameroun. La place de choix accordé à ce secteur a dès lors conduit les autorités administratives à mettre sur pied des politiques nationales qui se sont succédé au fil du temps.

1 - La politique rurale dans le cadre des plans quinquennaux

Dès son accession à l'indépendance, le Cameroun opte pour un développement planifié¹³⁴ intégral, c'est-à-dire une planification qui englobe les différents secteurs de développement (infrastructure, social et rural)¹³⁵. Appliqués à l'échelle nationale, les plans quinquennaux avaient un double objectif : construire la nation et promouvoir le développement généralisé¹³⁶. Ainsi, de 1961 à 1986 six plans furent élaborés :

- I^{er} plan quinquennal (1961-65) : baptisé plan de maintien de la croissance, ce plan ciblait la croissance économique par l'augmentation des productions d'exportations dans le but de doubler le revenu national par habitant en 20 ans ;
- II^{ème} plan quinquennal (1966-71) : titularisé plan du paysan, ce deuxième plan visait principalement l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- III^{ème} plan quinquennal (1971-76) : qualifié de plan SODES¹³⁷ en raison de l'instauration de sociétés de développement spécialisées sur des cultures particulières, ce plan visait de

¹³³ Il est important de préciser qu'au Cameroun comme d'ailleurs dans la plupart des pays Africain, le secteur rural depuis l'avènement de la crise de 1987 jouit d'un statut important tant dans les discours que dans l'allocation financière. En effet, l'évaluation faite en mai 2008 dans un Rapport sur l'évolution des dépenses agricoles au Cameroun montre qu'entre 2002 et 2006, l'État avait consacré moins de 3% de son budget annuel à l'agriculture et au développement rural. Or ce dernier avait pourtant pris l'engagement de consacrer au moins 10% de son budget public au financement de ce secteur lors de la conférence de Maputo en 2002. Comment comprendre donc qu'un secteur soit important et les ressources mis à sa disposition restent minime ?

¹³⁴ L'expérience de la planification commence au Cameroun bien avant l'indépendance. En effet, entre 1946 et 1959, deux plans quadriennaux de développement avaient été élaborés sous l'impulsion du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES) pour le Cameroun oriental avec un montant qui s'élevait à 96 milliards de FCFA subventionné grâce à : l'aide publique Française (68 %), aux investissements privés (22%) et aux fonds publics nationaux (10%). Dans la partie occidentale du pays, un programme titularisé *Colonial Development Welfare Fund* (CDWF) pour la période 1955-1960 fut également mise en œuvre avec des projets d'investissements s'élevant à 8,8 millions de livres sterling.

¹³⁵ A. Zozime Tamekamta, "Les politiques agricoles du Cameroun : analyses, rétrospective et perspective (1960-2010)" in *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 12.

¹³⁶ Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun", p. 202.

¹³⁷ Les SODES : Sociétés de Développement du ... Coton (SODECOTON), cacao (SODECAO), blé (SODEBLE), de riz (SODERIM) etc. La plupart de ces sociétés ont mobilisés d'importants moyens financiers.

manière spécifique la production et la productivité tant dans le domaine agro-pastorale que dans les autres domaines de développement ;

- IV^{ème} plan quinquennal (1976-81) : encore appelé plan de décollage, ce plan qui poursuivait les objectifs du plan précédent avait pour mission principal d'accroître le taux de croissance du PIB par tête d'au moins 5% ;
- V^{ème} plan quinquennal (1981-86) : mettant un accent particulier sur la participation, ce plan avait pour objectif global de donner un nouveau visage au Cameroun en l'an 2000 avec une place de choix accordée au secteur rural ;
- VI^{ème} plan quinquennal (1986-91), conçu avant l'annonce officielle de la crise, ce plan demeure inachevé et qualifié par la suite de mort né¹³⁸.

À la lecture de ces différents plans exécutés pendant plus de 25 ans, l'on peut noter une constance se traduisant par la volonté manifeste de l'Etat de faire du secteur rural le levier de son développement. Ces plans avaient défini une politique rurale d'incitation à travers l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, l'appui à la mécanisation des zones rurales, la formation des paysans et surtout la promotion du crédit rural¹³⁹. Aussi, la stratégie de développement était caractérisée par une forte intervention de l'Etat¹⁴⁰.

Toutefois, dans le prolongement de l'administration coloniale, le gouvernement s'était plus investi dans la promotion des cultures de rentes considérées comme l'une des principales sources de revenus des populations dans les zones où elles étaient promues. Dans la région de l'Ouest où la majorité de la population était planteurs de café par exemple, les revenus issus de la vente de ce produit représentaient plus de 50% des revenus monétaires annuels de ces paysans¹⁴¹. Par ailleurs, la forte crise des années 80 est venue mettre un terme à ces plans.

2 - De la Nouvelle Politique Agricole (NPA) à la politique agricole Nouveaux-Défis

Pour faire face à la crise multidimensionnelle qui avait plongé le pays dans une sévère récession, les autorités publiques Camerounaises assistées par la BM et le FMI avaient mis sur pied une politique dénommée Plan d'Ajustement Structurel. Dans le cadre restreint du secteur

¹³⁸Moboma Ntouala, "L'agriculture camerounaise", p. 37.

¹³⁹T. Moulende Fouda, "Les mécanismes de financement en milieu rural camerounais. Une analyse des déterminants de la demande de services financiers des ménages", Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, 2003, p. 57.

¹⁴⁰*Ibid.*

¹⁴¹G. H. Fongang Fouepe, "Les mutations du secteur agricole bamiléké (Cameroun) étudiées à travers ses acteurs : Une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galim", Thèse de Doctorat en Sociologie, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, 2008, p. 89.

agricole et rural, un Plan d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) fut mis en place¹⁴². Cette première tentative de redressement du secteur rural est restée insignifiante avec un bilan mitigé. Il s'est donc avéré nécessaire pour l'Etat de s'orienter vers une politique rurale plus audacieuse et surtout adaptée aux exigences de la compétitivité. C'est ce qui avait justifié l'élaboration et la mise en œuvre de la NPA puis de la politique agricole Nouveaux- défis.

Adoptées en 1990, la NPA qui se situait dans la logique du premier PAS soutenu par le FMI et la BM s'articulait autour du libéralisme communautaire et du désengagement progressif de l'Etat¹⁴³. Elles étaient axées en priorité sur la consolidation des acquis tant sur le plan de l'autosuffisance alimentaire que sur celui des recettes d'exportation. Ceci par le biais d'options nouvelles dont : la privatisation progressive des activités agropastorales, la responsabilisation accrue des agriculteurs, la diversification de la production agricole et la protection de la production nationale¹⁴⁴. Ces orientations impliquaient une profonde modification des fonctions et des relations entre les différents acteurs que constituaient l'Etat, le secteur privé, les organisations professionnelles, les ONG et les associations¹⁴⁵.

À cet effet, cinq objectifs prioritaires avaient été définis : la modernisation de l'appareil de production, la diversification et la promotion des exportations, la maîtrise de la sécurité alimentaire, la transformation locale des produits agricoles et l'équilibre des filières de production¹⁴⁶. Malgré ses multiples limites, l'évaluation des huit années de mise en œuvre de la NPA faisait ressortir un bilan plutôt satisfaisant. Ceci grâce à : l'implémentation des nouvelles lois (1992 et 1993) sur le mouvement associatif, la restructuration de certaines entreprises publiques, et la mise en œuvre d'une nouvelle démarche de vulgarisation agricole etc¹⁴⁷. Toutefois, le gouvernement entendait corriger les manquements de cette politique avec les nouveaux défis.

Les nouveaux défis à relever portaient essentiellement sur trois aspects: l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, la consolidation du secteur agricole et la promotion

¹⁴²Tobie Ondo Manga, *Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2006, p. 5.

¹⁴³ J. A. Nopoudem, " L'Union Européenne et le développement agricole et rural du Cameroun, 1960-2000 : analyse historique", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013, p. 59.

¹⁴⁴*Ibid.*

¹⁴⁵*Ibid.*, p. 59.

¹⁴⁶MINADER, Document de stratégie de développement du secteur rural, Yaoundé, 2005, pp. 3-4.

¹⁴⁷MINEPAT, Stratégie de développement du secteur rural (2015-2020), Yaoundé, 2015, p. 33.

de l'organisation professionnelle des différents opérateurs économique¹⁴⁸. Les options stratégiques retenues à cet effet furent : le renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones à forte densité démographique et à écologie fragile, la modernisation des exploitations agricoles, le développement des filières de production orientées vers l'exportation et la transformation industrielle¹⁴⁹.

Par ailleurs, dans un contexte de pauvreté extrême et d'insécurité alimentaire, cette politique va vite révéler ses imperfections comme d'ailleurs tous ses prédécesseurs et conduire le gouvernement à se doter de plusieurs autres outils d'orientation politique pour le développement du secteur rural. On assista ainsi à la mise en place du Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)¹⁵⁰. Aussi, à la suite de la crise sociale provoquée par une hausse des prix des denrées alimentaires en février 2008, l'Etat avait été conforté dans la logique que l'insécurité alimentaire peut être la cause d'une insécurité nationale. Il avait dès lors placé le développement du secteur rural au cœur des priorités de la stratégie pour la croissance et l'emploi¹⁵¹.

Ainsi, la stratégie de développement du secteur agricole et rural au Cameroun a changé en fonction de l'évolution globale de l'économie nationale et surtout internationale. Néanmoins, ce secteur a toujours bénéficié d'une importante masse financière pour relever ses défis et atteindre ses objectifs.

B - LE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN

Le succès de l'ensemble des politiques économiques surtout rurales repose en partie sur l'existence et l'application d'une politique financière qui permet de mettre en place des structures de financement aptes à soutenir le développement recherché. Cette nécessité d'associer les politiques financières aux stratégies de développement du secteur rural avait été

¹⁴⁸V. Achancho, "Revue et analyse des stratégies nationales d'investissements et des politiques agricoles en Afrique du Centre : cas du Cameroun", in Aziz Elbehri (dir.), *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'ouest : politiques et incitations du marché pour la promotion des filières alimentaires intégrant les petits producteurs*, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2013, p. 141.

¹⁴⁹*Ibid.*, pp. 141-142.

¹⁵⁰Le DSDSR est une composante du DSRP élaboré par le gouvernement et validé en juillet 2003 par les différents conseils d'administration du FMI et de la BM. Ce document définit le cadre de l'action gouvernementale en matière de développement et constitue un repère pour les financements internationaux. C'est d'ailleurs sur ce document que s'était appuyé le premier C2D.

¹⁵¹Plaçant le défi de la croissance et de la création d'emplois au centre de ses actions en faveur de la réduction de la pauvreté, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi mis sur pied en août 2009 par le gouvernement était le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Le second et dernier C2D se sont dès lors arrimés à cette dernière.

très tôt comprise par la plupart des pays Africains notamment le Cameroun. Raison pour laquelle ce dernier n'avait pas hésité de mettre rapidement en place avec l'aide des partenaires internationaux (la France en particulier) de nombreuses institutions financières. À cet effet, l'on peut distinguer deux grandes sources de financement rural : l'une nationale et l'autre extérieure.

1 - Les financements de sources nationales

Dans le but de subventionner et de développer le secteur rural en général et plus spécifiquement l'agriculture qui a occupé et occupe toujours une place de choix dans son économie, les autorités administratives du Cameroun avaient dès l'indépendance mise en place un ensemble d'organismes publics de financement du monde rural. Ces institutions financières étatiques étaient surtout organisées au niveau national avec des représentations plus ou moins effectives au niveau régional. Les plus importantes incluent :

- La Banque Camerounaise de Développement (BCD) : créée en 1961, la BCD avait pour mission principale d'apporter son concours financier et technique à la réalisation des projets artisanaux, industriels et commerciaux qui répondaient surtout aux orientations des plans de développement économique, social et culturel.¹⁵² Dans le cadre du secteur rural, cette banque était chargée d'assurer la distribution du crédit en milieu rural pour en stimuler le développement¹⁵³. Face à la faiblesse de ses résultats qui étaient d'ailleurs restés très en dessous des objectifs qui lui avaient été assignés, les autorités administratives avaient décidé de mettre sur pied un autre organisme public chargé de fournir un support financier au développement du secteur rural.

- Le Fonds National de Développement Rural (FONADER) : encore appelée banque du paysan, le FONADER avait été créé en 1973 spécialement pour donner une nouvelle impulsion à l'agriculture et promouvoir le développement en milieu rural.¹⁵⁴ Cette institution accordait des crédits directs aux paysans et même aux groupements engagés dans les activités agropastorales. Aussi, cette banque octroyait des crédits adhérents qui faisaient intervenir les coopératives agricoles (à l'exemple de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO), de la SODECAO etc.) comme intermédiaires entre les paysans demandeurs de crédit et la source institutionnelle¹⁵⁵. En outre, dans la région de l'Ouest par exemple, ces deux types

¹⁵² Moulende Fouda, "Les mécanismes de financement", pp. 174-175.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ E. Foko, "Les paysans de l'Ouest Cameroun face au crédit agricole institutionnel", *Economie rurale*, n° 219, 1994, p. 12.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 13.

de crédit mis en place par le FONADER avait bel et bien existé. Le crédit adhérent était fortement présent dans le cadre du volet crédit du Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest (PDRPO) co-financé par le FONADER, la BM et l'UCCAO¹⁵⁶. Toutefois, à cause de nombreux dysfonctionnements et déséquilibres observés, cette banque rurale avait été liquidée et remplacée par une autre en 1990.

- Le Crédit Agricole du Cameroun (CAC) : fruit de la coopération Germano-camerounaise, le CAC avait été créé en 1990 avec pour but primordial de moderniser et de promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises agricoles¹⁵⁷. Présenté dès lors comme une véritable banque du monde rural, ce dernier assurait la gestion des programmes de coopération et subventionnait l'agriculture et le secteur rural à travers les caisses provinciales (institué dans 5 régions parmi lesquels la région de l'ouest) légalement reconnues. Cette institution avait été liquidée en 1997.

- L'Office National de la Commercialisation des produits de Bases (ONCPB) : créé en 1976, suite à la fusion de la caisse de stabilisation et du *Marketing Board*¹⁵⁸ qui opéraient respectivement au Cameroun oriental et occidental¹⁵⁹, l'ONCPB était chargé d'effectuer des prélèvements sur les recettes d'exportation et d'assurer en retour une stabilité des prix des cultures de rentes aux paysans¹⁶⁰. Dans le cas de la région de l'Ouest, les prélèvements issus des recettes du café étaient utilisés pour accorder des subventions aux petits et grands producteurs, stabiliser les prix du café et financer de nombreux projets¹⁶¹. Libéralisée en 1991 à la suite de la chute des prix des produits de rente sur le marché international, cette institution avait été remplacée par l'Office National du Cacao et du Café (ONCC) et le Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao du Cameroun (CICC)¹⁶².

Au terme de cette partie, il est à retenir qu'entre 1960 et 1985, le monde rural dans son ensemble a bénéficié d'une forte implication de l'Etat. Cette intervention accrue de l'Etat s'était fait à travers la création des entreprises agricoles publiques et parapubliques, des organismes

¹⁵⁶Foko, "Les paysans de l'Ouest Cameroun", p. 13.

¹⁵⁷Nopoudem, "L'Union Européenne", p. 66.

¹⁵⁸Le *Marketing Board* est un organisme public de régulation des marchés de produits agricoles mise en place en 1961 au Cameroun occidentale dans le but d'empêcher l'exploitation des agriculteurs par les acheteurs indépendants de produits alimentaire.

¹⁵⁹ K. Awang Ollong, "The National Produce Marketing Board in Cameroon, 1978-91: an analysis of its origin, performance and collapse", *Afrika Zamani*, n°22/23, 2015, p. 101.

¹⁶⁰Moulende Fouda, "Les mécanismes de financement", pp. 174-175.

¹⁶¹M. Fark-Grüniger, "La transition économique à l'Ouest du Cameroun 1880-1990 : jeux et enjeux", Thèse de Doctorat en Science Economique, Université de Neuchâtel, 1995, p. 147.

¹⁶² L. Hinzen, Indications géographiques : défis et opportunités pour le secteur café-cacao au Cameroun, Rapport de l'atelier tenu à Yaoundé, Cameroun 28-30 septembre 2010, 2010, p. 6.

financiers étatiques, des missions et projets de développement qui fut pour la plupart entrés dans une phase de restructuration dès 1988. Plusieurs d'entre eux à la suite de la crise économique avaient été liquidés et dissouts, quelques unes transformées.

Par ailleurs, soucieux de sa sécurité alimentaire, l'Etat à partir de l'an 2000 et même à la suite de la crise alimentaire de 2008 a proposé un plan d'urgence en vue d'accroître à court et moyen terme sa production agricole en général et vivrière en particulier. Pour ce faire, il a initié de nombreux projets et programmes à l'instar du : Projet National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire(PNVRSA) et du programme ACEFA. Ces nouveaux projets bénéficient tout comme les précédents, des subventions de la part de la communauté financière internationale.

2 - Les financements extérieurs

Le financement du développement particulièrement celui du secteur rural nécessite d'importants capitaux pour moderniser l'administration et développer les capacités de productions nationales ainsi que résoudre les différents problèmes (subventions, formations) aux quels les paysans font face. Ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour atteindre ces objectifs, les pouvoirs publics Camerounais ont généralement eu à faire appels aux dons, prêts et subventions auprès de ses partenaires techniques et financiers¹⁶³. Au nombre de ses partenaires, figure : la BM, le FMI, la BAD, l'UE du côté multilatérale et la France, le Canada, la Grande Bretagne, l'Allemagne du côté bilatérale. Par ailleurs, étant donné que la présente étude est axée sur la contribution de la France à travers le C2D dans le développement rural au Cameroun, il a été utile de canaliser cette partie sur l'intervention financière Française dans le secteur rural avant la mise en place du C2D.

Présente au Cameroun depuis l'époque coloniale, la France s'est toujours préoccupée des questions relatives au développement infrastructurel, socio-culturel et même rural de son ancienne colonie. Il avait dès 1960, à travers ses instruments de coopérations économiques qui étaient : la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE) et la Caisse Française de Développement (CFD) mis à la disposition des pouvoirs publics dans le cadre du développement agricole et rural d'énormes capitaux à titre de prêts souverains et non souverains¹⁶⁴.

¹⁶³ Entretien avec Ngandjou Mafouo Honoré, 48ans, Coordonateur régional Ouest du Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité (PAPMAV-Q), Bafoussam, 12 juillet 2021.

¹⁶⁴ Mevoula Lessomo, "L'Agence Française de Développement", p. 40.

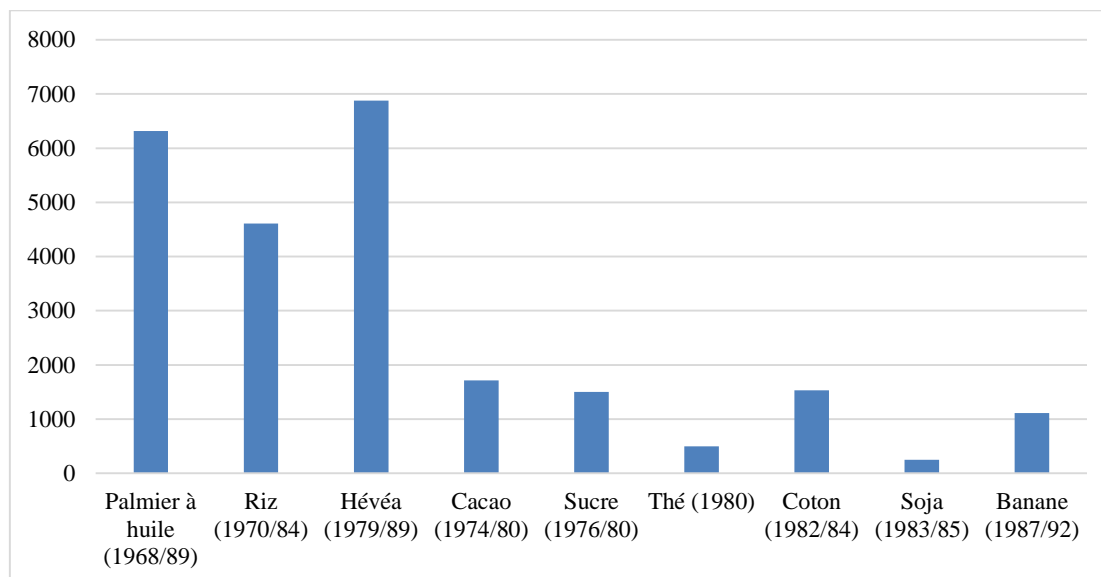
Toutefois, entre 1960 et 1992, l'Etat Français à travers la CCCE, avait contribué techniquement et surtout financièrement à la mise en place des grands projets agro-industriels dans des domaines pluriels à l'instar du : palmier à huile, cacao, coton, banane, riz.

Tableau 5: Financement globale de la CCCE au Cameroun dans le secteur agricole entre 1960 et 1992 (en millions de FCFA)

Périodes	Filières agricoles	Montants
1968/89	Palmier à huile	6318
1970/84	Riz	4612
1979/89	Hévéa	6880
1974/80	Cacao	1716
1976/80	Sucre	1500
1980	Thé	500
1982/84	Coton	1530
1983/85	Soja	250
1987/92	Banane	1110
Total		2. 4416

Source : Tableau réalisé par l'auteur à l'aide des données de Mevoula Lessomo, "L'Agence Française de Développement", pp. 41-51.

Graphique 3 : Répartition des financements de la CCCE au Cameroun dans le secteur agricole entre 1960 et 1982 (en millions de FCFA)



Source : Graphique réalisé par l'auteur à l'aide des données de Mevoula Lessomo, "L'Agence Française de Développement", pp. 41-51.

À l'analyse de ce tableau et du graphique qui l'accompagne, il en ressort qu'entre 1960 et 1992 la France a injecté dans les cultures de rentes (cacao, hévéa, palmier à huile, riz, coton) et les cultures vivrières (sucre, Banane, thé, soja) plus de 2,4 milliards de FCFA. Les

cultures de rentes ont de ce fait bénéficié de plus grandes subventions. Les subventions ainsi accordées à toutes ces cultures rigoureusement sélectionnés n'étaient pas sans raisons ni intérêts. Elle découlait plus de la volonté de la France de s'assurer un marché d'approvisionnement en matière première agricole qui pour des raisons climatiques ne se développaient pas sur ces terres.

Par ailleurs, les actions de la France en faveur du secteur agricole et rural Camerounais ne s'étaient pas limitées aux subventions des sociétés agro-industrielles. À la Suite de la crise de 1987 et surtout de la privatisation plus la liquidation de certaines sociétés agricoles, les autorités administratives du Cameroun avaient mis en place de nouveaux projets de développements du secteur rural. Les deux projets ayant de ce fait bénéficié à travers la CFD de l'appui financière Français furent: le Projet Crédit Rural Décentralisé (PCRD) subventionné à hauteur 34 millions de Franc Français et le Projet de Développement Paysannat et de Gestion des Terroirs (PDPGT) qui avait reçu une subvention global de 46 millions de Franc Français¹⁶⁵.

En sommes, il était question dans ce chapitre de présenter le contexte de mise en œuvre du C2D en Afrique en générale et au Cameroun en particulier. Ce nouvel instrument de coopération Française proposé aux pays Africains est le résultat d'un long processus marqué surtout par de profondes ambitions géostratégiques et conditionné par l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE. En effet, ayant rempli cette condition depuis 2006, le Cameroun bénéficie de cette assistance exceptionnelle d'allègement de dette bilatérale Française. Les fonds issus de cet allègement ont été injectés dans plusieurs secteurs de développement à l'exemple du secteur rural qui bénéficie depuis de longue date d'une attention particulière de l'Etat et de la communauté internationale notamment celle de la France. Le décor ainsi planté, il revient à présent d'étudier d'une manière spécifique l'action du C2D dans le secteur rural au Cameroun notamment dans la région de l'Ouest. Le chapitre suivant présentera donc les différents programmes bénéficiant des subventions de ce mécanisme à l'Ouest Cameroun.

¹⁶⁵ H. D. Mevoula Lessomo, "L'Agence Française de Développement", p. 56.

**CHAPITRE II : CATALOGUE DES PROGRAMMES RURAUX
FINANCES PAR LE CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DANS LA REGION DE L'OUEST**

Généralement présenté comme l'un des plus grands bassins agro-pastoraux du Cameroun, la région de l'Ouest au même titre que les autres neuf régions que compte le pays a toujours considéré le secteur rural comme étant la clé de son développement économique. Ce secteur qui d'ailleurs assure la sécurité alimentaire, crée des emplois décents et des richesses pour la demande intérieure et même extérieure¹, reste depuis fort longtemps confronté à de nombreux obstacles qui bloquent la production. Les plus importants en sont : le vieillissement des populations rurales ; les difficultés d'accès aux crédits, aux formations, aux techniques agricoles modernes, aux terres et aux intrants (semences améliorées, engrais etc) ; l'insuffisance des infrastructures d'appuis (pistes, routes, électricité etc)². Pour pallier à ces difficultés, les autorités publiques avec l'appui technique de l'AFD ont décidé en 2008 de mettre en œuvre et de façon progressive sur l'ensemble du territoire cinq programmes cohérents et complémentaires faisant chacun l'objet d'une convention d'affectation spécifique. En effet, quatre de ces cinq programmes sont visibles dans la région de l'Ouest³. Il s'agit du : programme AFOP, du programme d'Appui à la Maitrise d'Ouvrage (AMO), du Programme National de Développement Participatif (PNDP) et du programme ACEFA.

Subdivisé en trois grandes parties, ce chapitre se propose de présenter les différents programmes subventionnés par les deux premiers C2D dans la région de l'ouest excepté le programme ACEFA qui fera l'objet d'une étude plus approfondi dans le chapitre suivant.

I - LE PROGRAMME D'APPUI À LA RENOVATION ET AU DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES PECHEES

La formation et l'insertion professionnelle pour les populations rurales constituées en majorité de producteurs agro-pastoraux est une préoccupation contemporaine majeure pour la plupart des pays Africains en général et le Cameroun en particulier. Inscrit comme priorité dans la SDSR actualisé en 2005, les dispositifs de formations et d'insertions professionnelles des jeunes qui vise par année, la qualification de 30000 producteurs en activité, la formation et

¹ MINEPAT, Stratégie de Développement du Secteur rural, p. 10.

² MINEPAT, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, Yaoundé, 2009, p. 63.

³ Le programme qui n'agit pas dans la région de l'Ouest est : le Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales (PASGIRAP). Élaboré en 2013, ce programme qui est présent uniquement dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du Nord a pour objectifs de : réduire la pauvreté rurale et les conflits locaux dans les régions septentrionales du Cameroun ; améliorer la résilience au changement climatique ; mettre en place des systèmes de gestion concertée, inclusive, durable et économiquement efficace des ressources agropastorales.

l'installation de 15000 jeunes⁴, avaient été au cœur des activités du programme AFOP⁵. Ce programme fut élaboré et mis en place depuis 2008 par le gouvernement. La rénovation et le développement du dispositif public de formation tel que défini par ce dernier consistait à : transformer le dispositif existant en un dispositif conforme aux nouvelles normes, établir et rapprocher l'offre de la formation agropastorale à la demande⁶. Ainsi, cette partie se propose de présenter d'une part le contexte historique ainsi que les objectifs du programme AFOP et d'autre part son organisation stratégique et institutionnelle.

A - FONDEMENTS ET OBJECTIFS

Piloté par les ministères de l'agriculture et de l'élevage, le programme AFOP a été conçu dans le but primordial de développer les formations agricoles professionnelles adaptées au marché de l'emploi et aux évolutions des sous secteurs agricole, élevage et pêche. Ces formations accompagnées des insertions professionnelles, visaient à faire émerger une nouvelle génération d'acteurs économiques et de leaders paysans préparés et outillés pour relever les défis des activités rurales d'aujourd'hui et de demain⁷. Dès lors, comment est-on arrivé à AFOP ? Quels en étaient ses objectifs ? Cette partie apportera des réponses à ces deux questions.

1 - Contexte historique

L'historique du programme AFOP qui place la formation et l'installation des jeunes au cœur de ses actions, est lié à l'histoire des politiques de formation et d'enseignements agricoles et rurales au Cameroun. De 1960 jusqu'à nos jours, les autorités administratives Camerounaises avaient implémenté différentes politiques de formation agro-pastorale. L'évolution de ces politiques qui a conduit à la création du programme AFOP peut être présentée en trois grandes périodes :

- de 1960 à 1985 : phase de développement des dispositifs publics ;
- de 1985 à 2005 : phase de crise des dispositifs publics développés ;

⁴MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, pp. 123-124.

⁵Le programme AFOP n'est pas le seul programme qui s'occupe de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine agropastoral au Cameroun. Plusieurs autres dispositifs s'occupent également de ces deux volets. Entre autres, nous pouvons relever le : Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux (PADER), Programme d'Appui à l'Insertion des Jeunes Agriculteurs (PAIJA), Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) etc.

⁶MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, p. 124.

⁷Entretien avec Pekarou Daïrou, 53 ans environ, Correspondant Haut-plateaux du programme PCP-AFOP, Bafoussam, 21 juin 2021.

- de 2005 à nos jours : phase de rénovation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale⁸.

Soucieux de son développement économique en général et agricole en particulier, le gouvernement Camerounais entre 1960 et 1985 avait défini une politique de formation professionnelle agricole. Conçue dans le cadre d'une économie agricole administrée, cette politique avait pour finalité d'accroître la production agro-pastorale et de former en urgence des agents de développement agricole et rural dans des structures publics de formation⁹ constituées des :

- Écoles de formations (pour la formation initiale) qui avaient une double mission : former les techniciens dont les administrations avaient besoin pour assurer le développement du secteur rural et étudier scientifiquement l'agriculture avec la participation des collectivités agricoles. Ces établissements à l'exemple des Écoles Techniques d'Agriculture (Bafang et Abong-bang)¹⁰ délivraient des diplômes d'infirmiers vétérinaires, d'agents techniques, de techniciens d'agricultures ;

- Centres de formations (pour la formation continue des producteurs) avaient pour mission principale d'assurer la transmission des techniques modernes de production. Ces centres à l'exemple du Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) et du Centre de Formation Rural (CFR)¹¹ ne dispensaient pas de formation post primaire sanctionnée par un diplôme¹².

Par ailleurs, ces centres et écoles de formations professionnelles, avaient connu pour certains un ralentissement et pour d'autres un arrêt brusque de leurs activités à la veille de la crise économique. La libéralisation de l'économie au milieu des années 80, le gel des recrutements dans la fonction publique, l'émergence des nouveaux métiers et de nouveaux acteurs ont remis en question ce système de formation d'où l'objet d'une révision en 1985¹³.

⁸ C. Bamzok Ntol, "Aperçu sur l'évolution de l'enseignement agricole camerounais et les projets en perspective-Cameroun", Communication aux 6^{ème} Journées d'Études, *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international*, Agropolis, Montpellier, 11 et 12 octobre 2001, p. 11.

⁹*Ibid.*

¹⁰ S. Nzietchueng, *Recherche agronomique et agriculture vivrières au Cameroun, 50 ans de balbutiements, de progrès et de tâtonnements (1965-2015) : cas des plantes à tubercules et racines amylicées*, Bafoussam, Editafric, 2018, p. 86.

¹¹*Ibid.*

¹² MINADER, Programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche (AFOP) proposé au financement C2D, Yaoundé, 2007, p. 6.

¹³ MINADER, Intitulée Prévion de la demande quantitative en personnel qualifié du secteur agricole : période 1985-2000, Yaoundé, 1985, p. 8.

Cette révision avait été effectuée par la Direction des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), puis saisi par la Direction de l'Enseignement Agricole (DEA) afin de poursuivre sa politique de couverture nationale par des établissements techniques agricoles. Confrontée aux restrictions budgétaires, la DEP fit alors réaliser une étude dans le but d'évaluer le niveau d'adéquation entre l'offre et les besoins quantitatifs de formation agricole et rurale¹⁴.

Toutefois, cette étude avait permis de réorienter la formation pédagogique des enseignants Camerounais¹⁵ vers une formation d'ingénierie¹⁶. Tout au plus, elle permit d'étayer certaines des décisions prises dans le contexte d'ajustement structurel imposant, notamment la suspension de nouveaux établissements et l'arrêt de la fonctionnalisation des diplômés d'agricultures. L'impact de cette mesure était resté toutefois modeste mais avait contribué à alimenter la réflexion sur la rénovation future du système de formation. C'est ainsi qu'à partir de 1998, le gouvernement ambitionnait de développer une nouvelle stratégie de formation agricole et rurale avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Un atelier national avait été organisé en février 1998 et avait permis de valider les nouveaux axes de cette stratégie (professionnalisation, adéquation formation/emploi, requalification des formateurs et autonomie des établissements)¹⁷.

Les recommandations de ce séminaire avaient abouti en 2002 à une déclaration de la politique nationale de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole qui situait le renforcement des compétences et des capacités des acteurs au cœur du développement agricole et rural. Cette dernière recommandait d'une part le renforcement de l'autonomie des établissements et d'autre part l'articulation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale avec celui de l'enseignement général. Elle proposait également que le cycle de formation professionnelle post-primaire soit associés aux cycles secondaires (général et technique) et supérieur¹⁸.

¹⁴MINADER, Intitulée Prévision de la demande quantitative, p. 11.

¹⁵ Il est important de préciser que tous les enseignants n'étaient pas concernés par ce processus. Seul ceux engagés par la DEA et ayant signé une convention avec le Centre National d'Etude Agronomique des Régions Chaudes (CNEARC) étaient concernés.

¹⁶ MINADER, Intitulée Prévision de la demande quantitative, p. 11.

¹⁷MINADER, Réforme de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale, Séminaire National du 24 au 27 février 1998, 1998, p. 18.

¹⁸ A. Njoya, Analyse des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale-Cameroun, Réseau International Formation Agricole et Rurale, 2012, p. 61.

Toutefois, les efforts consentis pendant de nombreuses années pour promouvoir la transformation de l'agriculture Camerounaise ne prenaient pas suffisamment en compte la capacitation des producteurs (formation et insertion, crédit, gouvernance etc). En 2005, les autorités administratives à travers le DSDSR avaient jugé utile de reconstruire une offre de formation adaptée aux besoins et à la demande des acteurs du développement agricole et rural¹⁹. Compte tenu de l'ampleur des questions à résoudre (adaptation des formations aux conditions locales, insertion professionnelle des jeunes formés), seules les interventions d'origines diverses (Etat, ONG, communautés internationales) étaient susceptibles de répondre à ce défi. C'est dans ce contexte que l'Etat avait saisi l'opportunité du C2D pour mettre en place en 2007 un programme expérimental dénommé AFOP. Ceci dans le but de rénover son dispositif de formation public et privé coexistant avec un mode opératoire différent, sans une véritable approche territoriale de formation et d'insertion professionnelle.

Opérationnel depuis 2008, le programme AFOP a déjà achevé ses deux phases. Le montant global de ces deux phases est estimé à plus de 27 milliards de FCFA. Signé pour une période de quatre ans (2008-2012), AFOP I a bénéficié d'une enveloppe de plus de 7 milliards de FCFA²⁰. AFOP II (2012-2017) quant à lui, a reçu une allocation d'environ 20 milliards de FCFA²¹. Toutefois, la part de la région de l'ouest dans cette enveloppe globale alloué à AFOP I et II équivaut à 3,55 milliards de FCFA²².

2 - Objectifs

Afin d'améliorer la productivité des exploitations agropastorales et de développer l'emploi, le programme AFOP, mis en place en 2008 avait pour but principal d'assurer une meilleure formation et insertion socio-professionnelle des jeunes dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et des pêches²³. Sur un plan plus spécifique, le programme visait à :

- améliorer l'offre de formation des établissements privés (dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches) orientée prioritairement vers les jeunes en situation post primaire, les producteurs, les pêcheurs en activités et les responsables des groupements de producteurs ;

¹⁹MINADER, Programme de rénovation, 2007, p. 9.

²⁰ APCP-AFOP Ouest, Convention d'affectation de première génération, CCM 6015 01 K-AFOP I, 2008, p. 4.

²¹*Idem*, CCM 1265 02 N-AFOP II, 2012, p. 4.

²²ASTADE-C2D, Dix années de réalisations du C2D-AFOP, 2017, p. 35.

²³ASTADE C2D, Le Contrat de Désendettement et Développement : dix ans au service du développement du Cameroun, novembre 2016, p. 50.

- améliorer l'offre de formation des différentes écoles sous tutelle du MINADER, du MINEPIA préparant aux métiers agropastoraux, halieutiques et para-agricoles ;
- accompagner et suivre à titre expérimental les adultes et jeunes formés à l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches ;
- accompagner les différentes structures du MINADER et du MINEPIA en charge de la formation professionnelle agropastorale au développement des fonctions ci-après : l'inspection pédagogique de la formation agropastorale et rurale, la certification des diplômes délivrés par le MINADER et le MINEPIA, le développement des services déconcentrés et centraux, le développement des partenariats et enfin le suivi du dispositif de formation agropastorale et rurale ;
- contribuer à changer la perception de l'agriculture familiale dans la société Camerounaise à travers des actions de sensibilisation et de communication sur l'insertion des jeunes ;
- contribuer à la réflexion internationale sur l'insertion des jeunes en agriculture familiale²⁴.

Après avoir succinctement inventorié le contexte historique et les objectifs du programme AFOP, voyons à présent l'organisation stratégique et administrative de ce programme.

B - ORGANISATION STRATEGIQUE ET ADMINISTRATIVE

Au cours de ses deux phases, pour une parfaite maîtrise du territoire et un bon déploiement de ses différentes activités, le programme C2D-AFOP avait élaboré et mise en place les composantes sur lesquels elle devait s'appuyer pour atteindre ses objectifs. Néanmoins, le programme s'était doté d'un dispositif institutionnel solide et très large avec des représentations à l'échelle nationale, régionale et même locale.

1 - Description des axes stratégiques du programme

Chargées de la gestion des ressources, de la supervision technique et du suivi-évaluation de l'ensemble des actions mis en œuvre dans le cadre du programme, les composantes d'AFOP depuis sa création n'étaient pas restées statiques. Ces dernières avaient évolué et subit quelques

²⁴MINADER, Programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche : Manuel de procédures d'insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes formés, version définitive, Yaoundé, 2016, p. 8.

fois des modifications. À sa conception, le programme avait mis en place cinq composantes donc quatre techniques et une transversale. La composante transversale permettait de gérer et de suivre l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du programme. Lors de la deuxième phase, une composante technique avait été ajoutée aux autres composantes de départ. Ainsi, le contenu technique d'AFOP était :

- Composante 1 : le renforcement des capacités des personnels.

L'objectif global de cet axe était de permettre aux cadres administratifs, aux responsables des établissements de formations et aux formateurs des écoles publiques d'acquérir des compétences en matière d'ingénierie pédagogique et des dispositifs de formation. Aussi, il accompagnait ces derniers dans la mise en œuvre du programme²⁵. Cette mise en œuvre s'était faite à travers trois volets :

- le renforcement des capacités du personnel administratif central des ministères de l'agriculture et de l'élevage ;
- le renforcement des capacités des responsables des centres de formations agropastorales, halieutiques et rurales ;
- le renforcement des capacités des formateurs²⁶.

Par ailleurs, cette composante avait subi des modifications lors de la deuxième phase du programme. L'objectif visé était de créer et de consolider dans le dispositif de formation, notamment au niveau central une fonction permanente d'ingénierie et d'appui au sein des deux directions en charge de la formation. A cet effet, cinq volets avait été défini : formation et accompagnement des personnels, construction de la demande et de l'offre de formation, développement des méthodes et outils de formation, développement des centres de ressources, conduite des études portant sur le dispositif²⁷.

- Composante 2 : la réforme du cadre réglementaire.

Cette composante concerne les textes réglementaires relatifs à l'organisation du dispositif de formation professionnelle, aux statuts des établissements, des formateurs et des référentiels de formation²⁸. Cette réforme visait ainsi à élaborer un ensemble de textes qui définissaient :

²⁵ APCP-AFOP Ouest, Programme C2D-AFOP : Rapport d'activités de l'année 2010, 2011, p. 11.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Idem*, Rapport d'activités de l'année 2015, 2016, p. 8.

²⁸ *Idem*, Rapport d'activités de l'année 2011, 2012, p. 14.

- les missions du dispositif de formation et son organisation ;
- la nature et le contenu des formations ;
- les diplômes préparés et leurs modes de délivrances ;
- le statut des établissements publics ;
- le statut des formateurs ;
- le mode d'intégration des établissements privés au dispositif de formation professionnelle agropastorale²⁹.

Ces textes visaient notamment : une rénovation des programmes et des formations pour les adapter à l'évolution des métiers et des emplois , une intégration des centres et écoles dans leur environnement en leur conférant une autonomie de gestion et en associant les partenaires locaux à leurs administration³⁰. Toutefois, lors de la seconde phase du programme, cette composante avait été modifiée. Intitulée appui au développement du dispositif de formation, l'objectif principal de cette dernière était d'accompagner la Division de l'Enseignement, de la Formation Agricole Communautaire et Coopérative (DEFACC) et la Cellule de l'Enseignement Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique (CEZVH) à l'acquisition des capacités conceptuelles et opérationnelles pour assurer le pilotage du dispositif rénové de formation agropastorale³¹.

- Composante 3 : le développement de la formation des paysans, des jeunes et adultes projetant de devenir producteurs.

Contrairement aux autres composantes, cette composante n'avait subi aucune modification lors de la deuxième phase du programme. Son objectif principal était d'améliorer et d'accroître l'offre de formation des centres publics et privés³². Cette composante avait été mis en œuvre à travers quatre volets qui s'appuyaient sur :

- l'élaboration du projet de centre ou projet d'établissement³³ ;
- la mise en œuvre des nouvelles formations³⁴ dans les centres publics ;

²⁹APCP-AFOP Ouest, Programme C2D-AFOP : Rapport d'activités de l'année 2011, 2012, p. 14.

³⁰*Ibid.*

³¹ *Idem*, Rapport d'activités de l'année 2015, 2016, p. 9.

³² *Ibid.*

³³ Le projet d'établissement ou de centre constitue l'outil sur lequel s'appuient les écoles pour conduire la rénovation de leur offre de formation. Il précise en effets les types de métiers auxquels l'école entend préparer ses élèves et procède à l'analyse des débouchés qui peuvent s'offrir à eux. Il définit en conséquence pour une période de cinq ans les formations qu'elle se propose de développer et les diplômes qu'elle entend préparer en application des programmes nationaux, compte tenu des moyens raisonnablement mobilisables.

³⁴ Ces formations concernent : la formation professionnelle initiale aux métiers agro-pastoraux, la formation initiale aux métiers de conseillers ; la formation professionnelle continue aux métiers de conseils, la formation professionnelle continue des responsables des Organisations Professionnelles Agro-pastorales (OPA).

- la rénovation des centres publics et privés ;
- la création de nouveaux centres publics³⁵.
- Composante 4 : développement de la formation des jeunes de l'enseignement secondaire désirant s'orienter vers les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Son contenu était similaire à celle de la composante 3 et mise en œuvre à travers quatre volets s'appuyant sur :

- l'élaboration des projets d'établissements ;
- la mise en œuvre de nouveaux référentiels de formation ;
- la rénovation des écoles ;
- la création de nouvelles écoles³⁶.
- Composante 5 : l'accompagnement à l'insertion et à l'installation professionnelle des jeunes et adultes formés.

Cette composante qui avait été intégré à AFOP II avait pour objectif de faciliter l'insertion et l'installation professionnelle des jeunes et adultes porteurs de projets et d'avoir un retour sur la qualité des formations dispensées par les centres et écoles rénovés³⁷. La mise en œuvre de cette composante c'était faite à travers deux volets :

- insertion professionnelle : le but ici était d'accompagner le jeune formé à la mise en œuvre de son projet ;
- installation professionnelle : l'objectif de ce volet était d'installer les jeunes et adultes ayant suivis un cycle complet de formation au métier d'exploitant agricole dispensée par les centres de formation et disposant d'un projet d'insertion³⁸.

2 - Montage institutionnel du programme

Mise en place dans le but de former et d'insérer les jeunes, le programme AFOP s'appuyait sur un dispositif institutionnel très collaboratif qui reposait sur deux catégories d'organes : les organes d'orientations et de décisions ainsi que les organes de gestions.

³⁵ APCP-AFOP Ouest, Programme C2D-AFOP : Rapport d'activités de l'année 2015, 2016, p. 10.

³⁶ *Ibid.*, p. 11.

³⁷ *Idem*, Rapport d'activités de l'année 2016, 2017, p. 13.

³⁸ *Ibid.*

Les organes d'orientations et de décisions du programme sont ceux là qui jouent un rôle d'orientation en arrêtant les programmes d'activités et les budgets y afférents. Aussi, ils décident du choix des bénéficiaires et des appuis accordés par le programme. Ils regroupent :

- Le Comité National de Pilotage : cette instance était chargée de valider les projets de centre, d'arrêter les programmes d'activités et les budgets annuels. Il était composé de plusieurs structures administratives (l'AFD, le MINEPAT, les ministères en charges de l'agriculture et de l'élevage ainsi que les autres ministères dispensateurs de la formation professionnelle agricole et rurale)³⁹.
- Le Comité Technique : il était chargé d'assister techniquement le Comité de Pilotage dans certaines tâches décisionnelles (décision d'affectation des ressources financières)⁴⁰. La structure administrative de ce dernier était la même que celui du Comité de Pilotage.
- Les Commissions régionales d'examen des projets de centre : créés au niveau des régions, ces commissions s'assuraient de l'adéquation des projets de centres avec les besoins de formation des producteurs et de leurs cohérences avec les autres projets et programmes mis en œuvre dans la région. Aussi, ils émettaient un avis sur : les demandes d'appui à l'élaboration des projets de centre et sur les projets de centres publics et privés qui étaient soumis à la validation du Comité Technique⁴¹. Chaque commission était composé du : délégué régional de chaque ministère (MINADER et MINEPIA), un représentant des collectivités territoriales décentralisées, deux représentants d'organisations professionnelles et du correspondant de zone du programme⁴².

Ainsi, les organes d'orientations et de décisions du programme ci-dessus présentés jouaient un rôle capital dans l'orientation, l'exécution et la bonne marche de ce dernier. Par ailleurs, pour une meilleure efficacité du programme, des organes dits de gestion fut mis sur pied. Ses organes étaient composés de :

- La coordination nationale du programme : cette dernière était chargée de la supervision technique, de la gestion des ressources, de la communication, du contrôle qualité et du suivi

³⁹MINADER, Programme de rénovation, 2007, p. 26.

⁴⁰*Ibid.*

⁴¹Les avis sur les projets de centre portent notamment sur la : pertinence du projet eu égard à son environnement économique et social, la cohérence du projet avec la politique du développement rural et les autres projets et programmes en cours de réalisation, la faisabilité du projet compte tenu des performances antérieures du centre, de la nature et de la qualité des partenaires associés et de l'importance des moyens à mobiliser.

⁴²MINADER, Programme de rénovation, 2016, p. 32.

évaluation du programme⁴³. Elle était placée sous la responsabilité d'un coordonnateur national chargé entre autres de : représenter le programme dans tous les actes de la vie civile, assurer la mobilisation des fonds et recruter les consultants chargés des prestations et le personnel contractuel. Il était appuyé dans ses responsabilités par : un coordonnateur adjoint, un responsable financier, un responsable administratif, un comptable, des cadres, la Division de l'Enseignement de la Formation Agricole Communautaire et Coopérative (DEFACC), la Cellule de l'Enseignement Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique (CEZVH), un Assistant Technique Résident (ATR) et des experts portés par le consortium Montpellier SupAgro mobilisables à la demande⁴⁴.

- Les coordinations régionales du programme : pour assurer une mission d'appui technique de proximité aux structures de formation et le suivi-évaluation du dispositif, le programme s'appuyait sur les correspondances régionales. Celles-ci étaient placées sous l'autorité des correspondants de zones assistés chacun par quatre responsables (administratif et financier, pédagogique, de l'insertion et du suivi évaluation)⁴⁵. Il existait quatre correspondances régionales, chacune rattaché à l'une des zones agro-écologiques du pays :

- la zone septentrionale qui comprenait les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-nord ;

- la zone des Hauts plateaux qui couvrait les régions de l'Ouest et du Nord-ouest ;

- la zone côtière qui couvrait les régions du Sud-ouest, du Littoral ;

- la zone centrale et méridionale qui incluait les régions du Centre, de l'Est et du Sud⁴⁶.

- Les Conseils de gestion des écoles et des centres : Ils impliquaient les partenaires sociaux dans la mise en place du programme et dans la cogestion et la co-animation des structures de formation. En effet, chaque centre ou école était sous la responsabilité d'un directeur qui était chargé de : la gestion administrative et financière du centre ; l'organisation de la coordination des actions de formations⁴⁷, d'animation du territoire et d'insertion des jeunes et adultes formés ; la représentation de l'établissement dans tous les actes de la vie civile⁴⁸. Le

⁴³ MINADER, Programme de rénovation, 2016, p. 32.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Entretien avec Tanon Elvis Innocent, 45 ans, Responsable Insertion Zone Haut-Plateaux du programme PCP-AFOP, Bafoussam, 22 juin 2021.

⁴⁶ APCP-AFOP, Programme C2D-AFOP : Rapport d'activités de l'année 2015, 2016, p. 11.

⁴⁷ La formation dans les centres et écoles de formation professionnelle du programme AFOP dure deux ans. Ces deux années sont réparties en 18 séquences et chaque séquence dure un mois. Durant ces un mois, la formation se fait par alternance. Les apprenants passent ainsi deux semaines de cours dans l'établissement pour acquérir le savoir (savoir savant), les deux autres semaines il effectue un stage pratique pour acquérir des compétences sur le savoir faire et le savoir être.

⁴⁸ Entretien avec Kana Djeugo Nadine, 42 ans environ, Directrice du Centre de Formation Rurale Communautaire de Bafou (CEFRCOBA), Dschang, 25 juin 2021.

directeur du centre était assisté dans l'exercice de ses fonctions par un responsable administratif et financier, un responsable pédagogique, un responsable de discipline, un moniteur chargé de l'insertion et un personnel d'appui⁴⁹.

En sommes, dans le but de résoudre les problèmes liés à la formation et à l'insertion professionnelle des acteurs du monde rural notamment celui des jeunes, le gouvernement Camerounais avait adopté et mis en place un programme dénommé AFOP. Ce programme avait largement contribué au développement du secteur agropastoral et encourager l'entrepreneuriat jeune dans les métiers d'agriculture, d'élevages et des pêches. Néanmoins, d'autres difficultés à l'exemple des performances limitées des administrations en charge du secteur rural persistaient encore dans ce domaine. Pour remédier à ce problème, un programme titularisé AMO avait été mis en place.

II - LE PROGRAMME D'APPUI À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES ADMINISTRATIONS DU SECTEUR RURAL

Le secteur rural est aujourd'hui comme par le passé considéré non seulement comme étant le moteur du développement économique et social du Cameroun mais aussi comme une niche de richesses et d'emplois. Pour faire face à la croissance rapide de la population, à la pauvreté et aux multiples besoins en matière d'emplois, les autorités administratives Camerounaises avaient adopté en 2003 le DSRP dont l'objectif central pour le secteur rural, était d'accroître significativement et rapidement la production⁵⁰. Pour atteindre cet objectif, l'Etat avait choisi entre autre à travers le programme AMO de renforcer d'une part, les performances des administrations du secteur agropastoral et d'autre part le dialogue et le partenariat entre l'Etat et la profession agricole. Cette partie fait une présentation générale du programme AMO.

A - CONTEXTE HISTORIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme AMO fut l'un des trois programmes placés sous la double tutelle des ministères de l'agriculture et de l'élevage Camerounais bénéficiant des fonds C2D. Ce programme innovant s'inscrivait dans le processus de rénovation du rôle de l'Etat et de son repositionnement face aux acteurs non Etatiques. Ceci dans un contexte libéralisé

⁴⁹Entretien avec Tetchue Henri, 32 ans, Conseiller Insertion du CEFORCOBA, Dschang, 25 juin 2021.

⁵⁰MINEPAT, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Yaoundé, 2003, p. 39.

d'encouragement au développement d'une économie de marché⁵¹. Dans cette articulation, l'on entend coupler l'historique du programme AMO à ses différents objectifs.

1 - Historique du programme AMO

Le secteur rural reste le secteur dominant de l'économie Camerounaise tant par sa contribution à la croissance que par son potentiel en matière de réduction de la pauvreté. La forte récession des années 80 couplée aux mesures adoptées pour la relance de l'économie avait amené les autorités publiques à redéfinir la stratégie de développement et particulièrement les missions et le rôle de l'Etat dans la sphère économique. Ainsi, dans le cadre de la libéralisation de l'économie nationale, le gouvernement avait retenu le développement du secteur rural parmi les options fondamentales de la stratégie de réduction de la pauvreté. Cette priorité accordée au secteur agropastoral dans la lutte contre la pauvreté s'appréciait au travers des axes définis par la SDSR actualisée en 2005. La mise en œuvre efficace de cette stratégie supposait au préalable, l'existence d'un environnement institutionnel favorable fondé sur des capacités managériales, programmatiques et logistiques avérées⁵².

En effet, la réduction progressive des moyens de l'Etat pendant les deux dernières décennies avait fortement réduit les capacités d'intervention des administrations Camerounaises⁵³. C'est fort de cette situation que l'un des axes stratégiques du DSRP, de la SDSR et du C2D-rural concernait le développement du cadre institutionnel. Ceci à travers l'amélioration des actions de l'Etat et celles du secteur privé respectivement en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre. La mise en œuvre d'un programme d'appui au renforcement de la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural s'était donc avérée indispensable dans le cadre des initiatives de l'Etat visant à appuyer la relance d'une croissance économique durable⁵⁴.

Dans ce contexte particulièrement porteur, la finalité poursuivie par le programme était de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage. Ceci dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des sous secteurs (agriculture,

⁵¹Ngoune Edimo Jean Michel, 52 ans environ, Responsable du Suivi Evaluation Interne (RSEI) du Programme de Consolidation et de Pérennisation de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage auprès du MINADER et du MINEPIA (PCP-AMO), Yaoundé, 18 mai 2021.

⁵²APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER - MINEPIA) : proposé au financement C2D, 2007, p. 1.

⁵³MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, p. 141.

⁵⁴Entretien avec Ngoune Edimo Jean Michel, 52 ans environ, Responsable du Suivi Evaluation Interne du PCP-AMO, Yaoundé, 18 mai 2021.

élevage, pêche) de la stratégie de développement rural⁵⁵. En effet, conformément aux orientations de cette stratégie, les administrations du secteur rural évoluaient d'un rôle de maître d'œuvre à un rôle de maître d'ouvrage des actions du développement⁵⁶. Il s'agissait pour elle de mieux assurer le rôle rénové de l'Etat recentré sur de multiples fonctions dites régaliennes. Ces fonctions étaient de: contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural, réglementer le secteur et contrôler l'application de la réglementation, favoriser la concertation entre les différents acteurs et accompagner les producteurs dans leurs activités de productions⁵⁷.

La bonne exécution de ces fonctions régaliennes conditionnait la réalisation des objectifs de politique du DSDSR qui visaient à: assurer la sécurité alimentaire des populations, contribuer à la croissance économique et accroître le revenu des producteurs agropastoraux⁵⁸. Cette évolution du rôle de l'Etat dans les actions de développement rural constituait une réforme ambitieuse dans laquelle les administrations étaient engagées. L'appui de la coopération française fut sollicité à travers le programme AMO pour accompagner ce processus.

Mis en œuvre depuis 2008, le programme AMO qui visait à lever les multiples contraintes liées à l'environnement institutionnel du secteur agro-pastoral⁵⁹, avait reçu une subvention globale de plus de 18 millions d'euros soit un peu plus de 12 milliards de FCFA. Conclu le 29 février 2009 pour une durée de quatre ans, la première phase du programme avait reçu une subvention d'environ 7 milliards de FCFA⁶⁰. La deuxième phase quant à elle avait bénéficié de plus de 5 milliards de FCFA⁶¹. Par ailleurs, les actions et subventions du programme ont couvertes toutes les dix régions du Cameroun. Dans la région de l'Ouest, c'est plus de 1 milliard de FCFA qui avait été injecté dans le secteur rural par le programme⁶².

2 - Les objectifs du programme

L'objectif principal du programme AMO était d'apporter un appui aux différentes administrations des ministères en charge de l'élevage, des pêches, de l'agriculture et du

⁵⁵APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER - MINEPIA) : proposé au financement C2D, 2007, p. 2.

⁵⁶APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER - MINEPIA) : proposé au financement C2D, 2007, p. 2.

⁵⁷*Ibid.*

⁵⁸ MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005, p. 95.

⁵⁹Ces contraintes sont de: la faible maîtrise de la Chaîne PPBS, le déficit d'informations quantitatives et qualitatives sur le secteur agropastoral, la déliquescence des services déconcentrés, l'insuffisante capacité de concertation et de coordination etc.

⁶⁰ APCP-AMO, Convention d'affectation n°CCM 6014 01 J, C2D rural-AMO, 2008, p. 4.

⁶¹*Idem*, n° CCM 1264 01 L, C2D rural-AMO, 2012, p. 4.

⁶²APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER - MINEPIA) : bilan phase 1 et 2, 2017, p. 115.

développement rural. Ceci en vue d'améliorer leurs performances en croisant deux préoccupations majeures. Ces préoccupations étaient de : redéfinir les modalités d'intervention dans le secteur rural à travers la rénovation des missions des services de l'Etat et se donner les moyens institutionnels de mettre en œuvre et de suivre l'exécution d'une politique de relance de la production et la dynamisation du secteur rural. Plus spécifiquement, il visait à :

- appuyer l'élaboration participative et l'adoption des politiques publiques conçue par l'ensemble des acteurs publics et non Etatiques du secteur rural ;

- améliorer les performances des administrations du MINADER et du MINEPIA en agissant sur l'organisation, le fonctionnement et la mise en œuvre des circuits de planification, de programmation, de budgétisation et de Suivi (PPBS). Ceci en promouvant les principes et les méthodes de Gestion Axées sur les Résultats (GAR) du Régime Financier de l'Etat (RFE) et en veillant à la cohérence des prévisions des services centraux entre eux et entre ces derniers et les services déconcentrés ;

- concevoir les dispositifs de production des statistiques plus adaptés, en tenant étroitement compte les attentes des différentes catégories d'utilisateurs depuis le terrain jusqu'aux services centraux⁶³.

De ce qui précède, il était question dans cette sous partie de mettre en relief le contexte de naissance et les objectifs du programme AMO. Par ailleurs, une présentation des différents axes d'interventions dudit programme et de son dispositif institutionnel est nécessaire.

B - ORGANISATION DU PROGRAMME AMO

Le programme AMO avait été conçu dans le but primordial d'améliorer durablement la gouvernance et l'efficacité des services administratifs des ministères en charge du secteur rural et celui des opérateurs privés du secteur agropastoral⁶⁴. Pour atteindre cet objectif, le programme avait défini ses différentes composantes et avait mis en place un dispositif institutionnel largement représenté à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale ou même départementale.

⁶³APCP-AMO, Rapport d'activités du programme (période Janvier-Juin 2016), 2016, p. 4.

⁶⁴APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des Administrations du secteur rural (MINADER – MINEPIA), phase II, 2013-2016, 2016, pp. 9-10.

1 - Contenu du programme

Les deux phases du programme AMO s'articulaient autour de quatre composantes, dont trois techniques correspondant chacune à un des objectifs spécifiques et une transversale consacrée à la coordination et à la gestion de l'ensemble du programme.

- Composante 1 : renforcement des capacités de suivi-évaluation, de contrôle et de concertation sur la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural⁶⁵.

À travers cette composante, le programme visait le renforcement des capacités techniques et les moyens d'interventions des agents de l'Etat à différents niveaux dans les deux administrations du secteur rural⁶⁶. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- rendre opérationnel un cadre cohérent de planification stratégique ;
- disposer d'informations fiables concernant les moyens mobilisés, les résultats et les impacts des différents projets et programmes mis en œuvre au sein des deux ministères ;
- disposer d'instruments budgétaires permettant d'améliorer efficacement les dépenses publiques ;
- apporter un appui à l'élaboration et la mise en œuvre du programme sectoriel agriculture-élevage ;
- rendre effective une concertation régulière entre les acteurs du développement rural⁶⁷.
- Composante 2 : rénovation et développement du dispositif de statistiques et d'informations socio-économiques.

L'objectif assigné à cette composante était d'appuyer les administrations du secteur rural dans l'élaboration et le test des méthodologies ainsi que le développement des applications logicielles afin de collecter, analyser, diffuser et conserver durablement et à moindre coût les statistiques dans le secteur rural⁶⁸. Aussi, cette composante visait à renforcer les capacités des

⁶⁵Lors de la deuxième phase du programme, cette composante a subi de légères modifications. L'objectif qui lui était nouvellement assigné était celui de formuler, mettre en œuvre et suivre les politiques dans les domaines prioritaires du développement de la production en concertation effective, étroite et permanente entre les acteurs publics et non étatiques du secteur.

⁶⁶ APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER - MINEPIA) : proposé au financement C2D, 2007, p. 8.

⁶⁷*Ibid.*, pp. 9-10.

⁶⁸*Ibid.*, p. 4.

services concernés des deux ministères dans la mise en place et l'opérationnalisation de leurs programmes statistiques⁶⁹. Il s'agissait plus concrètement de :

- confectionner une nouvelle base de sondage du secteur agro-pastoral ;
 - développer le dispositif de production et de diffusion des statistiques agropastorales, halieutiques et alimentaires ;
 - mettre en place ou consolider la base de données relationnelles du secteur agricole, pastoral et halieutique ;
 - mettre en place un réseau d'information sur les résultats économiques des exploitations agricoles, pastorales et des pêcheries continentales et maritimes ;
 - élaborer les bilans alimentaires, les comptes et revenus de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de l'aquaculture et des industries de transformation y relatives ;
 - suivre l'agro-météorologique et la prévision des récoltes dans les zones à risque élevé d'insécurité alimentaire ;
 - renforcer les capacités des personnels et des structures⁷⁰.
- Composante 3 : renforcement des capacités techniques des services déconcentrés.

L'objectif prioritaire de cette composante était d'améliorer durablement l'efficacité et l'efficacé des services déconcentrés dans leurs rôles d'accompagnement des acteurs locaux de développement du secteur rural. La finalité était de les impliquer davantage dans la coordination, la supervision, le suivi et l'évaluation des activités des projets et programmes menés dans leurs unités administratives⁷¹. Il s'agissait principalement de :

- développer un système efficace de communication avec les services centraux ;
- renforcer les capacités de management administratif des responsables ;
- formaliser et mettre en œuvre les projets provinciaux d'amélioration des services⁷².

⁶⁹Ces programmes statistiques sont de : le Programmes National de Statistiques Agricoles et Alimentaires du MINADER (PNSAA/MINADER) et le Programme National de Statistiques du secteur de d'élevage, les pêches et les industries animales (PNS/MINEPIA).

⁷⁰ APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER - MINEPIA) : proposé au financement C2D, 2007, p. 24.

⁷¹*Ibid.*, p. 41.

⁷²*Ibid.*

2 - Architecture institutionnelle du programme

La supervision, la mise en œuvre et le suivi du programme étaient assurés par un dispositif institutionnel constitué d'un Comité de Pilotage, d'une Unité de Coordination et enfin des Unités d'Exécutions. Ces unités étaient installées au sein des services centraux et déconcentrés (particulièrement les délégations régionales et départementales) des deux départements ministériels concernés.

- Le Comité de Pilotage : co-présidé par les ministères en charges de l'agriculture et de l'élevage, ce comité était un instrument d'orientation et d'appui au fonctionnement de l'unité de coordination. Il se présentait comme l'unité hiérarchique suprême dans le cadre de la mise en œuvre du présent programme. Il avait pour mission principal d'adopter les projets, les plans d'actions et le budget du programme. Ce dernier regroupait en son sein les Inspecteurs Généraux des services du MINADER et du MINEPIA, les Directeurs en charges du suivi des programmes et des projets, de gestion des ressources financières et des statistiques dans les deux ministères⁷³.

- L'Unité de Coordination : elle était chargée de superviser et d'exécuter le programme. Au sein de celle-ci, était créé deux unités de gestion rattachées aux secrétariats généraux du MINADER et du MINEPIA. Elle était constituée d'une équipe restreinte comprenant :

- un Coordonnateur National ayant une vue d'ensemble sur tous le programme et assisté dans ses fonctions par un Adjoint ;

- trois Responsables de Suivi Technique (RST) dont un responsable pour chaque composante. Chacun de ces responsables était chargé d'élaborer, de suivre et de mettre en œuvre les Fiches Techniques Contractualisées (FTC). Aussi, ils avaient pour mission de fournir régulièrement les informations sur la progression de la composante dont ils avaient la charge ;

- un Responsable du Suivi Evaluation Interne (RSEI) chargé d'animer l'ensemble du dispositif de suivi évaluation du programme d'une part et d'autre part assurer la production des comptes rendus généraux relatifs aux activités du programme ;

- un personnel contractuel (un chef comptable, un comptable, un aide comptable, une secrétaire de direction, un agent d'entretien et cinq chauffeurs) recruté par le Coordonnateur National suite à un processus de sélection à l'échelle nationale⁷⁴.

⁷³ APCP-AMO, Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER - MINEPIA) : proposé au financement C2D, avril 2007, p. 53.

⁷⁴APCP-AMO, Manuel de procédures spécifiques, 2008, pp. 8-9.

- Les Unités d'Exécutions : elles étaient chargées de suivre et de mettre en œuvre le programme beaucoup plus au niveau régional et départemental. Elles étaient composées des inspections générales, des cellules de suivi et des directions techniques des services centraux et déconcentrés du MINADER et du MINEPIA⁷⁵.

En résumé, dans le but de relever les performances des administrations du secteur rural et de mieux organiser le monde rural, les décideurs publics ont mis en place depuis 2008 avec l'aide technique et financier de l'AFD un programme nommé AMO. Ce programme avait pour missions de : suivre les producteurs dans leurs différentes activités, améliorer leurs conditions de travail et de vie. Cette amélioration du cadre de vie nécessitait également que soit mis en place un certains nombres d'infrastructures notamment les routes. Pour résoudre ce problème crucial de manque d'infrastructures, l'Etat à travers le MINEPAT à mis en place le Programme National de Développement Participatif.

III - LE PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

L'un des principaux objectifs de la stratégie de développement du secteur rural était d'améliorer les conditions de vie des populations des communes rurales. Cette amélioration des conditions de vie visait non seulement à satisfaire les besoins primaires des populations les plus démunies mais aussi à créer un cadre de vie permettant à ces populations de s'insérer dans les circuits économiques⁷⁶. Face à la volonté de l'Etat de décentraliser et responsabiliser les communes rurales dans l'identification, la planification et la mise en œuvre des infrastructures de manière participative, le développement communautaire apparaissait comme l'outil principal de mise en œuvre de cette option⁷⁷. Ce type de développement qui avait pour objectif de : renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur rural et promouvoir les microprojets fut pris en compte dans les politiques de développement du secteur rural et confié au PNDP. Ainsi, cette dernière partie du chapitre, fait une présentation substantielle du PNDP.

A - CONTEXTE DE CREATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Mis en place depuis 2004, par le gouvernement Camerounais avec l'aide de plusieurs PTF multilatéraux et bilatéraux dont la BM et l'AFD, le PNDP se présente comme un

⁷⁵ APCP-AMO, programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER-MINEPIA) : proposé au financement C2D, 2007, p. 54.

⁷⁶MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, p. 115.

⁷⁷*Ibid.*

instrument de développement local. Ce programme a pour mission principale de réduire la pauvreté en milieu rural au travers d'un mécanisme de financement décentralisé avec une orientation prononcée sur la délivrance des services sociaux de base. De même, il apporte un appui au processus de décentralisation⁷⁸. Toutefois, comment a-t-il été mis en place ? Quels en sont ses objectifs ?

1 - Contexte de création du PNDP

La crise économique qu'avait connue le Cameroun au milieu des années 80 avait amené le gouvernement à mettre sur pieds une politique de gestion à court terme et notamment à limiter la fourniture d'infrastructures et des services sociaux de base en milieu rural comme urbain. Ce ralentissement de la fourniture d'infrastructures et des services sociaux par l'Etat, avait non seulement détériorer les conditions de vie des populations du monde rural mais aussi réduit les activités socio-économiques menées par ces derniers. D'après les résultats de l'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM), réalisée au quatrième semestre de l'année 2001, 64% des populations rurales vivaient en dessous du seuil de pauvreté tandis que 84% des populations pauvres se concentraient en milieu rural⁷⁹.

En outre, les différents obstacles à la croissance en milieu rural avaient été identifiés en 2000 lors de la préparation du DSRP. Ces obstacles furent : l'inefficacité et l'insuffisance des services sociaux de base pour les populations rurales, la dégradation du capital de ressources naturelles, l'implication insuffisante des communes dans le processus de développement⁸⁰. En 2002, l'Etat avait élaboré une SDSR qui visait à améliorer et relever les conditions de vie des populations rurales. Cinq axes prioritaires avaient été retenus dans cette stratégie, parmi lesquels le développement local, destiné à favoriser la participation des populations et acteurs locaux au développement de leurs localités⁸¹.

Conscient donc des défis qui l'interpellaient, le gouvernement avait pris des engagements pour que les investissements publics répondent aux besoins réels des populations

⁷⁸Par la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Cameroun est devenu un état unitaire décentralisé, qui reconnaît en son sein les régions et les communes en tant que collectivités territoriales décentralisées. La mise en œuvre du processus de décentralisation s'est accélérée avec la promulgation le 22 juillet 2004 de trois lois (N°2004/019 fixant les règles applicables aux régions, N°2004/18 fixant les règles aux communes et N°2004/017 portant sur l'orientation de la décentralisation), puis avec la parution en 2005 du Document d'orientation stratégique sur la mise en œuvre de la décentralisation préparée par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD).

⁷⁹MINEPAT, Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001, Rapport principal de l'ECAM II, 2002, p. 92.

⁸⁰MINEPAT, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), p. 33.

⁸¹MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, p.102.

de base. Ceci à travers leur participation à tout le processus notamment d'identification, d'exécution, de suivi et d'évaluation des microprojets. Il avait ainsi opté pour une responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées dans le cadre d'un processus progressif de décentralisation consacré par la constitution de 1996. S'inscrivant dans ce contexte, le PNDP, qui entend donner aux populations les moyens d'une participation effective au processus de développement constitue l'un des cadres opérationnels de mise en œuvre de la SDSR.

Le principe d'une affectation de fonds au PNDP (alors en phase de formulation) sur le premier C2D avait été discuté avec le gouvernement en 2003, lors de la seconde mission de préparation du C2D au Cameroun. Une note de l'AFD datée de juin 2003, établissant un bilan général d'un an et demi de mise en œuvre des C2D, mentionnait ainsi trois programmes régionaux qui devaient s'exécuter dans le cadre du PNDP et de la SDSR⁸². Le plan de financement de la phase 1 du PNDP, tel qu'il figure dans le document *Project Appraisal Document* (PAD) de la BM daté du 18 février 2004, incluait ainsi un financement C2D à hauteur de 20 millions d'Euro soit un peu plus de 13 milliards de FCFA⁸³.

L'atteinte tardive du point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui conditionnait le démarrage du C2D, avait fait en sorte que l'instruction du premier concours ne se réalise qu'en avril 2006⁸⁴, soit un an et demi après le démarrage du programme. L'aide mémoire de la mission d'évaluation ne révélait pas d'infléchissement particulier apporté au programme⁸⁵. Le rôle de l'AFD dans le programme s'était progressivement affirmé et nettement renforcé à l'occasion de l'instruction du second concours réalisée en juin 2011. Ce second concours avait vu une augmentation significative du financement C2D qui passa de 13,11 milliards de FCFA à 37,89 milliards de FCFA⁸⁶. Sur cette enveloppe de 37,89 milliards de FCFA, 38 % étaient réservés au volet agricole et environnemental en vue de renforcer le rôle économique des micro-projets dans un programme qui jusque-là, était essentiellement concentré sur les secteurs sociaux. Aussi, l'aspect environnemental abordé au travers du Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT) adossé au PNDP et financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) avait été réintroduite⁸⁷.

⁸²Conseil de surveillance de l'Agence Française de Développement, volet bilatéral de l'Initiative PPTE renforcée : Bilan d'un an et demi de mise en œuvre des contrats de désendettement et de développement, 2003, p. 7.

⁸³Banque Mondiale, *Project Appraisal Document*, 2004, p. 20.

⁸⁴*Ibid.*, 2006, p. 13.

⁸⁵Agence Française de Développement, "Aide-mémoire de la mission d'évaluation, 3-7 avril 2006", p. 18.

⁸⁶APNDP, Convention d'affectation n° CCM 1253 01 J – PNDP II, 2012, p. 4.

⁸⁷APNDP, Plan de décaissement PNDP II, 2012, p. 30.

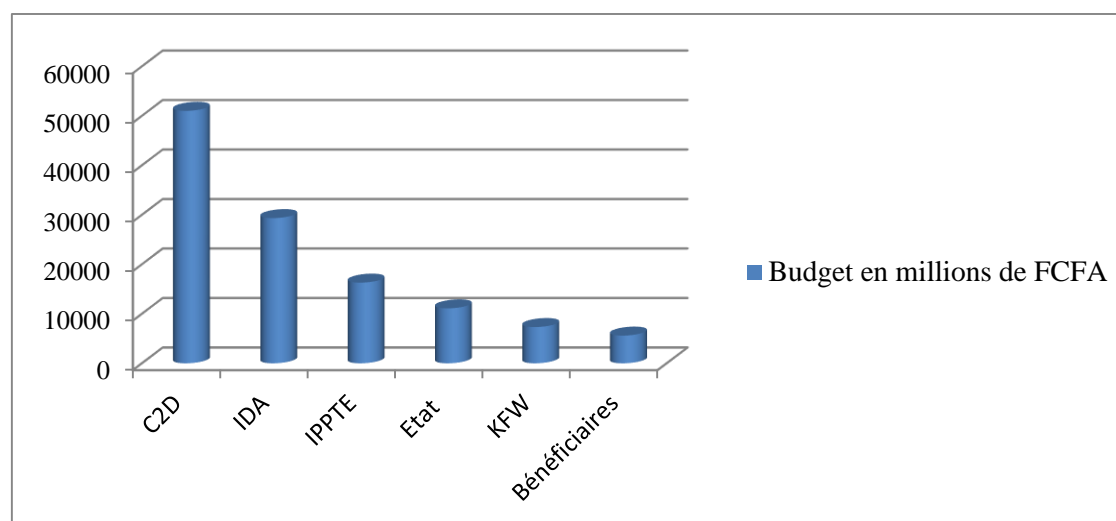
Toutefois, le programme a bénéficié des sources de financement de la BM (prêt sur le programme évolutif IDA), des fonds PPTE, du *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) à travers le *Kreditanstalt Für Wiederaufbau* (KFW) et de l'Etat. En outre, dans le cadre des micro-projets, une contribution des bénéficiaires a été mobilisée.

Tableau 6: Répartition des financements du PNDP I et II par bailleurs de fonds (en millions de FCFA)

	Phase 1	Phase 2	Total	Pourcentages
C2D	13119	37895	51014	42
IDA	9780	19561	29341	24
IPPTE	16300	/	16300	14
Etat	5301	5805	11106	9
KFW	4592	2735	7327	6
Bénéficiaires	600	4998	5598	5
Total	49692	70994	120686	100

Source : Tableau réalisé par l'auteure grâce aux rapports du Programme National de Développement Participatif, phase 1 et 2.

Graphique 4 : Répartition financière de la phase I et II du PNDP par bailleurs de fonds (en millions de FCFA)



Source : graphique réalisé par l'auteure grâce aux données issues des rapports du Programme National de Développement Participatif, phase 1 et 2.

Le tableau ci-dessus et le graphique qui l'accompagne nous permettent de constater que l'AFD à travers les fonds C2D est le plus grand partenaire financier du PNDP. Ce dernier durant les deux premières phases du programme avait mobilisé plus de 51 milliards de FCFA soit 42% du montant global reçu par le programme. La BM à travers les fonds IDA vient en deuxième position avec un montant total d'environ 30 milliards de FCFA. Enfin, viennent, les fonds de l'IPPTE (14%), celui de l'Etat (9%), du KFW (6%) et des bénéficiaires (5%).

2 - Objectifs du programme

Outil d'accompagnement à la décentralisation, le PNDP a pour but principal de définir et de mettre en œuvre des mécanismes visant à responsabiliser les communes rurales et les associations constituées au sein de ses communes. Ceci afin de leur donner les moyens d'une participation effective au processus de développement local⁸⁸. Il a pour objectifs de :

- mettre en place un mécanisme de transfert des fonds vers les communes en milieu rural afin de financer les infrastructures collectives prioritaires ;
- renforcer les capacités des communautés rurales et des communes ;
- créer des espaces de concertation et de planification participative ;
- élaborer un cadre légal et réglementaire permettant la mise en œuvre des activités de développement rural au niveau décentralisé⁸⁹.

B - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET FONCTIONNELLE

Le PNDP est un instrument de développement local mis sur pied par les autorités administratives avec l'aide de plusieurs PTF. Il a pour vocation de réduire la pauvreté en milieu rural au travers d'un mécanisme de financement décentralisé avec une orientation prononcée sur la délivrance des services sociaux de base. Ce programme nécessite que soit scruté son organisation ainsi que ses mécanismes de déploiement.

1 - Les différents axes stratégiques du programme

Le Programme National de Développement Participatif est mis en œuvre dès sa première phase à travers quatre grands axes stratégiques⁹⁰ à savoir :

⁸⁸ APNDP, Rapport annuel d'activités du PNDP pour l'exercice 2004, 2005, p. 2.

⁸⁹*Ibid.*

⁹⁰ Lors de sa deuxième phase, le programme a ramené aux nombres de trois axes stratégiques. Ces différents axes avaient pour ambition d'apporter un appui au développement local (axe1), un appui aux communes dans le cadre de la décentralisation (axe 2) et enfin coordonner et faciliter la mise en œuvre du programme (axe 3).

a. L'Appui Financier au Développement des Communautés Rurales (AFDCR) : cet axe avait pour objectif principal de cofinancer les projets et activités initiés par les collectivités territoriales et les communautés rurales, sur la base d'un Plan de Développement Local (PDL) et d'un Plan de Développement Communal (PDC) élaborés de façon participative. Il s'agissait plus spécifiquement d' : améliorer les revenus et les conditions de vie des populations par la fourniture des biens et des services essentiels (infrastructures, formations d'utilité publique), améliorer la gestion durables des ressources naturelles⁹¹.

b. L'appui aux communes dans le cadre d'un processus progressif de décentralisation : l'objectif de ce deuxième axe était de préparer l'institution communale et les communautés de base existantes à s'ancrer efficacement dans le processus de décentralisation et de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Plus spécifiquement, il s'agissait d'améliorer la gestion des finances publiques locales décentralisées, de renforcer les capacités des communes et celles de l'administration en matière de décentralisation⁹².

c. Le renforcement des capacités des acteurs au niveau local : cet axe visait à inciter les populations à mettre davantage à profit l'initiative et l'énergie locale de façon concertée aux efforts de réduction de la pauvreté. Elle comptait deux volets : appui aux activités préalables nécessaires à l'élaboration des PDL et des PDC, appui aux formations thématiques visant à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des populations⁹³.

d. Coordination, gestion, communication et suivi-évaluation du programme : cet axe permettait de coordonner et de faciliter la mise en œuvre du programme à travers notamment le suivi, l'accompagnement et l'appui aux instances de pilotage du programme. Elle était constituée de cinq activités principales dont : la gestion administrative et financière du programme, la coordination des activités avec les partenaires institutionnels, la signature effective des conventions et contrats pour l'exécution du projet, le suivi et l'évaluation de la performance du programme, la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes et le développement des activités de communication⁹⁴.

⁹¹ APNDP, Rapport annuel d'activités du PNDP pour l'exercice 2005, 2006, p. 5.

⁹² APNDP, Rapport annuel d'activités du PNDP pour l'exercice 2005, 2006, p. 6.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ A/PNDP, Manuel de procédures administratives, financières et comptables, volume 1, 2009, p. 17.

2 - Ancrage institutionnel du programme

L'organisation institutionnel du PNDP placée sous la tutelle du MINEPAT avait été défini par arrêté n°229/CAB/PM du 7 octobre 2009 complétant et modifiant l'arrêté n°002/PM du 9 janvier 2004. Il ressort de ces arrêtés que le programme est constitué de deux grandes catégories d'organes : les organes de délibération et d'exécution.

Les organes de délibération regroupent en son sein quatre différents types d'institutions jouant chacune un rôle particulier. Il s'agit de :

a. Le Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP) : placé sous l'autorité du ministre en charge de l'économie et présidé par le Secrétaire Général dudit ministère, le CNOP se présente comme l'institution chargé de piloter la mise en œuvre du PNDP. A ce titre, il examine et approuve le plan de travail et le budget annuels du programme, veille à la cohérence sectorielle des interventions au niveau local et communal etc. Ce comité est composé du président du Conseil Technique de Suivi des programmes économiques (CTS), de quatorze Secrétaires Généraux de ministères sectoriels, de deux députés, des représentants des services du Premier Ministre, de la CAA, du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM)⁹⁵, des communes et des OSC⁹⁶.

b. Le Comité d'Approbaton et de supervision de niveau Régional (CPAR) : ce comité a pour mission d'examiner les microprojets soumis par les communes d'une part et d'autre part de valider les PDC. Ce dernier est composé de quatorze membres donc dix maires, deux députés et deux représentants des associations et ONG de la région⁹⁷.

c. Le Comité Paritaire d'Approbaton et de supervision de niveau Communal (CPAC) : il est chargé de donner un avis technique sur les Plans de Développement Local (PDL) et de valider les microprojets issus des PDL soumis au financement du programme. Présidé par le maire, cet organe est constitué des représentants des ministères sectoriels, des associations des communes rurales, du conseil municipal, des ONG de la localité et d'un sous-préfet⁹⁸.

⁹⁵ Le FEICOM est un établissement public Camerounais créé par la loi n°74/23 du 5 décembre 1974. Ce fond a pour mission d'apporter une assistance financière et technique aux collectivités locales dans le but de favoriser leur développement socio-économique. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PNDP, cette institution intervient valablement comme structures relais pour assurer le transit des financements du programme.

⁹⁶ Arrêté n°002/PM du 9 janvier 2004 portant organisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif.

⁹⁷ A/PNDP, Programme National de Développement Participatif (PNDP) : manuel d'exécution Troisième phase, aout 2016, p. 51.

⁹⁸ Arrêté n°229/CAB/PM du 7 octobre 2009 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif.

d. L'Assemblée Générale de la Communauté (AGC) : elle représente le programme au niveau local. Celle-ci est chargée de valider et délibérer les microprojets et projets d'une part et d'autre part d'organiser les réunions qu'il tient en assemblée générale constitutive⁹⁹.

Ainsi, les organes de délibération ci-dessus présentées jouent un grand rôle dans le suivi et la bonne marche du programme. Par ailleurs, pour une efficacité plus optimale du PNDP, le gouvernement a également décidé de mettre en place des organes d'exécution. Elles sont constituées de :

a. La Cellule National de Coordination (CNC) : créée auprès du MINEPAT, la CNC assure l'exécution du programme sous la supervision du Secrétaire Général dudit ministère. Dans l'exercice de ses missions, celle-ci est chargée d'assurer la coordination globale et le suivi de la mise en œuvre du programme dans toutes ses composantes¹⁰⁰. Cette cellule est sous la responsabilité d'une coordonnatrice nationale qui a une vue d'ensemble sur tous le programme. Cette dernière est assistée par un adjoint, six responsables, six comptables, quatre assistants, un auditeur interne, un informaticien et enfin un personnel d'appui¹⁰¹.

b. La Cellule Régional du Programme (CRP) : cette cellule qui constitue un maillon intermédiaire du système de suivi-évaluation entre les niveaux communal et local d'une part et le niveau central d'autre part assure la mise en œuvre du programme au niveau régional. A ce titre, elle vérifie que les contributions des bénéficiaires sont mobilisées et sécurisées, déclenche la procédure de versement des tranches d'allocation aux communes selon les procédures en vigueur. La CRP est composée d' : un coordonnateur régional, deux responsables (suivi-évaluation, formation et communication), deux cadres techniques chargés des communes et des communautés, un comptable et enfin un personnel d'appui¹⁰².

c. L'exécutif municipal : constitué du maire et de ses adjoints, l'exécutif municipal assure la mise en œuvre du programme au niveau communal. A ce titre, il est chargé d'élaborer le PDC en veillant à sa cohérence avec les besoins spécifiques des communes, assurer la maîtrise d'ouvrage des microprojets émanant du PDC¹⁰³.

⁹⁹A/PNDP, Programme National de Développement Participatif (PNDP) : manuel d'exécution Deuxième phase, 2011, p. 53.

¹⁰⁰ Arrêté n°229/CAB/PM du 7 octobre 2009 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif.

¹⁰¹PNDP, Manuel de procédures administratives, financières et comptables, volume 1, 2009, p. 39.

¹⁰²*Ibid.*, p. 59.

¹⁰³*Ibid.*, p. 34.

d. Le Comité de Concertation (CC) : composé de dix membres dont neuf élus en AGC, ce comité se présente comme l'organe exécutif de l'AGC. Il est entre autre chargé de mettre en œuvre les différentes activités de développement dans les communautés et assurer le suivi évaluation participatif en créant des comités ad-hoc par microprojet¹⁰⁴.

En définitive, il était question dans ce chapitre de mettre en relief les différents programmes ruraux (à l'exception du programme ACEFA) subventionné par l'AFD grâce au fond C2D à l'Ouest Cameroun. L'on peut retenir à cet effet que, ces différents programmes qui ont démarré en 2008 ont pour objectifs de réduire la pauvreté et le chômage en milieu rural et relever le niveau de vie des populations de ce milieu. Ceci en : renforçant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes agriculteurs, amorçant des changements radicaux dans les rôles et le fonctionnement des administrations chargées du secteur rural et enfin en contribuant aux différentes activités de développement communautaire et locale.

¹⁰⁴PNDP, Manuel de procédures administratives, financières et comptables, volume 1, 2009, p. 39.

**CHAPITRE III : LE PROGRAMME D'AMELIORATION DE
LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES
AGROPASTORALES : UN CAS D'ETUDE DE L'ACTION DU
C2D À L'OUEST CAMEROUN**

Le secteur agropastoral est aujourd'hui à la croisée des chemins. Il est de plus en plus sous pression pour fournir à une population sans cesse croissante une alimentation suffisante à des prix abordables. Pour nourrir le monde aujourd'hui et à long terme, il est urgent de modifier en profondeur les divers systèmes de production alimentaire. Les agriculteurs familiaux¹ qui fournissent la plus grande partie des aliments à l'échelon mondial sont ainsi au cœur de cette question. Ce sont eux qui, dans le cadre d'unités familiales, constituent l'épine dorsale de la structure économique en milieu rural et investissent le plus dans les activités agropastorales². Parce qu'archaïque, ce type d'agriculture a longtemps été marginalisé par les décideurs publics de la plupart des pays du Sud au profit des exploitations à haut et moyen niveau capitalistique basées sur le salariat³. Mais, d'aucuns s'offusquent qu'aujourd'hui, une telle importance soit donnée à cette agriculture qui se pratiquerait sur des petites parcelles à l'arrière des cases. Pourtant, à tort ou à raison, l'on n'est pas surpris d'émettre le constat qu'elle est celle-là même qui nourrit nos familles, ravitaille les marchés de nos villes et villages en denrées alimentaires, génère des richesses et crée des emplois. Fort de ce constat, le Cameroun comme bien d'autre pays Africain a pris conscience de la nécessité de bâtir un avenir qui la place au cœur des priorités agricoles, socio-économiques et environnementales. C'est bien à cet enjeu que répond le programme ACEFA mis en place progressivement sur l'ensemble du territoire grâce à l'appui technico-financière de l'AFD à travers les fonds C2D.

Structuré en deux grandes parties et faisant écho à son titre, ce chapitre présente et ceux de façon générale le programme ACEFA, ainsi que ses différentes actions dans la région de l'Ouest Cameroun.

I - PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME ACEFA

Les agro-éleveurs de type familial sont largement majoritaires au Cameroun. Ils développent des systèmes de production où la taille économique de l'exploitation et la main d'œuvre jouent un rôle capital dans la manière de combiner les facteurs de production⁴. Ces exploitants familiaux et leurs organisations, malgré les multiples difficultés auxquelles ils font faces sont désormais reconnus comme étant la clé essentielle du développement rural et plus largement du développement socio-économique du Cameroun. Pour que ces derniers ne soient

¹ D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, l'agriculture familiale se définit comme celle-là qui englobe toutes les activités agricoles, pastorales, forestières, halieutiques ou aquacoles reposant sur une main d'œuvre familiale.

²FAO et FIDA, Décennies des nations unies pour l'agriculture familiale 2019-2028, Rome, 2019, p. 7.

³*Ibid.*

⁴*ACEF'ACTU*, Mensuel n° 02, 2015, p. 5.

pas des laissés pour compte, le gouvernement a décidé d'améliorer leurs revenus, leurs conditions de vie ainsi que leurs capacités à produire plus et mieux pour répondre à la demande des marchés⁵. Pour ce faire, ACEFA, programme mis en œuvre par les ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage est l'un des instruments stratégiques conçu pour traduire ces attentes en actions concrètes. Cette première partie du chapitre propose une mise en miroir de ce programme.

A - CONTEXTE DE CREATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'Exploitant Familial Agropastoral au Cameroun est un acteur principal de la production et un élément incontournable de la politique de réduction de la pauvreté. Sa compétitivité est de ce fait vitale pour créer des richesses, générer des emplois, limiter l'exode rural et renforcer la cohésion sociale. C'est ainsi que le programme ACEFA a pour enjeu l'amélioration durable des performances socio-économiques de ce dernier. Cette sous partie présente non seulement l'historique mais également les objectifs dudit programme. En parallèle, elle retrace à grands traits l'évolution des dispositifs de services autour de la recherche, la vulgarisation et le conseil agricole aux producteurs ayant influencé la naissance du programme.

1 - Contexte de création

L'historique du programme ACEFA est étroitement lié aux dynamiques quelque peu ancien de la professionnalisation du monde rural au Cameroun. En effet, pendant la période de récession économique des années 80-90 et ses conséquences en termes d'ajustement structurel et de libéralisation de l'économie, les exploitants agricoles laissés à eux devaient dorénavant se prendre en charge et assumer leurs choix⁶. L'application non contrôlée de ces PAS additionné au désengagement de l'Etat de ses nombreuses fonctions d'appui au secteur agropastoral s'est alors traduite par des troubles socio-économiques dans tous le pays. Tout ceci eu pour corollaire l'augmentation du niveau de pauvreté, du taux de chômage et de l'insécurité alimentaire d'une part, la réduction de la masse salariale, de la production nationale et du revenu des paysans d'autre part⁷.

⁵ MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, p. 98.

⁶V. Achancho et A. Lothoré, "Dispositifs de vulgarisation et conseil agricole au Cameroun : vers la reconnaissance par les politiques agricoles des organisations de producteurs et des exploitations familiales", Groupe de travail thématique Inter-réseaux Développement rural sur les services agricoles, 2008, p. 2.

⁷ MINADER, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural, p. 93.

Dans ce contexte marqué par l'accroissement de la population, la fluctuation des prix des produits alimentaires, l'augmentation des besoins de bases des EFA et surtout l'émergence des OP, l'Etat s'était engagé dans un processus de structuration du monde rural. Ce dernier dans le but principal de mitiger les effets de la libéralisation avait adopté et mis en œuvre en 1988, un programme de vulgarisation type formation et visites dénommé Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole (PNVFA)⁸. Premier programme d'envergure nationale après le désengagement de l'Etat de l'encadrement agricole, le PNVFA avait pour mission principale d'accélérer le développement et le transfert de technologies adaptées aux besoins des paysans par une amélioration des relations entre formateurs, vulgarisateurs et agriculteurs⁹. Ce programme avait été remplacé en 1995 par le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA), puis en 1998 par le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA)¹⁰.

Placé sous la tutelle du MINAGRI et organisé autour de six composantes¹¹, le PNVRA avait pour objectif principal d'accroître durablement la productivité agricole ainsi que les revenus des producteurs¹². Plus spécifiquement, il prétendait rationaliser l'utilisation des ressources publiques destinées aux services de la vulgarisation et aider les paysans à créer des associations professionnelles capables d'assurer à leurs membres des services de transfert de technologies financièrement viables¹³. Pour mener à bien ses missions, le programme avait bénéficié entre 1999 et 2004 d'un appui technique et surtout financière des bailleurs de fonds internationaux (BM et BAD) et de l'Etat Camerounais.

Tableau 7: Les Subventions accordées au PNVRA par les différents partenaires entre 1999 et 2004 (en milliards de FCFA)

Bailleurs de fonds	Montants	Pourcentages
BM	10	59
Etat	5	29
BAD	2	12
Total	17	100

Source : MINADER, Manuel des procédures administratives et financières du PNVRA, 2004, p. 71.

⁸ MINADER, Manuel des procédures administratives et financières du PNVFA, 1988, p. 7.

⁹ M. Ndassi, "Les nouvelles pratiques de conseil promues par le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA) : cas du département de la Menoua, région de l'Ouest Cameroun", Mémoire de fin d'étude en Sociologie Rurales, Université de Dschang, 2011, p. 13.

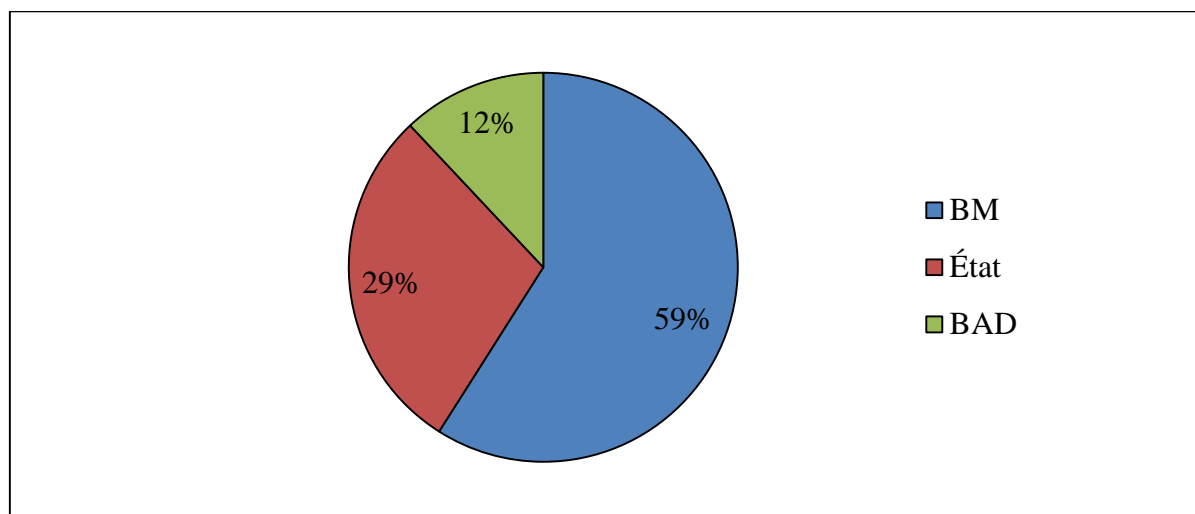
¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Les six axes stratégiques du programme PNVRA étaient structurés autour de : la vulgarisation agricole, la recherche agricole, la formation et le développement des ressources humaines, le développement participatif à l'échelon local, l'appui aux organisations et associations paysannes et enfin le suivi-évaluation.

¹² MINADER, Manuel des procédures administratives et financières du PNVRA, 1999, p. 10.

¹³ *Ibid.*

Graphique 5 : Répartition financière octroyée au PNVRA par les différents partenaires entre 1999 et 2004



Source : MINADER, Manuel des procédures administratives et financières du PNVRA, 2004, p. 71.

Le constat effectué sur le tableau 7 et le graphique qui l'accompagne est le suivant : la participation de la BM dans le budget global du PNVRA était très élevée contrairement à celui de l'Etat et de la BAD. Cette posture financière, particulièrement celle du gouvernement, s'est fait ressentir lors de l'arrêt de l'aide octroyée par la BAD en 2002 et surtout celle de la BM en 2004. Le PNVRA connaîtra alors un profond ralentissement de ses activités et un arrêt brusque des subventions accordés aux OP pour la réalisation de leurs projets. Malgré ces multiples atouts¹⁴, le PNVRA présentait de nombreuses faiblesses parmi lesquelles : le manque de visibilité et de documents de capitalisation du programme, l'absence de réflexion stratégique pour assurer la durabilité du financement du programme etc¹⁵. Toutefois il faut aussi souligner la faible place accordée aux producteurs dans les activités de conseils, ceux-ci ne répondant que très rarement à leurs besoins spécifiques¹⁶.

Par ailleurs, les multiples efforts consentis par le gouvernement pour améliorer durablement la production et les conditions de vies des populations rurales n'avait véritablement pas portés de grands fruits. Cette tentative vouée échec avait amené ce dernier à revoir sa politique nationale de développement rural et à s'engager dans un processus d'élaboration de la SDSR. Validée en 2005, cette stratégie du secteur rural comportait les deux

¹⁴Il serait bon de valoriser les points positifs de ce programme. Ce dernier a réussi à : rapprocher les services du MINADER de ceux du MINEPIA, faire évoluer ses méthodes jusqu'en 2004 en intégrant des démarches d'appui aux OP, la connexion entre l'accès aux subventions pour des microprojets et le conseil-vulgarisation, recruter un bon nombre d'agents fonctionnaires etc.

¹⁵Ndassi, "Les nouvelles pratiques de conseil", p. 46.

¹⁶ Entretien avec Mbiacob, 68 ans, Agriculteur, Bangangté, 4 août 2021.

axes suivants : le développement durable des productions et de l'offre agricole ainsi que l'amélioration du cadre institutionnel pour une maîtrise d'ouvrages et d'œuvres améliorées¹⁷. Au cours de cette période marquée par une crise alimentaire, les autorités du MINADER et du MINEPIA s'étaient engagées dans l'identification et la formulation d'un programme conjoint pour le conseil agricole devant poursuivre les actions de vulgarisations et de conseils promues par le PNVRA¹⁸. C'est ainsi qu'était né le programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales.

Le programme avait effectivement démarré en octobre 2008, par une phase pilote dans dix départements (Vina, Mbéré, Bénoué, Mayo louti, Menoua, Bamboutos, Dja et Lobo, Mvila, Mémé, Fako) de cinq régions (Adamaoua, Nord, Ouest, Sud, Sud-ouest) du Cameroun¹⁹. La deuxième phase avait permis d'étendre la couverture du programme à l'ensemble des départements et régions du pays²⁰. Pour son fonctionnement, ce dernier durant ses deux phases a bénéficié d'un appui financier d'environ 78 milliards de FCFA de l'AFD et du Trésor Public Camerounais.

Tableau 8: Répartition budgétaire ACEFA I et II (en milliards de FCFA)

Partenaires		ACEFA I	ACEFA II	TOTAL	Pourcentages
AFD	C2D	14	38	70	90
	Prêt	/	18		
Trésor Public Camerounais		4	4	8	10
Total		18	60	78	100

Source : APCP-ACEFA Ouest, Convention d'affectation de première génération, CCM 6013 01 H – ACEFA I, 2008, p. 44. Et APCP-ACEFA Ouest, Convention d'affectation de deuxième génération, CCM 1263 02 L – ACEFA II, 2012, p. 45.

D'après les données contenues dans le tableau ci-dessus, on constate que 90 % des fonds alloués à ACEFA durant ces deux phases proviennent de l'AFD. Le tableau montre clairement que le financement de l'AFD est composé d'un crédit (26 %) et d'une subvention prélevé dans les fonds C2D (74 %). Ce qui signifie que 67 % de fonds injectés dans le programme proviennent du C2D. Toutefois, bien que faible, la participation de l'Etat (10 %) au budget total n'est pas négligeable. Cet appui des gouvernements Camerounais et Français découle de leurs

¹⁷ MINADER, Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2005, p. 99.

¹⁸ PCP-ACEFA Ouest, Document de présentation du programme ACEFA 2, 2013, p. 11.

¹⁹Le choix porté sur ces cinq régions n'a pas été fait au hasard. Elles ont été choisies par le gouvernement sur la base de nombreux critères donc : le niveau de pauvreté tel que défini par l'enquête ECAM II de 2001 ; la diversité agro-écologique ; la continuité des initiatives participatives mises en œuvre et ayant suscité des attentes locales élevées ; l'intensité des activités agro-pastorales ; l'engouement des populations à produire, commercialiser et recevoir des innovations.

²⁰ Entretien avec Ella Zambo Jean Joseph, 35 ans environ, Coordonnateur Régional du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

engagements d'assurer la sécurité alimentaire des populations et de promouvoir l'agriculture durable tel que prescrite par les OMD puis les Objectifs du Développement Durable (ODD)²¹. Après avoir présenté le contexte de création du programme ACEFA, il est judicieux de mettre en exergue ses différents objectifs.

2 - Objectifs du programme

Conçu sous les auspices du C2D, le programme ACEFA est un dispositif né du souci d'intensification et de modernisation des systèmes de production agricole, en vue de répondre aux problèmes de sécurité alimentaire et d'emploi rural. Il entre en droite ligne avec le DSDSR et a pour ambition de relever le secteur agropastoral Camerounais. Ce programme joue un très grand rôle dans l'amélioration de la compétitivité des EFA, tant sur le marché intérieur que sur les marchés sous régionaux²². Plus spécifiquement, il vise à :

- professionnaliser les Organisations de Producteurs à travers l'amélioration de leurs capacités technico-économiques ;
- renforcer les capacités de production et de valorisation des produits agricoles, par le financement des projets portés par les OP ;
- renforcer l'implication des Organisations Professionnelles Agropastorales (OPA) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques agricoles ;
- rénover le dispositif de vulgarisation ;
- moderniser l'appareil de production des EFA et augmenter leurs revenus ;
- générer des emplois et dynamiser l'économie en amont et en aval de la production²³.

B - ORGANISATION STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNELLE DU PROGRAMME

Placé au cœur des domaines d'interventions du C2D rural et de l'action gouvernementale en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, ACEFA est un programme qui travaille essentiellement avec les GP (GIC) et les OPA de 2^{ème} et 3^{ème} niveau (unions, fédérations, coopératives)²⁴. Dans le but de mieux accomplir les missions qui lui avait été

²¹ Adoptés en septembre 2015 lors de la Conférence de New York, les ODD (au nombre de 17) succèdent aux huit OMD adoptés par 189 Etats de l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 8 septembre 2000 qui fixaient pour une période de 15 des objectifs centrés sur la lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde.

²² *ACEF'ACTU*, Mensuel n°0001, 2015, p. 5.

²³ APCP-ACEFA Ouest, Convention d'affectation de deuxième génération CCM –1263 02 L-ACEFA II, 2012, p. 42.

²⁴ Entretien avec Tabondjou Gaston, 48 ans environ, Chef Cellule Technique Départementale du Bamboutos, Mbouda, 18 août 2021.

assignées, ce dernier avait non seulement mis en place des axes stratégiques autour duquel il devrait s'appuyer pour mieux effectuer ses tâches mais aussi un cadre institutionnel très collaboratif composé essentiellement des agents de l'Etat.

1 - Les principaux axes d'interventions du programme

Les deux phases d'ACEFA s'articulaient autour de quatre axes stratégiques donc une transversale ayant pour but de suivre et de gérer l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre dudit programme et trois techniques regroupant :

- L'appui conseil : à travers cette composante, le programme entendait d'abord assurer la formation de ses conseillers et de son personnel technique, ensuite améliorer les capacités de gestion administrative et même technico-économique des exploitants agricoles et enfin mettre en place un observatoire des EFA²⁵. Cet observatoire avait pour mission de dispenser des conseils de gestions à l'exploitation individualisé auprès d'un échantillon d'EFA, membres de groupements appuyés par le programme²⁶.

- Le financement des projets des GP et des OPA : l'objectif principal ici était d'apporter un soutien financier sous forme de subventions aux projets d'investissements portés par les OP en vue de développer leurs appareils de productions, d'accroître durablement leurs compétitivités ainsi que leurs revenus²⁷.

- La professionnalisation agropastorale : le but de cet axe était d'apporter un appui financier au fonctionnement des plateformes d'OPA. Cette subvention était attribuée sur la base d'un programme d'action et d'un budget précisant les objectifs, les activités, les résultats attendus et les indicateurs objectivement vérifiable²⁸. Le Centre Régional de Professionnalisation Agropastorale (CRPA)²⁹ et la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-Sylvo-Pastorales du Cameroun (PLANOPAC)³⁰ en sont les principaux bénéficiaires.

²⁵ APCP-ACEFA Ouest, Document de présentation ACEFA 2, 2013, p. 15.

²⁶ Entretien avec Tchoulahui Youdom Lydie, 32 ans environ, Responsable des Ressources Humaines et de la Formation au PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

²⁷ APCP-ACEFA Ouest, Document de présentation ACEFA 2, 2013, p. 15.

²⁸ *Ibid.*, p. 16.

²⁹ Créé le 6 mars 2007 à Garoua grâce à l'appui technico-financier du Projet Professionnalisation Agricole et Renforcement Institutionnel (PARI) encadré par la France, le CRPA regroupe les OPA des trois régions septentrionales du Cameroun et se présente une plateforme d'échange d'expériences pour ses adhérents.

³⁰ Créé le 6 mars 2007 à Garoua grâce à l'appui technico-financier du Projet Professionnalisation Agricole et Renforcement Institutionnel (PARI) encadré par la France, le CRPA regroupe les OPA des trois régions septentrionales du Cameroun et se présente une plateforme d'échange d'expériences pour ses adhérents.

2 - Cadre institutionnel du programme

Afin d'assurer une meilleure efficacité de ses activités, le programme ACEFA avait mobilisé au niveau national, régional, départemental et même local une équipe dynamique bien structurée et prête à venir en appui aux nombreux exploitants familiaux qui abondent le monde rural. Son dispositif institutionnel reposait ainsi sur deux grandes catégories d'organes donc l'une de cogestion et l'autre d'exécution.

Les organes de cogestion jouaient un grand rôle décisionnel au sein d'ACEFA. Plus spécifiquement, ils choisissaient les bénéficiaires des services du conseil et du financement, évaluaient les services rendus et validaient les programmes et budgets annuels. Ces derniers associaient les représentants de producteurs aux représentants administratifs du programme en nombre égale et avec les mêmes droits. Ils étaient composés de :

- un comité de pilotage : cette instance avait pour rôle primordial de veiller au respect des orientations du programme. Il était composé des représentants de l'administration (dix provenant du MINADER et du MINEPIA³¹ ; un du MINEPAT, du MINFI, de l'Institut de Recherche Agronomique et de Développement (IRAD) et de la CAA) et ceux de la profession (deux issus de la PLANOPAC, deux élus de la Chambre d'Agriculture et dix choisis parmi les OP spécialisées dans les filières tel que le cacao, le café, la volaille, le porc etc.) ;
- les Commissions régionales et départementales de Sélection des Projets : elles avaient pour rôle de sélectionner et valider les demandes de financement des OP. Elles étaient constituées de 4 représentants des ministères de l'agriculture et de l'élevage (délégués régionaux et départementaux, chefs de services/sections en charge du développement des productions des délégations régionales et départementales) et de 4 représentants des GP et OPA désignés par la PLANOPAC et nommés par une décision conjointe des deux ministères ;
- les Comités Départementaux d'Appui Conseil (CODAC) : elles étaient constituées des représentants des ministères de l'agriculture et de l'élevage et ceux des OP désignés par

³¹ Les représentants provenant du MINADER sont : le Secrétaire Général, le Directeur des Etudes, des Programmes et de la Coopération (DEPC), le Directeur des Organisations Professionnelles et de l'Appui aux Exploitations Agricoles (DOPA), le Directeur du Développement de l'Agriculture (DDA) ainsi que le Directeur des Ressources Financières et du Patrimoine (DRFP). Du côté du MINEPIA, nous avons : le Secrétaire Général, le Chef de la Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération (DESC), le Directeur du Directeur du Développement des Productions et des Industries Animales (DDPIA), le Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) et enfin le Directeur des Affaires Générales (DAG).

l'Assemblée Départementale des Organisations de Producteurs (ADOP).³² Leur rôle principal était de contribuer à l'amélioration des services pour satisfaire les besoins des producteurs en termes d'information et de conseil. De même, elles étaient chargées de choisir les bénéficiaires du service d'appui conseil³³.

Ainsi, les organes de cogestion ci-dessus présentés jouaient un rôle capital dans l'orientation et la bonne marche du programme. Par ailleurs, pour un meilleur suivi et une efficacité plus optimale dudit programme, des organes d'exécution avaient été créés et mis en place. Elles étaient constituées de :

- La Coordination Nationale : cette institution était chargée d'assurer la supervision générale, la gestion administrative et technico-financière, le suivi-évaluation, ainsi que la conduite de toute étude commanditée par elle-même. Plus spécifiquement, elle élaborait le Programme Technique Annuel Budgétisé (PTAB), préparait et passait les marchés selon le plan de passation des marchés annuels, définissait la méthodologie de l'appui-conseil, rédigeait les Manuels de procédures de financement des OP etc³⁴. Cette dernière était sous la responsabilité d'un Coordonateur National assisté par un adjoint, dix responsables (dont les responsables du financement, de la formation, de l'appui conseil etc) un conseiller technique, un assistant technique junior, deux assistants administratifs et comptables, un comptable matière et une secrétaire³⁵.

- La Coordination Régionale : cette instance régionale était installée au sein de la Délégation Régionale du MINADER ou du MINEPIA. Elle assurait la gestion administrative, financière et comptable des fonds qui leur étaient alloués pour le fonctionnement du dispositif de conseil et de financement des projets des OP. Plus spécifiquement, elle effectuait régulièrement des descentes sur le terrain, évaluait l'application des méthodes d'appui-conseil, instruisait les projets des OPA, organisait et suivait les formations dispensées aux conseillers et aux autres acteurs du programme, tenait semestriellement des réunions avec les Plateformes régionales pour ne citer que ceux-ci³⁶. À sa tête, on retrouvait un Coordonateur assisté par un personnel technique constitué du : Responsable administratif et financier, Responsable du

³²L'ADOP a pour rôle de recevoir les avis des représentants des GP appuyés par un même conseiller et celui des OPA bénéficiaires sur le service d'appui-conseil et formuler des recommandations pour l'amélioration dudit services.

³³ APCP-ACEFA Ouest, Document de présentation ACEFA 2, 2013, p. 25.

³⁴APCP-ACEFA Ouest, Manuel de procédures de la partie ordonnance budgétaire et de la gestion administrative, institutionnelle et patrimoniale, 2009, p. 28.

³⁵*Ibid.*

³⁶APCP-ACEFA Ouest, Manuel de procédures de la partie ordonnance budgétaire et de la gestion administrative, institutionnelle et patrimoniale, 2009, p. 29.

Financement, Responsable du Conseil, Responsable des Ressources Humaines et de la formation. Il est également assisté par un personnel d'appui (comptable, secrétaire, agent d'entretien, gardiens, chauffeurs)³⁷.

- La Cellule Technique Départementale (CTD)³⁸ : cette cellule était logée au sein de la Délégation Départementale du MINADER ou du MINEPIA et avait pour rôle de veiller à la bonne marche du programme. Elle était placée sous la direction d'un Chef de Cellule Technique Départementale (CTD) assisté directement par un Responsable du Conseil (RCTE). Aussi, il était assisté par : deux conseillers Techniques Spécialisés dont l'un en Productions Végétales (CTSPV) et l'autre en Productions Animales (CTSPA) ; un Conseiller en Gestion des EFA (CGE), un Conseiller en Gestion et en Organisation des OPA (CGO) et de plusieurs Conseillers des Groupements de Producteurs (CGP)³⁹.

Ainsi, cette première partie du chapitre renseigne minutieusement sur le contexte de naissance, les objectifs et même le mode de fonctionnement du programme ACEFA. Ce programme est une réponse apportée par les décideurs publics au faible niveau de production des EFA lié à de nombreux facteurs négatifs leurs empêchant d'avoir de meilleurs rendements. Il s'agit de : la faible maîtrise des techniques de productions, la petite taille des exploitations avec des équipements de travail encore rudimentaire, le manque de ressources financières etc. Toutefois, les actions de ce programme sont plurielles, diversifiées et visibles sur tous l'étendu du territoire notamment dans la région de l'Ouest.

II - LES INITIATIVES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN

Les activités agropastorales au Cameroun sont généralement centrées sur la famille. Les productions ainsi mobilisées pour assurer les besoins des ménages ne permettent pas toujours de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration des systèmes de production. En effet, les multiples contraintes auxquelles font face ses différents paysans concourent à limiter la productivité. Pourtant dans bien des situations, ses paysans innovent, diversifient leurs

³⁷ Entretien avec Tchoulahui Youdom Lydie, 32 ans environ, Responsable des Ressources Humaines et de la Formation au PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

³⁸ Il est important de préciser que le programme ACEFA dispose de 56 CTD sur l'ensemble du territoire repartis comme suite : 5 dans l'Adamaoua, 9 au Centre (jumelage du Mfoundi et de la Mefou et Afamba), 4 à l'Est, 7 dans l'Extrême-nord (avec deux dans le département du Diamaré), 4 au Littoral, 4 au Nord, 6 au Nord-ouest (avec une CTD absente dans le département de la Mezam), 7 à l'Ouest (jumelage de la Mifi et du Koung-khi), 4 au Sud et 6 au Sud-ouest.

³⁹ Entretien avec Kenou Alexandre Bertrand Cœur de Lion, 48 ans environ, Chef Cellule Technique Départementale du Ndé, Bangangté, 3 août 2021.

productions et valorisent de nouvelles opportunités de commercialisation liées à l'accroissement de la demande des marchés⁴⁰. C'est dans ces dynamiques d'évolution, portées le plus souvent par les EFA, que le programme ACEFA a mis en place sur le plan national deux dispositifs donc l'un d'accompagnement et l'autre de financement. Ces dispositifs destinés à appuyer techniquement et financièrement les paysans sont présentés et analysés dans cette dernière partie de ce chapitre.

A - LE CONSEIL AGRICOLE, UN SERVICE PARMIS L'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERTS PAR ACEFA

Défini comme un processus de renforcement des capacités des producteurs à maîtriser les différentes facettes de leurs activités afin d'atteindre leurs objectifs familiaux⁴¹, le conseil agricole s'est développé en Afrique notamment au Cameroun à partir des années 60 avec une approche d'encadrement⁴². Jusqu'en 1990, le système *training and visit* subventionné par la BM, axé sur une démarche de conseil standardisée et le transfert de technologies, avait pris le dessus sur les autres systèmes. Alors mis en œuvre par les décideurs publics, ce système visait à promouvoir une agriculture intensive inspirée des principes de la révolution verte. Après une longue période de retrait de l'Etat et alors qu'on assiste, depuis les années 2000, à un regain d'intérêts pour le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF)⁴³, de nouvelles démarches reposant sur des méthodes participatives avaient été expérimentées dans le cadre du programme ACEFA. Avant de mettre en relief l'apport du dispositif d'accompagnement mise en place par le programme ACEFA dans la région de l'ouest, il a été nécessaire de faire d'abord une présentation dudit dispositif.

1 - Description du dispositif d'appui-conseil

Afin de permettre aux EFA membres des GP de maîtriser la conduite de leurs productions et d'améliorer leurs gestions technico-économique, le programme ACEFA avait

⁴⁰Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 Juillet 2021.

⁴¹P. Dugué et G. Faure, Actes de l'atelier sur le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre, 19-23 novembre 2001, Bohicon, Bénin, 2003, p. 9.

⁴²*Grain de Sel*, n° 77, juin 2019, p. 6.

⁴³L'emploi du terme CEF correspond au choix proposé par les représentants des OPA participant à l'atelier sous régional de Bohicon au Bénin en 2001. Cet atelier réunissait les experts et chercheurs de sept pays (Benin, Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Mali et Tchad). Durant cet atelier, l'objet central de la réflexion portait sur l'amélioration du fonctionnement des exploitations agricoles.

mis en place un dispositif permanent d'appui conseil cogéré par l'Etat et la profession. Ce dispositif était assuré par quatre catégories de conseillers à savoir :

- Le conseiller technico-économique pour les groupements de base et leurs membres : il intervient auprès des GP à leurs demandes pour les aider à définir leurs objectifs, prendre de meilleures décisions et maîtriser la gestion technique, socio-économique et environnemental de leurs activités⁴⁴. Plus spécifiquement, il analysait les contraintes pour améliorer la production et les rendements des EFA, initiait les producteurs à l'utilisation des méthodes simples de gestion et les accompagnaient dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets etc⁴⁵.

- Le conseiller en gestion et organisation : il contribuait au développement et à la professionnalisation des OPA pour qu'elles rendent à leurs membres des services en amont et en aval de la production, en tant qu'opérateurs économiques, organismes de représentation et de défense des intérêts de leurs membres⁴⁶. À ce titre, il aidait les responsables des OPA à définir une vision et une stratégie fondée sur les besoins des membres et du marché; recherchait des solutions aux problèmes organisationnels, technico-économiques et financiers ; formait les CGP et observait l'évolution des OP ainsi que ceux de leurs filières⁴⁷.

- Le conseiller de Gestion pour les exploitations individuelles : ce dernier apportait un appui technique à certains EFA membres des GP bénéficiaires de l'appui conseil dans le cadre de l'Observatoire des EFA⁴⁸. Plus spécifiquement, il améliorait les pratiques des EFA, visitait leurs exploitations et réalisait un diagnostic approfondi de chacune d'elle, suivait la tenue de leurs carnets d'exploitations, analysait les résultats de leurs campagnes agricole et leurs préparaient pour la campagne suivante⁴⁹.

- Le conseiller technique spécialisé en appui aux autres conseillers : il avait pour principale mission d'améliorer les techniques de productions agropastorales et les performances économiques des EFA et des OP. De ce fait, il accompagnait chaque producteur à travers : un diagnostic, une réalisation de ses faiblesses, un plan d'action planifié dans le temps, une analyse

⁴⁴ Entretien avec Fokoua Tegho Serges, 33 ans environ, CGP Menoua, Dschang, 6 août 2021.

⁴⁵ APCP-ACEFA Ouest, Appel à candidature pour la sélection des conseillers du dispositif d'appui conseil MINADER-MINEPIA mise en œuvre par le programme ACEFA, 2015, pp. 2-3.

⁴⁶ Entretien avec Kagou Ndonfack Guillaume René, 31 ans environ, CGO Noun, Foumban, 8 août 2021.

⁴⁷ APCP-ACEFA Ouest, Appel à candidature pour la sélection des conseillers du dispositif d'appui conseil MINADER-MINEPIA mise en œuvre par le programme ACEFA, 2015, p. 5.

⁴⁸ Entretien avec Moumbe Maxime, 35 ans, CGE Mifi/Koung-Khi, Bandjoun, 30 juillet 2021.

⁴⁹ APCP-ACEFA Ouest, Appel à candidature pour la sélection des conseillers du dispositif d'appui conseil MINADER-MINEPIA mise en œuvre par le programme ACEFA, 2015, p. 4.

et une résolution des différents problèmes qui surviennent. Aussi, il appuyait les CGP dans le cadre du conseil aux GP et du suivi des projets d'investissement de ces derniers⁵⁰.

Ainsi, le conseiller constituait la pierre angulaire du dispositif CEF mis en place par le programme ACEFA. Ce dernier clarifiait avec le producteur les objectifs qu'il poursuivait et l'accompagnait à faire des meilleurs choix et prendre les décisions plus réfléchies en temps opportun, apportait des informations et un réseau de relations pour construire avec les savoirs paysans de nouvelles techniques et connaissances. En effet, le conseiller n'est ni détenteur de tout savoir, ni encadreur mais plutôt accompagnateur car l'exploitant n'est guère exécutant, mais décideur. Aussi, ce dernier devait avoir une bonne capacité de dialogue, de compréhension et surtout d'écoute car l'un des facteurs majeurs relatifs au succès du CEF est la nature des relations qui existent entre celui-ci et les paysans⁵¹.

Par ailleurs, pour effectuer un travail de qualité, le conseiller devait maîtriser l'une des deux langues national (écrite et oral) et si possible la langue locale de sa zone d'intervention, avoir une bonne aptitude pour l'animation, connaître l'outil informatique. Aussi, il devait avoir une connaissance sur le fonctionnement des exploitations agricoles, les méthodes d'analyses économiques et financières des résultats, les techniques de production de sa zone d'intervention et enfin recevoir une bonne formation lors de son recrutement et tout au long de sa carrière. Trois types de formations étaient ainsi mis à la disposition des conseillers du programme ACEFA. Entre autres : les formations initiales pour les nouveaux recrutés, les formations continues pour les anciens et les formations professionnelles pour l'ensemble du personnel assurées par les structures tel que le cabinet Ambre conseil⁵². Ces formations avaient pour but de recycler le conseiller et de le rendre apte sur le terrain ceci à travers les modules portant sur le métier de conseiller, la méthodologie de projet, la gestion des EFA et des OP, le suivi technico-économique des productions, l'utilisation des outils TIC⁵³. De plus, pour mener à bien leurs missions, les conseillers d'ACEFA bénéficiait de plusieurs biens matériels (motos, clés USB, téléphones, bloc note) et immatériels (bon de carburant, crédit téléphonique, internet)⁵⁴. Toutefois, durant sa phase I et II à l'Ouest Cameroun, le programme avait mobilisé plus de 255 conseillers pour accompagner les producteurs.

⁵⁰ Entretien avec Youovop Simo Alphonse, 45 ans environ, CTSPV Mifi/Koung-Khi, Bandjoun, 30 juillet 2021.

⁵¹ *Idem*.

⁵² Entretien avec Tchoulahui Youdom Lydie, 32 ans environ, Responsable des Ressources Humaines et de la Formation au PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

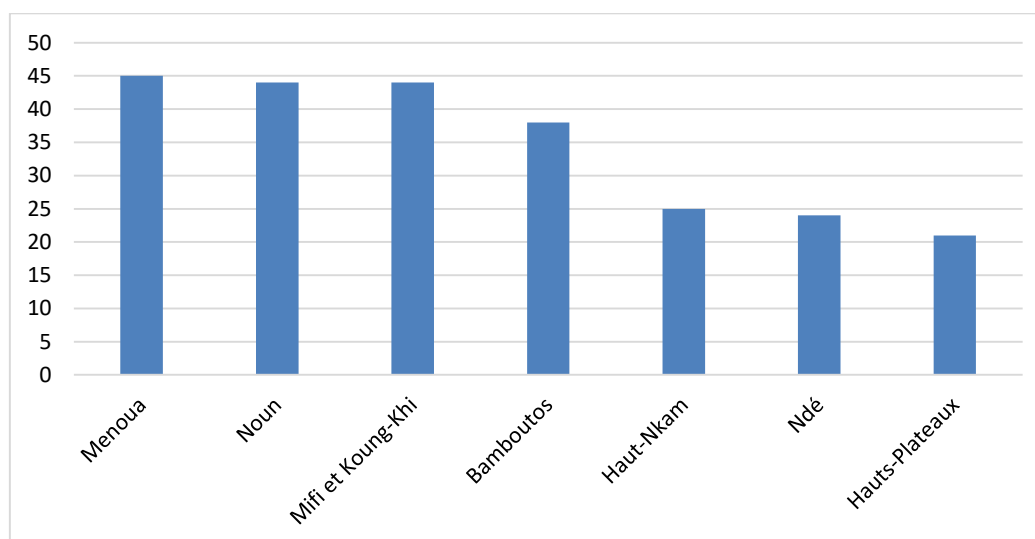
⁵³ *Idem*.

⁵⁴ Entretien avec Ngwe Brenda, 42 ans environ, CGP Mifi/ Koung-Khi, Bamougoum, 2 août 2021.

Tableau 9: Répartition des conseillers du programme ACEFA à l'Ouest Cameroun

Départements	CGP	CGO	CGE	CTS	TOTAL
Menoua	43	1	1	4	45
Noun	41	1	1	4	44
Mifi et Koung-Khi	39	2	1	4	44
Bamboutos	33	1	1	2	38
Haut-Nkam	24	1	1	2	25
Ndé	21	1	1	2	24
Hauts-Plateaux	19	1	1	2	21
Total	220	8	7	20	255

Source : APCP-ACEFA Ouest, Rapport d'activité annuel 2017, 2017, p. 9.

Graphique 6 : Répartition des conseillers du programme ACEFA dans les 8 départements de la région de l'Ouest

Source : APCP-ACEFA Ouest, Rapport d'activité annuel 2017, 2017, p. 9.

Le tableau ci-dessus présente deux constats. Le premier constat porte sur la répartition inégale des conseillers dans les huit départements de la région comme le démontre le graphique 7. On observe ainsi dans certains départements (Menoua, Noun et Bamboutos) un effectif élevé de conseillers et dans d'autres (Haut-Nkam, Ndé, Hauts-Plateaux, Mifi et Koung-Khi) un effectif bas. Plusieurs facteurs à l'instar de l'étendu géographique et du nombre de demande en conseil des producteurs d'un département expliquent cette répartition disproportionnelle du nombre de conseillers. L'on comprend donc de ce fait que le nombre de conseiller affecté dans une localité dépendait de l'engouement de la population aux activités de conseils et de l'étendu territoriale de la localité.

Le deuxième constat quant à lui porte sur le nombre très élevé des CGP contrairement aux autres conseillers du programme. En effet, compte tenu de la pluralité des GIC et de

l'intensité des tâches d'un CGP, le programme avait tenu à ce que chaque GIC sollicitant le service d'appui conseil d'ACEFA soit pleinement satisfait. Et pour se faire, il a déployé un grand nombre de CGP encadrant en moyenne 10 à 5 GIC⁵⁵. De surcroît, le faible nombre de CGO, CGE et CTS s'expliquait par le nombre limité de demande en service conseil par les EFA et les OPA. Toutefois, comment se déroulait ce service destiné à l'accompagnement technique du producteur dans la région de l'Ouest ?

2 - Le service d'appui conseil dans la région de l'Ouest Cameroun

Pour être éligible au service d'appui conseil promu par le programme ACEFA, les producteurs devaient remplir un certain nombre de critères défini dans le guide de mise à disposition des conseillers auprès des OP élaboré par la Coordination Nationale du programme. Ainsi, les conditions d'accès au service de conseil étaient les suivantes :

- pour les GP : être une organisation légalisée de premier niveau (GIC, Coopératives), être constitué d'au moins cinq membres adultes actifs en tant qu'exploitants agropastoraux à titre d'activité principale dans le périmètre proche du village du siège de l'OP ;
- pour les OPA : être une organisation légalisée de deuxième ou troisième niveau (Union, Fédération) ; avoir au moins deux organisations membres avec cinquante membres de base ; avoir une vocation économique avec des services d'appui à la production, la transformation, l'approvisionnement, le stockage et la commercialisation pour les membres ;
- pour les EFA : être membre d'un GP bénéficiaire de l'appui-conseil, être représentative d'un système de production retenu par la CTD pour faire partie de l'Observatoire national des EFA⁵⁶.

Par ailleurs, une fois les critères d'éligibilités respectés, le candidat (à l'exception des EFA qui étaient identifiées uniquement par les conseillers) montait un dossier. Ce dossier comprenait une : demande écrite et motivée de mise à disposition d'un conseiller, copie du certificat d'enregistrement, liste des membres fondateurs et celle des membres de base actuels et un Procès Verbal d'Assemblée Générale Constitutive. Aussi, il y joignait les rapports

⁵⁵Entretien avec Tchoulahui Youdom Lydie, 32 ans environ, Responsable des Ressources Humaines et de la Formation au PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

⁵⁶APCP-ACEFA Ouest, Guide de mise à disposition des conseillers auprès des Organisations de Producteurs, 2009, pp. 4-5.

d'activités des deux dernières années avec indication des ressources propres (adhésions et cotisations payées) et une description des services rendus aux membres⁵⁷.

Tous les dossiers complets étaient déposés dans les CTD et examinés par la Commission Départementale de Sélection des Projets. Après réception des dossiers, un diagnostic préliminaire était réalisé pour vérifier les déclarations et s'assurer de l'éligibilité du candidat. Une fois le diagnostic achevé, le demandeur déclaré éligible par le CODEC commençait à bénéficier du service conseil d'ACEFA. Une convention de mise à disposition d'un conseiller était alors signée entre ce dernier et le coordonnateur du programme⁵⁸. Par ailleurs, le travail du conseiller nouvellement affecté dans une OP s'effectuait en trois étapes :

- la Sensibilisation de l'OP : le conseiller commençait d'abord par sensibiliser les producteurs sur les procédures et le fonctionnement du programme en général et celui du service conseil en particulier. De plus, il expliquait à ces derniers les différents termes de la convention qu'ils avaient signés avec le programme ;

- le diagnostic de l'OP : au cours de cette étape qui nécessitait de nombreuses visites et plusieurs mois de travail,⁵⁹ le conseiller cherchait non seulement à analyser l'environnement interne et externe du groupement mais aussi à détecter l'ensemble des problèmes de ce dernier. Après avoir effectué cette vue d'ensemble générale sur le groupement, le conseiller organisait une réunion avec tous les membres de l'OP, leurs présentaient ses résultats et ensemble ils cherchaient les solutions les mieux adaptés pour l'évolution du groupement ;

- la consolidation des acquis : durant cette dernière phase, le conseiller établissait en commun accord avec les membres de l'OP un plan de développement sur 3 ans subdivisé en plans d'actions pour mieux accompagner ces derniers et les aider à surmonter leurs problèmes, corriger leurs faiblesses et renforcer leurs points forts⁶⁰.

Ainsi, les services rendus par les conseillers de la région de l'ouest étaient de plusieurs ordres et concernait les domaines variés comme ceux-ci :

⁵⁷ APCP-ACEFA Ouest, Guide de mise à disposition des conseillers auprès des Organisations de producteurs, 2009, p. 5.

⁵⁸ Entretien avec Tsapah Fodjou Herman, 37 ans environ, Chef Cellule Technique Départementale de la Mifi/Koung-khi, Bafoussam, 28 juillet 2021.

⁵⁹ D'une manière générale, un conseiller visite normalement un OP une fois par mois et travaille avec ses membres pendant environ 2 heures. Les dates de visites sont fixées lors des CLG auxquels il assiste chaque mois. Il peut avoir des visites supplémentaires en fonction des problèmes que rencontre le groupement ou alors ses membres et en fonction des activités programmés.

⁶⁰ Entretien avec Matshi Lilyane, 40 ans environ, CGP Bamboutos, Mbouda, 18 août 2021.

- La production : le suivi de la production permet de déceler au sein de l'exploitation les cultures les moins et les plus rentables. Le producteur décide alors d'augmenter la superficie d'une spéculation, d'en réduire ou même d'en abandonner une autre, parce qu'elle ne dégage qu'un faible revenu. Grâce à ce suivi, le producteur identifie les causes des bons ou mauvais résultats, améliore son système de production, planifie les dates de ses opérations culturales et prépare sa trésorerie etc. Ainsi, la Secrétaire du GIC *AFAMBA* fait savoir que le conseil promu par le programme ACEFA leurs a permis de changer leurs mauvaises pratiques culturales. Elle poursuit son argumentation en soulignant qu' :

Avant notre entrée dans le dispositif conseil d'ACEFA, nous étions confrontées à de nombreux problèmes qui freinaient notre production. On produisait du maïs, du haricot, des pommes de terre en désordre et on augmentait parfois les superficies de ses cultures pour maximiser nos récoltes sans maîtriser les techniques de productions. Aujourd'hui, à l'aide de notre conseiller, nous sommes ordonnés dans nos cultures et avons décidé de faire de la culture des pommes de terre notre principale activité du GIC. Les nouvelles techniques de productions que nous avons apprises nous ont permis d'avoir de plus grandes récoltes qu'avant⁶¹.

En sommes, le constat fait est que : le CEF tel que promu par ACEFA prend en compte l'ensemble des problèmes techniques liés à la conduite des activités agropastorales mentionnés par les membres d'une OP.

- La commercialisation et l'approvisionnement : pour prendre une bonne décision sur la commercialisation de ses produits, un producteur doit avoir une excellente connaissance de ses coûts de production, déterminer le prix de revient du produit et calculer sa marge bénéficiaire. À cet effet, les données issues du conseil tel que prescrit par les conseillers d'ACEFA permettent à ce dernier et à son organisation de planifier leurs besoins et s'associer pour contacter un fournisseur. De même, elles permettent à ces derniers de négocier de meilleures conditions de ventes et d'évaluer l'intérêt d'acquérir un nouvel équipement de travail comme le précise la Présidente de la Coopérative des Femmes pour la Transformation du Karité et autres Oléagineux (COFTRAKOL)⁶².

- La gestion des stocks alimentaires : pour prendre des décisions plus réfléchies, le producteur doit disposer d'informations fiables sur les flux qui concernent les stocks des produits récoltés et l'exploitation (main-d'œuvre, intrants, etc). À partir de ses informations, il peut facilement quantifier les stocks vivriers destiné à la commercialisation et ceux destiné à

⁶¹ Entretien avec Kamkom Angèle, 44 ans environ, agricultrice, Bayamgam, 5 août 2021.

⁶² Entretien avec Yousseu Florence, 50 ans environ, Chargée des programmes à l'Association pour la Promotion des Actions de Développement Endogènes Rurales (APADER), Bangangté, 4 août 2021.

l'alimentation de la famille en fonction du nombre de bouches à nourrir. Ce service rendu par les conseillers du programme ACEFA aide les producteurs à mener une réflexion sur la meilleure façon de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses besoins en temps voulu pour les prochaines campagnes. Aussi, comme le souligne l'une des membres du GIC Agropastorale des Femmes de *Toukop*, elle aide largement le producteur à prévenir les pénuries durant les périodes de soudures⁶³.

- L'aide financière : l'accès au crédit est très souvent une condition de développement des exploitations agropastorales en particulier pour le financement des investissements productifs. Malheureusement, avec le désengagement de l'Etat on constate depuis la fin des années 80 que les réseaux de micro finance n'octroient plus facilement des crédits aux agriculteurs. Pour mieux gérer cette situation et accroître l'impact du conseil à l'exploitation, les conseillers d'ACEFA, en fonction des besoins exprimés par le paysan facilitent les relations entre ce dernier et la banque. Plus précisément, ils aident le paysan à : entrer en contact avec une micro finance qu'ils jugent bon après avoir étudié son mode de fonctionnement, élaborer et formaliser son projet ainsi que son dossier de demande de financement. À cet effet, le Délégué du GIC des Agriculteurs et éleveurs *Tah Tchouo Tyo* affirme que :

Notre conseillère attribuée par ACEFA nous a aidé à nous rapprocher des structures financière tel que la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Ouest (SCECOC). Cette société est une structure financière de 2^{ème} catégorie qui octroie des crédits aux agriculteurs et éleveurs à des taux d'intérêts de 2% remboursable à la fin de la production contrairement aux autres micro-finance tel que la Mutuelle Communautaire de Croissance (MC²) et l'Agence Crédit Entrepreneuriat Privée (ACEP) donc les taux d'intérêts sont élevés et le remboursement s'effectue après 60 jours⁶⁴.

Ainsi, les activités de conseil facilitent le raisonnement des producteurs sur les besoins de trésoreries à court et moyen terme, sur les possibilités d'enclencher un processus de capitalisation au sein de l'exploitation et enfin sur les capacités d'autofinancement de l'exploitation.

- La gestion administrative, financière et comptable : pour affiner leurs connaissances sur le fonctionnement de leurs organisations, les conseillers du programme ACEFA ont jugé bon et surtout important d'inciter certains OP à mettre sur pied un règlement intérieur et d'autres à le renforcer. Ces derniers ont également mis un grand accent sur l'acquisition et la tenue des documents administratifs, financiers et comptables (à l'aide des

⁶³ Entretien avec Yanko Hortence, 46 ans, agricultrice, Bangangté, 4 août 2021.

⁶⁴ Entretien avec Mekontchou Fernand, 61 ans, agriculteur, Bafoussam, 28 juillet 2021.

outils tels que les fiches, les registres etc) par les OP. Ce suivi est d'ailleurs indispensable pour le bon fonctionnement et l'harmonie au sein de l'association. De plus, comme le précise le Secrétaire du GIC de prestation de service en Formation, Education et Information des Jeunes Désœuvrés de Bamendjinda, ce service favorise une transparence dans la gestion des recettes et des dépenses de l'association et réduit les conflits liées à l'utilisation et à la répartition des revenus⁶⁵.

Au total, l'appui conseil tel que promu par le programme ACEFA place les producteurs (et leurs organisations) de la région de l'Ouest au cœur des activités où leurs savoirs sont valorisés et renforcés. Aussi, ce service d'accompagnement leurs aident à : améliorer leurs systèmes de gestion comptable, administrative et financière ; suivre leurs activités ; évaluer leurs résultats (productivité, rentabilité) ; analyser leurs options et faire leurs choix. En outre, entre 2010 et 2017, les conseillers d'ACEFA ont accompagnés près de 1150 EFA de la région de l'Ouest⁶⁶. Pour ce qui est des OP, le tableau ci-dessous en donne une vue d'ensemble.

Tableau 10: Récapitulatif des OP accompagnées dans la région de l'Ouest entre 2010 et 2017

Année	Nombre d'OP
2010	643
2011	648
2012	703
2013	766
2014	1392
2015	1537
2016	2699
2017	2664

Source : Tableau réalisé par l'auteure grâce aux rapports annuels des activités du PCP-ACEFA Ouest de 2010 à 2017.

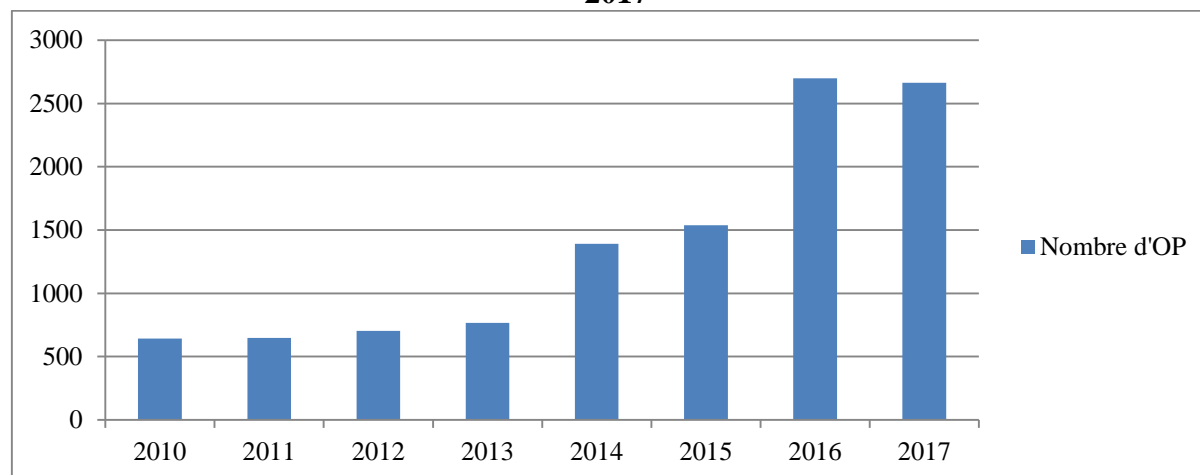
Le tableau ci-dessus et le graphique 7 qui l'accompagne présente synthétiquement l'évolution du nombre d'OP de la région de l'Ouest ayant bénéficié du service d'appui conseil du programme ACEFA entre 2010 et 2017. On observe de ce fait un accroissement du nombre d'OP entre 2010 et 2016. Cette croissance du nombre d'OP accompagnés est plus liée à l'élargissement du service d'appui conseil dans l'ensemble des départements de la région qu'à l'augmentation de la demande des OP. En effet, de 2010 à 2013, les départements dotés d'un service d'appui conseil furent ceux de la Menoua et du Bamoutos. Le service s'est étendu en

⁶⁵ Entretien avec Tazou Bernard, 55 ans environ, agriculteur, Mbouda, 18 août 2021.

⁶⁶Ce résultat a été obtenu à partir des rapports annuels des activités du programme ACEFA Ouest de 2009 à 2017.

2014 dans le Noun et le Ndé, puis deux ans plutard dans le Haut-Nkam, les Hauts-Plateaux, la Mifi et le Koung-Khi.

Graphique 6 : Récapitulatif des OP accompagnées à l'Ouest Cameroun entre 2010 et 2017



Source : Graphique réalisé par l’auteure à partir de données issues des rapports annuels des activités du PCP-ACEFA Ouest de 2010 à 2017.

Par ailleurs, une légère régression du nombre d’OP entre 2016 et 2017 est observée. Cette baisse s’explique simplement par la sortie de certains OP et l’exclusion des autres du dispositif. À cet effet, le Chef de la CTD du Haut Nkam fait savoir que : “les OP qui ne trouvaient pas leurs comptes dans le dispositif ont dû sortir et ceux qui ne respectaient pas leurs engagements vis-à-vis du programme ont également été écarté⁶⁷”. En revanche, l’analyse du nombre d’entrées et de sorties des OP du dispositif d’accompagnement du programme ACEFA, permet de constater que le nombre d’OP sortant est très faible contrairement à ceux entrant. Ce constat fait, l’on s’interroge sur les motifs réels de l’entrée de ces OP dans le service d’appui conseil du programme. À cette interrogation, certains membres des OP interrogé ont eu à affirmer qu’ils étaient entrées dans le service d’appui conseil du programme ACEFA par “nécessité pour leurs groupements⁶⁸”. D’autres par contre, ont clairement déclaré que : “ce service était la seule voie qu’il fallait utiliser pour avoir accès au financement⁶⁹”. L’on peut donc conclure que les ambitions des OP sollicitant le dispositif d’appui conseil du programme ACEFA sont variant et divers. Si pour les uns le conseil est important, pour les autres le

⁶⁷ Entretien avec Itit Armand, 37 ans environ, Chef Cellule Technique Départementale du Haut-Nkam, Bafang, 11 août 2021.

⁶⁸ Entretien avec Kamkom Angèle, 44 ans environ, agricultrice, Bayamgam, 5 août 2021.

⁶⁹ Entretien avec Djouokou Madeleine, 52 environ, aviculteur, Bamendjou, 10 août 2021.

financement l'est encore plus. Ainsi, après avoir présenté le dispositif d'appui conseil du programme ACEFA, il est impératif de mettre en relief son dispositif de financement.

B - LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PRODUCTIFS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

La captation de la valeur ajoutée générée par la production agricole et les premières opérations de collectes, conditionnements, transformations et commercialisation qui la suivent constituent un enjeu capital pour le secteur agropastoral. Pour y parvenir, les OP, outre la nécessité de parfaire leurs organisations, doivent investir des fonds dont la plupart d'entre eux ne disposent pas. Dans le but de soutenir financièrement et d'améliorer durablement les performances socio-économiques de ces OP, l'Etat Camerounais dans le cadre du programme ACEFA, a mis en place sur le plan national un dispositif de financement. Cette partie présente non seulement les conditions d'accès au service financier d'ACEFA mais aussi les fruits générés par ce service au sein des GP et des OPA de la région de l'Ouest.

1 - Les préalables à l'accès aux financements du programme

Dans l'optique de : réduire la pauvreté en milieu rural, développer l'appareil de production des EFA et générer durablement des revenus ceci à travers le cofinancement d'investissement collectifs portés par les OP, le programme ACEFA a mis en place un dispositif de financement⁷⁰. L'accès à ce service nécessitait que soit respectés un certain nombre de critères définis dans le guide de financement des projets d'OP formulé par la Coordination Nationale et mise à la disposition de tous. Ainsi, pour être éligibles les GP et les OPA devaient respecter les conditions suivantes :

- bénéficier d'un accompagnement d'au moins six mois par un conseiller ACEFA ou un organisme d'appui ayant signé un accord de partenariat avec le programme⁷¹ ;
- justifier d'une existence légale d'au moins 2 ans attestée par l'autorité compétente ;
- présenter un projet répondant aux critères du programme ;
- être une organisation effective dont les membres sont impliqués dans le projet à toutes les étapes (montage, formulation, participation financière, mise en œuvre) ;

⁷⁰Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

⁷¹Il est important de spécifier que ce point n'était pas exigé lors de la première phase du programme puisque le dispositif conseil n'était pas opérationnel dans tous les départements. À la première phase ne pouvait avoir accès au financement toutes organisations de producteurs accompagnés par les conseillers ou pas. C'est d'ailleurs le seul critère qui différencie la première phase de la deuxième.

- pouvoir mobiliser au moins 15% (pour les GP) et 30% (pour les OPA) du montant total de l'investissement exigé comme préalable au déblocage de la subvention ;
- avoir au moins sept membres actifs pratiquant l'activité agropastorale dans le périmètre du siège du GP et deux organisations membres légalisées depuis au moins deux ans⁷².

Toutefois, après avoir rempli les conditions requises par le programme, les candidats montaient un dossier de demande de financement complet et conforme constitués de :

- une demande manuscrite de financement signée par le représentant de l'OP et adressée au Président de la commission de sélections des projets ;
- un certificat d'enregistrement (Coop-GIC, Préfecture, Greffe) pour les OPA et pour les organisations membres ;
- un Procès verbal de l'assemblée générale constitutive ;
- un document de projet élaboré selon le modèle ACEFA et visé soit par un CGP, un CGO ou alors un organisme d'accompagnement reconnu par ACEFA ;
- une attestation d'ouverture de compte logé dans une banque ou alors une micro-finance dédié au projet au nom de l'OP et un relevé bancaire datant de moins de deux semaines faisant preuve de l'apport personnel de l'OP ;
- un schéma de localisation du projet⁷³.

Tout de même, en fonction de la nature du projet de l'OP certaines pièces spécifiques étaient exigées par le programme. Les candidats devraient ainsi fournir les pièces ci-après :

- une attestation de propriété, de donation ou d'un bail emphytéotique du site daté de moins de trois mois dûment signée par les deux parties et un témoin et contresignée par le sous préfet, les plans et/ou les schémas des bâtiments et infrastructures conformes aux normes techniques édictées par le programme, au moins deux devis détaillés des entrepreneurs en ce qui concernait les projets de constructions de bâtiments et d'infrastructures ;
- des factures pro forma des fournisseurs (avec quantité, prix unitaire et montant des articles, fournitures, pièces de rechange, main d'œuvre, transport et autres frais), les caractéristiques techniques et les photographies des équipements pour ce qui était des projets d'équipements ;

⁷²APCP-ACEFA Ouest, Guide de financement des projets d'Organisations de Producteurs, 2009, pp. 2-3.

⁷³*Ibid.*, p. 5.

- l'offre technique et financière des prestataires pressentis, l'attestation spécifique dudit organisme et une copie de l'accord-cadre signé avec ACEFA pour les OP bénéficiant de l'accompagnement d'un organisme d'appui autre qu'ACEFA en ce qui concernait le domaine des études, formations et expertises ;
- une attestation de l'organisme de crédit ou du donateur datée de moins d'un mois, désignant nominativement le bénéficiaire et précisant les montants des crédits ou dons et l'utilisation prévue en cas de financement externe complémentaire à celui d'ACEFA⁷⁴.

Ainsi, tous les dossiers complets et conformes étaient déposés en quatre exemplaires à la CTD pour les projets des GP et à la Coordination Régionale pour les projets des OPA. Après réception des dossiers, un diagnostic préliminaire était réalisé par les Commissions Régionale et Départementale de Sélection des Projets pour s'assurer de la conformité des dossiers et sélectionner les demandes éligibles⁷⁵. Ces commissions délivraient à tous les OP ayant des projets éligibles une lettre d'acceptation et transmettait toutes les demandes jugées acceptables au niveau de la Coordination Régionale. Ladite structure procédait à une vérification des pièces exigées notamment les pièces bancaires et administratives. Plus spécifiquement, elle se rassurait que le bénéficiaire disposait de son apport financier personnel, vérifiait la légalité des représentants de l'OP car les chèques leurs étaient remis afin de procéder aux différents décaissements⁷⁶. Une fois cette étape achevée, la Coordination Nationale du programme organisait une cérémonie de remise de chèques.

Néanmoins, il est important de spécifier que deux chèques étaient remis au représentant de l'OP. Le premier chèque d'un ordre de 50 % du budget total ou alors de 60 % si le projet concernait l'équipement des appareils était remis à ce dernier lors de la cérémonie de remise de chèque⁷⁷. Après réception des fonds dudit chèque, les bénéficiaires se lancaient sans plus tardé à l'investissement de leur projet. Par ailleurs, l'obtention du second chèque était conditionnée par un justificatif des dépenses du premier. Ce justificatif était un rapport d'exécution à mi-parcours. Dans ce rapport, on y retrouvait : les photos des activités amorcés, la facture des dépenses effectués, l'historique du compte de la première phase ainsi que la signature des

⁷⁴ APCP-ACEFA Ouest, Guide de financement des projets d'Organisations de Producteurs, 2009, p. 5.

⁷⁵ Il est important de préciser que tous les dossiers incomplets étaient inéligibles et retournés au demandeur. Ce dernier peut s'il le veut adresser une correspondance écrite en expliquant les motifs au Président de la commission de sélection des projets et au coordonnateur (régional pour les GP et national pour les OPA).

⁷⁶ Entretien avec Issa Djalo, 42 ans environ, Responsable administratif et financier du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

⁷⁷ Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

conseillers et celui du chef de la CTD qui attestait qu'ils ont vu les investissements⁷⁸. Une fois ces preuves fournis, les représentants des OP recevaient un dernier chèque pour finaliser les derniers travaux de leurs projets et rédigeaient par la suite un rapport final qu'ils déposaient à la Coordination Régional.

Toutefois, la mise en œuvre du projet était encadrée par un contrat (appelé convention de subvention) que le bénéficiaire signait avec le programme. Ce contrat encadrait la mise en œuvre du projet en fixant les délais de son exécution, ainsi que les différentes obligations des deux parties. Les différentes parties étaient soumise au respect des clauses de la dite convention⁷⁹. Cependant, le non respect de l'une des clauses par l'une des parties prenantes pouvait faire l'objet d'arbitrage ou de litiges au cas échéants. L'on comprend alors clairement que si le programme ne respectait pas ses engagements, l'OP avait le droit de se tourner vers les juridictions. De même, si l'OP ne respectait pas l'une des clauses du contrat, ce dernier comme l'affirme le chef de la CTD de la Mifi et du Koung khi est d'abord saisi par une lettre d'avertissement⁸⁰, puis traduit en justice en cas d'indifférence⁸¹.

Ainsi, pour avoir accès au service financier d'ACEFA, l'OP doit respecter un ensemble de règles établit par la Coordination Nationale du programme. Ces mesures sont appliquées dans toutes les régions du pays notamment celle de l'Ouest.

2 - Le financement des projets des producteurs par ACEFA dans la région de l'Ouest

Les producteurs de la région de l'Ouest avaient bénéficié depuis 2010 des subventions du programme ACEFA pour réaliser leurs projets dans les domaines de : l'agriculture, l'élevage, la pêche et même l'environnement. Cependant, l'on note une forte demande en financement des producteurs. Au total, 1245 dossiers avaient été enregistrés mais seulement tous n'avaient pas été validés. Le tableau ci-après en fait un état de lieu.

Tableau 11: Répartition des demandes enregistrés et retenus des OP par domaine

Domaines	Demandes enregistrées	Demandes retenues	Pourcentages
Agriculture	525	350	66,66

⁷⁸ Entretien avec Ella Zambo Jean Joseph, 35 ans environ, Coordonnateur Régional du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

⁷⁹ Quelques unes de ces clauses sont : pour le programme, mettre des fonds à la disposition du bénéficiaire tel qu'il a été suscité ; pour le bénéficiaire, mettre en œuvre son projet dans les délais et dans les normes tel que le projet a été rédigé. Pour en savoir plus sur les clauses de la convention de subvention d'ACEFA, voir annexe 8.

⁸⁰ La lettre d'avertissement est rédigée uniquement par le chef de la CTD. L'annexe 7 du document présente un exemple de lettre d'avertissement adressé à un bénéficiaire en infraction.

⁸¹ Entretien avec Tsapah Fodjou Herman, 37 ans environ, Chef Cellule Technique Département de la Mifi/Koung-khi, Bafoussam, 28 juillet 2021.

Elevage	702	475	67,66
Pêche	11	7	63,63
Environnement	7	4	57,14
Total	1245	836	67,14

Source : Tableau réalisé par l’auteure à partir des rapports annuels des activités du PCP-ACEFA Ouest de 2010 à 2017.

D’après les données contenues dans le tableau ci-dessus, on constate qu’entre 2009 et 2017, 1245 demandes de financement avaient été enregistrés dans la région de l’Ouest. Seulement 836 soit 67 % des projets avaient été validé et 409 soit 33% des projets avaient été rejetés avec des motifs pluriels. Entre autre : l’absence des originaux des documents réclamés par le programme, l’insuffisance ou alors l’absence des fonds propres de l’OP tel que le recommande le programme, la présence des membres fictifs au sein des OP etc⁸².

Aussi, le constat fait est que les projets retenus étaient plus liés aux domaines de l’élevage (56, 8%) et de l’agriculture (41,9 %) qu’à ceux de la pêche (0,8 %) et de l’environnement (0,5%). L’observation qui en découle amène ainsi à comprendre que les paysans de la région de l’Ouest, s’adonnaient plus aux activités d’élevages (notamment l’élevage porcin et de la volaille) et d’agricultures qu’à celle de la pêche. En revanche, l’on observe un écart de 14,9 % entre le nombre de projets liés à l’élevage et ceux liés à l’agriculture. Cette dominance des projets d’élevages portés par les OP de la région s’explique en grande partie par l’accès limité aux terres agricoles. Contrairement à l’agriculture, l’élevage est une activité qui demande peu d’espace et est plus rentables. A ce sujet, la Délégué du GIC Solidarité fait savoir qu’ : “ avec 1000 m² de terrain, on peut construire une grande ferme ou alors une grande porcherie moderne et avoir des revenus conséquent chose difficile avec l’agriculture⁸³”. En outre, il est important d’ajouter que, les projets d’élevages sont plus approuvé par le programme, car “il est plus difficile à un paysan de construire une porcherie ou alors un poulailler moderne que de s’acheter une houe, une machette ou un pulvérisateur⁸⁴”.

Ainsi, quatre grandes catégories de projets tels que défini par le programme étaient de ce fait financés. Il s’agissait :

a. Les équipements de production, de conservation et de transformation : ces différents équipements sont importants pour le producteur car elles ont pour but principal d’alléger,

⁸² Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

⁸³ Entretien avec Djouokou Madeleine, 52 environ, aviculteur, Bamendjou, 10 août 2021.

⁸⁴ Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

faciliter, conserver et mieux valoriser la production. Au nombre de ses équipements, l'on peut énumérer : le matériel d'irrigation et de travail du sol (motopompe, machette), le matériel végétal amélioré, de pêche et d'élevage (pirogue, ruche, couveuse) ainsi que celui de collecte et de transport (charrette, porte-tout). De plus, les unités de traitement et de conservation des produits (séchoir mécanique, chambre froide) ainsi que ceux de transformation (égrenouse, râpe, presse, moulin) peuvent être cités⁸⁵. A titre d'illustration, l'on a opté de présenter un équipement de production offert par ACEFA aux membres du GIC des Débrouillards Agricole de Fambwe (DEAFAM), dont l'activité principale est l'agriculture.

Photo 1: Equipement de production offert par ACEFA au GIC DEAFAM de Bangangté



Source : Cliché réalisé par l'auteure à Bangangté le 3 août 2021.

L'image ci-dessus présente une motopompe achetée par les membres du GIC DEAFAM. Bénéficiaire de la phase II du programme, ce GIC pour la réalisation de son projet de production de tomate d'un coût total de 2 millions de FCFA, avait reçu un montant de 1,7 millions de FCFA de la part d'ACEFA⁸⁶. Ce financement comme le témoigne le trésorier du GIC, leurs a permis d'acquérir deux motopompes donc l'un à l'image ci-haut, dix pulvérisateurs porte-tout, cinq futs, des brouettes et bien d'autres⁸⁷.

⁸⁵ APCP-ACEFA Ouest, Guide de financement des projets d'Organisations de Producteurs, 2009, p. 6.

⁸⁶ Entretien avec Djamen Alain, 45 ans environ, Agriculteur, Bangangté, 3 août 2021.

⁸⁷ *Idem*.

b. Les bâtiments de production, de stockage, de transformation, de collecte et de commercialisation : elles sont au cœur de toute exploitation agropastorale et peuvent être utilisés pour l'élevage, le stockage des récoltes, la collecte, la transformation et la commercialisation des produits. Ces bâtiments à l'exemple des porcheries, poulaillers, magasins, entrepôts, hangars, centres de collectes revêtent un enjeu particulier pour les producteurs de la région de l'Ouest et sont au centre des projets financés par le programme ACEFA⁸⁸. Comme exemple illustratif, l'on a jugé utile de présenter un bâtiment moderne pour l'élevage des poulets de chairs offert par ACEFA aux membres du GIC Solidarité.

Photo 2: Bâtiment moderne de production offert par ACEFA au GIC Solidarité de Bamendjou



Source : Cliché réalisé par l'auteure à Bamendjou le 10 août 2021.

L'image ci-dessus présente un bâtiment moderne de production financé par le programme ACEFA dans la région de l'Ouest. Ce bâtiment a été réalisé par les membres du GIC Solidarité avec un concours financiers d'ACEFA d'une valeur de 3. 383. 765 FCFA soit 85 % du montant global du projet. Ce montant ne fut pas uniquement destiné à la construction du bâtiment mais aussi, il permit au GIC d'équiper le bâtiment et se procurer un puits avec une pompe émergente⁸⁹.

⁸⁸APCP-ACEFA Ouest, Guide de financement des projets d'Organisations de Producteurs, 2009, p. 7.

⁸⁹ Entretien avec Djouokou Madeleine, 52 environ, aviculteur, Bamendjou, 10 août 2021.

c. Infrastructures et aménagements destinés à la production et à l'environnement : cette autre catégorie de projet est profitable pour les producteurs car elle concourt à améliorer la production et a relevé les performances économiques de ces derniers. Ainsi, les projets entrant dans cette catégorie sont : les étangs piscicoles, les barrages, les châteaux d'eau, les puits et mêmes les forages tel que présenté à l'image ci-dessous.

Photo 3: Infrastructure de production offerte par ACEFA au GIC de prestation de service en Formation, Education et Information des Jeunes Désœuvrés de Bamendjinda à Mbouda



Source : Cliché réalisé par l'auteure à Mbouda le 18 août 2021.

L'image ci-dessus présente un forage acquis par le GIC de prestation de service en Formation, Education et Information des Jeunes Désœuvrés de Bamendjinda financé par le programme ACEFA. Le coût global du projet de ce GIC était de 2. 451. 500. Cette somme leur a permis non seulement de construire un forage adapté à leurs besoins mais aussi de créer un

jardin et acheter quelques équipements dont les brouettes. Toutefois, la contribution d'ACEFA fut de 2. 083. 775⁹⁰.

- L'appui technique par des prestataires : la subvention d'ACEFA avait permis à certains bénéficiaires de s'acquitter non seulement des frais d'étude et/ou d'expertise nécessaire à la réalisation et au suivi de leurs projets mais aussi des dépenses de formation qui étaient directement liées à l'investissement⁹¹.

Ainsi, pour améliorer les revenus des producteurs membres des GP et des OPA, le programme ACEFA avait décidé de financer les projets élaboré et soumis par ces derniers. Néanmoins, le programme avait défini quatre grandes catégories de projets devant bénéficier de ses multiples subventions. Après avoir présenté ces catégories de projets, il a été nécessaire de monter le tableau ci-après.

Tableau 12: Répartition des projets retenus par catégorie d'investissement

Catégorie d'investissement		Nombre de projets		Total	%
		GP	OPA		
Bâtiments de	Production	403	1	454	54,3
	Stockage, collecte, transformation et de commercialisation	44	6		
Équipements de	Production	205	10	360	43,1
	Conservation et de transformation	135	10		
Infrastructures et aménagements de la	Production	17	/	21	2,5
	L'environnement	4	/		
Appui technique par les prestataires		/	1	1	0,1
Total		808	28	836	100

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des rapports annuels des activités du PCP-ACEFA Ouest de 2010 à 2017.

D'après les données contenues dans le tableau ci-dessus, les projets liés à la construction des bâtiments destinés à la production (404 projets au total soit 48,3 %), au stockage, à la collecte, transformation et commercialisation (50 projets au total soit 6%) ont été les plus récurrents avec 454 projets. Puis suivent les projets liés aux équipements de production (215 projets soit 25,7 %), de conservation et de transformation (145 projets soit 17,4 %) avec 360

⁹⁰ Entretien avec Tazou Bernard, 55 ans environ, agriculteur, Mbouda, 18 août 2021.

⁹¹ APCP-ACEFA Ouest, Guide de financement des projets d'Organisations de Producteurs, 2009, p. 6.

projets. Ensuite l'on a les projets d'infrastructures et d'aménagements de la production (17 projets soit 2 %) et de l'environnement (4 projets soit 0,5%) avec 21 projets et enfin l'appui technique par les prestataires avec 1 projet à son actif. Toutes ces catégories de projets ont bénéficié d'une subvention spécifique du programme repartis en fonction des types d'OP.

Ainsi, les subventions d'ACEFA étaient plafonnées à 6. 000. 000 de FCFA pour les GP et 30. 000. 000 de FCFA pour les OPA⁹². De même, le montant minimal de la subvention était de 500. 000 FCFA pour les GP et 5. 000. 000 de FCFA pour les OPA⁹³. Cependant, dans la région de l'Ouest 836 projets de GP et OPA avaient été cofinancés pour un montant total de plus de 3, 6 milliards de FCFA sur 1245 demandes (soit un taux de 67%).

Tableau 13: Récapitulatif des projets financés dans la région de l'Ouest de 2010 à 2017

Départements	Nombre de projets financés	Montants des projets (en millions de FCFA)	
		Montant global	Part ACEFA
Menoua	267	1095	922
Bamboutos	169	802	677
Haut-Nkam	123	476	387
Noun	103	418	348
Ndé	93	390	325
Hauts-Plateaux	37	200	158
Mifi	31	129	104
Koung-khi	13	128	97
Total	836	3638	3018

Source : Tableau réalisé par l'auteure à partir des rapports annuels des activités du PCP-ACEFA Ouest de 2010 à 2017.

D'après le tableau 13 et le graphique ci-dessous, il ressort que les départements de la Menoua, du Bamboutos, du Haut-Nkam et du Noun sont ceux qui enregistrent le plus grand nombre de projets et par ricochet ont bénéficié des montants plus élevés de subventions. Sur plus de 3 milliards de FCFA investis par ACEFA dans les projets des OP, la Menoua a à elle seule absorbé plus de 922 millions de FCFA, le Bamboutos plus 677 millions de FCFA, le Haut-Nkam plus de 387 millions de FCFA et enfin le Noun plus de 348 millions de FCFA soit respectivement 30,6%, 22,4%, 12,8% et 11,5% des fonds.

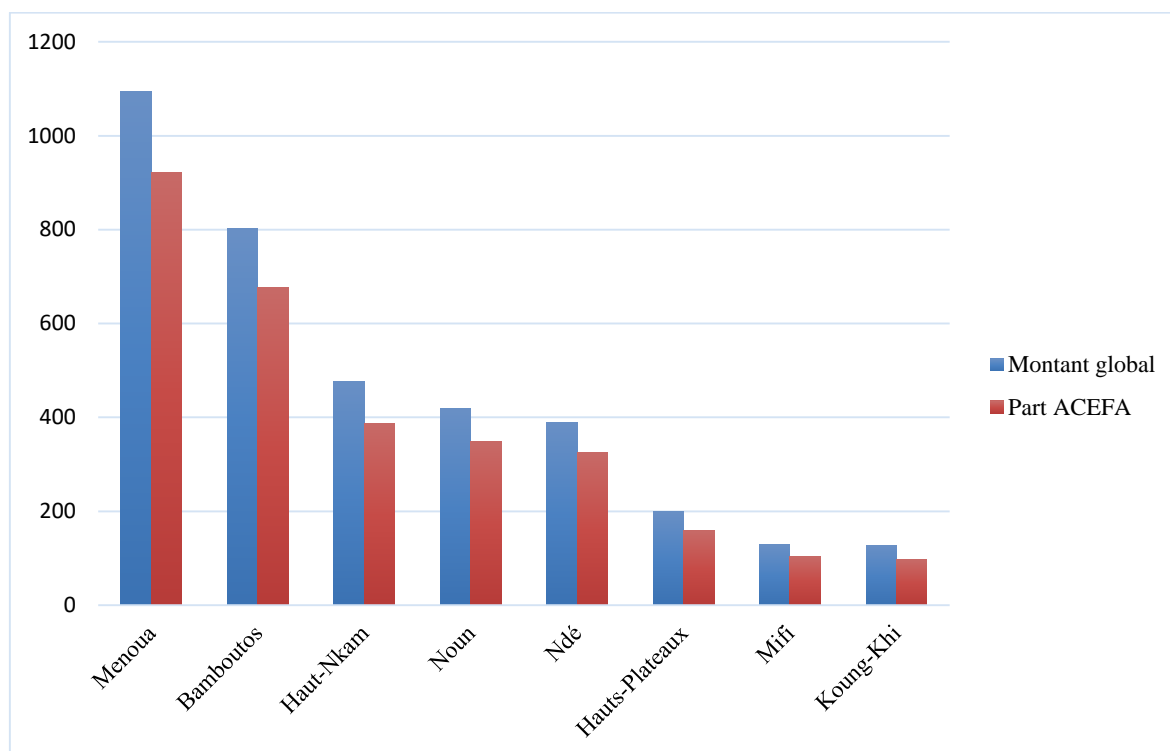
Toutefois, dans les départements du Ndé, Haut-Plateaux, Mifi et Koung-Khi, on enregistre un faible nombre de projets contrairement aux autres départements et par conséquent, un faible montant de financements. De plus, sur le montant global investis, le Ndé a absorbé plus de 325 millions de FCFA, les Haut-Plateaux environ 158 millions de FCFA, la Mifi plus

⁹²APCP-ACEFA Ouest, Guide de financement des projets d'Organisations de Producteurs, 2009, p. 4.

⁹³*Ibid.*

de 104 millions et le Koung-Khi près de 97 millions de FCFA soit respectivement 10,8%, 5,2%, 3,5% et 3,2% des investissements. Ainsi, les subventions accordées par ACEFA étaient de 3.018.449.866 de FCFA. Les OP de la région ont quant à eux mobilisés 617.896.154 de FCFA.

Graphique 7 : Répartition des coûts des projets par département (en millions de FCFA)



Source : graphique réalisé à partir des rapports annuels des activités du PCP-ACEFA Ouest de 2010 à 2017.

Cependant, le constat fait est qu'il y'a des départements qui ont reçu de très fortes enveloppes financières et d'autre peu. Cette disparité observée au sein de ses départements trouve son explication dans le fait que les départements qui avaient une forte demande en projet avaient reçu plus de financement que ceux qui ont des faibles demandes. Logiquement, l'on peut donc comprendre qu'il n'y a pas de formule tout fait dans cette répartition financière. Les subventions sont ainsi attribuées dans chaque département en fonction du nombre de projets présentées⁹⁴.

⁹⁴ Entretien avec Ella Zambo Jean Joseph, 35 ans environ, Coordonnateur Régional du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

En sommes, il était question dans ce chapitre de présenter non seulement le programme ACEFA, mais aussi ses initiatives dans les huit départements de la région de l'Ouest. L'on peut ainsi retenir que le programme ACEFA fût mis en place en 2008 grâce aux fonds mobilisés par le C2D et l'Etat. L'objectif principal de ce programme était celui de relever le niveau de vie des populations rurales en vue de répondre aux problèmes de chômage et de sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, il avait installé le plan national notamment dans la région de l'Ouest deux dispositifs dont l'un d'appui conseil et l'autre de financement. Cependant, vu l'état de réalisation d'ACEFA à l'Ouest Cameroun, quel bilan peut-on en dresser ?

**CHAPITRE IV : EVALUATION CRITIQUE DE L'ACTION DU
PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE
DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES
DANS LA REGION DE L'OUEST**

Le travail mené jusqu'ici a permis de répertorier l'ensemble des programmes bénéficiant des subventions accordées par le premier et le second C2D notamment le programme ACEFA dont les différentes réalisations ont été recensées dans la région de l'Ouest. À la suite d'un tel travail, il est primordial que l'on marque un arrêt pour se questionner sur les résultats auxquels ces multiples réalisations ont conduit d'une manière globale. Cet arrêt permet de faire une évaluation des données recueillies et des résultats obtenus. Toutefois, s'il est avéré qu'entre 2009 et 2017, l'appui apporté par ACEFA aux producteurs de la région de l'Ouest a eu plusieurs effets positifs, il est également vrai que cet appui présentait quelques imperfections.

L'esprit de ce dernier chapitre est celle d'établir un état des lieux du programme ACEFA. L'on a opté de le subdivisé en trois grandes parties : la première établit un bilan d'ensemble des activités du programme à l'Ouest, la deuxième met un accent sur ses points forts ainsi que ses faiblesses et la dernière analyse les initiatives du C2D et de l'Etat vis-à-vis des organisations de producteurs de la région de l'Ouest en particulier et ceux du Cameroun en général après ACEFA.

I - BILAN GLOBAL DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST

Formulé et mise en place par le gouvernement à travers les ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage dans le but d'améliorer le niveau de vie et les performances socio-économiques des producteurs Camerounais¹, les services proposés par le programme ACEFA ont portés de nombreux fruits. Ces services financiers comme non financiers ont concouru d'une part à la modernisation ainsi qu'à la rentabilisation des projets économiques de nombreux producteurs et d'autre part à la transformation du milieu rural. Dans le cadre de cette partie, il est judicieux de présenter non seulement le bilan financier et géographique d'ACEFA dans la région de l'Ouest mais aussi les retombées des différents services de ce programme.

A - BILAN FINANCIER ET GEOGRAPHIQUE

Le bilan que l'on dresse dans cette sous partie repose sur deux points spécifiques. Dans un premier temps, l'on établit un bilan financier des deux phases du programme ACEFA étudiés dans le travail et dans un second, un bilan géographique dudit programme dans la région de l'Ouest.

¹APCP-ACEFA Ouest, Document de présentation ACEFA 2, 2013, p. 5.

1 - Ressources financières

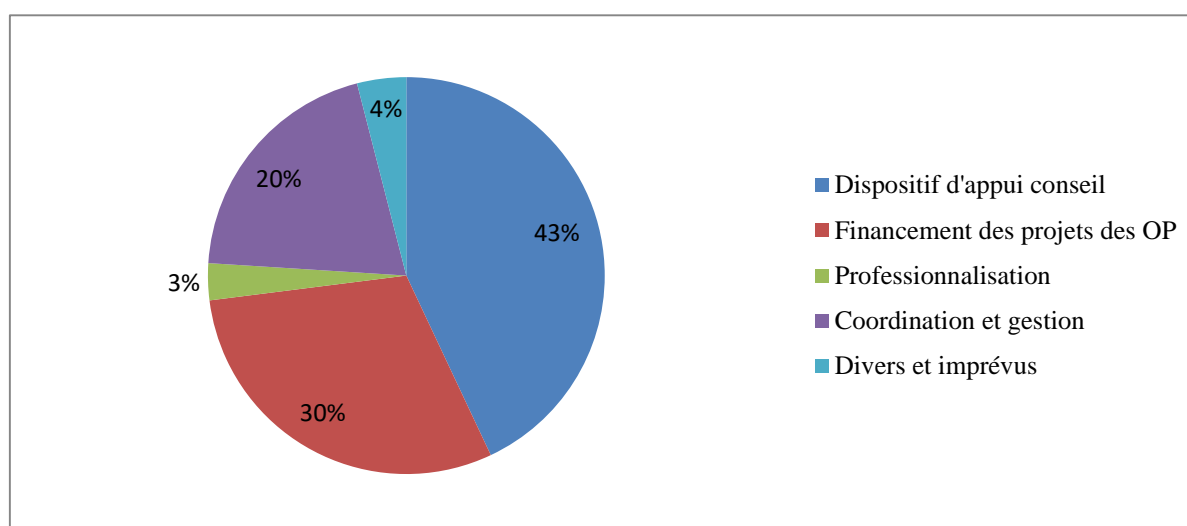
Au regard des différentes allocations que la région de l'Ouest a obtenu du programme ACEFA entre 2009 et 2017, l'on se rend compte qu'à travers ce programme, ladite région à bénéficié de plus de 10 milliards de subventions.² Ce qui représente 12,82 % des fonds nationaux du programme. Ces fonds avaient été affectés à chacune des composantes définies par le programme tel que le démontre le tableau ci-après :

Tableau 14: Répartition budgétaire du programme ACEFA dans la région de l'Ouest entre 2009 et 2017 (en milliards de FCFA)

	Montants	Pourcentages
Dispositif d'appui conseil	4,4	43
Financement des projets des OP	3	30
Professionnalisation	0,33	3
Coordination et gestion	2	20
Divers et imprévus	0,45	4
Total	10,18	100

Source : Tableau réalisé par l'auteure à partir des rapports annuels des activités du PCP-ACEFA Ouest de 2009 à 2017.

Graphique 6 : Répartition du budget d'ACEFA dans la région de l'Ouest entre 2009 et 2017.



Source : Graphique réalisé par l'auteure à partir des rapports annuels des activités du programme ACEFA-Ouest de 2009 à 2017.

Il ressort clairement du tableau et du graphique ci-dessus que chaque composante du programme ACEFA avait bénéficié d'une subvention spécifique pour mener à bien ses

² Entretien avec Ella Zambo Jean Joseph, 35 ans environ, Coordonnateur Régional du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

différentes activités. Ces subventions n'étaient pas affectées au hasard. Elles étaient plutôt attribuées en fonction des besoins de chaque composante. Par ailleurs, on observe que le dispositif d'appui conseil (composante 1) avait bénéficié de 4,4 milliards de FCFA pour son fonctionnement soit 43% du budget global. Le dispositif de financement (composante 2) quant à elle avait bénéficié d'une subvention de 3 milliards de FCFA ce qui correspond à 30 % du budget total qui avait été alloué au programme. La professionnalisation agropastorale (composante 3) avait été financé à hauteur de 330 millions soit 3 % du budget total. La coordination et gestion (composante 4) avait reçu 2 milliards de FCFA. Enfin, 450 millions de FCFA, soit 4 % du budget avait été consacrés aux éventuels imprévus.

Par ailleurs, l'on constate que le dispositif d'appui conseil avait bénéficié de la plus grosse enveloppe du programme. Cette forte propension des fonds du programme vers ce dispositif s'explique par le fait que "le conseil coûte chère" comme l'a si bien dit Cheikh Oumar Ba et Ninon Avezou³. Car il faut financer les dispositifs de terrain, les salaires, les moyens logistiques, les investissements et aussi les fonctions support aux niveaux national et même régional (formation des conseillers, recherche appliquée, matériel pédagogique, réseaux de partage de connaissances, suivi-évaluation, etc).

À cet effet, il est important de spécifier que dans le cadre de cette composante, le programme avait prélevé un budget (qui n'a malheureusement été présenté dans aucuns rapports) pour mettre à la disposition des conseillers de la région, un important lot de matériel roulant constitué de 280 motos⁴. Ces engins mis à leur disposition pour faciliter leurs mobilités sur le terrain leurs avaient permis de se déplacer dans les zones les plus enclavées de la région. Des téléphones portables et des clés USB leurs avaient été également remis. De même, des bons de carburant et des crédits téléphoniques avaient également été mis à leurs dispositions⁵.

Néanmoins, pour une meilleure appréciation de la répartition budgétaire du programme dans la région de l'Ouest, l'on a trouvé utile et surtout nécessaire de présenter en détails les différentes activités inclut dans les 4 composantes bénéficiant des subventions :

- composante 1 : fonctionnement des CTD et des instances de cogestion, équipements des CTD et des conseillers, frais de mission des cadres du programme, formation des conseillers ;

³*Grain de sel*, N°77, juin 2019, p. 28.

⁴APCP-ACEFA Ouest, Rapport d'activité annuel 2017, p. 43.

⁵*Ibid.*

- composante 2 : fonctionnement des CDSP, frais de mission des cadres du programme, octroi des subventions aux OP, formation des comités de gestion des projets ;
- composante 3 : fonctionnement de la plate forme régionale, frais de mission des cadres du programme, formation des membres des OPA ;
- composante 4 : Fonctionnement et équipements de la Coordination régionale, frais de missions des cadres et formation du personnel⁶.

Si l'on tient uniquement en compte les données issues du tableau 14 et du graphique qui l'accompagne, l'on peut conclure que le fonctionnement du programme avait à lui seul absorbé 20 % du montant global des subventions tandis que les activités propres au programme avaient bénéficié de 80% du budget total. Or que non. Lorsque l'on observe de plus près les activités inclut dans chaque composante, on se rend immédiatement compte que hormis la formation des employés, le fonctionnement des structures ainsi que les frais de missions des cadres étaient présente dans toutes les composantes du programme. Cette observation amène à comprendre que le fonctionnement du programme absorbait plus de la moitié du budget total bien qu'il reste difficile à estimer car les rapports annuels d'activités du programme n'en donne pas plus de détails.

Cependant, la forte propension du budget vers le fonctionnement suscite des interrogations. Comment comprendre que pour un programme dont la finalité est d'améliorer les performances technico-économique des producteurs Camerounais particulièrement ceux de la région de l'Ouest plus de la moitié des fonds soient consacrés au fonctionnement et frais de missions. Ceci s'explique par une pléthore de personnel dans le programme. En plus de leurs salaires, ces employés pour la plupart fonctionnaire de l'Etat touchaient des primes fournies par le programme pour se réunir, pour participer à des ateliers et des formations ou pour réaliser des activités qui étaient pourtant prévues dans leurs tâches officielles.

Si les primes étaient à l'origine prévues pour compenser la perte de temps et d'argent de la participation à l'intervention, ils sont aujourd'hui devenus des instruments politiques qui entachent les activités de recherche et d'intervention dans le monde du développement. A cet effet, V. Ridde affirme que :

Si les *per diem* sont parfois reconnus comme un facteur de motivation, au même titre que les avantages monétaires, parmi lesquels *on-call allowance*, *mountain allowance*, *travel allowance*, *housing allowance*, *risk allowance*, ou *medical allowance*, ils sont davantage reconnus comme une pratique néfaste pour les

⁶ APCP- ACEFA Ouest, Rapport annuel d'activité de la Coordination Régionale de l'Ouest janvier à décembre 2014, 2014, pp. 2-3.

projets de développement. En même temps, ils participent à maintenir un statu quo, à entretenir un ordre négocié et des relations de clientélisme et de pouvoir discrétionnaire, selon des logiques bien connues dans ce milieu⁷.

L'on peut donc comprendre que cette question de primes participe à l'échec prévu, car ils réduisent l'efficacité potentielle des interventions du programme. Aussi, à partir de cette observation, l'on se rend compte qu'ACEFA ne s'était pas trop éloigné des autres programmes de développement lancés en Afrique depuis les années 60. Car, dans la plupart des cas, les fonds alloués servaient en proportion importante au paiement des primes et salaires du personnel expatriés et recrutés localement. Après avoir présenté le bilan financier du programme ACEFA à l'Ouest, il est important de mettre en exergue sa configuration géographique.

2 - Répartition géographique du programme ACEFA à l'Ouest Cameroun

Opérationnelle dans la région de l'Ouest depuis 2009, le programme ACEFA dans le but de relever le niveau de vie des producteurs agropastoraux avait déployé deux dispositifs. L'un d'appui conseil qui permettait d'accompagner techniquement le producteur et l'autre de financement qui permettait de renforcer les capacités de production de ce dernier. Contrairement au dispositif de financement qui avait été mis en place dans tous les départements dès la première phase du programme, le dispositif d'appui conseil avait quant à lui été implémenté dans la région de façon progressive.

Le service d'appui conseil avait effectivement démarré en fin 2009, par une phase pilote dans deux départements de la région qui étaient : la Menoua et le Bamoutos. Le choix de ces départements contrairement aux autres comme champ d'expérimentation du dispositif d'appui conseil d'ACEFA n'est pas sans explication. Si pour les uns, ce choix surtout celle de la Menoua aurait été influencé par l'appartenance de la première Coordonnatrice du STADE-C2D au dit département⁸, pour les autres ce choix se justifie grâce à l'intensité des activités agropastorales ainsi que l'engouement des producteurs à produire et à commercialiser⁹. L'on peut retenir à cet effet que ces départements avaient été privilégiés à cause du caractère réceptif des producteurs aux innovations comme ce fut le cas par le passé avec le PNVRA qui fut d'ailleurs une réussite dans ces localités.

⁷<https://doi.org/10.4000/apad.4111>, V. Riddle, "Réflexions sur les per diem dans les projets de développement en Afrique", consulté le 23 janvier 2022 à 15h.

⁸ Ngunte Evariste, 40 ans environ, CGP Hauts-Plateaux, Bamendjou, 10 août 2021.

⁹ Issa Djalo, 42 ans environ, Responsable administratif et financier du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

Toutefois, durant la première phase du programme qui s'étendait jusqu'en 2013, des équipes de conseillers avaient été installées dans les départements de la Menoua et du Bamboutos pour accompagner techniquement les producteurs et les aidés à monter leurs projets. En revanche, dans les six autres départements où le service d'appui conseil était encore inexistant, l'accompagnement technique et le montage des projets des OP étaient assurés par les Agents vulgarisateurs de Zone du PNVRA, les ONG locales et les consultants de montages externes¹⁰.

Les résultats obtenus en ce qui concernait la réussite des projets financés lors de cette première phase n'avaient pas été très satisfaisants notamment dans les départements où le service d'appui conseil était absent. A ce propos, le Coordonnateur régionale du programme fait savoir que : «les résultats des projets financés dans les départements où le service d'appui conseil n'était pas opérationnelle était une catastrophe contrairement à ceux couverts par le dispositif¹¹». Ce dernier poursuit son argumentation en disant que : «ce mauvais résultat était d'ailleurs la principale raison pour laquelle le programme avait décidé d'étendre son dispositif d'appui conseil dans les six autres départements¹²».

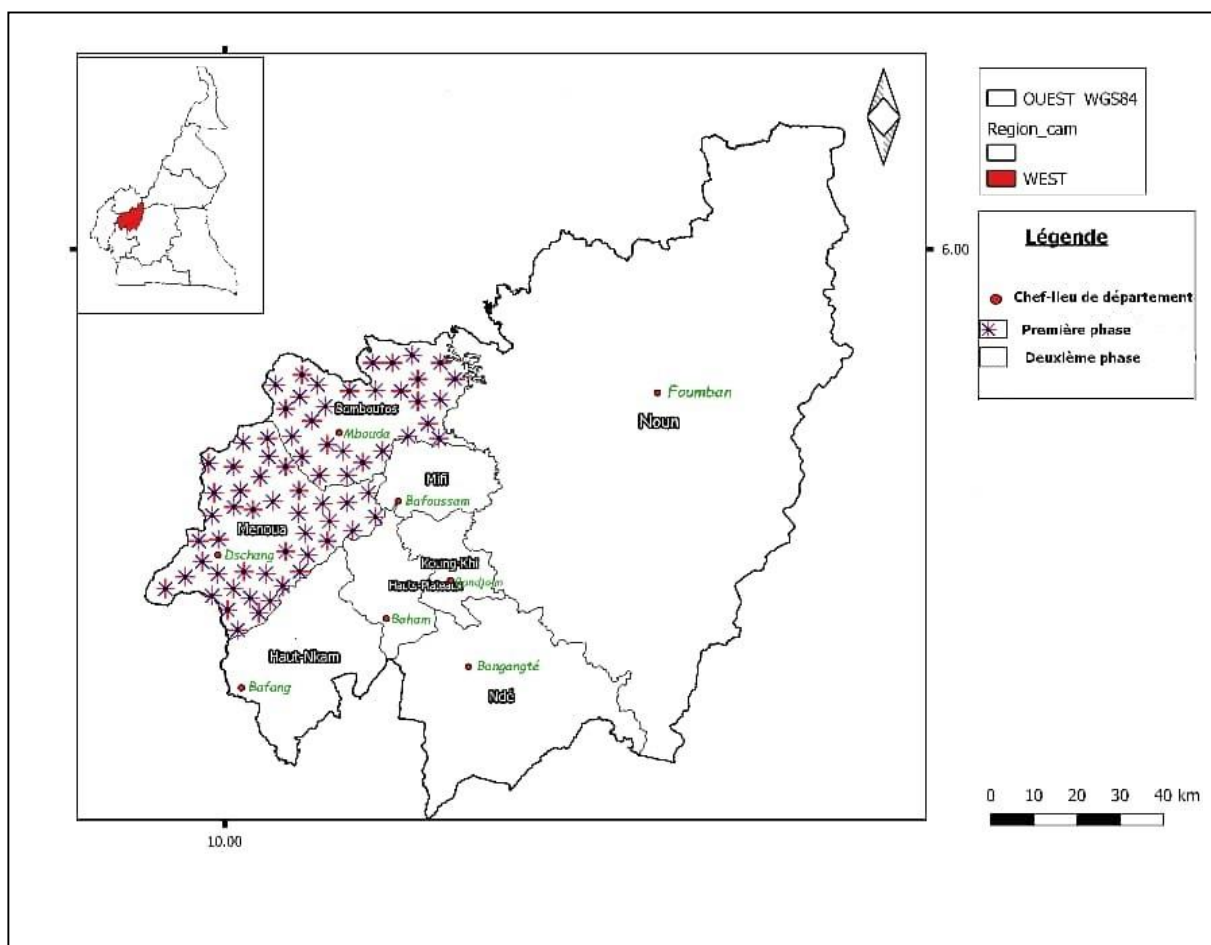
Ainsi, l'on peut conclure que la phase de test du dispositif d'accompagnement des OP et EFA dans la Menoua et le Bamboutos avait été selon les responsables du programme une réussite. Raison pour laquelle l'extension dudit dispositif avait été mise en exécution lors de la deuxième phase. Il est tout de même important de préciser que l'extension de ce service s'était faite progressivement. Elle fut d'abord installée dans les départements du Noun et du Ndé en 2014, puis ceux du Haut-Nkam, des Hauts-Plateaux, de la Mifi et du Koung-Khi en 2016. Dans le souci de mieux présenter l'évolution du dispositif d'appui conseil proposé par le programme ACEFA dans la région de l'Ouest, l'on a trouvé nécessaire de construire la carte ci-dessous.

¹⁰ Ella Zambo Jean Joseph, 35 ans environ, Coordonnateur Régional du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

¹¹ *Idem.*

¹² *Idem.*

Carte 1: Evolution du dispositif d'appui conseil du programme ACEFA dans la région de l'Ouest



Source : Carte réalisée à partir des rapports annuels d'activités du PCP-ACEFA Ouest de 2009 à 2017.

Cartographe : Tsague Rodrigue, Etudiant en Géographie à l'Université de Yaoundé I.

De ce qui précède, il était question ici de présenter le bilan financier ainsi que le bilan géographique du programme ACEFA à l'Ouest Cameroun. L'on va poursuivre cette analyse en présentant les retombées des différents services du programme dans la région.

B - LES APPORTS DES SERVICES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN

Les apports du programme ACEFA se concrétisaient à travers l'offre des services non financier (appui conseil) et financier (subvention des projets) au profit des Exploitants Familiaux Agropastoraux et des Organisations Paysannes¹³. Cette offre des produits non

¹³ Issa Djalo, 42 ans environ, Responsable administratif et financier du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

financier et financier ont concouru d'une part à moderniser et rentabiliser les projets économiques des producteurs et d'autre part à transformer le milieu rural. Ainsi, il est judicieux dans le cadre de cette sous partie, de présenter les retombées des initiatives du programme ACEFA dans la région de l'Ouest.

1 - Les retombées des initiatives d'ACEFA

Les retombés des différentes initiatives propres d'ACEFA sont légions. En effet, à travers son dispositif d'appui conseil mis en place depuis 2009, le programme a accompagné plusieurs GP, OPA et EFA. À travers ce dispositif d'accompagnement, certains producteurs de la région à l'instar des membres du GIC AFAMBA ont pu améliorer leurs techniques de productions notamment celle de la pomme de terre et accéder à des innovations techniques¹⁴. Cette amélioration de leurs techniques de productions a eu une incidence positive sur leurs rendements qui a accru et a par ricochet relevé significativement les revenus de chaque membre. À cet effet la déléguée du GIC témoigne sa satisfaction vis-à-vis du service conseil d'ACEFA en affirmant qu' "aujourd'hui lorsque nous semons 1 sceau de pomme, nous en récoltons sept sceaux choses qui était impossible avant¹⁵".

De même, l'on peut relever que l'appui conseil a également permis à de nombreux bénéficiaires de mieux gérer leurs récoltes, commercialiser et conserver leurs produits, rechercher des partenaires financiers et enfin réorganiser le fonctionnement de leurs groupements. Il est important de souligner qu'au sein de la plupart des groupements bénéficiaires du programme, la gestion administrative, financière et comptable était inexistante¹⁶. Tous ces services ont permis à certaines organisations de développer de nouvelles activités et à d'autres d'accroître substantiellement le niveau des activités qu'ils pratiquaient déjà. Il faut d'ailleurs préciser que de nombreux groupements appuyés n'avaient quasiment aucune activité en tant que groupement. Il en est de même pour certaines OPA qui ne rendaient en fait aucun service à leurs membres, leurs existences n'ayant été suscitées que sur la base de vagues promesses d'appuis et de financements¹⁷.

En sommes, l'on retient que le dispositif d'appui conseil mis en place par le programme ACEFA a permis aux exploitations concernées d'améliorer leurs fonctionnements, leurs productivités et même leurs revenus. Toutefois, l'impact du dispositif de financement du

¹⁴Entretien avec Tchuente Jeanne, 54 ans environ, agricultrice, Bayamgam, 5 août 2021.

¹⁵*Idem*.

¹⁶Entretien avec Ngwe Brenda, 42 ans environ, CGP Mifi/ Koung-Khi, Bamougoum, 2 août 2021.

¹⁷Entretien avec Kagou Ndonfack Guillaume René, 31 ans environ, CGO Noun, Foumban, 8 août 2021.

programme sur la production et la productivité des groupements encadrés ainsi que sur l'utilité et la qualité des services rendus par les OPA est indéniable.

Les subventions évaluées à plus de 3 milliards de FCFA accordés par le programme ACEFA aux OP de la région de l'Ouest ont contribué à la modernisation des appareils de productions de ces derniers. Cette modernisation a par conséquent augmenté leurs capacités de productions et leurs chiffres d'affaires, valoriser leurs produits agropastoraux et halieutiques et même améliorer la rentabilité des services économiques rendus par les OP à leurs membres. Pour justifier cette observation, il a été judicieux de présenter un ancien appareil de production utilisé par une OP bénéficiaire du programme ACEFA.

Photo 4: Ancien bâtiment de production du GIC solidarité de Bamendjou



Source : Cliché réalisé par l'auteure à Bamendjou le 10 août 2021.

L'image ci-dessus présente le bâtiment de production utilisé par le GIC Solidarité entre 2006 et 2015 pour produire les poules de chairs¹⁸. En effet, ce GIC avait bénéficié d'une subvention d'environ 3,5 millions de FCFA pour construire un nouveau bâtiment de production

¹⁸Entretien avec Djoukou Madeleine, 52 ans environ, aviculteur, Bamendjou, 10 août 2021.

tel que présenté à la photo 2 du document. Ce nouveau bâtiment a permis au GIC comme l'affirme la secrétaire d'augmenter leurs cheptels¹⁹. En effet, avant l'acquisition du bâtiment, les membres du GIC élevaient de façon archaïque environ 2000 poulets par an soit moins de 500 poules par vague²⁰. La construction du nouveau bâtiment et l'acquisition de plusieurs autres équipements a permis à ces derniers d'élever environ 6000 poules par an soit moins de 1500 poules par vague²¹. L'on constate donc que le GIC est passé d'une production d'environ 2000 poules par an à 6000 poules par an soit une augmentation de 4000 poules. Cette évolution du cheptel a ainsi amélioré les revenus de chaque membre du GIC.

Par ailleurs, il est important de souligner que le programme a favorisé la création de plusieurs emplois directs. Dans la région de l'Ouest, le personnel est constitué de 297 personnes²² recrutées par le programme. Aussi, les emplois indirects peuvent être mentionnés.

2 - La promotion des petits métiers

En milieu rural, de multiples projets de développement sont initiés et exécutés par des individus et des groupes de producteurs. Il s'agit principalement de la création des exploitations agropastorales qui sont de tailles et de figures géométriques variées. Les subventions accordées par le programme ACEFA avaient permis à plusieurs OP d'étendre leurs surfaces cultivables, de moderniser leurs infrastructures de productions et même d'acquérir de nouveaux équipements. Autour des activités menées par ces bénéficiaires, s'étaient développées plusieurs activités secondaires qui venaient non seulement consolider les activités principales, mais aussi et surtout offrir des petits métiers à certains paysans. La transformation du milieu rural se matérialisait ainsi par la promotion des petits métiers autour : des projets agricoles et d'élevages, des constructions d'infrastructures d'élevages, de la fabrication et de la réparation de certains équipements.

Pour ce qui est des projets agricoles et d'élevages, que ce soit dans les champs de tomates, de pommes de terre, de maïs ou alors dans les fermes, les ouvriers (temporaires et permanents) avaient été recrutés par de nombreux organisations de producteurs bénéficiaires du dispositif de financement d'ACEFA pour effectuer de nombreuses tâches au sein de leurs exploitations. Ces derniers louaient et continuaient même de louer leurs forces de travail pour une

¹⁹Entretien avec Djoukou Madeleine, 52 ans environ, aviculteur, Bamendjou, 10 août 2021.

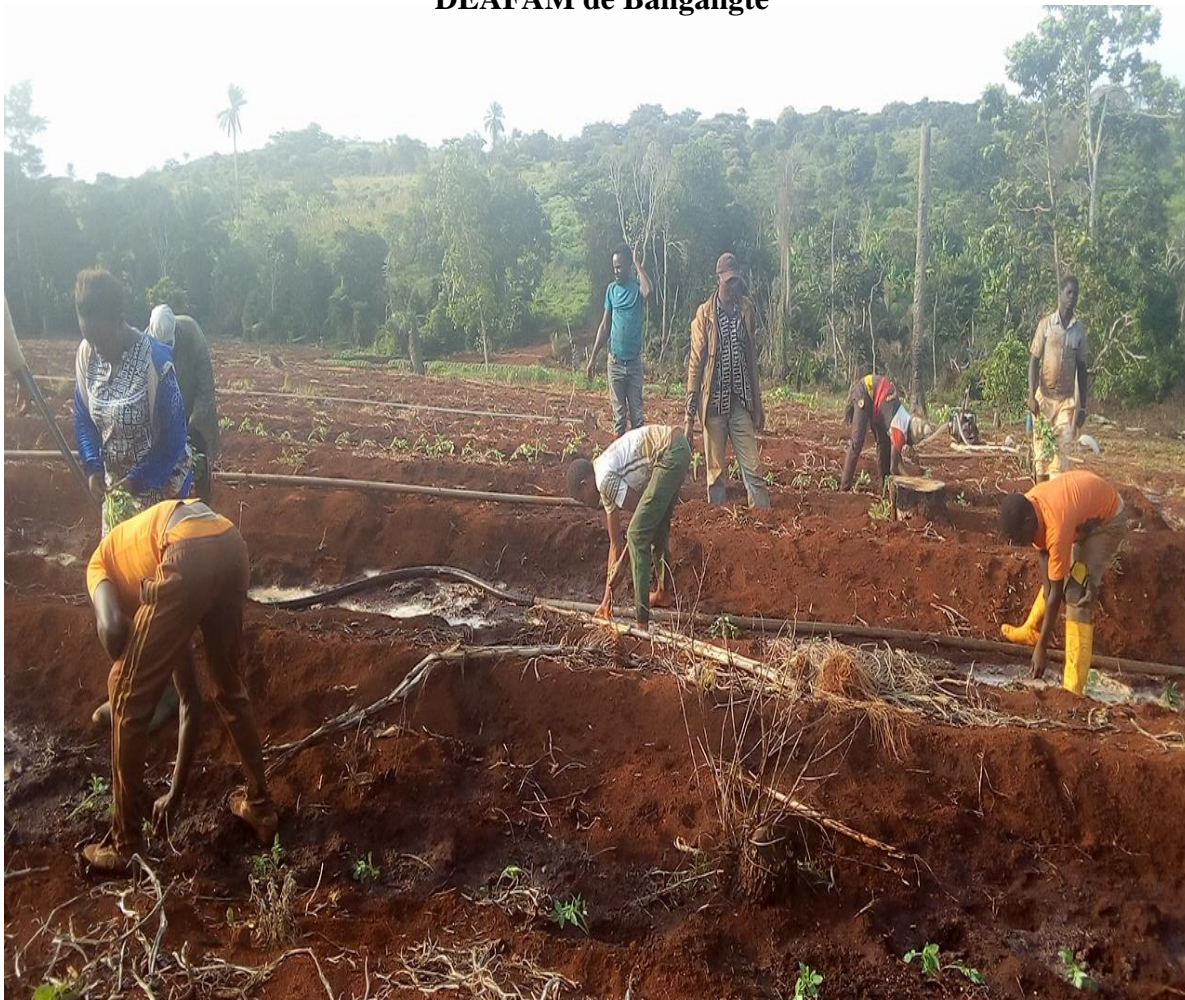
²⁰*Idem.*

²¹AGIC Solidarité, Cahier de Compte du GIC Solidarité.

²²Résultat obtenu à l'aide des rapports d'activités du programme de 2009 à 2017. Ce résultat ne prend pas en compte le nombre de chauffeurs et gardiens recrutés par le programme.

rémunération variant en fonction de l'activité à exécuter. Cette rémunération va de 2500 FCFA à 3000 FCFA par jour comme l'affirme l'un des ouvriers du GIC DEAFAM²³. La photo ci-dessous présente des ouvriers agricoles travaillant dans le champ de tomate du GIC DEAFAM.

Photo 5: Les ouvriers agricoles travaillant dans l'exploitation agricole du GIC DEAFAM de Bangangté



Source : Cliché réalisé par l'auteure à Bangangté le 3 août 2021.

L'image ci-dessus présente des ouvriers agricoles travaillant dans le champ de tomate du GIC DEAFAM. En effet, ce GIC avait bénéficié d'une subvention d'un montant de 1,7 millions de FCFA du programme ACEFA pour acquérir plusieurs équipements agricoles. Ces derniers avaient de ce fait décidés d'agrandir leur exploitation et de louer la force de travail des ouvriers agricoles pour mener à bien leurs activités car la main d'œuvre familiale était devenue

²³ Entretien avec Ngounin Léandre, 26 ans, ouvrier agricole, Bangangté, 3 août 2021.

insuffisante²⁴. Leur exploitation compte à ce jour dix huit employés (tous des hommes) permanent comme l'affirme le trésorier du GIC²⁵.

En ce qui concerne les constructions d'infrastructures d'élevages, au-delà des promoteurs des activités économiques et des exploitations d'élevages qui occupent l'espace rural, force est de constater la présence des techniciens et manœuvres d'ouvrages d'élevages. Ces derniers construisent des infrastructures de mise en valeur des espaces d'élevages en l'occurrence des bâtiments de ferme avicole, porcine, les ranches ou les enclos à bétails et les loges à lapin, des magasins de stockage et même des points d'eau. Ces manœuvres avaient été sollicités par de nombreux bénéficiaires du programme ACEFA pour la construction de leurs différentes infrastructures.

Pour ce qui est de la fabrication et de la réparation de certains équipements : certains bénéficiaires du programme ACEFA avaient sollicités pour la réalisation de leurs projets des équipements de productions. Ces équipements à l'exemple des machettes, des râpes, des égreneuses et des moulins étaient parfois fabriqués localement par des artisans. D'autres par contre étaient achetés dans des centres commerciaux. La réparation de ces équipements s'effectuait par des techniciens.

Ainsi, l'on retient que les services du programme ACEFA ont eu un impact économique et social dans la région de l'Ouest. Ces services ont en quelque sorte modifiés l'image parfois négative du monde agricole souvent perçu comme étant constitué d'exploitants familiaux, vieillissants et peu ouverts aux améliorations²⁶. Aussi, elle a contribué au renforcement du tissu social en milieu rural notamment la structuration du monde rural au travers des appuis apportés aux organisations de producteurs de la région. Toutefois, il est important de poursuivre l'analyse en présentant les forces et les faiblesses de ce programme.

II - LES FORCES ET FAIBLESSES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN

Cette partie est consacrée à une évaluation qui met en exergue les points forts ainsi que les points faibles du programme ACEFA.

²⁴ Entretien avec Djamen Alain, 45 ans environ, Agriculteur, Bangangté, 3 août 2021.

²⁵ *Idem*.

²⁶ Ella Zambo Jean Joseph, 35 ans environ, Coordonnateur Régional du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

A - LES FORCES DU PROGRAMME ACEFA

L'analyse des forces du programme ACEFA que l'on présente ici repose sur deux grands points essentiels. D'une part, l'on met en exergue la pertinence de ce programme par rapport aux orientations des politiques de développement envisagées et mis en place par les autorités administratives Camerounais. D'autre part l'on examine le degré d'efficacité et d'efficience dudit programme. Dans cette perspective, l'on entend évaluer l'appareil institutionnel déployé par ACEFA pour atteindre ses objectifs.

1 - La pertinence du programme ACEFA

Le programme ACEFA avait mis en place un dispositif qui fournissait un appui-conseil à des organisations de producteurs et des exploitants familiaux agropastoraux. Ces derniers à l'exception des EFA pouvaient bénéficier sur la base de projets qu'ils soumettaient au programme d'un financement sous forme de subvention. Considérant le fait que les projets qui étaient soumis à des financements avaient pour vocation d'accroître les capacités productrices des GP bénéficiaires, il apparaît que le programme a significativement contribué à l'accroissement de la production d'origine végétale et animale dans la région de l'Ouest. Aussi, ce dernier à améliorer les revenus de plusieurs producteurs et créer de multiples emplois en milieu rural. Il est donc pertinent au regard des objectifs de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi ainsi que celle du Développement du Secteur Rural. De même, il est en adéquation avec les objectifs et priorités du Plan National d'Investissement Agricole (2014-2020)²⁷.

Toutefois, la présence des délégués régionaux et départementaux du MINADER et du MINEPIA dans les organes de décision du programme et leurs participations au processus de sélection des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention a permis de garantir une certaine cohérence entre ces projets et les priorités du MINADER et du MINEPIA en matière d'amélioration de la productivité des exploitations et de promotion des filières de production. Aussi, la cogestion du dispositif s'est avérée pertinente et parmi les avantages relevés, on peut noter qu'elle a permis d'éviter bon nombre de dérapages qu'ont connu ou que connaissent encore plusieurs programmes et projets qui octroient des subventions à des groupements de producteurs, par exemple, l'octroi de subventions à des organisations fictives. Aussi, elle eu

²⁷Le PNIA se présentait comme le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le développement du secteur rural. Il prenait en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur à un horizon de sept ans. Son objectif général était de faire du secteur rural un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, en assurant la sécurité alimentaire des populations dans un contexte de développement durable.

une incidence positive sur la réalisation des projets mis en œuvre par les groupements avec l'appui financier du programme d'une part et d'autre part dans la résolution des problèmes techniques rencontrés par ces derniers.

Au-delà des questions inhérentes à la pertinence du programme, il peut être établi qu'il apporte une réelle valeur ajoutée en matière d'appui-conseil et de financement des exploitations agricoles de type familial. Celle-ci se fonde sur les spécificités du programme à travers une approche qui sous-entendait que la subvention ne constituait pas une fin en soi et que la finalité du programme en apportant un appui conseil et une subvention était de créer les conditions pour que les OP bénéficiaires puissent dégager des marges suffisantes pour développer ou alors amplifier d'autres activités que celles qui avaient bénéficié de l'appui financier du programme.

Par ailleurs, cette approche se basait sur des subventions qui étaient accordées après un processus de diagnostic et d'analyses mené par les producteurs eux-mêmes avec l'appui des conseillers et sur la base de la vision et des idées de projets qui leurs étaient propres. Elle prenait en compte la prééminence des aspects d'organisation et de structuration du secteur agropastoral raison pour laquelle l'appui conseil qu'il apportait aux organisations était complété par des appuis aux organisations de deuxième et troisième niveau. Aussi, elle ne privilégiait aucune filière de production végétale ou animale au détriment d'une autre²⁸, mais privilégiait plutôt une approche globale et systémique des exploitations agricoles²⁹.

Ainsi, ACEFA avait mis en place un dispositif et des règles d'octroi de subvention qui avait fait leur preuve et avait permis d'asseoir la légitimité et la crédibilité du programme. Après avoir mis en relief les éléments de pertinences du programme ACEFA, l'on va poursuivre l'analyse en présentant son degré d'effectivité, d'efficacité et d'efficience.

2 - L'effectivité, l'efficacité et l'efficience du programme

L'effectivité du dispositif mis en place par le programme ACEFA reposait entre autres sur sa capacité à apporter de l'appui conseil aux exploitants familiaux agricoles et aux organisations de productions. Ils permettaient également d'octroyer des subventions aux OP sur la base de projets qu'ils élaboraient avec l'appui des conseillers du programme après avoir procédé à une analyse de leur situation et adopté un plan de développement. Ces projets avaient pour but d'accroître les capacités de productions des organisations et de dégager des revenus leurs permettant de dégager leurs activités de productions. Avant toute chose, il faut souligner

²⁸ Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

²⁹ *Idem.*

l'ampleur des efforts consentis par l'équipe du programme pour mettre en place ce dispositif dans le cadre de la phase 1 du programme ACEFA et de garantir son extension géographique dans le cadre du programme ACEFA 2. Ce dispositif avait permis d'accompagner plusieurs OP par 255 conseillers, suivre 1150 EFA dans tous les huit départements ; accorder plus de 3 milliards de FCFA de subvention aux groupements et organisations de producteurs agropastorales.

Au niveau du personnel d'ACEFA, il y'avait effectivement eu un travail important de formation qui avait été mis en œuvre de manière bien différente entre la phase 1 et la phase 2 du programme.³⁰ De ce fait, d'une manière générale, il apparaît que l'approche préconisée avait été effectivement comprise par les conseillers et les techniciens avec un niveau d'appropriation pouvant être considéré comme satisfaisant. Les bénéficiaires semblaient eux-mêmes avoir bien intégré la démarche suivie par le programme. Toutefois, des discussions plus approfondies avec quelques groupements montrent bien que ces derniers avaient considéré les subventions du programme comme une fin en soi. Ce qui démontre que la finalité du programme n'était pas toujours bien perçue. L'on peut également penser que le personnel de première ligne, à savoir les conseillers, avaient du mal à dépasser l'étape de l'octroi des subventions et l'appui conseil pêchait dès lors par un manque de contenu. Mais, il n'est pas inutile de souligner que les instances où siégeaient les représentants des bénéficiaires tels les CLG et les Assemblées départementales des OP constituaient de véritables lieux d'échanges, de discussion voire de capitalisation qui contribuaient à l'appropriation des concepts développés par le programme ACEFA au niveau des acteurs concernés.

En ce qui concerne l'efficacité d'ACEFA, l'on peut dire que le dispositif mis en place par le programme en matière de sélection et de suivi reposait sur un certain nombre de points forts parmi lesquels il peut être pointé :

- les organisations de producteurs et les EFA étaient demandeurs et s'engageaient au travers d'une convention signée avec le programme ;
- un suivi rapproché des groupements puisque un groupement était visité par le conseiller avec une fréquence d'une visite par quinzaine³¹ ;
- la formation initiale et continue des conseillers, notamment pour garantir une bonne maîtrise des outils et des concepts de l'appui conseil ;

³⁰ Entretien avec Tchoulahui Youdom Lydie, 32 ans environ, Responsable des Ressources Humaines et de la Formation au PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

³¹ Entretien avec Ngwe Brenda, 42 ans environ, CGP Mifi/ Koung-Khi, Bamougoum, 2 août 2021.

- une démarche et des outils qui mettaient en avant le fait que la subvention était l'aboutissement de tout un processus garantissant que les projets soumis à financement répondent à la fois à la vision et aux besoins des bénéficiaires et qu'ils étaient susceptibles de dégager des marges permettant au groupement d'évoluer sur le plan socio-économique ;
- des outils de suivi constitué à la fois d'un dossier de suivi par projet et d'un tableau de bord reprenant les données de tous les projets soumis à financement ;
- la formation des membres des comités de sélection à l'application des procédures de sélection en vigueur et à l'analyse des documents de projets ;
- un système d'évaluation du personnel qui impliquait les bénéficiaires du programme ;
- une implication des organisations et des groupements de producteurs dans les instances de décision et dans la mise en œuvre du programme.

Aussi, l'on a pu constater que le conseil a amélioré le sentiment d'appartenance des producteurs à leurs organisations. Ils maîtrisent et appliquent davantage leurs textes organiques (statuts et règlement intérieur). Le statut d'organisation accompagnée par le programme ACEFA était alors un label de qualité de dynamique organisationnelle qui "permettait aux organisations agropastorales d'accéder plus aisément aux appuis financiers auprès des partenaires techniques et financiers³²".

Par ailleurs, l'on peut souligner que la conception même du dispositif mis en place par le programme intégrait les expériences acquises par des programmes antérieurs à l'instar du PNVRA et s'inscrivait dans la continuité de la réflexion sous jacente à la mise en œuvre de ces programmes. Cela a permis de concevoir un dispositif qui a largement fait ses preuves et disposés d'atouts indéniables qui sont au cœur même de son efficacité, notamment par :

- la place qu'occupent les organisations de producteurs dans le processus de prise de décision ;
- la pleine implication des ministères en charges de l'agriculture et de l'élevage à la fois dans le pilotage et la gestion du programme ;
- l'implication totale des bénéficiaires eux-mêmes dans l'analyse de leurs besoins ;
- l'approche systémique qui prend en compte la globalité de l'exploitation agricole³³ ;
- la formation initiale et continue du personnel.

³² Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

³³ Ella Zambo Jean Joseph, 35 ans environ, Coordonnateur Régional du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

Du fait de l'appui conseil, le constat que l'on a pu faire sur le terrain montre qu'à côté des subventions, l'appui conseil a permis à un grand nombre de producteurs d'accroître significativement leurs capacités en matière de maîtrise des techniques de production et de gestion économique et financière de leur exploitation. L'efficacité de l'appui conseil est donc une question cruciale et renvoie à la question de la qualité de prestations d'appui conseil de qualité qui repose essentiellement sur les épaules des conseillers. Cela nécessite un investissement important en termes de formation, d'encadrement, d'équipement et de motivation de ce personnel. A cet égard, le dispositif mis en place par ACEFA a pris en compte l'ensemble de ces éléments.

En somme, ACEFA est un programme qui était pertinent sur un certain nombre de points comme l'on vient de le démontrer. Il était en cohérence avec les orientations des politiques de développement notamment celle du secteur rural envisagées et mis en place par le gouvernement. Tous ces atouts ne sauraient toutefois effacer les diverses faiblesses et incongruités liées à ce programme. Ce sont ces faiblesses et limites que l'on va ressortir dans la partie qui suit.

B - LES FAIBLESSES DU PROGRAMME ACEFA

Un certain nombre d'incongruités ont été observées tout au long du déroulement des activités du programme ACEFA. Elles partent de la conception même du programme à son opérationnalisation. Élasticité et lourdeurs des procédures de décaissement des subventions, absence de fonds d'urgence sont entre autres les principales faiblesses que l'on a pu observer de ce programme.

1 - L'élasticité et la lourdeur des procédures de décaissement

L'élasticité et la lourdeur des procédures peuvent être comprises à travers la longue durée que prenaient les déboursements des fonds ACEFA. Par ce phénomène, il s'installe généralement un grand décalage entre les engagements financiers du programme et les décaissements effectifs des subventions par les bénéficiaires. En effet, le temps imparti à la conception des projets des organisations de producteurs pouvait s'étaler sur 1 à 2 ans³⁴, de la date d'identification du projet à celle de la conclusion de la convention de financement. Une fois la convention de financement signée, les bénéficiaires devaient de nouveau rentrer dans les méandres de l'administration, pour recevoir le chèque et donc procéder aux différents décaissements. Cette opacité des procédures a eu un impact énorme sur la réalisation des projets de certains bénéficiaires qui se sont retrouvés entraînés à accumuler les retards lors de la

³⁴ Entretien avec Kagou Ndonfack Guillaume René, 31 ans environ, CGO Noun, Foumban, 8 août 2021.

réalisation de leurs projets et même de chercher des fonds secondaires pour compléter ceux déjà déboursés. C'est le cas du GIC *Tah-Tchouo*. En effet, bénéficiaire de la deuxième phase du programme, les membres de ce GIC étaient censés recevoir leurs subventions en 2017 mais malheureusement ils l'ont reçu deux ans plus tard donc en 2019. Ce décalage de deux ans a eu un incident majeur sur l'évolution du projet, notamment sur son coût comme le témoigne le délégué du GIC. Ce dernier affirme qu'ils sont déjà à plus de 10 millions de dépenses pourtant le projet était estimé à 6 millions au départ³⁵. Ceci à cause de l'augmentation des prix du matériel (à l'exemple du bois, des tôles) sur le marché due à leurs raretés et à la pandémie de Covid 19. La photo ci-dessous présente l'état actuel des travaux du bâtiment de production du GIC.

Photo 6: Bâtiment de production du GIC Tah-Tchouo de Bafoussam



Source : Cliché réalisé par l'auteur à Bafoussam le 28 juillet 2021.

La photo ci-dessus permet de voir que le GIC a des difficultés à terminer les travaux de son bâtiment de production. En effet, ces derniers devaient achever la construction de leur bâtiment de production moderne le 4 mai 2020³⁶ mais à cause du retard des décaissements, de l'augmentation des prix des matériaux de construction sur le marché et l'absence des fonds

³⁵Entretien avec Mekontchou Fernand, 61 ans, agriculteur, Bafoussam, 28 juillet 2021.

³⁶*Idem*.

secondaires, ces derniers se retrouvent bloqués et dans l'obligation d'arrêter leurs travaux de construction. Il faut toute fois souligner que le programme ne tient pas en compte les paramètres d'évolution des prix des équipements lors de l'attribution des chèques et ne dispose cependant pas de fonds d'urgences.

2 - Le manque de fonds d'urgence

Comme autre faiblesse du programme ACEFA, l'on peut souligner l'absence d'un fonds d'urgence au sein du budget du programme pour porter secours aux projets en difficultés. En effet, le programme dans ses missions se proposait d'aider les producteurs dans la réalisation de leurs projets notamment de construction des bâtiments de productions, d'acquisition d'équipements et infrastructures de productions. Les subventions accordées par le programme s'effectuait une seule fois³⁷. Il n'existait pas de fonds d'urgence pour secourir les projets en difficultés.

Dans la région, l'on note une pluralité de projets notamment ceux de constructions de bâtiments non opérationnel ceci à causes de nombreuses contraintes et difficultés rencontrés par les bénéficiaires. Au nombre de ces contraintes et difficultés, l'on peut évoquer les catastrophes naturelles, les épidémies à l'exemple de la grippe aviaire, la peste porcine.

Comme exemple illustratif, l'on peut s'appesantir sur l'arrêt des activités de productions de poules de chairs de la coopérative 3AB. En effet, cette coopérative avait reçu de la part du programme ACEFA une subvention de 6 millions de FCFA pour construire son bâtiment de production moderne³⁸. L'organisation avait due recourir à un crédit auprès du Fonds International de l'emploi pour l'achat des équipements et des poussins. Ces derniers on commencé a effectué leurs activités en 2014.³⁹ Trois bandes de 3000 poules de chairs ont été menées jusqu'à la fin, lors de la quatrième bande, la grippe aviaire avait été déclaré officiellement en 2015 ce qui leurs obligèrent à liquider leurs poussins pour pouvoir rembourser leurs dettes⁴⁰. La coopérative a dû abandonner ces activités et de surcroit le bâtiment de production offert par ACEFA tel que démontré par l'image ci-dessous.

³⁷ Entretien avec Ngang Ivo Fon, 52 ans, Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest, Bafoussam, 22 juillet 2021.

³⁸ Entretien avec Kwoche Kamguia Thérèse Rachel, 48 ans environ, agricultrice, Baham, 11 août 2021.

³⁹ *Idem.*

⁴⁰ *Idem.*

Photo 7: Exemple de bâtiment de production abandonné et cofinancé par ACEFA à Baham



Source : Cliché réalisé par l’auteure à Baham le 11 août 2021.

L’image ci-dessus présente un poulailler subventionné par ACEFA et abandonné depuis 2015 par les membres de la coopérative 3AB à cause de la grippe aviaire. Cette situation amène à se questionner sur les véritables objectifs du programme. Est ce celle de financer et voir plusieurs bâtiments sous utilisés ? Où alors de financer des bâtiments et les suivre jusqu’à leurs opérationnalisations ? Il est important de spécifier que plusieurs bâtiments de productions subventionnées grâce au fonds ACEFA dans la région ne sont pas opérationnels⁴¹. Ces situations réduisent dès lors les impacts du programme dans la région. Un fonds d’urgence à cet effet s’impose de la part du programme et même aussi du bénéficiaire.

Ainsi, après avoir analysé les forces ainsi que les limites du programme ACEFA qui avait clôturé ses activités en décembre 2017, il est important d’analyser à présent le PCP-

⁴¹ Entretien avec Tsapah Fodjou Herman, 37 ans environ, Chef Cellule Technique Départementale de la Mifi/Koung-khi, Bafoussam, 28 juillet 2021.

ACEFA, qui avait été mis en place à la suite du programme ACEFA et ce dans toutes les régions du pays y compris celle de l'Ouest.

III - LE PCP-ACEFA : UNE VOLONTE DE PRESERVATION ET DE RENFORCEMENT DES ACQUIS D'ACEFA

À la fin du programme ACEFA, dont l'objectif était d'améliorer les performances technico-économiques des producteurs Camerounais, l'AFD de concert avec le gouvernement Camerounais avait dans le cadre du troisième C2D décidé de consolider et pérenniser ses acquis. La présente partie a pour but de présenter brièvement ce programme financé par l'AFD sous fonds C2D en faveur des exploitations familiales agropastorales. Pour cela, l'analyse a été focalisée sur deux axes. Le premier axe traite des objectifs et du coût du PCP-ACEFA tandis que la seconde traite des axes d'interventions dudit programme.

A - OBJECTIFS ET COÛT DU PCP-ACEFA

Dans cette partie, l'on entend présenter d'une part les objectifs du PCP-ACEFA et d'autre part son coût global.

1 - Objectif du PCP-ACEFA

Conçu dans le but de pérenniser et consolider les acquis du programme ACEFA, le PCP-ACEFA a été mis place sur le plan national en 2018 avec pour finalité d'améliorer durablement la productivité et le revenu d'un million d'exploitations agricoles familiales⁴². L'objectif général de ce programme est d'institutionnaliser le dispositif de conseil mis en place par ACEFA, cogéré et cofinancé par la profession, l'Etat et les bailleurs de fonds, capable d'offrir un service de conseil technico-économique adapté aux besoins des exploitations familiales et des organisations de producteurs⁴³. Plus spécifiquement, il vise à :

- améliorer la gestion technique et économique des exploitations (individuelles et organisées) et les capacités des organisations de producteurs à rendre des services à leurs membres. Ceci en fournissant un conseil adapté en fonction du niveau de performance des exploitations familiales et des organisations de producteurs par un accompagnement de type aide à la décision leur permettant, respectivement, de mieux maîtriser la conduite de leurs

⁴²APCP-ACEFA Ouest, Document de présentation ACEFA 3 : programme de consolidation et pérennisation du dispositif de conseil technico-économique agricole au Cameroun, Proposé au financement du troisième C2D, 2016, p. 8.

⁴³*Ibid.*

exploitations et de rendre des services à leurs membres (approvisionnement, transformation, commercialisation etc) ;

- promouvoir l'entrepreneuriat agricole ;
- augmenter la production et la transformation des produits agropastoraux ceci à travers le financement des projets d'investissements productifs portés par les organisations de producteurs pour qu'elles puissent jouer leurs rôles d'opérateurs économiques ;
- mobiliser la profession et les filières agricoles dans la gouvernance et le financement du conseil pour créer une Agence de conseil ;
- rééquilibrer le financement du service de conseil entre l'Etat et ses bénéficiaires⁴⁴.

2 - Coût global du programme

Le coût global du programme s'établit à 92,9 milliards de FCFA. La répartition de ces coûts s'effectue de la manière suivante :

- le financement des activités est imputé au C2D pour un montant de 62, 3 milliards de FCFA soit 67 % du coût total du programme ;
- le financement de la rémunération (salaires bruts) des agents du MINADER et du MINEPIA, est assuré par le budget des deux ministères, ce qui représente une contribution de l'Etat de 30, 6 milliards de FCFA.⁴⁵

Par ailleurs, le coût du programme est constitué :

- des charges de fonctionnement et d'investissement induites par la réalisation des activités du programme ;
- de la location des locaux dédiés à la mise en œuvre du programme ;
- de la rémunération brute par l'Etat des agents du MINADER et du MINEPIA qui sont affectés à la réalisation des activités du programme que ce soit en tant que conseiller ou en tant que cadre participant à la gestion et la coordination du programme⁴⁶.

Ainsi, l'on peut retenir que le PCP-ACEFA a été mis en place pour une durée de 10 ans dans le but de consolider et de pérenniser les acquis du programme ACEFA. Pour ce faire, une enveloppe financière de 92,9 milliards de FCFA lui a été otroyé. Il est important de préciser

⁴⁴APCP-ACEFA Ouest, Document de présentation ACEFA 3 : programme de consolidation et pérennisation du dispositif de conseil technico-économique agricole au Cameroun, Proposé au financement du troisième C2D, 2016, p. 9.

⁴⁵*Ibid.*, p. 24.

⁴⁶*Ibid.*

que le PCP-ACEFA, utilise le même dispositif institutionnel de son prédécesseur. En revanche, ses axes d'interventions stratégiques diffèrent de celui du programme ACEFA.

B - LES AXES D'INTERVENTION DU PCP-ACEFA

Tout comme le programme ACEFA, le PCP-ACEFA s'articule autour de quatre grands axes stratégiques donc une transversale ayant pour but de suivre et de gérer l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre dudit programme et trois techniques. Ces trois axes stratégiques se présentent ainsi qu'il suit :

1 - Axe I : Consolidation d'un dispositif national de conseil technico-économique

À travers cet axe, le PCP-ACEFA entend maintenir le service de conseil mis en place par ACEFA tout en effectuant les changements nécessaires à l'amélioration de l'impact en termes de nombre de bénéficiaires et de résultats économiques (productivité, revenus). Pour le service de conseil, il s'agit d'apporter : aux exploitations familiales et aux organisations de producteurs un accompagnement de type aide à la décision leur permettant, respectivement, de mieux maîtriser la conduite de leurs exploitations et de rendre des services à leurs membres (approvisionnement, transformation, commercialisation, etc)⁴⁷.

Par ailleurs, la consolidation du dispositif a pour but d'amener tous les départements au même niveau de compétence et d'équipement car le dispositif s'est étendu chaque année tout au long des deux phases précédentes pour couvrir progressivement l'intégralité du territoire. Il s'agit notamment de :

- stabiliser les effectifs en remplaçant les départs et en rajeunissant le personnel ;
- donner le temps et les moyens aux dernières promotions pour s'exercer ;
- améliorer les pratiques des conseillers pour les amener au niveau professionnel souhaité ;
- renouvelé les équipements acquis lors des phases précédentes⁴⁸.

L'amélioration du conseil a pour but d'augmenter l'impact du conseil par le nombre de producteurs touchés et la qualité des services. Il s'agit de :

- renouveler les portefeuilles pour augmenter le nombre de producteurs touchés ;
- faire du conseil collectif avec les producteurs hors du cadre des OP légalisées ;

⁴⁷APCP-ACEFA Ouest, Programme Annuel Budgétisé 2020, 2020, p. 41.

⁴⁸*Ibid.*

- diffuser des informations aux producteurs via la téléphonie mobile et internet ;
- intervenir auprès des producteurs avec plus de discernement en leur proposant des services plus adaptés à leur situation et à leurs besoins ;
- développer une expertise par bassin dans les productions principales (approche filière)⁴⁹.

2 - Axe II : Financement des projets d'entrepreneuriat agricole et approvisionnement des filières

Il s'agit ici d'apporter un soutien financier sous forme de subventions aux projets d'investissements portés par les organisations de producteurs ayant un impact direct sur les revenus des EFA et leur compétitivité, et sur les filières.

Dans le cadre de la modernisation de l'appareil de production, il s'agit de promouvoir l'entrepreneuriat agricole et augmenter la production et la transformation par le financement des projets d'investissements productifs à travers les organisations de producteurs pour qu'elles jouent leur rôle d'opérateurs économiques dans les filières. Il faut rappeler que le crédit à long terme est quasiment inexistant et que sans celui-ci il est impossible de parvenir à une agriculture de seconde génération. C'est pourquoi depuis le début d'ACEFA, la subvention des investissements productifs comme coup de pouce au décollage est un facteur clef de développement des exploitations individuelles et des OP et a largement contribué à la crédibilité du dispositif dans le milieu rural sur la totalité du territoire.

Le dispositif de financement a ainsi fait la preuve de son efficacité due aux mécanismes de décentralisation des décisions d'octroi dans lesquels les producteurs sont parties prenantes, à l'application de procédures efficaces et au système de contrôle interne et externe renforcé. À ce titre, le conseil aide les producteurs à s'organiser pour s'approvisionner, produire, transformer, stocker et vendre en concentrant l'offre actuellement trop atomisée qui constitue un handicap aussi bien pour les producteurs que pour les acheteurs et à la recherche des économies d'échelle. L'accès et l'ouverture des marchés, les infrastructures et le crédit constituent autant de facteurs essentiels au développement des filières, dans lesquelles les OP joueront progressivement un rôle déterminant. Le financement des investissements concerne en particulier :

⁴⁹APCP-ACEFA Ouest, Programme Annuel Budgétisé 2020, 2020, p. 41.

- la mécanisation des opérations culturales par la traction animale et motorisée
- les équipements de production : matériel de traitement phytosanitaire, motopompes etc ;
- la construction des bâtiments d'élevage, stockage, séchage et les matériels annexes ;
- les équipements de transformation pour l'alimentation animale et humaine ;
- les équipements de commercialisation et de stockage
- les aménagements et infrastructures pour l'accès à l'eau, la conservation des sols et la pisciculture
- la mise en place de champs fourragers, parcelles reboisées, arboriculture fruitière⁵⁰.

3 - Axe III : Institutionnalisation et pérennisation du dispositif de conseil agropastoral

Il s'agit ici de :

- réaliser la faisabilité technique, institutionnelle, juridique de la mise en place d'une agence nationale du conseil agropastoral et préparer sa création
 - mobiliser les principales filières pour participer à la gouvernance et au financement de cette nouvelle structure
 - poursuivre le renforcement de la profession agricole⁵¹.

En sommes, il était question dans ce chapitre de présenter d'abord le bilan du programme ACEFA dans la région de l'Ouest, ensuite ses forces ainsi que ses faiblesses et enfin le PCP-ACEFA. L'on peut ainsi retenir que le programme ACEFA qui a démarré en 2008, constitue pour la coopération France-Cameroun, une nouvelle génération de programmes. Deux phases successives de financements, ont permis de passer d'une phase pilote à son extension à l'échelle nationale et en faire un des instruments de la stratégie de promotion de l'agriculture dite de seconde génération voulue par le gouvernement, qui reconnaît la place particulière qu'occupe le secteur agricole dans sa trajectoire d'émergence.

⁵⁰ APCP-ACEFA Ouest, Programme Annuel Budgétisé 2020, 2020, p. 42.

⁵¹*Ibid.*, p. 43.

CONCLUSION GENERALE

En sommes, il était question dans la présente étude de faire une analyse sur le thème : “Le Contrat de Désendettement et de Développement et sa contribution au développement rural du Cameroun : le cas de la région de l’Ouest (1987-2017)”. Il s’agissait de faire un bilan de l’action du C2D à travers le programme ACEFA à l’Ouest Cameroun dans le cadre du secteur rural. Pour parvenir à cette démonstration, il a été judicieux de faire des collectes de données et de passer par une démarche à la fois synchronique et diachronique permettant de scinder le travail en quatre chapitres. Lesdits chapitres mettant ainsi en exergue le contexte de mise en place du C2D en Afrique en générale et au Cameroun en particulier, les différents programmes ruraux subventionnés par celui-ci à l’Ouest Cameroun et enfin le bilan critique de ce dernier à travers le programme ACEFA dans ladite région.

Le problème de l’endettement du Cameroun reste une équation à plusieurs inconnus sinon une préoccupation majeure dans l’actualité économique internationale des créanciers multilatéraux et bilatéraux et même celui du gouvernement. Ce problème est d’autant plus préoccupant qu’il est particulièrement inquiétant lorsque l’on considère les masses financières en jeu dépassant très souvent les capacités de remboursement du gouvernement. Au lendemain de son indépendance, l’Etat opta pour l’aide extérieure spécifiquement l’endettement pour subventionner ses multiples projets de développement dans le secteur infrastructurel, social, rural et même environnemental. Cet endettement avait accru au fil des ans et avait par conséquent conduit à une crise de la dette au milieu des années 80.

Pour étouffer cette crise, plusieurs réformes tant externes qu’internes avaient été entrepris par les autorités administratives Camerounais, les bailleurs de fonds internationaux et même de nombreux créanciers bilatéraux à l’instar de la France. En effet, malgré les nombreux programmes de réaménagement et d’allègement de la dette appliqué par les créanciers bilatéraux d’une part et les ajustements structurel et même monétaire appliqué par les créanciers multilatéraux d’autre part, le Cameroun n’en finissait plus de crouler sous le poids de son énorme dette.

Le bilan mitigé de ces premières tentatives de solutions avait dès lors incité la communauté internationale à adopter et mettre sur pied une initiative dénommé IPPTE. Cette initiative avait été renforcé en juin 1999 lors du Sommet tenu à Cologne⁵². Toutefois, la mise en place en 1996 de cette initiative s’était accompagné de plusieurs autres initiatives bilatérales

⁵² A. Joseph, “Résoudre le problème de la dette”, p. 16.

remarquables à l'exemple du Contrat de Désendettement et de Développement institué par la France.

Par ailleurs, comme de nombreux pays d'Afrique notamment ceux qualifiés de pauvres et sévèrement endettés, le Cameroun bénéficie de ce nouvel instrument de coopération et d'allègement de dette bilatérale Française depuis 2006⁵³. À ce jour, trois contrats de partenariat ont déjà été signés entre le gouvernement de la République du Cameroun et celui de France pour un montant de 1475 Euro soit environ 1000 milliards de FCFA. Les fonds issus de cet allègement ont été injectés dans plusieurs secteurs de développement à l'instar du secteur rural qui bénéficie depuis de longue date d'une attention particulière de l'Etat, des populations et même de la communauté internationale notamment celle de la France.

Dans le but de réduire l'insécurité alimentaire, la pauvreté ainsi que le chômage en milieu rural, la France à travers le C2D en commun accord avec le gouvernement a décidé de subventionner de nombreux programmes ruraux à l'instar de : AFOP, AMO, PNDP, et ACEFA. Ces programmes, tous présents dans la région de l'Ouest avaient pour but de renforcer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes agriculteurs et éleveurs, amorcer les changements radicaux dans les rôles et le fonctionnement des administrations des ministères en charges du développement rural et de l'élevage, contribuer aux différentes activités de développement communautaire et enfin accompagner les exploitants familiaux agropastoraux.

L'étude de ces programmes plus spécifiquement le programme ACEFA, a permis de mettre en relief les deux dispositifs dont l'un d'appui conseil et l'autre de financement mis en place par ce dernier pour relever le niveau de vie des populations rurales en vue de répondre aux problèmes de chômage et de sécurité alimentaire. On a pu comprendre que malgré quelques imperfections observées au sein du programme, ACEFA a pu améliorer la compétitivité, mieux encore les performances technico économiques des exploitants familiaux agropastoraux.

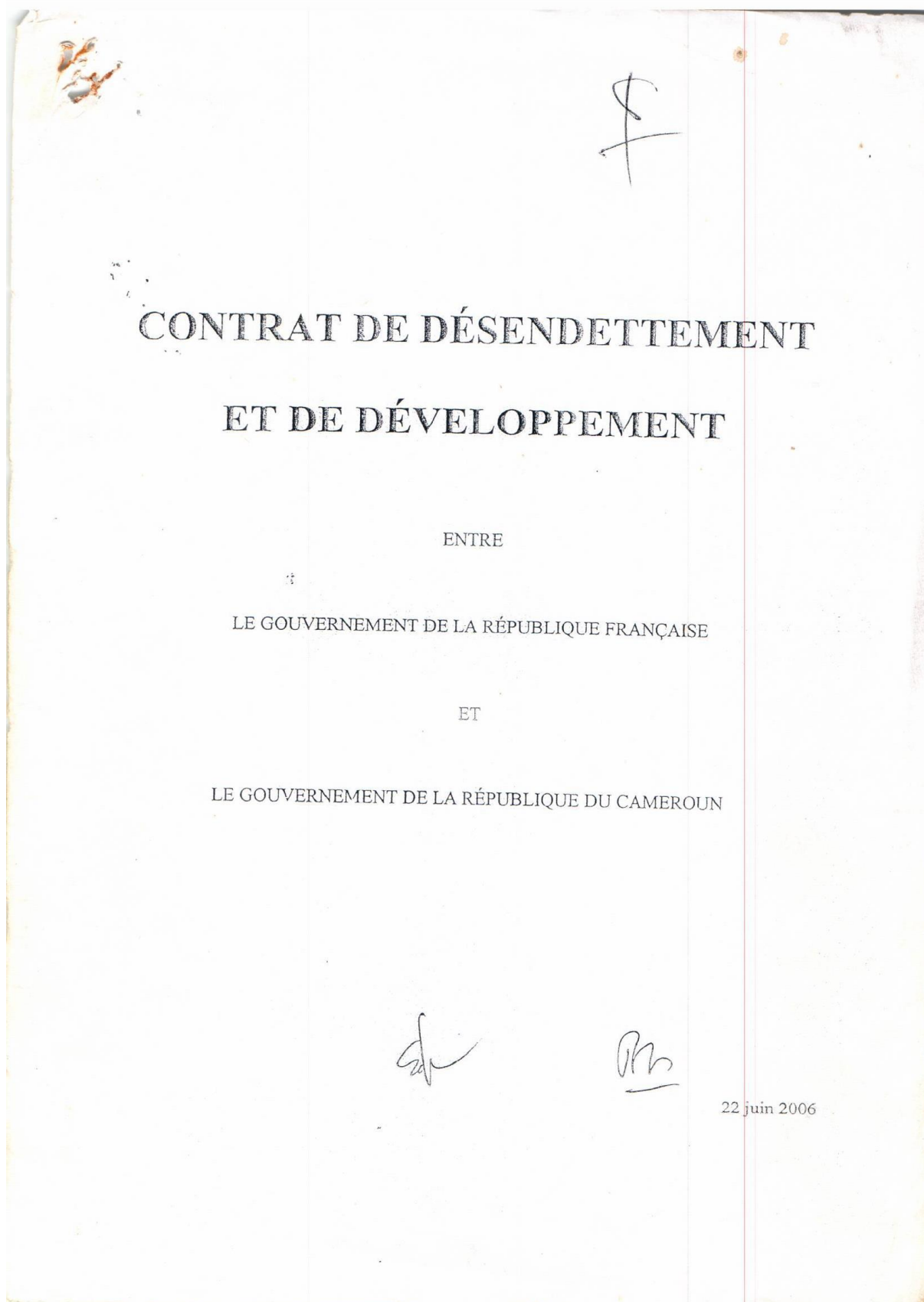
Ainsi, les résultats des différentes analyses de ce travail montrent que les initiatives du programme ACEFA en faveur des exploitants familiaux agropastoraux du Cameroun en général et ceux de la région de l'Ouest en particulier font face à de nombreuses faiblesses. Aussi, est-il absolument impérieux, pour améliorer les services proposés par ce programme de mettre en place un fond d'urgence pour mieux accompagner les EFA en difficultés. Cette orientation, qui incombe aux autorités administratives Camerounaises, pourraient si elle est bien implémentée

⁵³ Fabio d'Aversa et al, *Revue de la politique*, p. 16.

de manière rigoureuse et sérieuse améliorer les performances technico-économique des producteurs de la région de l'Ouest. Toutefois, est ce que l'option de l'aide extérieure ou de l'endettement comme levier de développement est une solution idoine pour l'émergence du Cameroun ?

ANNEXES

**Annexe 1: Premier Contrat de Désendettement et de Développement signé entre la France
et le Cameroun**



GLOSSAIRE

Dans le présent contrat, le terme :

- « AGENCE » désigne l'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT,
- « COMITÉ » ou COS désigne le Comité franco-camerounais d'Orientation et de Suivi du C2D, incluant des représentants des autorités camerounaises et françaises, de la société civile, ainsi que des représentants des partenaires au développement soutenant activement le Cameroun dans son effort de réduction de la pauvreté,
- « COMPTE » désigne le compte ouvert au nom du Trésor Public du Cameroun, sur lequel est versée la SUBVENTION. Il est logé à la BEAC et fonctionne sous la double signature du Cameroun et de l'AGENCE,
- « CONCOURS » désigne le montant imputé sur la SUBVENTION affecté à un PROGRAMME,
- « CONTRAT » ou « C2D » désigne le présent contrat de désendettement et de développement, y compris les annexes, qui en font partie intégrante,
- « CONVENTIONS » désigne les conventions de financement comprises dans le périmètre de la DETTE, signées et en vigueur entre le Cameroun et les bailleurs de fonds français d'aide publique au développement,
- « CONVENTION D'AFFECTATION » désigne l'accord spécifique signé entre l'AGENCE et le Cameroun pour mettre en place un CONCOURS,
- « DETTE » désigne la dette d'aide publique au développement du Cameroun à l'égard de la France et dont les échéances sont échues ou exigibles pendant la durée du présent contrat,
- « DSRP » désigne le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, préparé par le Cameroun et validé par les institutions de Bretton Woods,
- « ÉCHÉANCES » désigne l'une quelconque des échéances ou l'ensemble des échéances au titre de la DETTE, conformément aux termes des CONVENTIONS,
- « PROGRAMME » désigne un programme particulier ou l'ensemble des programmes de biens ou de services financés au moyen de la SUBVENTION, suivant les modalités décrites dans le présent CONTRAT,
- « SECTEURS » désigne les domaines d'intervention dont la liste figure à l'article 4. Un SECTEUR est composé d'un ensemble de PROGRAMMES.
- « SUBVENTION » désigne le refinancement accordé au Cameroun par la France conformément aux termes du CONTRAT en contrepartie du versement par le Cameroun des ÉCHÉANCES de la DETTE.

PREAMBULE

Sur proposition de la France, une initiative pour les pays pauvres très endettés (initiative PPTE) a été lancée au sommet du G7 de Lyon, en 1996. L'objectif de cette initiative était de rétablir, par des mesures exceptionnelles, la solvabilité des pays bénéficiaires, en annulant toute la part de leur dette publique extérieure dépassant un niveau considéré comme soutenable, si l'application des traitements traditionnels s'avérait insuffisante pour y parvenir. Cette initiative a été renforcée à l'occasion du sommet du G7 de Cologne en juin 1999 (initiative PPTE renforcée).

En contrepartie, la communauté internationale a souhaité lier l'effort de traitement de la dette consenti par les pays créanciers à l'effort de lutte contre la pauvreté demandé aux pays bénéficiaires. Cet effort doit se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP), ainsi que par le maintien d'un cadre macro-économique stable.

Le Cameroun compte parmi les pays éligibles à l'Initiative PPTE. Il a atteint le point de décision de l'initiative renforcée de réduction de la dette le 11 octobre 2000 et le point d'achèvement, prononcé par les institutions financières internationales le 28 avril 2006, qui déclenchent la mise en place du mécanisme français de traitement de la DETTE.

En complément des mesures d'annulation de la dette publique extérieure du Cameroun décidées par l'ensemble des bailleurs de fonds, la France procède à un effort supplémentaire consistant notamment en la prise en considération, dans un cadre bilatéral, de la totalité des créances liées à l'aide publique au développement. Cet effort s'ajoute à sa décision d'annuler dès le point de décision ses créances commerciales éligibles en Club de Paris à l'égard des pays pauvres très endettés.

Le DSRP du Cameroun a été validé en juillet 2003 par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale.

La stratégie à moyen terme de réduction de la pauvreté du Gouvernement du Cameroun repose sur sept axes principaux :

- Axe 1 : la promotion d'un cadre macro-économique stable ;
- Axe 2 : le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ;
- Axe 3 : la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux ;
- Axe 4 : le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- Axe 5 : l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC ;
- Axe 6 : le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique ;
- Axe 7 : l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

Dans le cadre de cette stratégie, le Document cadre de Partenariat (DCP) signé entre la France et le Cameroun pour la période 2006-2010 a retenu quatre secteurs de concentration :

- Education de base ;
- Santé et lutte contre le Sida ;
- Infrastructures ;
- Agriculture et sécurité alimentaire.

Le CONTRAT détermine les modalités d'application et de mise en œuvre de l'effort bilatéral additionnel de la France relatif aux créances françaises d'aide publique au développement. Cet effort prend la forme d'une SUBVENTION correspondant au montant des ÉCHÉANCES payées au titre de la DETTE pendant la durée du CONTRAT. La SUBVENTION est destinée à des programmes de lutte contre la pauvreté sélectionnés d'un commun accord.

La mise en œuvre du CONTRAT sera l'occasion de faire prévaloir un nouvel esprit de partenariat entre les différentes institutions concernées, ainsi qu'avec la société civile et avec les partenaires au développement qui soutiennent le Cameroun dans son effort de réduction de la pauvreté, en affectant de nouvelles ressources aux domaines prioritaires identifiés dans le DSRP. Cette démarche s'inscrit dans la ligne de la Déclaration de Paris sur l'alignement, l'harmonisation et l'efficacité de l'aide.

Les parties au CONTRAT conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et montant du CONTRAT

L'objet du CONTRAT est de définir les principes et modalités d'application de l'effort bilatéral additionnel de la France dans le cadre de l'initiative PPTE au Cameroun.

Le montant de la SUBVENTION relatif à cet effort correspond aux ÉCHÉANCES récapitulées en annexe 2 et s'élève à 537 643 584,06 € (cinq cent trente sept millions six cent quarante trois mille cinq cent quatre-vingt quatre euros et six centimes).

Les CONVENTIONS dont la liste figure en annexes 1 et 1 bis du CONTRAT restent en vigueur et les ÉCHÉANCES sont appelées par l'AGENCE selon les dispositions contractuelles en vigueur à la date du CONTRAT et en application du procès verbal du club de Paris en date du 17 juin 2006.

ARTICLE 2 : Modalités et conditions de mise en place de la SUBVENTION

Les modalités détaillées de versement et d'affectation de la SUBVENTION à partir du COMPTE, du suivi de ce COMPTE, ainsi que de contrôle de l'utilisation de la SUBVENTION feront l'objet d'un accord cadre entre l'AGENCE et le Cameroun. L'accord cadre définira également les dispositions générales des CONVENTIONS D'AFFECTION spécifiques à chaque PROGRAMME.

ARTICLE 3 : Engagements des parties

Au versement à l'AGENCE de l'ÉCHÉANCE due par le Cameroun, la France s'engage à verser sur le COMPTE, dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables, une subvention d'un même montant.

Valueur € = 655,96 FCFA

Le Cameroun confirme les engagements pris dans les CONVENTIONS de régler les ÉCHÉANCES à bonne date. En conséquence, les parties acceptent en cas de défaillance, la mise en jeu des sanctions dans les conditions exposées dans l'annexe 3 du CONTRAT.

ARTICLE 4 : Secteurs d'affectation

Les affectations de la SUBVENTION s'inscrivent dans les priorités du DSRP et du Document Cadre de Partenariat.

Les affectations de la SUBVENTION seront concentrées dans les domaines suivants :

- Education de base : 90 M€, $\times 655,96 = 59.036.400.000$
 - Santé et lutte contre le Sida : 90 M€ $\times 655,96 = 59.036.400.000$
 - Agriculture et sécurité alimentaire : 73 M€, $\times 655,96 = 47.885.080.000$
 - Environnement et biodiversité (PSFE) : 20 M€. $\times 655,96 = 13.119.200.000$
 - Infrastructures (routes et développement urbain) : 230 M€ $\times 655,96 = 150.870.800.000$
- 329.947.880.000

Ces montants sont indicatifs et ajustables selon les modalités précisées à l'article 7.

En outre, une partie de la SUBVENTION sera affectée au financement du dispositif de pilotage et de suivi du CONTRAT, et à la préparation de prochain contrat de désendettement et de développement.

ARTICLE 5 : Orientation et suivi

5.1 Principes généraux

L'orientation et le suivi du CONTRAT associeront l'ensemble des acteurs du développement, conformément aux dispositions du DSRP qui prévoient que le suivi d'exécution s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et services déconcentrés, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.

5.2 Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS)

L'orientation et le suivi du CONTRAT seront assurés par le Comité franco-camerounais d'Orientation et de Suivi du C2D (COS). Le COMITE oriente la répartition sectorielle, en cohérence avec le DSRP et le DCP, et veille à l'exécution des PROGRAMMES.

Le COS est présidé conjointement par le Ministre chargé des Finances du Cameroun et l'Ambassadeur de France au Cameroun.

Les missions, l'organisation et le fonctionnement du COMITE sont définis par le décret N°2006/0487/PM du 30 mai 2006 pris par le Premier Ministre du Cameroun et annexé aux présentes.

5.3 Le Comité technique bilatéral (CTB)

Le suivi technique et administratif du C2D est assuré par un Comité technique bilatéral (CTB).

Le CTB est une instance paritaire franco-camerounaise composée de cinq représentants de chacune des parties. Ses missions, son organisation et son fonctionnement sont définis par l'arrêté n°052/PM du 30 mai 2006 pris par le Premier Ministre du Cameroun et annexé aux présentes.

5.4 Le Secrétariat technique d'appui dédié à l'exécution du C2D (Stade C2D)

La préparation, l'organisation et le compte rendu des réunions du COS et du CTB sont confiés au Secrétariat technique d'appui dédié au C2D (Stade C2D), dont le fonctionnement sera assuré sur les ressources du C2D.

Le Stade C2D assurera en outre le suivi budgétaire et comptable des PROGRAMMES.

Ses missions, son organisation et son fonctionnement sont définis par arrêté du Ministre chargé des Finances du Cameroun, annexé aux présentes.

ARTICLE 6 : Procédure d'adoption des PROGRAMMES

Dès sa mise en place, le COS visé à l'article 5 du CONTRAT valide les PROGRAMMES envisagés au stade de leur identification.

L'instruction des PROGRAMMES est réalisée par les deux parties.

Sur requête des autorités Camerounaises, l'AGENCE soumet à son Conseil d'Administration les propositions de financement des PROGRAMMES. L'affectation de la part de la SUBVENTION pour chaque PROGRAMME sera formalisée par une CONVENTION D'AFFECTATION spécifique entre le Cameroun et l'AGENCE.

ARTICLE 7 : Procédure de réallocation des dotations

En cours d'exécution du CONTRAT, le COS pourra proposer des réallocations des dotations à l'intérieur d'un SECTEUR.

En outre, au vu des recommandations de la revue conjointe à mi-parcours prévue à l'article 10 des présentes, le COS pourra proposer de revoir la répartition sectorielle de la SUBVENTION dans le cadre des priorités du Document Cadre de Partenariat.

ARTICLE 8 : Mise en œuvre par des acteurs non étatiques

Chaque PROGRAMME pourra prévoir le financement de collectivités territoriales décentralisées ou d'entités privées à caractère associatif. Dans ce cadre, la part de la SUBVENTION affectée à un PROGRAMME pourra en tout ou en partie être rétrocédée par l'Etat du Cameroun à ces collectivités ou entités.

ARTICLE 9 : Aspects budgétaires et fiscaux

La mise en œuvre des PROGRAMMES se fait dans le respect des principes de transparence et de contrôle qui président à l'exécution budgétaire. Les opérations relatives au C2D font l'objet d'une inscription spécifique au budget du Cameroun, en recettes et en dépenses. La Loi de Finances indique explicitement la répartition des enveloppes annuelles par PROGRAMME.

Les PROGRAMMES sont exécutés toutes taxes comprises dans le cadre des procédures nationales.

Les attributaires des marchés financés sur la SUBVENTION ainsi que leurs sous-traitants ne sont pas soumis à la procédure de la retenue à la source de la TVA.

ARTICLE 10 : Évaluations et audits

La mise en œuvre du C2D fera l'objet d'une revue générale et conjointe à mi-parcours.

Le COS pourra également diligenter des missions d'audits et d'évaluation dans le cadre de l'exécution des différents PROGRAMMES.

La revue à mi-parcours et ces évaluations s'opéreront sur la base d'audits budgétaires et d'indicateurs de mise en œuvre, de résultat et d'impact qui seront définis conjointement par les parties au CONTRAT.

Les rapports d'évaluation feront l'objet d'une large diffusion après validation par le COS.

ARTICLE 11 : Dispositions diverses

Le CONTRAT est conclu pour une période de cinq ans à compter du 28 avril 2006. Il entre en vigueur à la date de sa signature.

Il est révisable, d'un commun accord entre les deux parties au CONTRAT, par voie d'avenant.

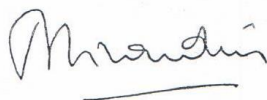
Les originaux du CONTRAT sont établis en langue française.

Fait à Yaoundé le 22 juin 2006

En quatre exemplaires originaux

Pour le GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE FRANCAISE,

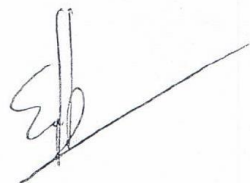
La Ministre déléguée à la Coopération,
au Développement et à la Francophonie



Mme Brigitte GIRARDIN

Pour le GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement



M. Ephraim INONI

Annexe 2: Deuxième Contrat de Désendettement et de Développement signé entre la France et le Cameroun

**CONTRAT DE DÉSENETTEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT**

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

1^{er} juillet 2011

PREAMBULE

Sur proposition de la France, une initiative pour les pays pauvres très endettés (initiative PPTE) a été lancée au sommet du G7 de Lyon, en 1996. L'objectif de cette initiative était de rétablir, par des mesures exceptionnelles, la solvabilité des pays bénéficiaires, en annulant toute la part de leur dette publique extérieure dépassant un niveau considéré comme soutenable, si l'application des traitements traditionnels s'avérait insuffisante pour y parvenir. Cette initiative a été renforcée à l'occasion du sommet du G7 de Cologne en juin 1999 (initiative PPTE renforcée).

En contrepartie, la communauté internationale a souhaité lier l'effort de traitement de la dette consenti par les pays créanciers à l'effort de lutte contre la pauvreté demandé aux pays bénéficiaires. Cet effort devait se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP), ainsi que par le maintien d'un cadre macro-économique stable.

Le Cameroun compte parmi les pays éligibles à l'Initiative PPTE. Il a atteint le point de décision de l'initiative renforcée de réduction de la dette le 11 octobre 2000 et le point d'achèvement, prononcé par les institutions financières internationales le 28 avril 2006, qui déclenchent la mise en place du mécanisme français de traitement de la DETTE.

Dans ce cadre, un premier contrat de développement et de désendettement (C2D) a été signé entre la République française et la République du Cameroun le 22 juin 2006 pour une période de cinq ans. Ce contrat définit le cadre général d'application et de mise en œuvre de l'effort bilatéral additionnel de la France relatif aux créances françaises d'aide au développement en complément des mesures d'annulation de la dette publique extérieure du Cameroun décidées par l'ensemble des bailleurs de fonds. Cet effort bilatéral additionnel est constitué d'une subvention accordée par la France au Cameroun en contrepartie du versement des échéances de la dette d'aide publique au développement de ce dernier à l'égard de la France. Ce premier contrat C2D d'un montant de 537 643 584 euros est arrivé à échéance le 27 avril 2011.

Aujourd'hui, les Parties souhaitent conclure un nouveau contrat C2D pour une durée de cinq ans.

La mise en œuvre du CONTRAT, comme celle du précédent C2D, est l'occasion de faire prévaloir et de poursuivre l'esprit de partenariat entre les différents acteurs impliqués dans les politiques de réduction de la pauvreté (Etat, société civile, secteur privé, collectivités locales, partenaires au développement).

Conformément au souhait des Parties, ce nouveau CONTRAT est arrimé au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Plaçant le défi de la croissance et de la création d'emplois au centre de ses actions en faveur de la réduction de la pauvreté, le DSCE est désormais, conformément à la Déclaration de Paris, le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Le DSCE définit les axes prioritaires en terme global comme sectoriel des actions de l'Etat camerounais pour la période 2010-2020.

Le DSCE, DSRP de deuxième génération, réaffirme la volonté du gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble. Il a été élaboré dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la participation des populations à la base, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

La stratégie de croissance du DSCE se focalise sur cinq axes :

- (i) le développement des infrastructures,
- (ii) la modernisation de l'appareil de production,
- (iii) le développement des capacités humaines,
- (iv) l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux, et
- (v) l'appui au financement de l'économie.

Le présent CONTRAT entend contribuer également à l'effort de coordination, d'harmonisation et d'efficacité de l'aide en faisant valoir les engagements souscrits par la France et le Cameroun, notamment dans le cadre de la Déclaration de Paris.

Les parties au CONTRAT conviennent de ce qui suit :

PARAPHE



GLOSSAIRE

Dans le présent contrat, le terme :

- « ACCORD CADRE » désigne l'accord spécifique qui sera signé entre la République du Cameroun et l'AGENCE définissant les modalités et conditions d'affectation et de mise en place de la SUBVENTION,
- « AGENCE » désigne l'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT,
- « COMITÉ » ou « COS » désigne le Comité franco-camerounais d'Orientation et de Suivi du C2D, incluant des représentants des autorités camerounaises et françaises, de la société civile, des collectivités locales ainsi que des représentants des partenaires au développement soutenant activement le Cameroun dans son effort de réduction de la pauvreté,
- « COMPTE » désigne le compte ouvert au nom du Trésor Public du Cameroun, sur lequel est versée la SUBVENTION. Il est logé à la BEAC et fonctionne sous la double signature du Cameroun et de l'AGENCE,
- « CONCOURS » désigne le montant imputé sur la SUBVENTION affecté à un PROGRAMME,
- « CONTRAT » ou « C2D » désigne le présent contrat de désendettement et de développement, y compris les annexes, qui en font partie intégrante,
- « CONVENTIONS » désigne les conventions de financement comprises dans le périmètre de la DETTE, signées et en vigueur entre le Cameroun et les bailleurs de fonds français d'aide publique au développement,
- « CONVENTION D'AFFECTATION » désigne l'accord spécifique signé entre l'AGENCE et le Cameroun pour mettre en place un CONCOURS,
- « DETTE » désigne la dette d'aide publique au développement du Cameroun à l'égard de la France et dont les échéances sont échues ou exigibles pendant la durée du présent contrat,
- « DSRP » désigne le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, préparé par le Cameroun et validé par les institutions de Bretton Woods,
- « DSCE » désigne le Document Stratégique pour la Croissance et pour l'Emploi, préparé par le Cameroun, qui définit le cadre global et sectoriel des actions gouvernementales pour la période 2010-2020,
- « ÉCHÉANCES » désigne l'une quelconque des échéances ou l'ensemble des échéances au titre de la DETTE, conformément aux termes des CONVENTIONS,

PARAPHE



- « PROGRAMME » désigne un programme particulier ou l'ensemble des programmes de biens ou de services financés au moyen de la SUBVENTION, suivant les modalités décrites dans le présent CONTRAT,
- « SECTEURS » désigne les domaines d'intervention dont la liste figure à l'article 4. Un SECTEUR est composé d'un ensemble de PROGRAMMES.
- « SUBVENTION » désigne le refinancement accordé au Cameroun par la France conformément aux termes du CONTRAT en contrepartie du versement par le Cameroun des ÉCHÉANCES de la DETTE.

ARTICLE 1 : Objet et montant du CONTRAT

L'objet du CONTRAT est de définir les principes et modalités d'application de l'effort bilatéral additionnel de la France dans le cadre de l'initiative PPTE au Cameroun, et de préciser les secteurs de concentration de la SUBVENTION.

Le montant de la SUBVENTION relatif à cet effort correspond aux ÉCHÉANCES récapitulées en annexe 2 et s'élève à 326 006 679,45 € (*trois cent vingt six millions six mille six cent soixante dix neuf euros et quarante cinq centimes*) maximum.

- i) Ce montant résulte de la somme sur 5 ans :
- de la totalité des ECHEANCES dues à l'AGENCE en application des CONVENTIONS figurant en annexe 1 pour la période du 28 avril 2011 au 27 avril 2016 ;
 - des ECHEANCES dues à la Banque de France en application des CONVENTIONS figurant en annexe 1 bis pour la période du 28 avril 2011 au 27 avril 2016 ;
 - de la totalité des ECHEANCES dues à l'AGENCE en application des CONVENTIONS figurant en annexe 1 ter ;
- ii) L'ECHEANCIER CONSOLIDE figurant en annexe 2 annule et remplace la totalité des ECHEANCES citées en i) du présent ARTICLE.

ARTICLE 2 : Modalités et conditions de mise en place de la SUBVENTION

Les modalités détaillées de versement et d'affectation de la SUBVENTION à partir du COMPTE, du suivi de ce COMPTE, ainsi que de contrôle de l'utilisation de la SUBVENTION feront l'objet d'un ACCORD CADRE entre l'AGENCE et le Cameroun. L'ACCORD CADRE définira également les dispositions générales des CONVENTIONS D'AFFECTATION spécifiques à chaque PROGRAMME.

Le COMPTE ne peut en aucun cas être débiteur.

ARTICLE 3 : Engagements des parties

Au versement à l'AGENCE de l'ÉCHÉANCE due par le Cameroun, la France s'engage à verser sur le COMPTE, dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables, une subvention d'un même montant.

Le Cameroun confirme les engagements pris dans les CONVENTIONS de régler les ÉCHÉANCES à bonne date. En conséquence, le Cameroun accepte en cas de défaillance de sa part, la mise en jeu des sanctions dans les conditions exposées dans l'annexe 3 du CONTRAT.

Ces sanctions sont appliquées uniformément quelle que soit l'ECHEANCE au titre de laquelle la défaillance est constatée.

PARAPHIE

ARTICLE 4 : Secteurs de concentration

Les affectations de la SUBVENTION s'inscrivent dans les priorités du DSCE.

La SUBVENTION devra être affectée sur les domaines de concentration suivants :

- Agriculture et développement rural : 195 M€,
- Développement urbain et infrastructures : 111 M€,
- Formation professionnelle : 15 M€.

Ces montants sont indicatifs et ajustables selon les modalités précisées à l'article 7 (*Procédure de réallocation des dotations*).

En outre, une partie de la SUBVENTION sera affectée au financement du dispositif de pilotage et de suivi du CONTRAT, et à la préparation du prochain contrat de désendettement et de développement.

ARTICLE 5 : Orientation et suivi du C2D

5.1 Principes généraux

L'orientation et le suivi du CONTRAT associeront l'ensemble des acteurs du développement, conformément aux dispositions du DSCE qui prévoient que le suivi d'exécution s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et services déconcentrés, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.

5.2 Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS)

L'orientation et le suivi du CONTRAT seront assurés par le Comité franco-camerounais d'Orientation et de Suivi du C2D (COS). Le COS oriente la répartition sectorielle, en cohérence avec le DSCE, et veille à l'exécution des PROGRAMMES.

Le COS est présidé conjointement par le Ministre chargé des Finances du Cameroun, le Ministre chargé de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun et l'Ambassadeur de France au Cameroun.

Les missions, l'organisation et le fonctionnement du COS seront définis par décret ministériel.

5.3 Le Comité technique bilatéral (CTB)

Le suivi technique et administratif du C2D est assuré par un Comité technique bilatéral (CTB).

Le CTB est une instance paritaire franco-camerounaise composée de cinq représentants de chacune des parties. Sa composition est élargie à des représentants des acteurs non étatiques (organisations de la société civile, collectivités territoriales) en qualité d'observateurs ainsi qu'aux ministères sectoriels.

PARAPHE

Ses missions, son organisation et son fonctionnement seront définis par arrêté ministériel.

5.4 Le Secrétariat technique d'appui dédié à l'exécution du C2D (Stade C2D)

La préparation, l'organisation et le compte rendu des réunions du COS et du CTB sont confiés au Secrétariat technique d'appui dédié au C2D (Stade C2D), dont le fonctionnement sera assuré sur les ressources du C2D.

Le Stade C2D assurera en outre le suivi budgétaire et comptable des PROGRAMMES.

Ses missions, son organisation et son fonctionnement seront définis par arrêté ministériel.

ARTICLE 6 : Procédure d'adoption des PROGRAMMES

Dès sa mise en place, le COS visé à l'article 5.2 du CONTRAT valide les PROGRAMMES envisagés au stade de leur identification.

L'instruction des PROGRAMMES est réalisée conjointement par les deux parties.

Sur requête des autorités Camerounaises, l'AGENCE soumet à son Conseil d'Administration les propositions de financement des PROGRAMMES. L'affectation de la part de la SUBVENTION pour chaque PROGRAMME sera formalisée par une CONVENTION D'AFFECTION spécifique entre le Cameroun et l'AGENCE. La CONVENTION D'AFFECTION prévoit la date limite d'utilisation des fonds.

En cas de dépassement de la date limite d'utilisation des fonds, les parties au présent CONTRAT conviendront ensemble des modalités d'utilisation du reliquat sur la SUBVENTION. La nouvelle affectation du reliquat devra être formalisée par voie d'avenant.

ARTICLE 7 : Procédure de réallocation des dotations

En cours d'exécution du CONTRAT, le COS pourra proposer des réallocations des dotations à l'intérieur d'un SECTEUR.

En outre, au vu des recommandations de la revue conjointe à mi-parcours prévue à l'article 10 (*suivi, évaluations et audits*), le COS pourra proposer de revoir la répartition sectorielle de la SUBVENTION dans le cadre des priorités du DSCE.

ARTICLE 8 : Mise en œuvre par des acteurs non étatiques

Chaque PROGRAMME pourra prévoir le financement de collectivités territoriales décentralisées ou d'entités privées à caractère associatif. Dans ce cadre, la part de la SUBVENTION affectée à un PROGRAMME pourra en tout ou en partie être rétrocédée par l'Etat du Cameroun à ces collectivités ou entités.

ARTICLE 9 : Aspects budgétaires et fiscaux

PARAPHE

HR

La mise en œuvre des PROGRAMMES se fait dans le respect des principes de transparence et de contrôle qui président à l'exécution budgétaire. Les opérations relatives au C2D font l'objet d'une inscription spécifique au budget du Cameroun, en recettes et en dépenses. La Loi de Finances indique explicitement la répartition des enveloppes annuelles par PROGRAMME.

Les PROGRAMMES sont exécutés toutes taxes comprises dans le cadre des procédures nationales.

Les attributaires des marchés financés sur la SUBVENTION ainsi que leurs sous-traitants ne sont pas soumis à la procédure de la retenue à la source de la TVA.

ARTICLE 10 : Suivi, évaluations et audits

La mise en œuvre du C2D fera l'objet d'une revue générale et conjointe à mi-parcours.

Le COS pourra également diligenter des missions d'audits et d'évaluation dans le cadre de l'exécution des différents PROGRAMMES.

La revue à mi-parcours et ces évaluations s'opèreront sur la base d'audits budgétaires et d'indicateurs de mise en œuvre, de résultat et d'impact qui seront définis conjointement par les parties au CONTRAT.

Les rapports d'évaluation feront l'objet d'une large diffusion après validation par le COS.

ARTICLE 11 : Dispositions diverses

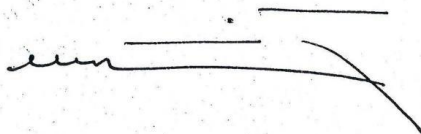
Le CONTRAT entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin au 27 avril 2016. Il est révisable, d'un commun accord entre les deux parties au CONTRAT, par voie d'avenant.

Les originaux du CONTRAT sont établis en langue française.

Fait à Yaoundé le 1er juillet 2011
en deux exemplaires originaux

Pour le GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Ministre auprès du Ministre d'Etat,
Ministre des Affaires étrangères et
Européennes, chargé de la Coopération



M. Henri de RAINCOURT

Pour le GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

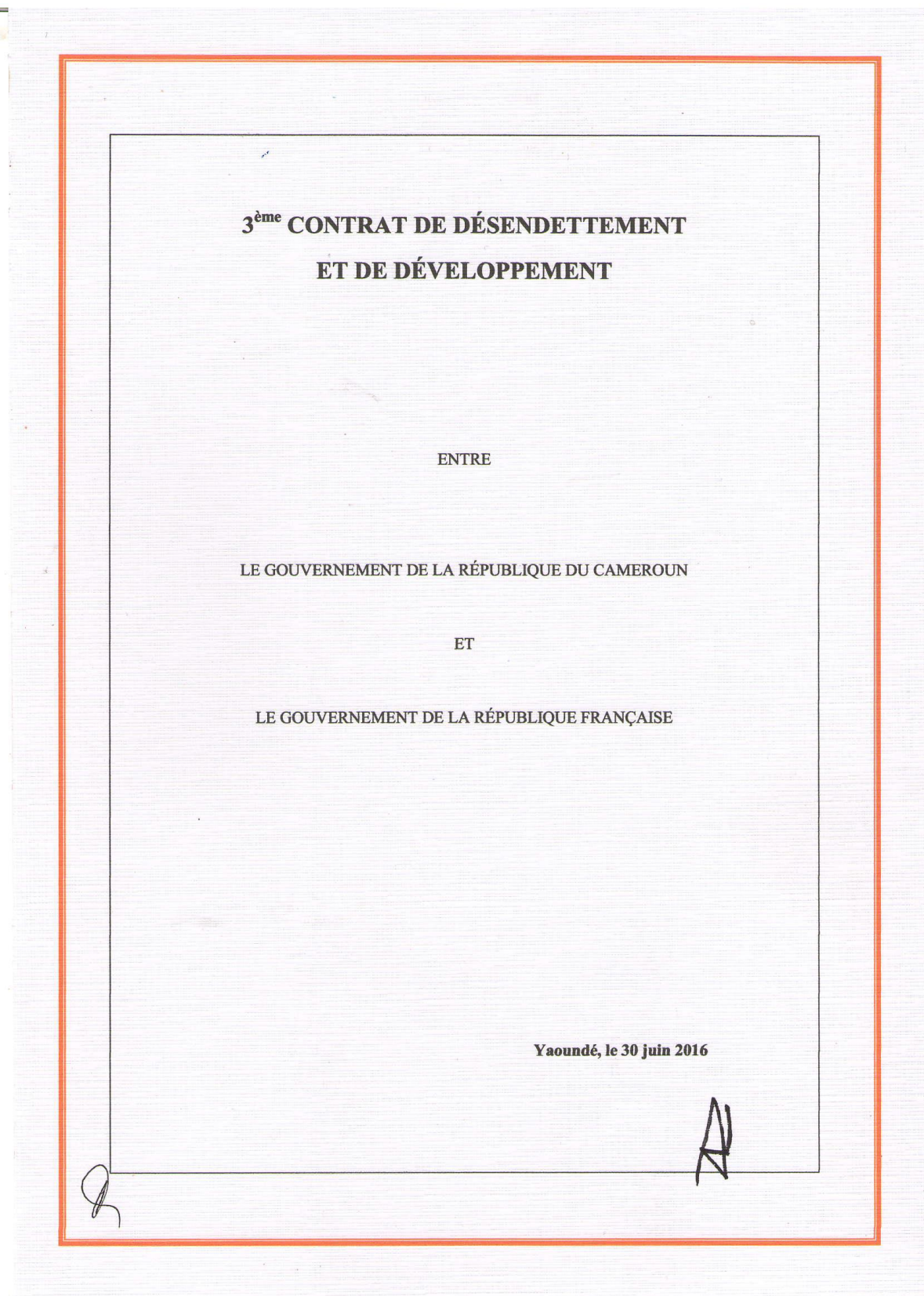
Le Ministre délégué auprès du Ministre de
l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire



M. Yaouba ABDOULAYE

PARAPHE

Annexe 3: Troisième Contrat de Désendettement et de Développement signée entre la France et le Cameroun



Le Gouvernement de la République du Cameroun
ci-après dénommé « le Cameroun »

et le Gouvernement de la République française
ci-après dénommé « la France »

ci-après conjointement dénommés les « PARTIES »,

Sont convenus ce qui suit :



PARAPHE



GLOSSAIRE

Dans le présent contrat, le terme :

- « ACCORD CADRE » désigne l'accord spécifique qui sera signé entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'AGENCE définissant les modalités et conditions d'affectation et de mise en place de la SUBVENTION,
- « AGENCE » désigne l'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT,
- « COS » désigne le Comité franco-camerounais d'Orientation et de Suivi du C2D, incluant des représentants des autorités camerounaises et françaises, de la société civile, des collectivités locales ainsi que des représentants des partenaires au développement soutenant activement le Cameroun dans son effort de réduction de la pauvreté,
- « CTB » désigne le Comité Technique Bilatéral regroupant de manière paritaire des représentants des autorités françaises et camerounaises ainsi que des observateurs des ministères sectoriels et des acteurs non-étatiques du C2D (société civile, collectivités locales).
- « COMPTE » désigne le compte ouvert au nom du Trésor Public du Cameroun, sur lequel est versée la SUBVENTION. Il est logé à la BEAC et fonctionne sous la double signature du Cameroun et de l'AGENCE,
- « CONCOURS » désigne le montant imputé sur la SUBVENTION affecté à un PROGRAMME,
- « CONTRAT » ou « C2D » désigne le présent contrat de désendettement et de développement, y compris les annexes, qui en font partie intégrante,
- « CONVENTIONS » désigne les conventions de financement comprises dans le périmètre de la DETTE, signées et en vigueur entre le Cameroun et les bailleurs de fonds français d'aide publique au développement,
- « CONVENTION D'AFFECTATION » désigne l'accord spécifique signé entre l'AGENCE et le Cameroun pour mettre en place un CONCOURS,
- « DETTE » désigne la dette d'aide publique au développement du Cameroun à l'égard de la France et dont les échéances sont échues ou exigibles pendant la durée du présent contrat,
- « DSRP » désigne le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, préparé par le Cameroun et validé par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale,
- « DSCE » désigne le Document Stratégique pour la Croissance et pour l'Emploi, préparé par le Cameroun, qui définit le cadre global et sectoriel des actions gouvernementales pour la période 2010-2020,
- « ÉCHÉANCES » désigne l'une quelconque des échéances ou l'ensemble des échéances au titre de la DETTE, conformément aux termes des CONVENTIONS,
- « PROGRAMME » désigne un programme particulier ou l'ensemble des programmes de biens ou de services financés au moyen de la SUBVENTION, suivant les modalités décrites dans le présent CONTRAT,

PARAPHE

- « SECTEURS » désigne les domaines d'intervention dont la liste figure à l'article 4. Un SECTEUR est composé d'un ensemble de PROGRAMMES.
- « SUBVENTION » désigne le refinancement accordé au Cameroun par la France conformément aux termes du CONTRAT en contrepartie du versement par le Cameroun des ÉCHÉANCES de la DETTE.



PARAPHE



PREAMBULE

Sur proposition de la France, une initiative pour les pays pauvres très endettés (initiative PPTE) a été lancée au sommet du G7 de Lyon, en 1996. L'objectif de cette initiative était de rétablir, par des mesures exceptionnelles, la solvabilité des pays bénéficiaires, en annulant toute la part de leur dette publique extérieure dépassant un niveau considéré comme soutenable, si l'application des traitements traditionnels s'avérait insuffisante pour y parvenir. Cette initiative a été renforcée à l'occasion du sommet du G7 de Cologne en juin 1999 (initiative PPTE renforcée).

En contrepartie, la communauté internationale a souhaité lier l'effort de traitement de la dette consenti par les pays créanciers à l'effort de lutte contre la pauvreté demandé aux pays bénéficiaires. Cet effort devait se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP), ainsi que par le maintien d'un cadre macro-économique stable.

Le Cameroun compte parmi les pays éligibles à l'initiative PPTE. Il a atteint le point de décision de l'initiative renforcée de réduction de la dette le 11 octobre 2000 et le point d'achèvement, prononcé par les institutions financières internationales le 28 avril 2006, qui déclenchent la mise en place du mécanisme français de traitement de la DETTE.

Dans ce cadre, un premier contrat de développement et de désendettement (C2D) a été signé entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun le 22 juin 2006 pour une période de cinq ans. Ce contrat définit le cadre général d'application et de mise en œuvre de l'effort bilatéral additionnel de la France relatif aux créances françaises d'aide au développement en complément des mesures d'annulation de la dette publique extérieure du Cameroun décidées par l'ensemble des bailleurs de fonds. Cet effort bilatéral additionnel est constitué d'une subvention accordée par la France au Cameroun en contrepartie du versement des échéances de la dette d'aide publique au développement de ce dernier à l'égard de la France. Ce premier contrat C2D d'un montant de cinq cent trente-sept millions six cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (537 643 584 EUR) euros est arrivé à échéance le 27 avril 2011.

Un deuxième C2D a été signé le 1^{er} juillet 2011 pour la période 2011-2016 et pour un montant de trois cent vingt-six millions six mille six-cent soixante-dix-neuf euros quarante-cinq centimes (326 006 679,45 EUR). A la suite de la visite du Ministre des Affaires étrangères et du développement international à Yaoundé le 22 février 2015, le deuxième C2D a été amendé afin de rééchelonner les échéances prévues en 2015 à octobre 2016 et avril 2017.

Aujourd'hui, les PARTIES souhaitent traiter l'intégralité du reliquat de créances éligibles par la conclusion d'un troisième et dernier contrat C2D.

La mise en œuvre du CONTRAT, comme celle des précédents C2D, est l'occasion de faire prévaloir et de poursuivre l'esprit de partenariat entre les différents acteurs impliqués dans les politiques de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive du Cameroun (Etat, société civile, secteur privé, collectivités locales, partenaires au développement), conformément à son objectif d'émergence à l'horizon 2035.

Ce nouveau CONTRAT est arrimé au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Plaçant le défi de la croissance et de la création d'emplois au centre de ses actions en faveur de la réduction de la pauvreté, le DSCE est désormais, conformément à la Déclaration de Paris, le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Le DSCE définit les axes prioritaires en terme global comme sectoriel des actions de l'Etat camerounais pour la période 2010-2020.

Ce troisième C2D s'inscrit également dans la volonté des deux PARTIES de contribuer à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) selon les cibles que se fixera le Cameroun.

La stratégie de croissance du DSCE se focalise sur cinq axes :

- (i) le développement des infrastructures,
- (ii) la modernisation de l'appareil de production,
- (iii) le développement des capacités humaines,
- (iv) l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux, et
- (v) l'appui au financement de l'économie.

Le présent CONTRAT entend contribuer également à l'effort de coordination, d'harmonisation et d'efficacité de l'aide en faisant valoir les engagements souscrits par la France et le Cameroun, notamment dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Conformément aux échanges entre les deux Gouvernements, y compris lors de la visite du Président de la République François HOLLANDE à Yaoundé le 3 juillet 2015, les deux PARTIES se fixent pour l'exécution du présent CONTRAT les principes directeurs suivants :

- (1) le principe de maturité et de pérennisation, au titre duquel les deux PARTIES s'assurent de la soutenabilité et de la pérennité des PROGRAMMES, dès leur conception ;
- (2) le principe d'attention préférentielle portée aux populations, et notamment aux jeunes, aux régions vulnérables du Cameroun, selon lequel les deux PARTIES cherchent à maximiser l'impact des PROGRAMMES dans les régions les plus fragiles du Cameroun.
- (3) la volonté d'alléger l'impact des remboursements anticipés sur la trésorerie de l'Etat camerounais a décidé les parties à prévoir un montant d'aide budgétaire dont les modalités et les points d'application seront définis dans les conventions spécifiques et pris en compte dans les affectations du C2D.
- (4) les modalités d'utilisation de l'aide budgétaire ainsi que les affectations devront permettre une utilisation flexible et rapide des fonds pour des dépenses indispensables inscrites au budget de l'Etat afin de ne pas peser sur les équilibres budgétaires.

PARAPHE

ARTICLE 1^{er} : Objet et montant du CONTRAT

L'objet du CONTRAT est de définir les principes et modalités d'application de l'effort bilatéral additionnel de la France dans le cadre de l'initiative PPTE au Cameroun, et de préciser les secteurs de concentration de la SUBVENTION.

Le montant de la SUBVENTION relatif à cet effort correspond aux ÉCHÉANCES récapitulées en annexe 2, correspondant à l'intégralité du stock de créances éligibles à l'effort additionnel français PPTE, et s'élève à 611 396 817,89 EUR (*six cent onze millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit-cent dix-sept euros quatre-vingt-neuf centimes*).

- i) Ce montant résulte de la somme consolidée sur 16 échéances semestrielles d'octobre 2017 à avril 2025 :
 - de la totalité des ECHEANCES dues à l'AGENCE en application des CONVENTIONS figurant en annexe 1 ;
 - des ECHEANCES dues à la Banque de France en application des CONVENTIONS figurant en annexe 1 bis;
 - de la totalité des ECHEANCES dues à l'AGENCE en application des CONVENTIONS figurant en annexe 1 ter ;
- ii) L'ECHEANCIER CONSOLIDE figurant en annexe 2 annule et remplace la totalité des ECHEANCES citées en i) du présent ARTICLE.

ARTICLE 2 : Modalités et conditions de mise en place de la SUBVENTION

Les modalités détaillées de versement et d'affectation de la SUBVENTION à partir du COMPTE, du suivi de ce COMPTE, ainsi que de contrôle de l'utilisation de la SUBVENTION feront l'objet d'un ACCORD CADRE entre l'AGENCE et le Cameroun. L'ACCORD CADRE définira également les dispositions générales des CONVENTIONS D'AFFECTATION spécifiques à chaque PROGRAMME.

Le COMPTE ne peut en aucun cas être débiteur.

ARTICLE 3 : Fongibilité de la trésorerie

Dans le respect des affectations définies par les CONTRATS, la trésorerie issue des ECHEANCES des 1^{er} et 2^{ème} C2D peut être utilisée pour financer les dépenses résultant des programmes et projets imputés sur le 3^{ème} C2D (2016-2026). La trésorerie issue des ECHEANCES du présent CONTRAT peut également financer les dépenses résultant des programmes et projets imputés sur le 1^{er} et sur le 2^{ème} C2D.

ARTICLE 4 : Engagements des PARTIES

Au versement à l'AGENCE de l'ÉCHÉANCE due par le Cameroun, la France s'engage à verser sur le COMPTE, dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables, une subvention d'un même montant.

Le Cameroun confirme les engagements pris dans les CONVENTIONS de régler les ÉCHÉANCES à bonne date.

La partie française s'engage à étudier, à titre exceptionnel, tout aménagement de l'échéancier en cas de difficultés conjoncturelles.

PARAPHE

En conséquence, le Cameroun accepte en cas de défaillance de sa part, la mise en jeu des sanctions dans les conditions exposées dans l'annexe 3 du CONTRAT.

Ces sanctions sont appliquées uniformément quelle que soit l'ECHEANCE au titre de laquelle la défaillance est constatée.

ARTICLE 5 : Secteurs de concentration

Les SECTEURS d'affectations de la présente SUBVENTION s'inscrivent dans les priorités de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive définies par le DSCE de la République du Cameroun.

La SUBVENTION est affectée aux cinq domaines de concentration, dits SECTEURS, suivants :

- Agriculture et développement rural : cent quatre-vingt-deux millions d'euros (182 EUR)
- Infrastructures et aménagements urbains : cent cinquante-six millions cinq cent vingt mille euros (156,5 EUR)
- Appuis budgétaires sectoriels en faveur des politiques de développement durable et de croissance du Cameroun : cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent mille euros (185,50 EUR)
- Gouvernance et renforcement des capacités : neuf millions cent mille euros (9,10 EUR)
- Appuis transversaux et partenariats : seize millions trois cent quatre-vingt mille euros (16,38 EUR)

La composante « appuis transversaux et partenariats » s'inscrit dans la continuité du volet transversal du C2D, en contribuant aux instances de suivi et de pilotage du C2D, aux études nécessaires aux programmes C2D ainsi qu'aux éventuelles études prospectives dans les domaines couverts par les C2D. Les PARTIES reconnaissent également la nécessité d'inclure une ligne de financement dédiée aux partenariats valorisant la coopération franco-camerounaise.

Enfin, le reliquat non affecté de la SUBVENTION, 61 896 817,89 EUR soit environ 10% de la SUBVENTION, est alloué à une réserve permettant d'abonder les enveloppes sectorielles et de financer des appuis budgétaires. L'utilisation de la réserve est conjointement décidée par les PARTIES à l'occasion d'une mission de revue, telle que définie à l'article 13.

Ces montants sont ajustables selon les modalités précisées à l'article 9 (*Procédure de réallocation des dotations*).

ARTICLE 6 : Orientation et suivi du C2D

6.1 Principes généraux

L'orientation et le suivi du CONTRAT associeront l'ensemble des acteurs du développement, conformément aux dispositions du DSCE qui prévoient que le suivi d'exécution s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et services

déconcentrés, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.

6.2 Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS)

L'orientation et le suivi du CONTRAT sont assurés par le Comité franco-camerounais d'Orientation et de Suivi du C2D (COS). Le COS oriente la répartition sectorielle, en cohérence avec le DSCE, et veille à l'exécution des PROGRAMMES.

Le COS est présidé conjointement par le Ministre chargé des Finances du Cameroun, le Ministre chargé de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun et l'Ambassadeur de France au Cameroun.

Les missions, l'organisation et le fonctionnement du COS seront définis par décret.

6.3 Le Comité technique bilatéral (CTB)

Le suivi technique et administratif du C2D est assuré par un Comité technique bilatéral (CTB).

Le CTB est une instance paritaire franco-camerounaise composée de cinq (5) représentants de chacune des PARTIES. Sa composition est élargie à des représentants des acteurs non étatiques (organisations de la société civile, collectivités territoriales) en qualité d'observateurs ainsi qu'aux ministères sectoriels.

Ses missions, son organisation et son fonctionnement seront définis par arrêté.

Dans le cadre du 3^{ème} C2D, le CTB exerce un suivi rapproché de l'exécution financière des programmes aux fins d'optimisation de la trésorerie disponible.

6.4 Le Secrétariat technique d'appui dédié à l'exécution du C2D (STADE-C2D)

La préparation, l'organisation et le compte rendu des réunions du COS et du CTB sont confiés au Secrétariat technique d'appui dédié au C2D (STADE-C2D), dont le fonctionnement est assuré sur les ressources du C2D.

Le STADE-C2D assure en outre le suivi budgétaire et comptable des PROGRAMMES.

Ses missions, son organisation et son fonctionnement seront définis par arrêté ministériel.

ARTICLE 7 : Procédure d'adoption des PROGRAMMES

Dès sa mise en place, le COS visé à l'article 6.2 du CONTRAT valide les PROGRAMMES envisagés au stade de leur identification.

L'instruction des PROGRAMMES est réalisée conjointement par les deux PARTIES. Les PROGRAMMES d'appuis budgétaires sectoriels imputés sur l'enveloppe « Appuis budgétaires sectoriels en faveur des politiques de développement durable et de croissance du Cameroun » sont préalablement soumis à une instruction complémentaire conformément à l'article 8.

Sur requête des autorités camerounaises, l'AGENCE soumet à son Conseil d'Administration les propositions de financement des PROGRAMMES. L'affectation de la part de la

SUBVENTION pour chaque PROGRAMME est formalisée par une CONVENTION D'AFFECTION spécifique entre le Cameroun et l'AGENCE. La CONVENTION D'AFFECTION prévoit la date limite d'utilisation des fonds et de clôture des comptes.

En cas de dépassement de la date limite d'utilisation des fonds, les PARTIES au présent CONTRAT conviennent ensemble des modalités d'utilisation du reliquat sur la SUBVENTION. La nouvelle affectation du reliquat devra être formalisée par voie d'avenant.

ARTICLE 8 : Mise en œuvre des appuis budgétaires sectoriels

L'enveloppe « Appuis budgétaires sectoriels en faveur des politiques de développement durable et de croissance du Cameroun » est exécutée sous la forme de CONCOURS triennaux.

Chaque CONCOURS est octroyé après une instruction complémentaire menée par les deux PARTIES. Le Ministère des Finances du Cameroun assure la coordination de la partie camerounaise pour cette instruction, la mise en œuvre et le suivi des appuis budgétaires sectoriels au titre du présent article.

Cette instruction complémentaire vise à proposer un cadre logique permettant de définir conjointement les résultats attendus, prenant compte à la fois des objectifs sectoriels et des objectifs liés à la gestion des finances publiques. Les secteurs ciblés par les appuis budgétaires s'inscrivent en complémentarité avec les aides-projets du C2D, en privilégiant les secteurs sociaux.

Les deux PARTIES conviennent de rechercher à maximiser l'impact de leurs appuis budgétaires en faveur du relèvement des régions les plus fragiles du Cameroun.

La situation des aides budgétaires est présentée en COS et peut faire l'objet, en tant que de besoins, d'un échange entre co-présidents en marge des sessions.

ARTICLE 9 : Procédure de réallocation des dotations

En cours d'exécution du CONTRAT, le COS peut proposer des réallocations de dotations à l'intérieur d'un SECTEUR. Toutes ces réallocations devront être entérinées par le Conseil d'Administration de l'AGENCE et faire l'objet d'avenants aux conventions concernées.

En outre, les PARTIES peuvent décider, d'un commun accord, de modifier la répartition sectorielle des crédits entre les SECTEURS du C2D. Ces modifications sont entérinées par le COS et font l'objet d'un avenant au CONTRAT.

ARTICLE 10 : Mise en œuvre par des acteurs non étatiques

Chaque PROGRAMME peut prévoir le financement de collectivités territoriales décentralisées ou d'entités privées à caractère associatif. Dans ce cadre, la part de la SUBVENTION affectée à un PROGRAMME peut en tout ou en partie être rétrocédée par le Cameroun à ces collectivités ou entités.

ARTICLE 11 : Aspects budgétaires et fiscaux

La mise en œuvre des PROGRAMMES se fait dans le respect des principes de transparence et de contrôle qui président à l'exécution budgétaire. Les opérations relatives au C2D font l'objet d'une inscription spécifique au budget du Cameroun, en recettes et en dépenses. La Loi de Finances indique explicitement la répartition des enveloppes annuelles par PROGRAMME.

Les PROGRAMMES sont exécutés Toutes Taxes Comprises (TTC) suivant les procédures nationales.

Toutefois :

i) Seuls les prestataires fiscalement domiciliés au Cameroun font l'objet de facturation TTC, et de retenue à la source de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Acompte de l'Impôt sur les Sociétés (AIS) et de l'Acompte de l'Impôt sur le Revenu (AIR) ;

ii) Les entreprises étrangères sans domicile fiscal au Cameroun sont assujetties à la retenue à la source de la Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR), suivant la réglementation en vigueur, et ne sont pas assujetties à la facturation et au paiement de la TVA ;

iii) les attributaires des marchés d'un montant supérieur à un (1) milliard de francs CFA facturent TTC et ne font pas l'objet de retenue à la source de la TVA par l'organisme payeur;

iv) Les associations, les organisations non gouvernementales (ONG) et toutes autres entités défiscalisées dans le cadre de leurs missions ne peuvent prétendre aux financements de leurs opérations TVA comprise. Par contre les autres taxes (AIR et AIS) doivent être retenues à la source par l'organisme payeur;

Les modalités d'application de ces dispositions doivent figurer dans les dossiers de marchés du C2D ;

Les comptables publics qui opèrent les retenues de ces impôts et taxes sur les factures des prestataires doivent les assortir d'une attestation de retenue à la source pour servir et valoir ce que de droit.

ARTICLE 12 : Modalités d'association de la société civile au suivi du C2D

Conformément au DSCE, les deux PARTIES reconnaissent la nécessité d'impliquer les populations bénéficiaires, par leurs représentants, dans l'orientation et le suivi du C2D, selon des modalités différentes mais complémentaires du suivi et du pilotage définis à l'article 13 du présent accord.

A ce titre, il est établi un suivi indépendant du C2D, par la société civile.

La société civile en charge du suivi indépendant bénéficie d'un financement relevant du SECTEUR « Appuis transversaux et partenariats ».

A cette fin, une convention pluriannuelle de financement est établie entre le Comité Technique Bilatéral et les représentants de la société civile en charge du suivi indépendant.

Ce suivi indépendant du C2D participe de l'information des citoyens et contribue au respect des engagements de transparence et de redevabilité établis par la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il est réalisé par un réseau d'acteurs de la société civile mandaté par ses pairs.

Les objectifs et les résultats opérationnels du suivi indépendant sont précisés dans les annexes de la convention pluriannuelle de financement. Ils sont proposés par la société civile puis discutés, négociés et validés par le CTB. Cet engagement juridique comprend les modalités de financement de ce suivi, lequel est imputé sur le SECTEUR « Appuis transversaux et partenariats » défini à l'article 5.

ARTICLE 13 : Suivi du CONTRAT, évaluations et audits des PROGRAMMES

La mise en œuvre du C2D fait l'objet de missions de suivi et de revue régulières, dont une revue générale et conjointe à mi-parcours qui décidera notamment de l'affectation du reliquat de la SUBVENTION évoqué à l'article 5. Les conclusions et recommandations issues des évaluations et audits sont prises en compte par le COS

Le COS ou le CTB peuvent également diligenter des missions d'audits et d'évaluation dans le cadre de l'exécution des différents PROGRAMMES, en sus de celles prévues au titre des CONVENTIONS D'AFFECTATION.

Les revues du CONTRAT et les évaluations de ses PROGRAMMES se basent sur des audits budgétaires et une matrice d'indicateurs de mise en œuvre, de résultat et d'impact qui sont définis conjointement par les PARTIES au CONTRAT.

L'ensemble de ces documents de suivi font l'objet d'une large diffusion.

ARTICLE 14 : Dispositions diverses

Le CONTRAT entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin au 31 décembre 2026. Il est révisable, d'un commun accord entre les deux PARTIES au CONTRAT, par voie d'avenant, notamment pour répondre à d'éventuelles difficultés conjoncturelles.

Les originaux du CONTRAT sont établis en langue française.

Fait à Yaoundé le 30 juin 2016, en deux exemplaires originaux.

Pour le Gouvernement de la République du
Cameroun,

Pour le Gouvernement de la République
française,

Le Ministre de l'Economie, de la
Planification et de l'Aménagement du
Territoire,

Le Secrétaire d'Etat chargé du
Développement et de la Francophonie,



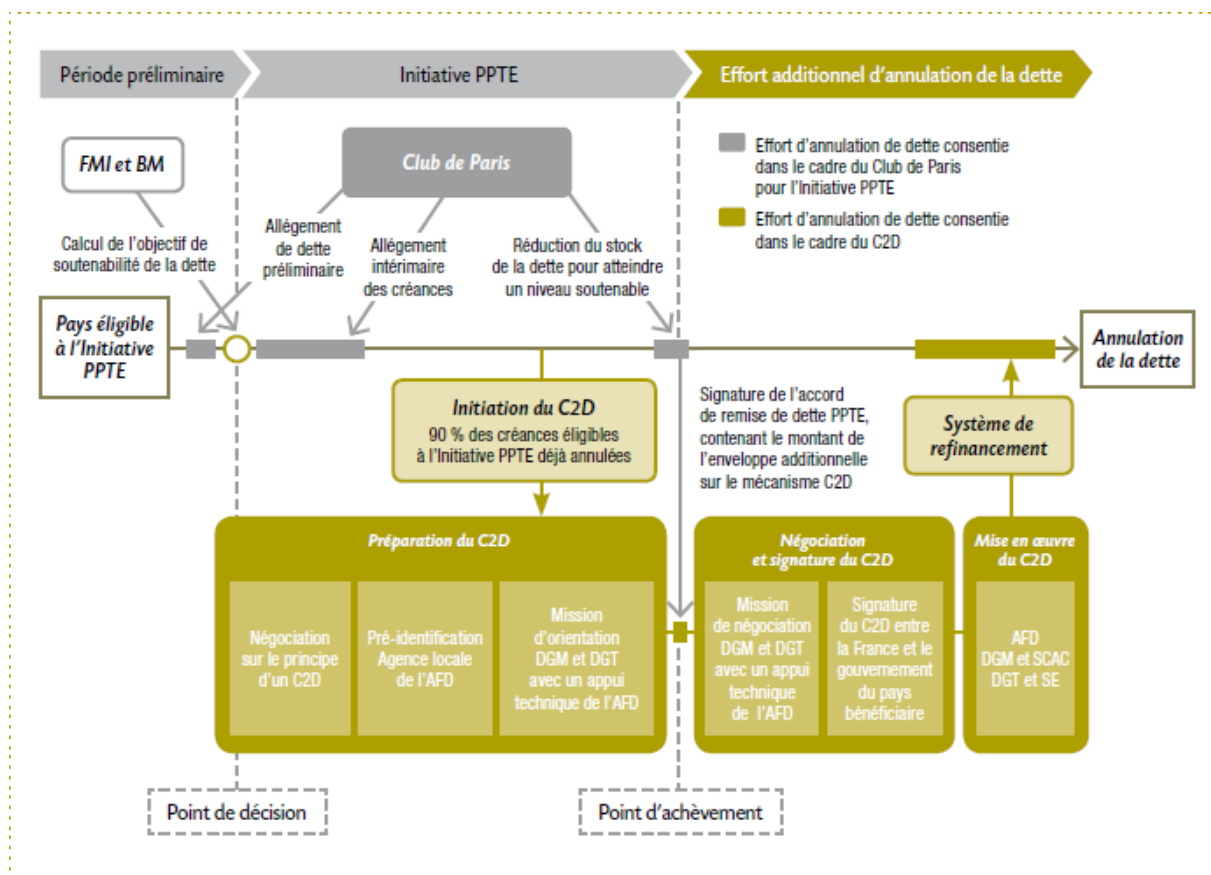
Louis P. MOTAZE



André VALLINI

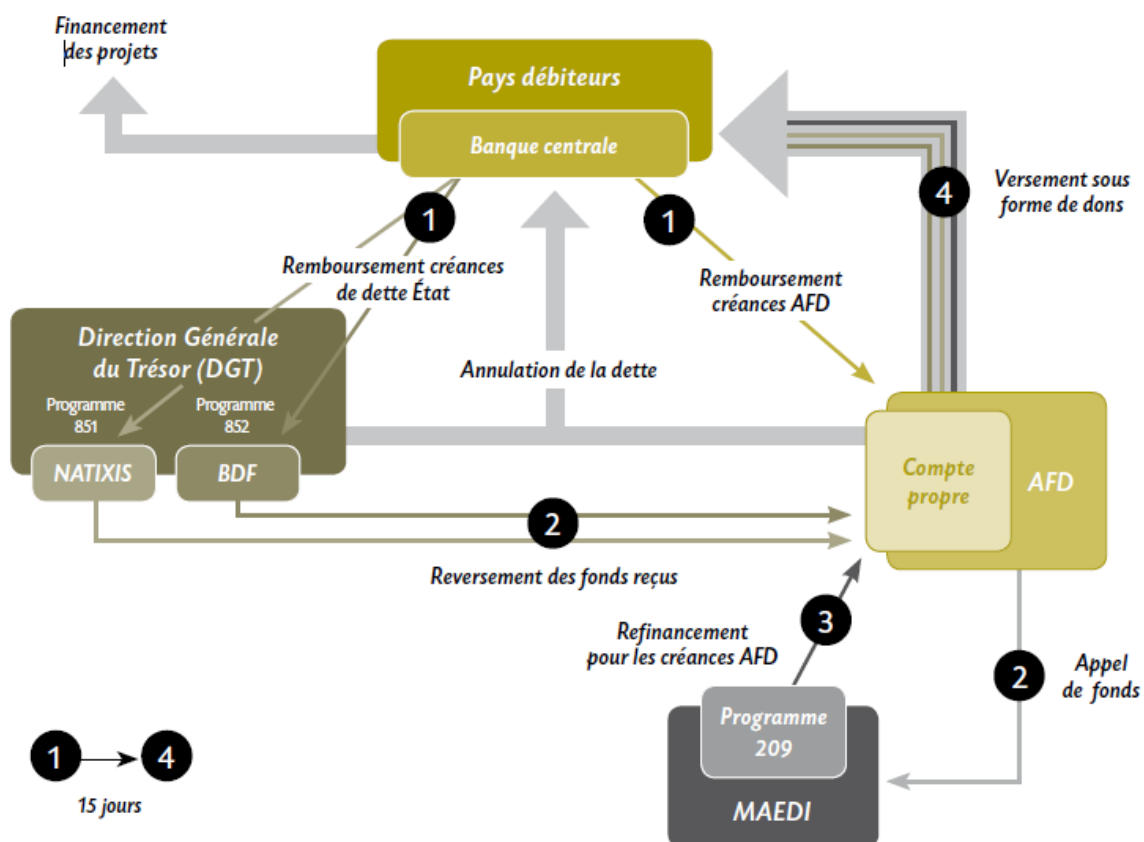
PARAPHE

Annexe 4: Schéma du processus d’annulation de la dette dans le cadre du C2D



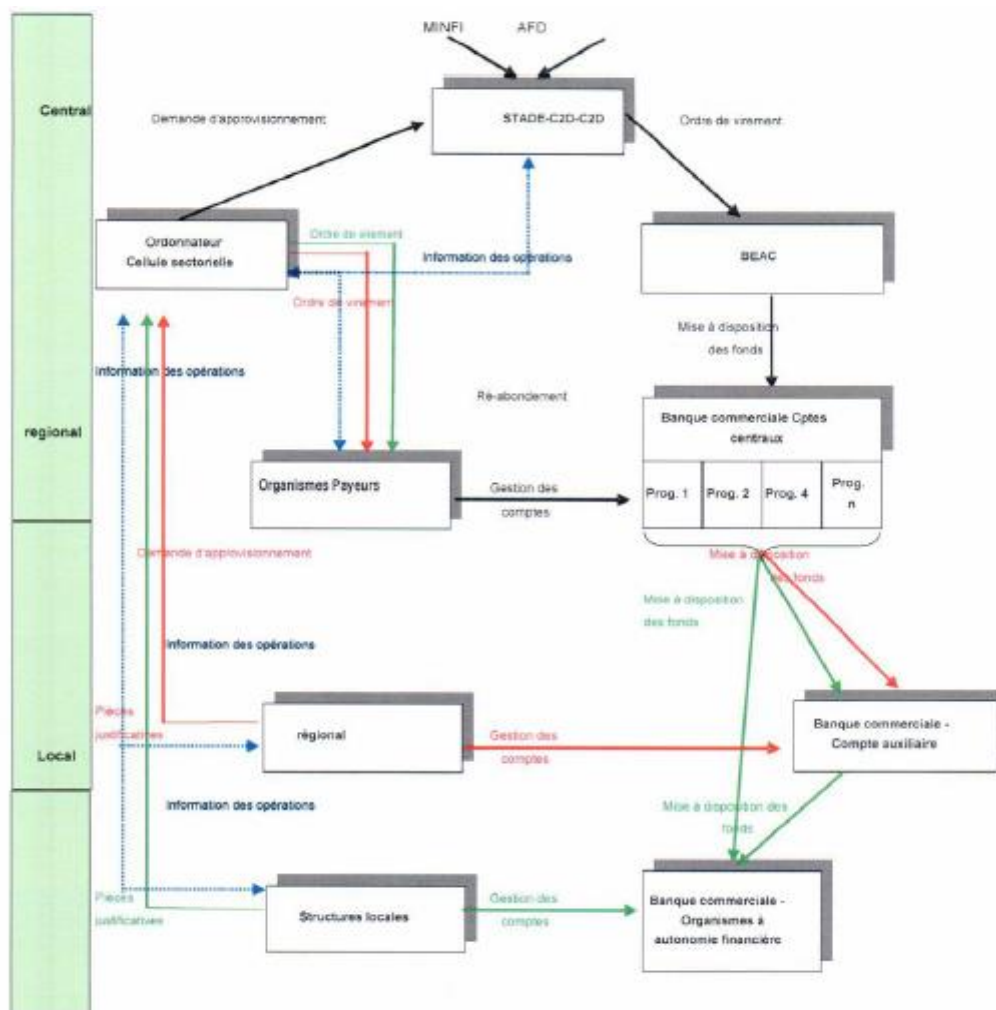
Source : Fabio d’Aversa et al, “Revue de la politique du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)”, AFD, 2017, p. 22.

Annexe 5: Le système de financement des C2D par annulation de la dette



Source : Fabio d'Aversa et al, "Revue de la politique du Contrat de désendettement et de développement (C2D)", AFD, 2017, p. 24.

Annexe 6: le circuit de paiement des dépenses du C2D au Cameroun



- > Circuits au niveau central
- > Circuits au niveau régional
- > Circuits au niveau local
- > Information des opérations

Source : A/STADE-C2D, Cadre général des procédures du C2D, 2019, p. 47.

Annexe 7: Exemple de lettre d'avertissement adressée à un bénéficiaire ACEFA en infraction



Source : CTD Mifi et Koung-khi.

Annexe 8: Convention de subvention d'ACEFA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DELEGATIONS REGIONALES DE L'OUEST



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

MINISTRY OF LIVESTOCK FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

REGIONAL DELEGATIONS OF THE WEST

Convention de financement CMR-AFD N°

CONVENTION DE SUBVENTION N° /20

Vue compte-rendu de la Commission de Sélection des Projets du Département de la Mifi Koug-khi. Région de l'Ouest tenue sous le numéro :

Vu la lettre d'acceptation n° adressée au bénéficiaire par le président de la Commission de Sélection des Projets en date du

Vu l'historique attestant du crédit du montant de la contribution du bénéficiaire mentionné à l'article 8 de la présente convention du compte bancaire dédié au projet au nom de l'OP bénéficiaire.

Entre d'une part : Le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales le « Programme ».

Représenté par :

Monsieur , Coordonnateur Régional du Programme ACEFA Ouest.

Et

D'autre part : L'organisation de producteurs ci-après désignée le « Bénéficiaire » Dénommée

Représenté par Monsieur et Monsieur

Agissant respectivement en qualité de Et

Il a été convenu et arrêté de ce qui suit.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'allocation d'une subvention pour le financement du projet identifié sous le numéro unique suivant.

Projet N° (numéro d'identification unique) N°

Article 2 : Caractéristiques du projet

- Caractéristiques résumées

Intitulé :

Domaine :

Catégorie :

Nature de l'investissement :

Production (S) concernée (S) :

Construire :

Acquérir :

Objectifs quantitatifs :

Augmenter :

Produire et vendre :

- Caractéristiques détaillées

Le contenu détaillé du projet figure dans le « document de projet » validé par la Commission de sélection des projets lequel fait partie intégrante de la présente convention de subvention.

Sont annexés à la présente convention :

CHAPITRE II : EXECUTION DU PROJET

Article 3 : Conformité

Le bénéficiaire s'engage à exécuter le projet conformément aux procédures du Programme, avec la diligence et l'efficacité voulues et conformément à de bonnes méthodes techniques, financières de gestion et dans le respect de l'environnement.

Article 4 : Localisation du projet

Le projet sera réalisé à

Arrondissement de

Département du

Article 5 : Durée de la phase d'investissement

La phase d'investissement du projet démarrera en _____ pour une durée d'exécution de 3 mois pour justifier la première tranche et 1 mois pour la deuxième tranche et devra être achevée au plus tard le _____

Article 6 : Planning d'exécution

Le projet sera exécuté conformément au planning décrit dans le document de projet.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7 : Coût total de l'investissement du projet

Le coût total de l'investissement du projet est de :

Article 8 : Contribution du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser sa contribution financière d'un montant de _____ soit au moins _____ du coût total de l'investissement du projet.

Cette contribution sera mobilisée au profit de l'investissement du projet dès le premier décaissement de la subvention du Programme et le Bénéficiaire devra apporter la preuve de l'utilisation des fonds.

Article 9 : Subvention du Programme

Le programme s'engage sous réserve que le Bénéficiaire ait déposé sa contribution en numéraire prévue à l'article 8, à accorder au Bénéficiaire une subvention ci-après dénommée « la subvention » d'un montant égal à : _____ soit _____ du coût total de l'investissement du projet.

Article 10 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée au Bénéficiaire en deux (02) tranches selon les modalités prévues dans le Manuel de financement des projets des OP.

Montant des tranches

1^{ère} tranche de 50 % du montant de la subvention soit _____

2^{ème} tranche de 50 % du montant de la subvention soit _____

Conditions de versement de la 2^{ème} tranche

Le versement de la 2^{ème} tranche sera effectué 08 semaines après le versement de la première tranche sur présentation du rapport d'exécution technique et financière accompagné des pièces justificatives comptables et des photos des réalisations (équipements, constructions, plaque indicatrice du projet etc) fourni par le Bénéficiaire et dûment visé par le Chef de la Cellule Technique Départementale.

Le montant éventuel du reliquat non engagé ni dépensé au titre d'une tranche sera déduit du montant de la tranche suivante.

NB : Le bénéficiaire est tenu de déposer dans un délai de trois (3) jours ouvrables maximum, la photocopie du récépissé de dépôt du chèque à la Coordination régionale.

Article 11 : Tenue de la comptabilité du projet

En vue d'apprécier l'atteinte des objectifs du projet et contribuer à la bonne gouvernance, le bénéficiaire s'engage :

À tenir une comptabilité pour enregistrer les recettes et les dépenses relatives à l'investissement et au fonctionnement du projet pendant les trois années à compter de la date de signature de la convention ;

À élaborer et transmettre chaque année et durant trois ans à partir de la première année de fonctionnement du projet :

- 1- Le compte de résultats incluant toutes les activités liées au projet et permettant d'évaluer les résultats économiques au niveau collectif (pour le Groupement) ;
- 2- La répartition de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) avec les montants redistribués aux membres ;
- 3- Les effets économiques du projet au niveau des membres (revenus) ;
- 4- La situation patrimoniale de l'OP bénéficiaire (Bilan=actif/passif).

CHAPITRE IV : SUPERVISION ET CONTROLE

Article 12 : Exécution du projet

Le bénéficiaire s'engage à ce que les biens, travaux et services nécessaires à la réalisation des investissements du projet, soient fournis conformément aux procédures du programme et utilisés exclusivement pour la réalisation des investissements du projet et non à des fins détournées.

Article 13 : Inspection et contrôle

Le Coordonnateur Régional se réserve le droit d'inspecter lui-même, ou de faire inspecter conjointement ou non avec les services compétents du MINADER et du MINEPIA si ces derniers le lui demandent, l'exécution correcte du projet, les activités du projet, la comptabilité et tous documents y afférant.

Le Coordonnateur Régionale réserve le droit d'obtenir toutes informations en ce qui concerne la gestion, l'administration, le fonctionnement et la situation financière du projet.

Article 14 : Attestation pour l'achèvement de la phase d'investissement

La bonne exécution de la phase d'investissement du projet sera notifiée au bénéficiaire par une attestation délivrée par le Coordonnateur Régional sur présentation par le bénéficiaire du rapport d'exécution technique et financier final dûment signé par le Chef de la Cellule

Technique Départementale comportant un état récapitulatif des dépenses des justificatifs correspondant ainsi que les photographies récentes des équipements installés/des bâtiments/infrastructures/aménagements achevés.

La coordination régionale pourra toutefois effectuer une vérification avant de délivrer ladite attestation.

CHAPITRE V : FIN ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Article 15 : Durée et fin de la convention

La présente convention s'achèvera au terme de trois (3) ans écoulés à compter de la date de signature par les parties.

Un quitus sera délivré au bénéficiaire par la Coordination régionale au terme de la convention attestant de la conduite à bonnes fins du projet par celui-ci.

Article 16 : Résiliation pour non- exécution

Le coordonnateur Régional pourra mettre fin à la présente convention en cas de faillite, insolvabilité, fraude, malversation commise dans la présentation di projet ou son exécution, ou incapacité du bénéficiaire à réaliser le projet.

Le Coordonnateur Régional se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme au droit du bénéficiaire d'utiliser la subvention accordée aux fins du projet, si le dit bénéficiaire manque à l'une quelconque de ses obligations au titre de la présente convention de subvention.

Le remboursement de la subvention versée pourra être exigé dans le cas d'un abandon avéré du projet par le bénéficiaire aussi bien dans la phase d'investissement que de fonctionnement sans motif recevable (hors cas de force majeure telle que catastrophe naturelle, sinistre ou autre évènement indépendant de la volonté du Bénéficiaire).

Article 17 : Poursuites

Le coordonnateur Régional pourra saisir les autorités compétentes afin de faire engager, conformément à la loi, des poursuites judiciaires pour cause de détournement des fonds publics contre le bénéficiaire.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 18 : Formalités administratives

La présente convention ne nécessite pas d'enregistrement ou autres formalités administratives pour avoir force d'exécution sauf avis contraire des autorités administratives concernées.

Article 19 : Signataires

La présente convention est signée par les représentants légaux des parties contractantes.

Articles 20 : Droit applicable et règlement des litiges

La présente convention est régie par le Droit de la République du Cameroun. En cas de différend entre les parties, le différend sera réglé à l'amiable ou à défaut, porté devant les tribunaux compétents.

Fait en (09) exemplaires à _____ le _____

Les représentants du bénéficiaire

Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
N° CNI : (date et lieu de délivrance)	N° CNI : (date et lieu de délivrance)
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
(N° de téléphone)	(N° de téléphone)

Le Coordonateur Régional du Programme

Source : A/PCP-ACEFA Ouest.

Annexe 9: Note de service portant désignation des départements pilotes du programme ACEFA

Paix - Travail - Patrie

Peace - Work - fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

Yaoundé, le 15 JUIL 2008

NOTE DE SERVICE CONJOINTE N° 0045 NSC/MINADER/MINEPIA

PORTANT DESIGNATION DES DEPARTEMENTS PILOTES DU DISPOSITIF D'APPUI CONSEIL DU PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA), les Départements ci-dessous sont désignés pour abriter le dispositif d'appui conseil en lieu et place du dispositif de vulgarisation actuel.

N°	DEPARTEMENT	PROVINCE	ANNEE
01	Département de la VINA	ADAMOUA	2008
02	Département de la BENOUE	NORD	2008
03	Département de la MENOUA	OUEST	2008
04	Département du DJA et LOBO	SUD	2008
05	Département de la MEME	SUD OUEST	2008
06	Département du MBERE	ADAMAOUA	2010
07	Département du MAYO LOUTI	NORD	2010
08	Département des BAMBOUTOS	OUEST	2010
09	Département de la MVILA	SUD	2010
10	Département du FAKO	SUD OUEST	2010

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches
et des Industries Animales



DI. ABOUBI KAR

Le Vice Premier Ministre, Ministre de
l'Agriculture et du Développement Rural



NKUETE Jean

AMPLIATIONS:

- DEPADER AD, NO, OU, SU et SW
- DEPEPIA AD, NO, OU, SU et SW
- Coordonnateur National ACEFA
- Coordonnateur PNVR
- Archives/Chrono

Annexe 10: Document de projet du PCP-ACEFA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ----- MINISTERE DE L'ELEVAGE DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DIVISION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DE LA COOPERATION ET DES STATISTIQUES -----	REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ----- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DIRECTION DES ETUDES, DES PROGRAMMES ET DE LA COOPERATION -----
03531 N° _____ /L/MINADER/MINEPIA/CAB/CP-C2D3/ACEFA	Yaoundé, le 26 SEP 2016
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL, LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
<p>Objet : Transmission du document de projet du Programme PCP-ACEFA, Phase de Consolidation et de Pérennisation.</p> <p>Le Gouvernement camerounais met en place depuis 2008, un dispositif de conseil aux exploitations familiales agropastorales à travers le programme ACEFA sous la tutelle du MINADER et du MINEPIA, sur financement C2D. Au cours des deux premières phases du programme (2008-2012 et 2012-2016), le dispositif a vu son extension sur l'ensemble du territoire national couvrant à ce jour les 58 départements. L'accompagnement en conseil technico-économique aux exploitants familiaux leur a permis d'avoir une meilleure maîtrise des outils de gestion de leurs exploitations contribuant ainsi à l'augmentation de leur productivité et leurs revenus.</p> <p>Dans la perspective de la pérennisation de ce dispositif de conseil technico-économique aux exploitations familiales et organisations de producteurs mis en place par le MINADER et le MINEPIA, une troisième phase de 5 ans permettra au programme de consolider et pérenniser ses acquis.</p> <p>Le programme PCP-ACEFA qui est soumis à votre haute attention a pour finalité d'améliorer durablement la productivité et le revenu d'un million d'exploitations familiales à l'horizon 2035, 500 000 à l'horizon 2025, 350 000 à l'horizon 2022.</p> <p>Pour cette 3^{ème} phase (2017-2022), il est envisagé comme objectifs spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la gestion technique et économique de 350 000 exploitant (individuelles et organisées) et les capacités des organisations de producteurs à rendre des services à leurs membres ; 	

- promouvoir l'entrepreneuriat agricole et augmenter la production et la transformation dans les filières agropastorales ;
- mobiliser la profession et les filières agropastorales dans la gouvernance et le financement du conseil pour à l'horizon 2022 a) créer une structure pérenne de conseil (Agence ou Office de conseil), b) poursuivre et élargir la cogestion en intégrant de nouveaux acteurs tels que les filières organisées, c) rééquilibrer le financement du service de conseil entre l'Etat et ses bénéficiaires.

Ce programme se décline en 4 composantes dont 3 composantes techniques à savoir :

- Composante 1 : Consolidation d'un dispositif national de conseil technico-économique;
- Composante 2 : Financement des projets d'entrepreneuriat agricole et approvisionnement des filières agropastorales;
- Composante 3 : Préparation de l'institutionnalisation du dispositif, de l'élargissement de sa cogestion et de son fonctionnement.

Le coût total du programme est de **CFA 92 932 051 778** (Quatre vingt douze milliards neuf cent trente deux millions cinquante un mille sept cent soixante dix huit francs) reparté comme suit :

- Etat (Salaires Fonctionnaires) : 30 596 160 000 FCFA soit 32,96% ;
- Fonds C2D : 62 303 343 548 FCFA, soit 67,04% ;

Tel est le sens du document de projet du programme PCP-ACEFA que nous vous transmettons pour soumission au financement de l'Agence Française de Développement (AFD).

**LE MINISTRE DE L'ELEVAGE DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES**



Docteur TAÏGA



Honni Eyobe Ayissi

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES SECONDAIRES

A- OUVRAGES

1- Ouvrages généraux

Millet D. et Toussaint E., *65 Questions/65 Réponses sur la dette, le FMI et la Banque Mondiale*, Liège, CADTM, 2011.

Nzietchueng S., *Recherche agronomique et agriculture vivriers au Cameroun, 50 ans de balbutiements, de progrès et de tâtonnements (1965-2015) : cas des plantes à tubercules et racines amylacées*, Bafoussam, Editafric, 2018.

2- Ouvrages spécifiques

Akplogan P., *L'effacement de la dette des pays africains : l'approche de la doctrine sociale de l'église catholique*, Paris, l'Harmattan, 2015.

Anonyme, *Dette et coopération pour le développement : initiatives des membres du CAD concernant la dette bilatérale*, Paris, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 1997.

Jokung Nguena O., *Initiative PPTE (Pays Pauvre Très Endettés). Quels enjeux pour l'Afrique ?* Paris, l'Harmattan, 2005.

Mouandjo P. et Lewis B., *Crise et croissance en Afrique : l'économie politique de l'Afrique au XXI^{ème} siècle*, Tome 1, Paris, l'Harmattan, 2002.

Mvele Minfenda G., *L'aide française en Afrique. Les mutations via les Contrats de Désendettement et de Développement*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Nyom R., *La crise économique du Cameroun. Essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, Atlantic Editions, 2003.

Okoué Edou J. J. R., *Pourquoi la dévaluation du Franc CFA était-elle vouée à l'échec au Gabon*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Pigeaud F., *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011.

Tobie Ondo Manga, *Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, Organisation de coopération et de développement économiques, 2006.

Touna Mama, *La crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

Touna Mama, *L'économie Camerounaise : pour un nouveau départ*, Paris, Afrédit, 2008.

3- Ouvrages méthodologiques

Beaud M., *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou tout autre travail universitaire*, Paris, la Découverte, 2003.

Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949.

Campenhoudt V. L. et Marquet J., *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^e Edition, Paris, Dunod, 2011.

Département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, *Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, 2004.

Ebalé R., *Initiation aux méthodes et techniques de l'histoire économique*, Yaoundé, Clé, 2011.

Grawitz M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001.

Langlois C. et Seignobos C., *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1992.

Lawrence O. et al, *L'élaboration d'une problématique de recherche. Sources, outils et méthode*, Paris, l'Harmattan, 2005.

Morin C., *Guide de préparation du mémoire de maîtrise*, Université de Montréal, 2003.

Nouschi A., *Initiation aux sciences historiques*, Paris, Nathan, 1993.

Quivy R. et Campenhoudt V. L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

Samaran C., *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961.

Steele Commager H., *L'historien et l'histoire*, Paris, éditions Seghers, 1967.

B- DICTIONNAIRE

Beitone A. et al, *Dictionnaire de science économique*, 6^{ème} édition, Armand Colin, 2019.

C- ARTICLES SCIENTIFIQUES ET RAPPORTS

1- Articles scientifiques

Achancho V., “Revue et analyse des stratégies nationales d’investissements et des politiques agricoles en Afrique du Centre : cas du Cameroun”, in Aziz Elbehri (dir.), *Reconstruire le potentiel alimentaire de l’Afrique de l’Ouest : politiques et incitations du marché pour la promotion des filières alimentaires intégrant les petits producteurs*, Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2013.

Achancho V. et Lothoré A., “Dispositifs de vulgarisation et conseil agricole au Cameroun : vers la reconnaissance par les politiques agricoles des organisations de producteurs et des exploitations familiales”, Groupe de travail thématique Inter-réseaux Développement rural sur les services agricoles, 2008.

Awang Ollong K., “The National Produce Marketing Board in Cameroon, 1978-91: an analysis of its origin, performance and collapse”, *Afrika Zamani*, n°22/23, 2015.

Bamzok Ntol C., “Aperçu sur l’évolution de l’enseignement agricole camerounais et les projets en perspective-Cameroun”, Communication aux 6^{ème} Journées d’Etudes, *Ingénierie des dispositifs de formation à l’international*, Agropolis, Montpellier, 11 et 12 octobre 2001.

Blamangin. O et Goiraud. P, “L’enlissement des C2D : annulations bilatérales Françaises additionnelles à l’Initiative PPTE”, in J. Merckaert (dir.), *La loi des créanciers contre les droits des citoyens, Rapport 2005/2006 de la plate forme d’information et d’action sur la dette des pays du Sud*, Juin 2006, pp : 67-74.

Engoya Oyep J., “ L’agriculture Camerounaise à l’heure des négociations multilatérales”, *cahiers de l’UCAC*, n°6, Yaoundé, PUCAC, 2002.

Fambon S., “Endettement du Cameroun : problèmes et solutions”, *United Nations University, Discussion Paper* n°2002/49, 2002.

Foko E., “Les paysans de l’Ouest Cameroun face au crédit agricole institutionnel”, *Economie rurale*, n°219, 1994.

Joseph A., “Résoudre le problème de la dette : de l’Initiative PPTE à Cologne”, Document de travail n°163, Centre de développement de l’OCDE, Août 2000.

Njoya A., *Analyse des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale au Cameroun*, Réseau International Formation Agricole et Rurale, 2012.

Zozime Tamekamta A., ‘‘Les politiques agricoles du Cameroun : analyses, rétrospective et perspective (1960-2010)’’, in *L’urgence d’une révolution agricole au Cameroun*, Paris, l’Harmattan, 2013.

2- Rapports

Agence Française de Développement, Aide-mémoire de la mission d’évaluation, 3-7 avril 2006.

Banque Mondiale, *Project Appraisal Document*, 2004.

Banque Mondiale, *Project Appraisal Document*, 2006.

Berthélemy J. C. et al, Revue de la politique du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), Rapport d’évaluation n°134, 2016.

Conseil de surveillance de l’Agence Française de Développement, Volet bilatéral de l’Initiative PPTE renforcée : Bilan d’un an et demi de mise en œuvre des contrats de désendettement et de développement, 2003.

Dugué P., Faure G., Actes de l’atelier sur le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l’Ouest et du Centre, 19-23 novembre 2001, Bohicon, Bénin, 2003.

Fabio d’Aversa et al, Revue de la politique du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), AFD, 2017.

FAO et FIDA, Décennies des nations unies pour l’agriculture familiale 2019-2028, Rome, 2019.

Hinzen L., Indications géographiques : défis et opportunités pour le secteur café-cacao au Cameroun, Rapport de l’atelier tenu à Yaoundé, Cameroun 28-30 septembre 2010, 2010.

Nations Unies, Analyse critique de l’origine de la dette publique extérieure des pays Africains : cas du Cameroun, Addis Abeba, 1998.

Rapport du Groupe de la Banque Africaine de Développement, Cameroun : Document d’approbation PPTE-point d’achèvement au titre de l’Initiative PPTE renforcée, 2006.

D- THESES ET MEMOIRES

1- Thèses

Abena Etoundi M. J., “ La planification économique au Cameroun : Aperçu historique (1960-2000)”, Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Fark-Grüninger M., “ La transition économique à l’Ouest du Cameroun 1880-1990 : jeux et enjeux”, Thèse de Doctorat en Science Economique, Université de Neuchâtel, 1995.

Fongang Fouepe G. H., “ Les mutations du secteur agricole bamiléké (Cameroun) étudiées à travers ses acteurs : Une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galim”, Thèse de Doctorat en Sociologie, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l’Environnement, 2008.

Nopoudem J. A., “L’Union Européenne et le développement agricole et rural du Cameroun, 1960-2000 : analyse historique”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013.

Moulende Fouda T., “Les mécanismes de financement en milieu rural camerounais. Une analyse des déterminants de la demande de services financiers des ménages”, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, 2003.

Ndikeu Njoya N. A., “ Corruption et croissance économique au Cameroun : de l’effet direct et des effets indirects à travers la répartition des dépenses publiques”, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Rennes I, 2017.

2- Mémoires

Abona Onokono S., “ Les stratégies de développement dans l’économie Camerounaise : 1960-2000. Perspective historique”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

Atangana B., “ Les enjeux géostratégiques de l’Initiative PPTE : le cas du Cameroun”, Mémoire de DEA en Sciences politiques, Université de Yaoundé II, 2008.

Etouke Dibo N., “Le Cameroun sous l’initiative PPTE, 1996-2009 : approche historique”, Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS Yaoundé, 2014.

Mevoula Lessomo H. D., “L’Agence Française de Développement (AFD) et le développement de l’agriculture au Cameroun (1960-2011)”, Mémoire de DIPES II Histoire, ENS de Yaoundé, 2013.

Mingang Ngani Y., “ Les plans d’ajustement structurel et la réduction de la pauvreté au Cameroun”, Mémoire de DIPESS II en Sciences Economiques, ENS de Yaoundé I, 1999.

Moboma Ntoulala A. S., “L’agriculture camerounaise face à la triple problématique de l’autosuffisance, de l’équilibre et de la sécurité alimentaire : 1960-2008”, Mémoire de DIPESS II en Histoire, ENS de Yaoundé, 2013.

Ndassi M., “Les nouvelles pratiques de conseils promues par le Programme d’Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA) : cas du département de la Menoua, région de l’Ouest Cameroun”, Mémoire de fin d’étude en Sociologie Rurales, Université de Dschang, 2011.

Okomolo I. P., “ L’impact de la dévaluation du Franc CFA sur le commerce extérieur Camerounais : cas du port de Douala 1994-2008”, Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2015.

Ze A. P., “ Crise économique et gestion étatique de l’insertion professionnelle des jeunes au Cameroun : le cas de la région du Centre (1987-2016)”, Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2020.

E- JOURNAUX ET PERIODIQUES

1- Journaux

Cameroon Tribune, n°12291/8490, 23 février 2021.

Cameroon Tribune, n°8763/4962, 9 janvier 2007.

Cameroon Tribune, n°8765/4964, 11 janvier 2007.

Le jour, quotidien Camerounais n°0192, 23 juin 2008.

2- Périodiques

ACEF’ACTU, Mensuel n°0001, février 2015.

ACEF’ACTU, Mensuel n°02, décembre 2015.

Bulletin de la Banque de France n°81, septembre 2000.

Fonds Monétaire Internationale, “ La FARS à dix ans : l’ajustement et la reforme économique dans les pays à faible revenu”, Etude spéciale n°156, section 1 et 4, Washington DC, 1997.

Grain de Sel, n°77, juin 2019.

Renaud V., “ L’annulation de la dette du Tiers monde”, Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2046-2047, 2010.

II- SOURCES PRIMAIRES

A- ARCHIVES

1- Archives du STADE-C2D

10 ans de réalisation pour le développement du Cameroun : comment le C2D contribue aux objectifs de développement du gouvernement ? La lettre d’information du C2D, Edition spéciale 10 ans, 2016.

Cadre général des procédures du C2D, 2019.

Contrat de Désendettement et de Développement entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement de la République du Cameroun, 2006.

Contrat de Désendettement et de Développement entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement de la République du Cameroun, 2011.

Contrat de Désendettement et de Développement entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Française, 2016.

Contrat de Désendettement et de Développement : dix ans au service du développement du Cameroun, 2016.

Dix années de réalisations du C2D-AFOP, 2017.

La Newsletter du C2D, Edition spéciale, juillet 2016.

Le C2D pour Tous, 2019.

Rapport sur l’audit/évaluation des missions et activités du STADE-C2D, 2015.

2- Archives du PCP-ACEFA Ouest

Appel à candidature pour la sélection des conseillers du dispositif d'appui conseil MINADER-MINEPIA mise en œuvre par le programme ACEFA, 2015.

Convention d'affectation de première génération, CCM 6013 01 H- ACEFA I, 2008.

Convention d'affectation de deuxième génération, CCM 1263 02 L-ACEFA II, 2012.

Document de présentation du programme ACEFA 2, 2013.

Document de présentation ACEFA 3 : programme de consolidation et pérennisation du dispositif de conseil technico-économique agricole au Cameroun, Proposé au financement du troisième C2D, 2016.

Guide de financement des projets d'Organisations de Producteurs, 2009.

Guide de mise à disposition des conseillers auprès des Organisations de Producteurs, 2009.

Le programme d'Amélioration de la compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales : pour une agriculture profitable et compétitive, 2015.

Manuel de procédures de la partie ordonnance budgétaire et de la gestion administrative, institutionnelle et patrimoniale, 2009.

Programme Annuel Budgétisé 2020, 2020.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2009.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2010.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2011.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2012.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2013.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2014.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2015.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2016.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2017.

Rapport annuel d'activités de la Coordination Régionale pour l'Ouest 2018.

3- Archives du PCP-AFOP Ouest

Convention d'affectation de première génération, CCM 6015 01 K-AFOP I, 2008.

Convention d'affectation de deuxième génération, CCM 1265 02 N-AFOP II, 2012.

Programme C2D-AFOP : rapport d'activités de l'année 2010, 2011.

Programme C2D-AFOP : rapport d'activités de l'année 2011, 2012.

Programme C2D-AFOP : rapport d'activités de l'année 2015, 2016.

Programme C2D-AFOP : rapport d'activités de l'année 2016, 2017.

4- Archives PCP-AMO

Convention d'affectation n° CCM 6014 01 J, C2D rural-AMO, 2008.

Convention d'affectation n° CCM 1264 01 L, C2D rural-AMO, 2012.

Manuel de procédures spécifiques, 2008.

Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER-MINEPIA) : proposé au financement C2D, 2007.

Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER-MINEPIA) : bilan phase 1 et 2, 2017.

Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER-MINEPIA), phase II, 2013-2016, 2016.

Rapport d'activités du programme (période Janvier-Juin 2016), 2016.

5- Archives du PNDP

Convention d'affectation n° CCM 1253 01 J – PNDP II, 2012.

Manuel de procédures administratives, financières et comptables, volume 1, 2009.

Plan de décaissement PNDP II, 2012.

Programme National de Développement Participatif / Phase 1 : ressources et emplois, 2007.

Programme National de Développement Participatif / Phase 2 : ressources et emplois, 2012.

Programme National de Développement Participatif (PNDP) : manuel d'exécution deuxième phase, 2011.

Programme National de Développement Participatif (PNDP) : manuel d'exécution troisième phase, 2016.

Rapport annuel d'activités du PNDP pour l'exercice 2004, 2005.

Rapport annuel d'activités du PNDP pour l'exercice 2005, 2006.

6- Archive personnelle du GIC Solidarité

Cahier de Compte du GIC Solidarité.

7- Archives de quelques départements ministériels Camerounais

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Document de stratégie de développement du secteur rural, 2005.

MINADER, Programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche (AFOP) proposé au financement C2D, 2007.

MINADER, Intitulée Prévision de la demande quantitative en personnel qualifié du secteur agricole : période 1985-2000, 1985.

MINADER, Réforme de l'Enseignement et de la Formation Agricole et Rurale, Séminaire National du 24 au 27 février 1998, 1998.

MINADER, Programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche : Manuel de procédures d'insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes formés, version définitive, 2016.

MINADER, Manuel des procédures administratives et financières du PNVRA, 2004.

Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), Manuel des procédures administratives et financières du PNVFA, 1988.

MINAGRI, Manuel des procédures administratives et financières du PNVRA, 1999.

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Stratégie de développement du secteur rural (2015-2020), 2015.

MINEPAT, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, 2009.

MINEPAT, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2003.

MINEPAT, Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001, Rapport principal de l'ECAM II, 2002.

B- ARRÊTES ET DECRETS

1- Arrêtés

Arrêté n°52/PM du 30 mai 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Comité Technique Bilatéral du C2D.

Arrêté n°050/PM du 27 mai 2013 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°52/PM du 30 mai 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Comité Technique Bilatéral du C2D.

Arrêté n°06/181/CAB/MINEFI du 21 juin 2006 précisant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et de Développement conclu avec la France.

Arrêté n°002/PM du 9 janvier 2004 portant organisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif.

Arrêté n° 229/CAB/PM du 7 octobre 2009 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif.

2- Décrets

Décret n°2006/0487/PM du 30 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un Comité d'Orientation et de Suivi du Contrat de Désendettement et Développement.

Décret n°2013/4900/PM du 27 mai 2013, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2006/0487/PM du 30 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un Comité d'Orientation et de Suivi du Contrat de Désendettement et Développement.

C- SOURCES ORALES

N°	Noms et prénoms	Age	Statut social	Lieu et date de l'interview
1	Djamen Alain	45 ans environ	Agriculteur	Bangangté, 3 août 2021.
2	Djoukou Madeleine	52 ans environ	Aviculteur	Bamendjou, 10 août 2021.
3	Ella Zambo Jean Joseph	35 ans environ	Coordinateur Régional du PCP-ACEFA Ouest	Bafoussam, 22 juillet 2021.
4	Fokoua Tegho Serges	33 ans environ	CGP Menoua	Dschang, 6 août 2021.
5	Issa Djalo	42 ans environ	Responsable administratif et financier du PCP-ACEFA Ouest	Bafoussam, 22 juillet 2021.
6	Itit Armand	37 ans environ	Chef Cellule Technique Départementale du Haut-Nkam	Bafang, 11 août 2021.
7	Kagou Ndonfack Guillaume René	31 ans environ	CGO Noun	Foumban, 8 août 2021.
8	Kamkom Angèle	44 ans environ	Agricultrice	Bayamgam, 5 août 2021.
9	Kana Djieugo Nadine	42 ans environ	Directrice du CEFORCOBA	Dschang, 25 juin 2021.
10	Kenou Alexandre Bertrand Cœur de Lion	48 ans environ	Chef Cellule Technique Départementale du Ndé	Bangangté, 3 août 2021.
11	Kwoche Kamguia Thérèse Rachel	48 ans environ	Agricultrice	Baham, 11 août 2021.
12	Matshi Lilyane	40 ans environ	CGP Bamboutos	Mbouda, 18 août 2021.
13	Mbiacob	68 ans	Agriculteur	Bangangté, a août 2021.
14	Mekontchou Fernand	61 ans	Agriculteur	Bafoussam, 28 juillet 2021.
15	Moumbe Maxime	35 ans	CGE Mifi/Koung-Khi	Bandjoun, 30 juillet 2021.
16	Ngandjou Mafouo Honoré	48 ans	Coordonateur régional Ouest du PAPMAV-Q	Bafoussam, 12 juillet 2021.
17	Ngang Ivo Fon	52 ans	Responsable de financement des projets du PCP-ACEFA Ouest	Bafoussam, 22 juillet 2021.
18	Ngoune Edimo Jean Michel	52 ans environ	Responsable du Suivi Evaluation Interne du PCP-AMO	Yaoundé, 18 mai 2021.

19	Ngounin Léandre	26 ans	Ouvrier agricole	Bangangté, 3 août 2021.
20	Ngunte Evariste	40 ans environ	CGP Hauts-Plateaux Bamendjou	Bamendjou, 10 août 2021.
21	Ngwe Brenda	42 ans environ	CGP Mifi/Koung-Khi	Bamougoum, 2 août 2021.
22	Pekarou Dairou	53 ans environ	Correspondant Haut-Plateaux du programme PCP-AFOP	Bafoussam, 21 juin 2021.
23	Tabondjou Gaston	48 ans environ	Chef Cellule Technique Départementale du Bamboutos	Mbouda, 18 août 2021.
24	Tanon Elvis Innocent	45 ans	Responsable Insertion Zone Haut-Plateaux du programme PCP-AFOP	Bafoussam, 22 juin 2021.
25	Tazou Bernard	55 ans environ	Agriculteur	Mbouda, 18 août 2021.
26	Tchoulahui Youdom Lydie	32 ans environ	Responsable des Ressources Humaines et de la Formation au PCP-ACEFA Ouest	Bafoussam, 22 juillet 2021.
27	Tchuenta Jeanne	54 ans environ	Agricultrice	Bayamgam, 5 août 2021.
28	Tetchue Henri	32 ans	Conseiller Insertion du CEFORCOBA	Dschang, 25 juin 2021.
29	Tsapah Fodjou Herman	37 ans environ	Chef Cellule Technique Départementale de la Mifi/Koung-Khi	Bafoussam, 28 juillet 2021.
30	Yanko Hortence	46 ans	Agricultrice	Bangangté, 4 août 2021.
31	Youovop Simo Alphonse	45 ans environ	CTSPV Mifi/Koung-Khi	Bandjoun, 30 juillet 2021.
32	Yousseu Florence	50 ans environ	Chargée des programmes à l'APADER	Bangangté, 4 août 2021.

III- SOURCES ELECTRONIQUES

<https://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/projets/pl1699-t2-13.pdf> , “Remises de dettes en faveur des pays les moins avancés”, consulté le 8 septembre 2021 à 16h.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_de_%27Ouest_\(Cameroun\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_de_%27Ouest_(Cameroun)), consulté le 10 janvier 2021 à 14h.

<https://doi.org/10.4000/apad.4111>, V. Riddle, “ Réflexions sur les per diem dans les projets de développement en Afrique”, consulté le 23 janvier 2022 à 15h.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE _____	i
DÉDICACE _____	iii
REMERCIEMENTS _____	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS _____	v
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS _____	vii
RESUME _____	xii
<i>ABSTRACT</i> _____	xiii
INTRODUCTION GENERALE _____	1
I- CONTEXTE ET PRESENTATION DE L'ETUDE _____	2
II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET _____	4
III- INTERET DE L'ETUDE _____	5
IV- DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE DU CHAMP D'ETUDE _____	6
A- Délimitation spatiale _____	6
B- Délimitation chronologique _____	6
V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE _____	8
VI- PROBLEMATIQUE _____	13
VII- DEMARCHE METHODOLOGIQUE _____	14
VIII- DIFFICULTES RENCONTREES _____	16
IX- PLAN DU TRAVAIL _____	16
CHAPITRE I: APERÇU DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU C2D ET TRAJECTOIRE HISTORIQUE DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN _____	18
I- LES FONDEMENTS DU CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT _____	19
A- LES FONDEMENTS LOINTAINS : L'ECHEC DES PREMIERES THERAPIES À LA CRISE DE LA DETTE DES ANNEES 80 _____	20

1-	Les causes de la crise de la dette camerounaise _____	20
a-	Les causes exogènes _____	20
b-	Les Causes endogènes _____	22
2-	La gestion internationale de la crise de la dette Camerounaise _____	24
a-	Les ajustements structurels et monétaires _____	25
b-	Les rééchelonnements de dettes _____	27
B-	L'INITIATIVE PPTE : POINT D'ANCRAGE DU CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT _____	30
1-	L'Initiative PPTE multilatérale : un autre pas vers la gestion de la dette des pays surendettés _____	31
2-	Le Contrat de Désendettement et de Développement : un engagement bilatéral français additionnel à l'Initiative PPTE _____	34
C-	LE CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN _____	36
1-	Architecture institutionnelle du C2D _____	36
2-	Présentation générale des Contrats de Désendettement et de Développement _____	39
II-	LES STRATEGIES DU SECTEUR RURAL CAMEROUNAIS _____	41
A-	RETROSPECTIVE HISTORIQUE DES POLITIQUES RURALES CAMEROUNAISES _____	42
1-	La politique rurale dans le cadre des plans quinquennaux _____	42
2-	De la Nouvelle Politique Agricole (NPA) à la politique agricole Nouveaux-Défis _____	43
B-	LE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN _____	45
1-	Les financements de sources nationales _____	46
2-	Les financements extérieurs _____	48
	CHAPITRE II : CATALOGUE DES PROGRAMMES RURAUX FINANCES PAR LE CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DANS LA REGION DE L'OUEST _____	51
I-	LE PROGRAMME D'APPUI À LA RENOVATION ET AU DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES PECHES _____	52

A-	FONDEMENTS ET OBJECTIFS _____	53
1-	Contexte historique _____	53
2-	Objectifs _____	56
B-	ORGANISATION STRATEGIQUE ET ADMINISTRATIVE _____	57
1-	Description des axes stratégiques du programme _____	57
2-	Montage institutionnel du programme _____	60
II-	LE PROGRAMME D'APPUI A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES ADMINISTRATIONS DU SECTEUR RURAL _____	63
A-	CONTEXTE HISTORIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME _____	63
1-	Historique du programme AMO _____	64
2-	Les objectifs du programme _____	65
B-	ORGANISATION DU PROGRAMME AMO _____	66
1-	Contenu du programme _____	67
2-	Architecture institutionnelle du programme _____	69
III-	LE PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF _____	70
A-	CONTEXTE DE CREATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME _____	70
1-	Contexte de création du PNDP _____	71
2-	Objectifs du programme _____	74
B-	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET FONCTIONNELLE _____	74
1-	Les différents axes stratégiques du programme _____	74
2-	Ancrage institutionnel du programme _____	76
CHAPITRE III : LE PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES : UN CAS D'ETUDE DE L'ACTION DU C2D À L'OUEST CAMEROUN _____		
I-	PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME ACEFA _____	80
A-	CONTEXTE DE CREATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME _____	81
1-	Contexte de création _____	81
2-	Objectifs du programme _____	85

B-	ORGANISATION STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNELLE DU PROGRAMME	85
1-	Les principaux axes d'interventions du programme	86
2-	Cadre institutionnel du programme	87
II-	LES INITIATIVES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN	89
A-	LE CONSEIL AGRICOLE, UN SERVICE PARMIS L'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERT PAR ACEFA	90
1-	Description du dispositif d'appui-conseil	90
2-	Le service d'appui conseil dans la région de l'Ouest Cameroun	94
B-	LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PRODUCTIFS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS	100
1-	Les préalables à l'accès aux financements du programme	100
2-	Le financement des projets des producteurs par ACEFA dans la région de l'Ouest	103
CHAPITRE IV : EVALUATION CRITIQUE DE L'ACTION DU PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES DANS LA REGION DE L'OUEST		
I-	BILAN GLOBAL DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST	113
A-	BILAN FINANCIER ET GEOGRAPHIQUE	113
1-	Ressources financières	114
2-	Répartition géographique du programme ACEFA à l'Ouest Cameroun	117
B-	LES APPORTS DES SERVICES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN	119
1-	Les retombées des initiatives d'ACEFA	120
2-	La promotion des petits métiers	122
II-	LES FORCES ET FAIBLESSES DU PROGRAMME ACEFA DANS LA REGION DE L'OUEST CAMEROUN	124
A-	LES FORCES DU PROGRAMME ACEFA	125
1-	La pertinence du programme ACEFA	125

2-	L'effectivité, l'efficacité et l'efficience du programme _____	126
B-	LES FAIBLESSES DU PROGRAMME ACEFA _____	129
1-	L'élasticité et la lourdeur des procédures de décaissement _____	129
2-	Le manque de fonds d'urgence _____	131
III-	LE PCP-ACEFA : UNE VOLONTE DE PRESERVATION ET DE RENFORCEMENT DES ACQUIS D'ACEFA _____	133
A-	OBJECTIFS ET COÛT DU PCP-ACEFA _____	133
1-	Objectif du PCP-ACEFA _____	133
2-	Coût global du programme _____	134
B-	LES AXES D'INTERVENTION DU PCP-ACEFA _____	135
1-	Axe I : Consolidation d'un dispositif national de conseil technico-économique __	135
2-	Axe II : Financement des projets d'entrepreneuriat agricole et approvisionnement des filières _____	136
3-	Axe III : Institutionnalisation et pérennisation du dispositif de conseil agropastoral 137	
	CONCLUSION GENERALE _____	138
	ANNEXES _____	142
	SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____	184
	TABLE DES MATIERES _____	198